This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

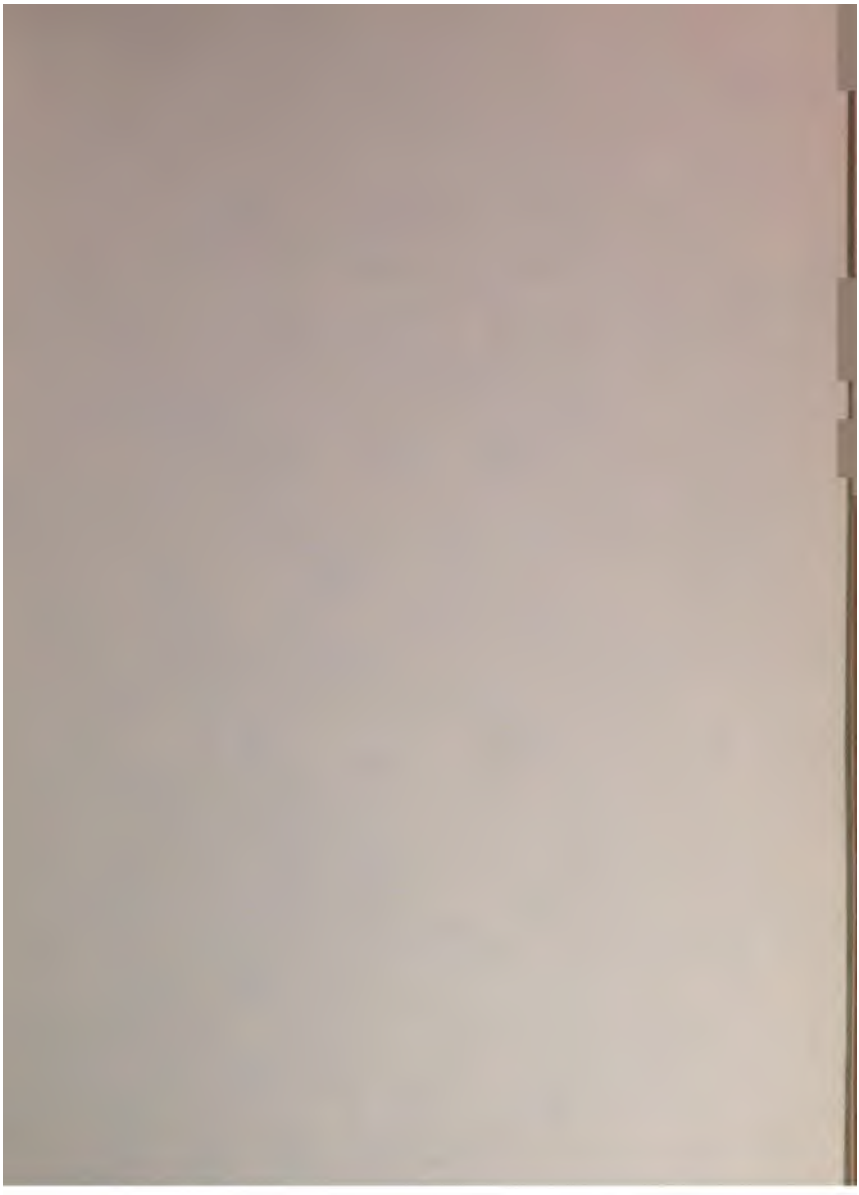

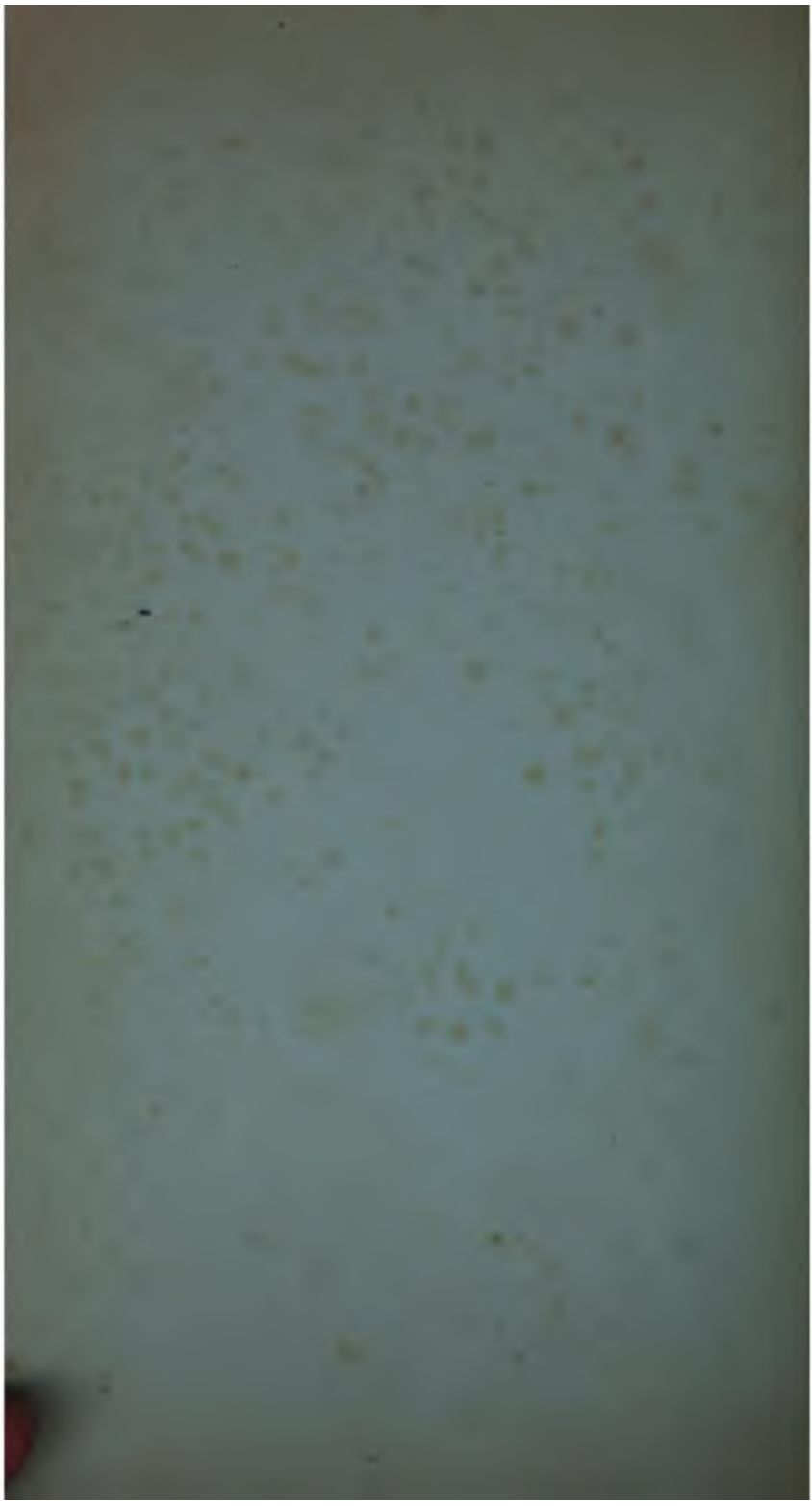

MÉMOIRES ET NOTES

DE

CHOUDIEU

F
64

MÉMOIRES ET NOTES

DE

CHOUDIEU

REPRÉSENTANT DU PEUPLE
A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, A LA CONVENTION
ET AUX ARMÉES

(1761-1838)

Publiés d'après les papiers de l'auteur

AVEC UNE PRÉFACE ET DES REMARQUES

PAR

VICTOR BARRUCAND

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1897
Tous droits réservés

DC 146
C46A3

PRÉFACE

Voici les mémoires de Choudieu le conventionnel, un livre scrupuleusement exact où les seules pensées de l'auteur ont trouvé place avec des notes et des textes rapprochés en manière d'illustration. Que l'on se reporte aux papiers et aux manuscrits de Choudieu qui sont à la bibliothèque d'Angers et l'on y trouvera tous les éléments de ce livre, mais il a fallu les en extraire, les grouper, les coordonner en acceptant un plan que l'auteur s'était tout d'abord tracé ainsi que l'attestent ses cahiers de notes et sa correspondance. Par la suite, abandonnant le ton des mémoires, il avait dispersé ses souvenirs dans une vaste

esquisse parlementaire de la Révolution, qu'il n'a point terminée et qui ne pouvait l'être.

Tout en citations et en comptes-rendus, ce travail incertain ne saurait présenter aujourd'hui qu'un intérêt médiocre.

Des ambitions historiques de Pierre-René Choudieu nous n'avons donc retenu que l'apport des faits qui lui sont personnels avec les considérations nécessaires à leur enchaînement. Sur ce point, ses papiers devaient encore être soigneusement révisés, car beaucoup de réflexions étrangères et des souvenirs de lecture sans citation d'origine s'y rencontraient : il avait coutume de relever pour lui-même les pensées qui l'avaient frappé et, dans ces conditions, on comprend avec quelle prudence ses notes et ses annotations devaient être épluchées. Ses citations des auteurs qu'il se flatte de réfuter étaient souvent données trop légèrement et comme de mémoire ; il a fallu aussi les contrôler et y apporter plus de rigueur.

Suivant mon intention, ce livre restitue Choudieu à lui-même et le communique au public. Dans quel but ? — Les acteurs de la

Révolution, sans compter les comédiens, ne sont-ils point assez nombreux, assez marqués? L'intérêt de celui-ci est-il bien spécial? Le récit de ses gestes est-il amusant, le narrateur a-t-il de l'imagination ou tout au moins du style? — Ce n'est point cela, Choudieu n'est pas un miroir de la Révolution, il ne change pas avec le ton du jour, ceux qui l'entourent n'ont pas grande influence sur lui, il comprend mal tout ce qui n'est pas sa propre façon de juger; mais comme il est de bonne foi il se pique d'être juste, impartial, il s'y efforce et ne sort pas de son absolutisme; autant dire que Choudieu n'est pas un observateur, un *intellectuel*, au sens niais de ce mot orgueilleux, mais il a du caractère, ce qui est plus rare et plus essentiel; les régimes successifs n'ont eu aucune action sur ses convictions politiques; le temps et l'expérience n'ont pas mordu sur lui; il est resté avec sa grande figure républicaine gravée d'un trait dur, le même en 1838 qu'en 1791, et la mort a pu le prendre tout entier. C'est le type du parfait jacobin, un personnage encore vivant à quelques exem-

plaires. Il croyait au salut du peuple par la justice, comme sa mère croyait en Dieu, très simplement. Au nom de la loi il était prêt à envoyer ses contemporains à l'échafaud et à y monter lui-même avec respect.

Saint-Just, le sentencieux spirituel, implacable et flegmatique, voulait bâtir une belle chimère, il embrassait ses amis avant de les condamner pour l'exemple, et son cœur était pur comme ses lèvres. Choudieu, plus raisonnable, ne trouve point en lui-même de ces mouvements vertueux, il ne reconnaît que la souveraineté du peuple, la souveraineté absolue, et l'épigraphe du journal de la Montagne pourrait être signée de lui :

La force de la raison et la force du peuple, c'est la même chose.

Ses mémoires ont été écrits par lui dans sa vieillesse et dans des dispositions d'esprit qu'on peut imaginer.

En 1830, les derniers débris de la Convention rentrèrent en France. Ils étaient les pères de la patrie, ils avaient traversé des proscrip-

tions et des exils, ils portaient sur leurs épaules le poids des années mortes et des mondes futurs, ils étaient vieux, riches de leurs seuls souvenirs, ils revenaient vers la postérité qui s'en effrayait. Ce fut une rentrée sans éclat. La cendre de Napoléon fit plus de bruit. Et cependant ils triomphaient en quelque manière, car ce 1830 c'était les noces d'or de la Révolution, et leur inspiratrice leur souriait encore, mais non sans ironie, comme la muse tragique au poète vieilli. Les jeunes gens de ce temps-là n'accordaient qu'une attention distraite à ces grands vieillards véhéments qui rapportaient sur leur front un peu de la pâleur formidable de Robespierre. Ils s'exaltaient, ils parlaient encore du peuple, mais déjà ce n'était plus que la garde-nationale.

Le libéralisme bourgeois avait édulcoré toute amertume, un mot de police, « ordre public », remplacait sur les drapeaux l'implacable devise de la liberté. Dans la rue, dans les constitutions et dans les histoires, la littérature régnait avec son cortège de mensonges et ses lauriers de papier. La littérature avait

trahi les hommes d'action, ils la dénoncèrent, mais le public n'aimait plus l'action qu'au théâtre, et personne n'entendit le vieux Levasseur de la Sarthe qui disait : « Il y a toujours quelque chose de plus injuste et de plus puissant que le despotisme, de plus servile que les cours, c'est la littérature. » Alors, dans Paris indifférent et tolérant, ces hommes de la Convention, tombés aux petites pensions du Gouvernement de Juillet, en arrivèrent à regretter l'exil où l'on vivait de la haine des rois et les belles allées silencieuses du parc de Bruxelles où la voix des proscrits s'entendait encore. Las de protester près des écrivains et des biographes qui n'accueillaient pas leur rectification, ils écrivirent pour eux-mêmes, pour quelques-uns, pour d'autres générations. Eh bien! écoutons encore celui-ci, Choudieu, dont David d'Angers nous a conservé les traits, et s'il n'a rien à nous apprendre que nous ne sachions déjà, apprécions du moins son caractère, et son allure si nette. Ici, quelques mots résumant sa vie permettront d'en apprécier mieux les détails.

Pierre-René Choudieu naquit à Angers, en 1761, d'une famille de petits magistrats. Il fut élève à l'école militaire de Metz, puis avocat du Roi au présidial d'Angers, député du Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, réélu à la Convention, commissaire de la République près les armées de la Vendée, en 1793, et du Nord, en 1794. Ses démêlés avec le présomptueux Philippeaux sont restés célèbres. Absent de Paris à l'époque du 9 Thermidor, il ne prit aucune part à la chute de Robespierre et bientôt s'éleva contre les basses tendances des thermidoriens. Décrété d'accusation par ceux-ci, le 12 germinal an III, il fut emprisonné au fort de Ham jusqu'à l'amnistie de brumaire. On le retrouve dans le parti parlementaire des anciens conventionnels qui favorisaient le mouvement babouviste. Sous Bernadotte, il fut chef de division au ministère de la guerre. Compris dans la proscription consulaire qui suivit l'attentat de la rue Saint-Nicaise, à cause de ses opinions républicaines, Choudieu, averti à temps, ne crut pas que son innocence de toute participation à l'attentat suffirait à le sauver; moins naïf que les Rossignol, Vaneck, Talot, Daubigny, Audouin, etc. (et disons aussi Bertin l'aîné, un des fondateurs du *Journal des Débats*, déporté en 1801 à l'île d'Elbe d'où l'on revient), Choudieu prit la fuite et passa en Hollande où il vécut en paysan les années de l'Empire. Il rentra en France en 1814.

Vinrent les Cent-Jours, le deuxième règne de Napoléon, ce régime indécis, chaotique et frémissant, que l'esprit des premières proclamations, celle de Lyon entre autres, orientait vers une restauration révolutionnaire. Dans un effort de génie politique mal servi par

l'administration modèle qu'il avait créée, l'empereur issu de la Révolution éprouvait le besoin de se retremper à ses origines; pour écraser une invasion qu'il prévoyait, il voulait ramasser la massue populaire, il envisageait de sang-froid la possibilité des fureurs démagogiques à nouveau déchaînées et galvanisant la France dans un sursaut d'énergie, — frisson des jours septembre et du matin de Valmy; — bien plus, Bonaparte vieilli voyait passer dans son rêve de domination le spectre des Césars amis, et déjà il promettait à ses soldats le partage des biens des émigrés; mais ses préfets étaient des hommes d'ordre; ses maréchaux, ses comtes, ses parvenus, des personnages trop rentés : ils ne le comprirent pas et le menèrent en triomphe aux Tuileries. Sur le chemin de Paris, à travers les villes rapides, Napoléon avait eu nettement conscience des nécessités de la lutte; à Paris, il fut le prisonnier des pierres royales, et lui, qui ne pouvait pas être un roi légitime, ne voulut pas être un « roi de Jacquerie ». Cependant s'il n'accepta pas le concours du peuple anonyme, il fit appel aux derniers hommes de la Convention au nom de la patrie menacée et quelques voix lui répondirent : de ce nombre était Choudieu. L'empereur s'aperçut seulement alors qu'il n'y avait plus assez de jacobins en France.

Choudieu accepta donc de servir celui qui l'avait proscrit, mettant au-dessus de son ressentiment personnel la haine des Bourbons ramenés au trône entre les baïonnettes de la Sainte-Alliance. Il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire à la résidence de Dunkerque pour y surveiller la frontière et « réprimer les menées des émissaires de Gand ». Après Waterloo, il tenta patriotiquement de soulever

la ville contre ceux qui criaient déjà *Vive le Roi!* et pendant quelques jours, jusqu'au 29 juin, il réussit à contenir les esprits et à empêcher la désertion des troupes. Cet excès de zèle lui valut d'être arrêté sur l'ordre du général Leval qui commandait les troupes impériales. Choudieu se trouvait en mauvaise situation, mais Fouché, non sans malice, le réclama « pour venir s'expliquer à Paris » et le fit remettre en liberté. Bientôt proscrit de nouveau avec tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, il vécut pauvrement à Bruxelles, où il se fit d'abord fabricant de vinaigre, puis prote dans une imprimerie. Il trouva enfin une place de secrétaire près de Merlin de Douai.

De retour à Paris, après la Révolution de 1830, il y mourut le 9 décembre 1838, 42, rue Coquillière.

Choudieu ne laissait point d'héritiers directs, ses papiers furent vendus et passèrent successivement aux mains de plusieurs propriétaires. Il y a quelques années la ville d'Angers les acquit dans une vente publique pour la somme de cent francs. Les feuillets en ont été numérotés mais non classés. J'en avais eu connaissance en recherchant dans les archives de l'Ouest des documents inédits sur Rossignol et la Vendée. A cette époque j'utilisais en marge de la *Vie véritable du citoyen Jean Rossignol* quelques notes de Choudieu.

Le récit inachevé que Choudieu a fait de sa mission dans la Vendée, complété tant bien que mal d'observations critiques à l'histoire de M. A. de Beauchamp, a été publié en 1888 dans la *Revue de la Révolution*, sous le titre de *papiers inédits de Choudieu*, ce qui n'était point tout à fait exact, car, à côté des notes inédites, M. Quéruau Lamerie, qui avait entrepris cette publication, n'avait pas remarqué que le fond du récit et les considérations générales reprenaient les termes mêmes du rapport sur la guerre de la Vendée dû à la collaboration de Choudieu et Richard, lu à la Convention le 18 pluviôse an II et imprimé par ordre. Dans les *observations critiques*, des pages entières appartenant à M. de Beauchamp, par exemple tout le récit résumé du siège de Nantes, sont attribuées à Choudieu, qui lui-même avait oublié sur ses brouillons de les distinguer de son propre texte. Le chapitre de la Vendée mis au net, en tenant compte des différentes leçons de l'auteur, et débarrassé des textes étrangers, a été reproduit ici en appendice, avec des notes.

En 1896, j'ai entrepris de tirer des papiers de Choudieu le livre que j'apporte aujourd'hui et j'ai dû pour cela aller me fixer à Angers pendant quelques mois. A lire mon auteur qui, à soixante-dix ans passés, s'était mis en tête d'écrire l'histoire après y avoir contribué en fait, à le chercher dans le fatras d'écriture qu'il a laissées, je m'affectionnais à lui; après l'avoir feuilleté dans ses cartons, je le respirais dans la rue, je pensais que sa ville, et son ciel angevin, c'était encore un peu de lui-même. Dans les propos de ses compatriotes je cherchais son esprit et n'y trouvais que des contrastes provinciaux et des qualités effacées.

La ville aux 50.000 âmes inconnues m'était charmante et neuve, éloquente seulement de son passé, de ses pierres sculptées, de ses rues capricieuses, de ses parvis et de ses maisons à colombages. Par les soirs rapides, le soleil poussiéreux et pâle, parmi des peupliers et des platanes, déclinait sur l'eau, allumant les arches des ponts et grandissant la mâture des berges, et j'aimais les frissons des saulaies

d'une grande plaine inondée qu'un chemin de halage coupait comme une digue. A quelque distance les plans de la ville laissée à l'est s'étageaient sombres et nets sur un fond de couleur ardoise qu'eût chéri Whistler ; les maisons du quai, si proches de la rivière, semblaient y baigner avec l'illusion d'une Venise noire. Mais, à l'opposé, sur les collines du paysage, les ailes délicates des moulins accrochaient d'autres rêves et des écharpes de nuées. Puis la nuit venait tout à fait sur la ville, avec le froid resserrant la pensée, piquant des flammes laborieuses aux fenêtres du faubourg.

A la sortie des ateliers, le peuple parlait avec un accent traînant; au café, des soldats de garnison pimentaient des apéritifs aux sons d'un orchestre de dames ; sur la place du Ralliement des étudiants soupiraient vers Paris, parce que, disaient-ils, il est très difficile de travailler en province.

Dans la journée, c'était la bibliothèque profonde, bien meublée de livres groupés par époques, avec de la poussière de temps sur leurs tranches. Les lecteurs y étaient rares :

quelques étudiants et des prêtres replets, pour la plupart. Je n'y ai connu qu'un habitué, vieillard de figure longue et triste, malgré son teint de brique sous le poil blanc. A poste fixe, il se saturait de petits manuels scolaires de géographie et de lourds in-folios aux figures de blason, qu'il parcourait d'un seul œil tout près du texte, en fouillant le d'Hozier de son nez à tabac. Là, je n'avais pour ami que notre auteur, l'ancien proconsul montagnard, inconnu aujourd'hui de ses concitoyens, brouillé avec le conseil de sa ville natale, enterré parmi des rapports d'archéologie. J'admirais sans la partager la foi du conventionnel vieilli, à la bouche cassée d'un pli amer, cette assurance en la justice qui l'avait soutenu à travers toutes les épreuves, les proscriptions et les exils, dans une attitude exemplaire. Jamais il n'avait douté du succès final de sa cause; quand tout semblait trahir ses grands espoirs et nier l'œuvre de sa vie, homme de bien il s'était enveloppé dans son manteau, il avait attendu des générations nouvelles et le recours fatal des événements. Il avait cru au

peuple : « Le peuple, disait-il, c'est toute la nation, et celui qui ne veut pas être peuple n'est rien. » Et sur cet espoir d'immortalité impersonnelle, il était parti, très vieux, très oublié, anonyme passant de l'ombre parisienne, emportant dans ses yeux les lueurs de deux révolutions. Parmi des écritures plus tremblées, interrompues, et des radotages, je voyais sa pensée se défaire avec sa vie au cours du temps comme un îlot flottant. Sa dernière pensée écrite, c'était peut-être ce relevé des élections de 1837 avec des noms républicains soulignés et cette annotation vieillotte et chantée : « Honneur, honneur aux enfants de la France ! » Oui, le vieux montagnard avait gardé la jeunesse du peuple et son inexpérience et la foi qui fait les hommes d'action. Mais s'il avait pu vivre encore, et rajeunir, et se reprendre, n'eût-il point douté un jour ? Lui qui espérait tout de l'opinion publique, « de la véritable opinion publique, » de quel front eût-il envisagé notre temps de stupeur morale, de lassitude, et d'inconscience totale ? — Mais tout n'est pas dit.

Enfin, lecteur tranquille de la troisième république, c'est à toi que je présente, en m'effaçant, Pierre Choudieu, le représentant du peuple, avec ses passions d'un autre âge, pour servir ainsi de mon mieux ses intentions et l'Histoire.

Victor Barrucand.

MÉMOIRES DE CHOUDIEU

INTRODUCTION

Beatus ille, qui, procul negotiis,
paterna rura bobus exercet suis.
(HORACE.)

Je n'ai jamais été plus heureux que lorsque je cultivais de mes propres mains, non le champ que m'ont transmis mes ancêtres, mais celui que j'avais acquis dans un pays hospitalier; heureux cependant autant qu'on peut l'être loin de sa patrie, quand on est forcé de l'abandonner pour fuir les coups de la tyrannie. Retiré en Hollande pour échapper aux premières proscriptions consulaires, je n'y ai point exercé la profession d'avocat, ni celle de libraire, comme l'ont dit plusieurs biographes qui se sont copiés; j'y ai labouré quel-

ques arpents de terre qui suffisaient à mes besoins et à mon ambition. Là j'ai trouvé repos après une grande tourmente, au milieu d'une population dont j'ai eu beaucoup de peine à comprendre le langage ; mais du moins je n'entendais pas injurier la Révolution (1). J'étais devenu un véritable paysan, et j'étais si connu comme tel, entre les villes de Harlem et de Leyde, qu'il suffisait de demander « le paysan français » (*de fransch Boer*), pour qu'on indiquât ma demeure,

(1) Lorsque j'ai connu la langue, j'ai presque regretté de l'avoir apprise. Un jour que je voyageais dans la barque qui conduit de la Haye à Amsterdam, j'eus pour voisins trois riches négociants qui se tenaient, comme moi, dans la partie qu'on nomme le « roof », place séparée de celle qu'on appelle le « commun ». L'un de ces messieurs dit en me voyant entrer : « Nous pouvons continuer, c'est un *Franschmann*, qui ne connaît pas notre langue. » Ils employaient ainsi à mon endroit une expression dédaigneuse et qu'on réserve à la classe qui vit de son travail, par opposition à celle de *Fransch Heer* usitée entre gens qui ont reçu de l'éducation. Pendant tout le voyage, qui dura plus de deux heures, je les entendis débiter des injures et des grossièretés contre la nation française, et qu'on jetterait les Français dans les canaux, encore heureux si on ne les pendait pas. — C'était peu de temps avant l'entrée des alliés. — J'eus la patience de ne pas les interrompre, mais, avant de les quitter, je demandai en hollandais au patron de la barque le chemin pour aller à la rue où j'avais un pied-à-terre, et voyant la surprise de ces messieurs peinte sur leur visage, je leur témoignai, toujours en hollandais, tout le regret que j'avais de me séparer d'une société aussi agréable que la leur.

Cette petite leçon aurait pu leur servir, mais les Hollandais, même dans ce qu'on appelle la haute société, ne sont pas encore gens très civils. (*Papiers de l'Auteur.*)

sur laquelle j'avais placé cette inscription :

O felices nimium sua si bona norint
Agricolas! (1)

Au milieu de mes travaux champêtres, j'eus le loisir de déplorer les malheurs de mon pays et la perte de sa liberté que j'avais servie avez zèle et désintéressement, sans autre récompense que des calomnies et des persécutions, et que je voyais succomber sous la criminelle audace d'un de ses enfants. — Mais celui-là devait à son tour donner au monde la grande leçon des vicissitudes fatales.

J'ai eu le temps, dans ma retraite, de réfléchir sur les paroles de mon éloquent et infortuné collègue Vergniaud : que la Révolution ressemblait à Saturne, qui dévorait ses enfants.

Un demi-siècle s'est tout à l'heure écoulé depuis cette fameuse époque qui sera toujours un grand sujet de méditations pour les êtres pensants, et qui doit avoir d'immenses résultats.

Depuis cette crise, où tous les intérêts de la vieille société ont été en jeu, et dans un siècle

(1) *O fortunatos nimium...* (?)

où l'art d'écrire est devenu commun, la France a été inondée de mémoires, de biographies, d'histoires, de pamphlets; un grand nombre d'hommes de lettres, haletant de l'esprit de parti, ont trempé dans le fiel leur plume de mensonge, et mis la haine à la place de la vérité. D'autres ont calculé ce que la calomnie pouvait rapporter à l'auteur et à l'imprimeur en prenant la couleur du moment; d'autres, subissant l'influence des gouvernements qui se sont succédé avec rapidité, se sont fait gloire d'insulter au parti vaincu et de dénaturer les faits à la guise des nouveaux puissants dont ils sollicitaient la faveur ou la solde; enfin quelques jeunes gens auxquels je ne refuse pas du mérite et qui, j'aime à le croire, ont écrit de bonne foi, se sont mis en quête pour composer des histoires et surtout pour se faire un nom en développant leur faconde, mais souvent ils n'ont pas vu que la vérité leur échappait dans le fatras d'ouvrages qu'ils consultaient. Ils ont fait du roman plutôt que de l'histoire.

Je sais qu'on peut me demander et qu'on

me demandera quels sont mes titres pour combattre parfois les opinions de ceux qui ont écrit avant moi sur la Révolution. Des titres, je n'en réclame aucun, quoique ma qualité, non pas seulement de témoin mais d'acteur dans le grand drame, puisse être de quelque poids. Je ne parlerai que des faits dont j'ai été le témoin, que je sais de source certaine, ou que je tiens de personnes sûres et que je nommerai ; et si, parfois, je cite les hommes même que je combats, ce ne sera que pour appuyer mon opinion de leurs propres aveux. Je placerai, comme dit Horace, le lecteur au milieu des réflexions pour qu'il juge les acteurs et les actions.

Je sais aussi qu'on pourra me soupçonner, peut-être m'accuser moi-même de n'être qu'un homme de parti, et je m'y attends ; mais quand on ne désavoue aucune de ses actions, aucune de ses opinions, quand on confesse franchement ce qu'on a été, ce qu'on a voulu, ce qu'on a fait et ce que l'on ferait encore à l'occasion, on n'est pas un homme de parti, on est *soi* et rien de plus.

Je conviens cependant qu'il faut se garder de *l'esprit de parti* et rester en défiance de son opinion, si l'on n'est pas dans une position qui garantisse l'indépendance du caractère. Mais, arrivé à l'âge où l'homme a peu de choses à espérer ou à craindre, on ne peut plus être soupçonné d'être dirigé par l'amour-propre, l'ambition ou la haine; les passions ont eu le temps de s'amortir; lorsqu'on est près d'entrer dans sa soixante-dixième année et qu'on a déjà un pied dans la tombe, ce n'est pas le moment de déguiser la vérité. Laissons le masque à ceux qui ne pourraient sans rougir se montrer à visage découvert. Pour nous qui n'avons qu'à gagner d'apparaître tels que nous sommes, tels que nous avons été, soyons francs. Il s'agit avant tout de ne pas trahir sa conscience.

Quelques hommes dont les passions ne sont pas encore éteintes diront sans doute qu'en vieillissant je n'ai pas cessé d'être factieux, mais que m'importe le jugement de ceux-là? Encore quelques soleils, eux et moi nous ne serons plus. Les hommes passent et les faits restent, c'est par eux que je veux être jugé.

LES INFLUENCES RÉVOLUTIONNAIRES

La Révolution est un des grands événements de l'ordre social. Ceux qui la regardent comme l'œuvre de quelques hommes qui l'auraient provoquée ou dirigée par leurs écrits, leur argent ou leur influence personnelle n'ont considéré que les acteurs qui occupaient la scène, ils ont attribué au moment ce que des siècles avaient préparé. Les grandes époques sont plutôt l'œuvre du temps que l'improvisation de quelques volontés. Le chancelier Bacon a dit justement que le temps était le plus grand des novateurs.

La Révolution n'est pas née d'idées abstraites et de fausses théories sur la souveraineté du peuple, comme l'ont écrit ceux qui voulaient la discréditer dans son principe en essayant de réfuter ces théories, elle est née de la force des choses, du concours des événements : tous les pouvoirs, toutes les aristocraties, la royauté même, y ont contribué. Des hommes qui, depuis, nous ont traité de

rebelles, allumèrent les premiers le feu qui produisit l'explosion ; le clergé, qui de tous temps, par ses prétentions exagérées, par ses empiétements sur la puissance civile, avait appris aux peuples que les rois ne sont pas inviolables, demanda lui-même la convocation des états généraux et la revision de l'ordre ancien ; la noblesse, qu'on avait vue tant de fois rivaliser avec le pouvoir royal et le combattre les armes à la main, exerça certainement une influence immense sur les débuts de la Révolution, et pour le prouver il me suffirait de mettre sous les yeux du lecteur un simple extrait des doléances inscrites aux cahiers qu'elle rédigea à l'adresse des derniers États-généraux ; — ces cahiers sont peu connus, quand on les aura lus on sera forcé de convenir que les prétentions de la noblesse dépassaient en libéralisme tout ce que le tiers-état demandait lui-même ; — enfin il s'était formé au sein même de la monarchie une nouvelle puissance qui, en résistant aux ordres de la Cour et en refusant l'enregistrement des impôts, manifestait que le peuple doit être compté pour quelque chose et qu'une puissance résidait en lui, puisqu'à lui seul appartenait le droit de voter et d'accorder ces impôts. C'est par cette noble résistance que les parlements ont obtenu la convocation des États qui

devait avoir la Révolution pour conséquence. Il était sans doute hors de leur pensée de la provoquer, de la provoquer telle qu'elle s'est accomplie, mais il n'en est pas moins vrai que leurs remontrances ont beaucoup contribué à y préparer l'opinion publique.

C'est donc l'aristocratie qui a commencé la Révolution. Le peuple s'en est ensuite emparé, mais il n'a pas dirigé les premiers coups. Ah ! sans doute, les mouvements du peuple ne se répriment pas à volonté, et, dès qu'on a commencé à reconnaître ses droits, il faut lui accorder jusqu'aux extrêmes conséquences de la justice !

La Révolution développa chez les Français tous les genres d'énergie : on en a vu des résultats cruels, mais aussi de grands résultats ; elle a présenté des excès, même des fureurs, qu'il faut comprendre ; on y voit des intentions chez le plus grand nombre, de grands talents chez quelques-uns, et des vertus souvent contradictoires ; mais il me semble qu'il est des hommes aujourd'hui qui, en remuant les pénibles souvenirs d'une grande époque, espèrent nous ôter l'envie de réclamer ses nobles conséquences ; à les entendre on dirait que les huit siècles qui ont précédé la catastrophe ont été des

siècles tranquilles où la nation ne marchait que sur des roses ; or, pendant ces huit siècles, si on en excepte les règnes de quelques monarques qui ont su occuper les esprits par la guerre, il ne s'est pas passé vingt-cinq ans sans qu'on ait vu les grands vassaux armés contre les rois, ou les paysans soulevés contre les seigneurs, ou les réformés luttant contre les catholiques, ou les parlements se prononçant contre la cour ; ainsi toutes les classes de la société essayaient tour à tour d'échapper aux pouvoir arbitraire ; les troubles civils et les violences auxquelles on eut recours pour les comprimer attestent que les Français ont lutté longtemps avant d'obtenir la liberté légale ; ce ne sont donc pas les droits que tant de gens regrettent qui sont anciens, mais l'amour de la liberté. L'obscur désir de tous tôt ou tard se réalise, incomplètement sans doute, c'est-à-dire en dehors d'une logique apparente, mais avec une force invincible. La véritable opinion publique est elle-même une puissance plus forte que tous les pouvoirs : les gouvernements absolus ne prévaudront point contre l'esprit public qui se manifeste de toutes parts et qui menace encore plus d'un trône ; ce n'est pas à comprimer les révolutions que les gouvernants devraient appliquer leurs efforts, ils devraient bien plutôt

s'occuper des moyens de les prévenir. C'est en rendant les peuples heureux qu'on prévient les révolutions. Les nations n'ont que trop longtemps fait preuve de longanimité, le temps est arrivé où, conscientes de leurs droits, elles se disposent partout à les réclamer.

Le peuple français marche à la tête de la confédération des peuples contre le pouvoir absolu, et il faut fermer les yeux à la lumière de l'avenir pour espérer encore le triomphe final du despotisme. Le pouvoir absolu n'a jamais été fort que du sommeil des peuples et du prestige des baïonnettes, mais déjà les peuples *s'inquiètent*, et les baïonnettes ne sont autre chose que le peuple lui-même. Ceux qui les portent ne tarderont pas à savoir qu'ils ne doivent en menacer que les ennemis de la patrie et non leurs concitoyens, qui sont leurs frères et leurs amis naturels.

Comme en 1789, la force brutale finira par échapper à ceux qui veulent en faire un moyen d'oppression.

Les gouvernements absolus, n'existant que par la force, portent avec eux le germe de leur destruction : ils doivent tôt ou tard périr par la violence. Quatorze siècles d'existence n'ont pu préserver le gouvernement français d'une chute

terrible préparée par les excès et les conflits fatals des pouvoirs. Et quels sont les pouvoirs qui savent se contenir ?

Ce n'est pas la force qui constitue la légitimité, il n'y a de légitime que ce qui est juste.

DU CLERGÉ

Sans doute, il faut respecter les ministres d'un culte quelconque lorsqu'ils prêchent une morale simple et prouvent par leurs actions qu'ils croient eux-mêmes ce qu'ils disent; malheureusement le nombre n'en est pas grand. Le clergé toujours envahisseur n'a jamais reculé devant les occasions qui se sont présentées d'accroître sa puissance. Je renvoie les curieux aux historiens qui ont écrit sur les matières ecclésiastiques.

On sait, entre mille traits, que le cardinal de Guise avait béni les poignards de la Saint-Barthélemy.

Mais n'ai-je pas vu moi-même un évêque d'Agra (1), ou se disant tel, bénir dans les plaines de Doué les armes d'une division vendéenne commandée par Charles d'Autichamp, ce qui du reste

(1) Guillot de Folleville (1760 1794).

n'empêcha pas celle-ci d'être complètement battue? A la même époque, des prêtres affublés de chapelets, portant une croix sur la poitrine, tenant d'une main un crucifix et de l'autre un poignard, marchaient constamment à la tête des paysans égarés pour les exciter au carnage et leur en donnaient l'exemple. Un simple curé de Saint-Laud d'Angers (1) n'est-il pas devenu évêque d'Orléans, en récompense des nombreux assassinats qu'il avait commandés dans la Vendée comme membre du conseil supérieur établi à Châtillon? Ce même évêque n'a-t-il pas été choisi comme médiateur entre le Saint-Siège et Napoléon lors du Concordat?—Assurément il devait être adroit.

Je n'ai connu avant la Révolution que deux évêques dans la province d'Anjou, où j'avais mon domicile. Le premier était un M. de Grasse, frère du comte de Grasse (2), qui commandait la flotte française contre les Anglais au combat du 12 avril 1782, qui fut si désastreux pour la marine française, et dans lequel il fut fait prisonnier sur *la Ville de Paris;* le second, M. de Lorry, qui était encore évêque lorsque l'Assemblée consti-

(1) Etienne Bernier (1762-1806).
(2) François-Joseph-Paul, comte de Grasse-Tilly (1723-1788).

tuante décréta la constitution civile du clergé (1).

M. de Grasse mangeait ordinairement à Paris les revenus de son évêché, qu'il cumulait avec ceux de plusieurs abbayes qui y étaient jointes; il y menait, comme tous les autres évêques, une vie licencieuse; mais, du moins, il ne causait pas de scandale dans son diocèse, et sa conduite dans la capitale n'était pas autrement remarquée, parce que beaucoup d'autres prélats en faisaient autant.

Un jour que M. de Grasse était venu dans son diocèse pour y distribuer la confirmation, on me conduisit dans une des salles de l'évêché pour la recevoir comme les autres enfants de mon âge. J'avais à peine treize ans. Un prêtre qui nous conduisait nous avait fait placer à genoux pour attendre l'arrivée de Monseigneur. Pour me désen-

(1) Beaucoup de personnes ont pensé, et je suis de cet avis, que l'Assemblée constituante commit une grande faute en décrétant une constitution civile pour le clergé, et surtout en obligeant le clergé à prêter serment à cette constitution. Il était sans doute nécessaire d'apporter un frein aux empiétements des puissances ecclésiastiques sur l'autorité civile, par exemple de rendre aux tribunaux ordinaires les affaires qui se jugeaient devant les officialités, de remettre entre les mains de l'autorité civile la tenue des registres publics constatant les naissances, mariages, décès, et de soumettre les membres du clergé à toutes les lois appliquées au reste de la société; il était ridicule de permettre que le clergé formât une classe privilégiée dans l'État et ne voulût reconnaître d'autre autorité que celle de Rome; mais il ne fallait pas leur imposer d'autres serments que ceux qu'on exigeait des autres citoyens : il fallait les contraindre de se soumettre aux lois générales, mais n'en pas faire de particulières pour eux. (*Pap. de l'Auteur.*)

nuyer dans cette position un peu gênante, je causais et riais avec de jeunes demoiselles de mon voisinage qui étaient placées devant moi sur une autre ligne. L'évêque, qui s'en était aperçu de loin, se borna à réprimander ces jeunes personnes et, arrivé devant moi, il me distribua un de ces soufflets qu'on oublie difficilement, « pour m'apprendre à vivre, » disait-il. Le soir même, Monseigneur, qui venait quelquefois visiter ma mère, me reprocha ma conduite dans le lieu saint. Je lui répondis que je ne croyais pas qu'une salle de son palais fût un lieu saint, et que d'ailleurs il m'était aussi bien permis de rire avec de jeunes personnes de mon âge qu'à lui d'en caresser de plus âgées à Paris.

Ma mère, qui trouva sans doute ma réponse passablement insolente, se leva avec vivacité, pour me confirmer une seconde fois, mais je m'esquivai lestement. Le lendemain, elle me demanda devant mon père où j'avais appris toutes les impertinences que j'avais débitées la veille ; je lui répondis tranquillement que c'était mon père lui-même qui, déjeunant quelques jours auparavant avec des amis, avait parlé devant moi de la conduite que Monseigneur menait à Paris, ainsi que ses confrères, et qu'il avait ajouté qu'il aimerait mieux voir un officier de dragons auprès de sa femme qu'un prêtre,

parce qu'elle se défierait du premier, tandis que le second ressemblait au serpent qui avait fait succomber notre première mère à la tentation. Mon père, qui n'était pas aussi fâché que ma mère, se borna à me dire que de semblables vérités ne devaient pas se répéter « en face des gens » et que je devais être plus circonspect à l'avenir.

J'ai lu dans les mémoires imprimés d'une dame qui a figuré à la cour de Louis XV, et qui par sa position avait pu connaître tous les hommes immoraux de son temps, une notice sur ce prélat, laquelle se trouve conforme à l'opinion de mon père (1).

L'évêque Lorry, son successeur, prenait beaucoup moins de précautions; il entretenait publique-

(1) Extrait des *Mémoires de Mme Dubarry*, tome VI, page 176, édition de 1829, par MM. Damas-Hinard et Lamothe-Langon :

« Je veux raconter quelques faits du temps qui reviennent à ma mémoire, la mort, par exemple, d'un des prélats les plus débauchés de France, ce qui doit vous laisser dans l'embarras du choix, c'est de Mr de Grasse, évêque d'Angers, qu'il s'agit. Il termina à soixante ans une vie entièrement consacrée aux plaisirs de tous genres.

« Sa débauche n'était pas celle d'un homme de cour, ni tous ses hommages pour les femmes de bonne compagnie. Il affichait les mauvaises mœurs avec un éclat qui scandalisait jusqu'à ses confrères, il dissipait tout son revenu et au delà avec des créatures de bonne volonté. On lui a entendu dire qu'il voudrait bien trouver dans son diocèse une statue propre à faire des miracles, afin que le revenu servît à entretenir deux filles de l'Opéra. Louis XV, en parlant de Mr d'Angers, disait : « Il a bien fait de parvenir à l'épiscopat, je n'en aurais pas voulu pour clerc de ma chapelle. »

« Ce prélat entretenait une danseuse qui avait envie d'avoir un beau collier de diamants. Il connaissait dans son diocèse une dame

ment une concubine qu'il avait fait épouser à son valet de chambre, et personne dans la ville n'ignorait ce commerce. Ce même évêque refusa de prêter le serment exigé par la loi, sous prétexte que sa conscience et sa religion ne le lui permettaient pas.

Un chanoine de la cathédrale, l'abbé Chivaille, l'un des grands vicaires et le secrétaire particulier de l'évêque, connu dans toute la ville pour ses aventures galantes, refusa aussi, pour les mêmes motifs, de prêter serment.

Il existait à l'extrémité de la province d'Anjou, dans la petite ville de Fontevrault, un monastère de ce nom qui avait des règles assez singulières et qui se composait de religieux et de religieuses sous la direction d'une même abbesse. Il y avait bien deux maisons, mais qui ne formaient en

riche, de peu de naissance et de grande dévotion, qui désirait que sa fille, bien mariée, eût des enfants ; il va la trouver, lui vante l'excellence des messes dites dans la chapelle de la Vierge à Lorette en Italie ; la bonne dévote, qui le croit, lui remet douze mille livres en or ; il en achète une paire de boucles d'oreilles à sa maîtresse et charge son aumônier de faire dire le nombre de messes à six sous dans quelque pauvre couvent. Il avait fait placer dans sa chambre à coucher un tableau de sainte Marie l'Egyptienne qui, encore dans son état de courtisane, s'offrit elle-même en payement aux bateliers qui lui avaient fait passer le Nil. L'indécence de la scène était rachetée, selon lui, par la suite de la vie pieuse de la pécheresse. »

réalité qu'un seul monastère. C'est dans cette abbaye que les jeunes princesses de la famille royale recevaient leur première éducation. Mme Campan, qui se connaissait en fait d'éducation, dit, tome Ier, page 18, de ses « Mémoires », qu'on en recevait une très mauvaise dans ce monastère. L'abbesse de Fontevrault, toujours une dame de très haut rang, avait, comme de raison, de nombreux bénéfices à sa disposition et les religieux qui avaient eu le bonheur de fixer son attention étaient toujours certains d'être pourvus. L'un de ces moines fut nommé par elle à une très bonne cure, à quelques lieues d'Angers.

Là, il fit, pour le malheur d'une famille entière, la connaissance d'une veuve encore jeune et jolie qui eut la faiblesse de l'écouter. Cette veuve avait deux enfants, une fille aussi jolie que sa mère, et un fils qui servait dans les gendarmes de la maison du roi, en garnison à Lunéville, et avec lequel j'étais lié dès mon enfance, ainsi qu'avec toute sa famille dont j'avais même l'espoir de faire un jour partie.

Je servais alors dans l'artillerie et, ayant obtenu un congé, je partis de Metz pour rejoindre à Lunéville mon ami qui en avait également obtenu un. Nous arrivâmes ensemble à Angers, mais beau-

coup trop tard pour aller voir sa mère et sa sœur. Il m'invita à venir déjeuner avec elles le lendemain. Quel fut mon étonnement lorsque je le vis arriver chez moi, dès la pointe du jour, pour m'annoncer un triste événement qui m'affligea encore plus que lui.

Le moine dont je viens de parler avait pris un tel ascendant dans la maison de la veuve qu'il s'était cru en droit d'exercer le même empire sur la jeune personne. Un jour qu'ils étaient à table, le prêtre la morigénant outre mesure, elle se permit de lui dire : « Monsieur, c'est tout au plus ce que je pourrais supporter de la part d'un père ; heureusement vous ne l'êtes pas encore, et j'espère bien que vous ne le serez jamais. » La mère, qui sentit que c'était un reproche indirect que lui adressait sa fille, ne fut pas assez maîtresse d'un premier mouvement de vivacité et la gifla. La jeune personne, qui avait seize ans, fut tellement mortifiée de cette correction qu'elle en éprouva une révolution subite qui la conduisit en quelques jours au tombeau.

Mon camarade, qui aimait beaucoup sa sœur, eut l'imprudence de dire qu'il saurait bien débarrasser sa mère d'un homme qui voulait faire le maître dans sa maison et, plus imprudent encore

ou plus téméraire, peu de temps après il accepta une partie de chasse avec lui. Il y trouva la mort. Le moine, qui vint en donner la première nouvelle dans le village, prétendit qu'en sautant un fossé mon ami tenait à la main son fusil qui n'était pas au repos, et qu'une branche sans doute avait fait partir la détente. Personne n'ajouta foi à ce récit, pas même la mère qui, depuis ce malheureux événement, ne reçut plus chez elle celui qu'elle regardait comme la cause de la mort de ses deux enfants. Elle ne tarda pas elle-même à succomber à son grand chagrin. L'indignation générale s'éleva contre le moine : il fut forcé de quitter le département.

Heureusement tous les prêtres ne ressemblent pas à ceux dont je viens de parler; mais c'est déjà beaucoup trop qu'on en puisse citer un petit nombre.

Quand verrons-nous la fin de toutes les jongleries théocratiques ? car l'intolérance n'est pas le propre des seuls prêtres romains. Toute religion a ses ridicules et ses prétentions : un juif ne peut pas fréquenter un chrétien, mais il lui est permis de le voler; les protestants ne refusent pas la sépulture aux comédiens, mais ils leur défendent

de gagner leur vie le dimanche; les spectacles sont partout fermés ce jour-là; en Angleterre, il n'est pas permis à un boulanger d'ouvrir sa porte le dimanche, mais les pâtissiers ont la permission; on peut boire dans les estaminets, mais les fenêtres de la rue doivent être closes ou entrebâillées; enfin, en Hollande, j'ai vu la comédie de l'observance du dimanche poussée si loin qu'un ministre de la police, M. Lapierre, défendit un jour, par une ordonnance placardée sur tous les murs de La Haye, de fumer dans les rues, et cependant on ne voit pas bien un Hollandais sans sa pipe.

Que d'hypocrisies inutiles et petites ! Mais, disent ceux qui gouvernent, mieux vaut l'hypocrisie que le scandale.

DE LA NOBLESSE

La Révolution française a suffisamment prouvé qu'il n'était pas nécessaire d'être né noble pour bien servir son pays, et que, parmi ceux qui se piquent d'une haute naissance, on trouvait des gens d'un caractère assez bas. Pour un Latour-d'Auvergne dont le nom est inscrit honorablement à la

tête des grenadiers français, nous comptons trente généraux sortis de la classe plébéienne : Hoche, Marceau, Dugommier, Kléber, Jourdan, etc. Il est honorable sans doute de compter parmi ses ancêtres des hommes qui ont rendu à la patrie d'éminents services, mais les enfants ne devraient s'enorgueillir de la gloire de leurs pères que pour leur ressembler, — et il est des héritages qui ne se transmettent pas.

Il faut avoir été le voisin de quelques-uns de ces grands seigneurs pour savoir jusqu'à quel point ils abusaient de leur autorité. Je citerai quelques anecdotes de ma jeunesse à ce propos.

Ma famille possédait un petit castel situé dans l'enclave du duché-pairie de Brissac. Ce domaine était resté indivis entre deux de nos parents et mon père. Il formait un petit fief relevant du duché. Un de mes cousins, âgé d'environ dix à onze ans, s'amusait à tirer des moineaux dans la cour, qui était commune et qu'on laissait ouverte pour la commodité du public. Des gardes de Brissac entendant tirer quelques coups de fusil accoururent au bruit, s'emparèrent de mon jeune parent, l'attachèrent à la queue du cheval de l'un deux et le traînèrent ainsi jusqu'au château de Brissac, dis-

tant de deux lieues. En vain le père de l'enfant et le mien leur représentèrent que nous avions le droit d'armes et celui d'en faire usage sur notre propriété, leurs représentations furent vaines. Ils suivirent alors les gardes jusqu'à Brissac où ils arrivèrent aussitôt qu'eux ; introduits près du duc, ils se plaignirent amèrement à lui de la conduite de ses gardes. Dans le premier moment, le duc ne voulut pas avoir l'air de donner tort à ceux-ci ; il parut même douter de l'existence de notre petit fief. Alors les deux plaignants, prenant un autre ton, lui dirent : « Nous espérons, monsieur le duc, n'avoir pas besoin d'invoquer une autre justice que la vôtre, mais, si vous nous y forcez, nous prouverons que nous sommes dans notre droit et que vos gardes ont abusé de votre autorité ; nous n'ignorons pas que ce sera la lutte du pot de terre contre le pot de fer, mais la justice est pour tout le monde et nous l'obtiendrons, dussions-nous y dépenser toute notre fortune. » Le duc, qui naturellement était bon, se radoucissant un peu, leur dit : « Eh bien ! je vous ferai rendre votre enfant, qu'exigez-vous de plus ? — Comme l'insulte a été publique, nous exigeons que votre capitaine des gardes accompagné des gardes qui ont commis le délit vienne faire des excuses

au père de l'enfant. » Effectivement, le capitaine des gardes vint s'excuser par ordre du duc.

Ces mêmes gardes de Brissac portaient bien plus loin l'abus de pouvoir. Lorsqu'ils ne pouvaient parvenir à arrêter un braconnier dans la forêt, ils tiraient dessus comme sur une bête fauve, et ces assassinats ne prirent fin qu'en 1789, parce que, à cette époque, la justice reprit ses droits. Quatre des gardes de Brissac, parmi lesquels figurait le capitaine lui-même, convaincus d'avoir ainsi assassiné un grand nombre d'individus, furent condamnés à être rompus; mais protégés par quelques membres du Parlement de Paris, qui étaient eux-mêmes des grands seigneurs, ils en furent quittes en appel pour la peine des galères à laquelle on sut même les soustraire.

Dans leurs terres, les grands seigneurs étaient en général assez affables envers la bourgeoisie avec laquelle ils se familiarisaient même, parce qu'autrement ils eussent été privés de société. Le duc de Brissac faisait même inviter tous les jeunes bourgeois du pays qui avaient des chevaux à assister aux parties de chasse qui avaient lieu fréquemment dans la forêt, et par suite à des bals

qui se donnaient au château pour amuser la jeune duchesse, devenue depuis duchesse de Mortemar; mais, de retour à Paris, il les tenait à une distance respectueuse de lui.

Un de mes parents, qui venait souvent passer quelques semaines à notre campagne, et qui avait été invité comme moi aux fêtes de Brissac, avec cet avantage qu'il avait obtenu une place de sous-lieutenant de dragons par la protection du duc de Brissac au commencement de la Révolution, crut devoir, en rejoignant son régiment, faire une visite de remerciement à son protecteur. Celui-ci le reçut très bien et l'invita même à dîner pour le lendemain, mais quelle fut sa surprise, lorsqu'en se rendant à cette invitation il fut reçu par le maître d'hôtel, qui le conduisit dîner à l'office! Il n'osa pas refuser, mais ce dîner lui était resté sur le cœur dix ans après, car en 1800 il me racontait cette aventure en dînant chez moi : il était alors chef d'escadron dans le 8e régiment de dragons caserné à l'École militaire. Sa mésaventure me rappela quelque chose d'à peu près pareil.

M. le duc de Céreste-Brancas s'était marié à la fille unique du marquis de Giseux, riche propriétaire dont l'épouse était alliée de ma famille.

Lorsque le duc de Céreste venait à Angers, il ne manquait jamais de faire visite à mes parents, les invitait à dîner chez lui et par réciprocité acceptait quelquefois notre dîner bourgeois. Mon père, m'ayant conduit à Paris pour y terminer mes études, me conduisit faire une visite au duc de Céreste qui nous invita à dîner pour le dimanche suivant. Arrivés le jour indiqué, nous fûmes conduits dans l'appartement de son valet de chambre, homme d'ailleurs très respectable et que mon père estimait beaucoup. Nous y trouvâmes la table mise pour nous recevoir. Mon père, qui était invité par le duc lui-même, ne crut pas devoir accepter le dîner de son valet de chambre et pria celui-ci de ne pas regarder son refus comme une insulte parce que, lorsqu'il venait à Angers, ils dînaient bien ensemble, étant d'anciens camarades de collège. Mon père ajouta qu'une autre fois il accepterait avec plaisir un dîner offert par lui et non par monsieur le duc.

Je pourrais citer ainsi beaucoup de traits de l'orgueil ridicule de nos grands seigneurs d'autrefois.

J'ai entendu raconter, à Bruxelles, par M. de Potter, l'une des plus illustres victimes des fureurs de Guillaume de Nassau, roi de Hollande, que

dînant un jour à Rome, chez un cardinal, celui-ci affectait de ne lui adresser la parole qu'en l'appelant M. le comte. Au sortir de table, M. de Potter crut devoir lui représenter qu'il n'avait pas l'honneur d'être comte. « Je sais bien, lui répondit ce prince de l'Église, mais il est bon que l'on sache que je n'admets à ma table que des gens titrés. » — Charmante humilité d'un successeur des apôtres !

Si cet orgueil était ridicule dans nos anciens nobles, il l'était bien davantage encore dans les nouveaux parvenus.

Nous avions, dans la province où je suis né et dans les provinces voisines, une pépinière de nobles, qui ne l'étaient pas plutôt devenus qu'ils croyaient avoir acquis le droit d'impertinence. Pour vingt mille francs vous pouviez acheter une charge à la Chambre des Comptes de Nantes et, à la seconde génération, votre postérité était noble jusqu'à la fin des siècles; pour quarante mille, vous deveniez trésorier à Tours et votre descendance était noble au bout de vingt ans, ou même avant, si vous mouriez dans l'exercice de votre charge; pour quatre-vingt ou cent mille francs, vous pouviez acheter une charge de secré-

taire du Roi, et, dès la première génération, vos enfants nés et à naître étaient nobles comme le roi. J'ai connu un marchand de bœufs qui conduisait lui-même ses bestiaux au marché de Poissy et de Sceaux, et qui est devenu noble par cette voie. Son fils est aujourd'hui baron de l'Empire. Enfin les échevins et les maires de notre bonne ville d'Angers devenaient nobles au premier chef, les échevins au bout de vingt ans, les maires au bout de quatre ans seulement; qu'on juge d'après cela du nombre de privilégiés dont fourmillait notre ville. Les deux derniers maires qui ont précédé la Révolution nous ont fourni neuf enfants mâles, et par conséquent neuf nouvelles familles nobles...

En l'année 17.., très jeune encore, j'accompagnais à un bal, où se réunissait la meilleure société de notre ville, une dame avec sa fille. C'était la première fois qu'elles y paraissaient, et par conséquent, elles n'en connaissaient pas tous les usages. La noblesse ancienne et nouvelle affectait de ne pas se mêler avec la bourgeoisie. Une place se trouva vacante dans une contredanse vis-à-vis la la loge qu'occupait la mère et elle désira que j'y dansasse avec sa fille; en vain je lui observai que sa fille éprouverait peut-être quelques désagré-

ments parce que les autres danseuses étaient des dames nobles et très nobles, et qui verraient de mauvais œil une bourgeoise se mêler à leur société; la dame ne tint pas compte de mes représentations.

A peine la jeune fille avait-elle pris place à la contredanse qu'un de nos jeunes parvenus, lieutenant dans un régiment de chevau-légers, veut se placer devant nous avec une demoiselle de Contades, petite-fille du maréchal. Je lui observai que la place était occupée, il me répondit que les trois autres dames qui formaient la contredanse désiraient qu'elle fût complétée par Mlle de Contades et qu'elle y danserait malgré moi. Je m'adressai alors à Mlle de Contades et lui dis que, si j'étais seul, je lui céderais volontiers la place, mais que je la croyais incapable d'exiger que la dame que j'accompagnais se retirât, parce que chacun de nous était au bal pour son argent. Mlle de Contades se retira et fit des excuses à ma danseuse en l'assurant qu'elle ignorait que la place était occupée, mais son danseur persista à vouloir y danser malgré moi; nous échangeâmes quelques propos un peu vifs qui attirèrent autour de nous une foule de jeunes gens tant nobles que bourgeois; alors la mère de la jeune fille que j'accompagnais la rap-

pela près d'elle; les trois autres dames se retirèrent aussi. Le champ de bataille nous restait. Je profitai de l'absence des dames pour demander satisfaction au jeune officier de l'insulte qu'il venait de me faire, mais il me répondit qu'il n'était pas fait pour rendre raison à un *vilain*. Cette expression était d'autant plus déplacée dans sa bouche qu'il n'y avait pas longtemps qu'il était sorti lui-même de ce qu'il appelait la classe des *vilains*. Je me bornai à lui dire que je saurais bien le contraindre à se battre avec moi.

Effectivement, quelques jours après, je le rencontrai en ville et, sur un nouveau refus de sa part de me donner satisfaction, j'eus l'imprudence de le frapper d'une canne que je tenais à la main. Il était en uniforme et tira son épée dont il me porta plusieurs coups que je parai; il ne fit en cela que ce que tout autre militaire eût fait à sa place, et s'il m'eût passé son épée au travers du corps, je n'aurais eu que ce que je méritais. On doit croire qu'après une pareille incartade un combat sérieux devenait nécessaire; il eut lieu le lendemain et, après quelques blessures légères reçues de part et d'autre, nos témoins mirent fin au combat parce que nous avions des torts réciproques. Tout semblait terminé, lorsqu'arrivèrent

à Angers MM. de Castries et d'Autichamp qui revenaient d'une inspection que le premier avait faite dans le port de Brest, comme ministre de la marine; ils étaient en même temps commandants de la gendarmerie de la maison du Roi, tenant garnison à Lunéville, dans laquelle j'avais été admis par eux, lors de leur premier passage dans notre ville, avec permission d'en porter l'uniforme. Je leur fus dénoncé comme coupable de deux délits qui méritaient une punition exemplaire et au moins vingt ans de prison, le premier d'avoir osé frapper un gentilhomme, ne l'étant pas moi-même, le second d'avoir frappé un lieutenant lorsque j'étais réputé n'être que sous-lieutenant par mon admission dans la gendarmerie. Heureusement, M. le chevalier de Contades, dans la compagnie duquel je devais être incorporé en arrivant à Lunéville, prit chaudement ma défense, et il assura MM. de Castries et d'Autichamp que les premiers torts venaient de mon adversaire et que, lui présent à la querelle, il pouvait attester qu'il n'y avait d'autre reproche à me faire que d'avoir porté trop loin le point d'honneur.

L'affaire en resta là, et il fut même décidé que je partirais peu de temps après avec M. de Con-

tades lui-même pour rejoindre le corps, mais mon père, qui craignait de nouvelles étourderies de ma part dans un corps composé d'une jeunesse turbulente, remercia ces messieurs de la bienveillance qu'ils me témoignaient et me conduisit lui-même à Paris, où il parvint, par des amis, auprès de M. le marquis de Grébeauval, à me faire obtenir des lettres d'examen pour entrer dans l'artillerie.

SOUS L'HABIT MILITAIRE

Il fallut cependant surmonter de grandes difficultés pour entrer dans ce corps. D'après une ordonnance de M. de Ségur (1), on devait, pour être admis dans un régiment comme officier, prouver quatre degrés de noblesse : je n'en pouvais pas seulement prouver un seul, puisque j'étais né dans la classe plébéienne; mais comme on était un peu moins difficile pour l'admission dans l'artillerie, parce qu'il fallait des études préliminaires auxquelles beaucoup de nobles dédaignaient de s'assujettir, on trouva des moyens d'éluder l'ordonnance, et je fus admis au moyen de certificats qui furent

(1) Philippe-Henri de Ségur (1724-1802), appelé par Louis XVI au ministère de la guerre, en 1781.

signés par le maréchal de Contades, par le duc de Brissac, par le duc de Céreste-Brancas et par le marquis d'Autichamp, portant que ma famille vivait noblement et que mon père avait servi comme officier dans le régiment de Royal-Cravate.

J'avais embrassé l'état militaire contre le vœu de mes parents. Mon père voulait faire de moi un médecin; ma mère me voyait en avocat. Je ne tardai pas à m'apercevoir que j'avais eu tort de ne pas suivre leurs conseils, mais l'habit militaire, bien accueilli partout, avait quelque chose de séduisant pour un jeune homme sans expérience.

La première chose qui me fit regretter mon indépendance fut la réception qui me fut faite par le général Perrin des Almons, commandant l'artillerie à Metz, auquel je fus présenté par le capitaine Duhamel, un ami de mon père, à la surveillance de qui j'avais été confié. Le général nous accueillit tous les deux avec bienveillance et nous invita à dîner pour le dimanche suivant, mais en nous reconduisant il m'ordonna de me rendre à la citadelle jusqu'à nouvel ordre de sa part. Je ne répliquai pas, parce que j'étais prévenu qu'en endossant l'habit militaire on devait obéir avant tout; mais le capitaine Duhamel, étonné comme moi d'un pareil ordre, me demanda si je n'avais pas

fait quelque escapade avant de quitter Paris, qui eût déterminé mon père à demander lui-même au général ma mise aux arrêts en arrivant à Metz. Sur ma réponse négative, le capitaine, en me regardant, s'aperçut que j'avais manqué à la consigne qui ordonnait de porter l'uniforme de son corps sans y rien changer. J'avais eu le malheur de me présenter chez le général avec une veste blanche au lieu d'une veste bleue. C'est moi qui suis coupable, dit le capitaine, de ne vous avoir pas prévenu que le général était très exigeant sur la tenue. Rendez-vous au fort, et sous peu je vous en ferai sortir. Effectivement, il alla s'accuser près du général de ne m'avoir pas fait connaître ses ordres et obtint ma mise en liberté. — Première douceur de l'état militaire !

Peu de temps après, dînant avec quelques camarades, des aspirants comme moi, je me trouvai exposé à une nouvelle épreuve qui pouvait avoir des suites un peu plus sérieuses que la première. L'un de ces aspirants, qui selon toutes les apparences savait que je n'étais pas noble, se permit de dire qu'il s'était glissé dans le corps des individus qui n'avaient pas fait les preuves de noblesse exigées par l'ordonnance du ministre de la guerre, mais qu'on saurait bien les en faire sortir. Aus-

sitôt je me levai et lui dis : « Je dois prendre cette apostrophe pour moi, puisque je ne suis pas noble; je n'ai même jamais cherché à faire croire que je l'étais, mais je suis bien aise de vous déclarer dès le premier jour que je ne sortirai du corps des officiers que lorsque vous me porterez en terre; et celui d'entre vous qui voudra savoir à quoi s'en tenir me trouvera toujours prêt à lui répondre. » Le plus morne silence régna jusqu'à la fin du dîner.

En sortant de table, celui qui avait tenu ce propos indiscret s'approcha de moi et m'assura en présence de plusieurs camarades qu'il ignorait que je ne fusse pas noble, et qu'il n'avait point eu l'intention de m'offenser. J'eus l'air de me contenter de cette excuse, mais j'eus bientôt l'occasion de prendre ma revanche.

Un capitaine de dragons, M. de Morton-Chabrillant, fils de celui qui commandait les gardes de Monsieur, frère du Roi, osa dire en pleine parade que la petite noblesse qui composait l'artillerie était propre tout au plus à « décrotter ses bottes ». Grande rumeur parmi les aspirants et les élèves d'artillerie, qui décidèrent dans leur sagesse qu'une députation se présenterait le lendemain à la parade pour demander satisfaction de cet in-

solent propos à tout le corps des officiers du régiment de dragons auquel appartenait M. de Morton-Chabrillant. Comme j'avais quelque réputation dans l'art de l'escrime, je fus invité à faire partie de cette députation. Ma réponse fut bien simple : « Je vous ai déclaré, il y a peu de temps, que je n'avais pas l'honneur d'être noble ; en conséquence, le propos qu'on attribue à M. de Morton-Chabrillant n'a pu m'offenser en aucune manière ; c'est à ceux d'entre vous qui se trouvent insultés à défendre leur noblesse ; quant à moi, vous me trouverez toujours prêt à soutenir l'honneur du corps, si quelqu'un l'attaquait, mais je ne suis pas disposé à me faire tuer pour une cause qui n'est pas la mienne. »

M. de Morton-Chabrillant ayant reçu l'ordre de rejoindre à Paris ses nobles parents, l'affaire en resta là, et depuis ce moment je n'ai pas cessé de vivre en bonne intelligence avec tous mes camarades. Mais ces premières épreuves n'ont pas peu contribué à me dégoûter de la carrière militaire dans laquelle je n'avais d'ailleurs aucun espoir d'avancement, et, en me rendant au vœu de ma famille, j ai suivi le précepte de Cicéron : *Cedant arma togæ.*

Si je me suis appesanti sur ces différentes anec-

dotes, qui ne peuvent intéresser que moi, c'est que j'ai voulu faire connaître l'état d'esprit et la situation dans laquelle je me trouvais avant la Révolution. Je n'avais rien à gagner dans un bouleversement général et je ne peux pas être soupçonné d'avoir été entraîné par des motifs d'intérêt personnel. Révolté des insolentes prétentions de la noblesse, j'ai dû soutenir avec énergie les principes de l'égalité parfaite de tous les hommes devant la loi; indigné des prétentions et des écarts du clergé, j'ai dû défendre la liberté des cultes, la liberté de toutes les opinions et leur manifestation par la presse : ainsi se résume en peu de mots ma profession de foi politique.

En vérité, je ne formais des vœux que pour la réforme des abus. Je ne cherchais point à abaisser ceux qui avaient voulu s'élever au-dessus des autres pour me mettre à leur place. Ma conduite a prouvé que l'ambition n'était pas le mobile de mes actes. Né plébéien, je suis resté plébéien sous la monarchie comme sous l'empire; je n'ai recherché ni les places ni la fortune, parce que je voulais garder mon indépendance dans la prospérité comme dans l'adversité, et toujours je suis resté semblable à moi-même.

PARMI LES GENS DU ROI

Ma famille, qui appartenait en grande partie à la magistrature, me pressait vivement de suivre la même voie. Il y avait plusieurs places vacantes au tribunal supérieur de notre province, je donnai la préférence à une place du parquet sans trop prévoir les difficultés qui m'attendaient dans cette nouvelle carrière. Sans aucune expérience des affaires, je quittai l'épée pour la toge, désireux de complaire à mes parents. Je ne me dissimulais pas la faiblesse de mes moyens, mais un oncle à moi, qui avait exercé pendant longtemps et avec distinction la profession d'avocat, m'avait promis de m'aider de ses conseils; je comptais parmi les conseillers trois de mes plus proches parents, et l'un d'eux était président.

Le parquet se composait d'un procureur du Roi, de deux avocats du Roi et d'un substitut. Je traitai de cette dernière place parce que j'avais l'espoir de m'instruire à l'école des trois magistrats qui devaient porter la parole avant moi et que je comptais sur leur bienveillance.

Vains calculs ! Le procureur du Roi (1) émigra

(1) M. Bodard.

avant que mes provisions arrivassent de Paris, le premier avocat du Roi (1), homme d'un grand mérite, succomba à une longue et douloureuse maladie, le second avocat du Roi, M. Brevet de Beaujour, et M. Milscent, l'un des présidents de la cour, furent tous les deux nommés membres de l'Assemblée constituante, et je me trouvai ainsi privé des principaux appuis sur lesquels j'avais compté.

Le tribunal se trouva présidé par le plus ancien des conseillers qui venait d'être nommé conseiller d'État honoraire en récompense de quarante années de service (2); fier de ce nouveau grade, il fit peser sa morgue sur tout ce qui l'entourait : j'en ressentis les premiers effets. Les vacances allaient finir, il me fit demander par l'un des conseillers si je me proposais de prononcer le discours de rentrée; sur une réponse affirmative, le conseiller me laissa entrevoir que je devais m'abstenir de le faire en grand costume, c'est-à-dire en robe rouge, parce que mes prédécesseurs ne l'avaient jamais portée. — Si c'est une injonction que vous êtes chargé de me faire de la part du président, lui répondis-je, vous pouvez lui dire que j'attache fort peu d'importance à porter une robe rouge

(1) M. Benoist.
(2) M. Ayrault.

plaide qu'une robe noire, mais qu'il suffit qu'on ne le défende pour que je croie devoir user de mon droit : si jusqu'ici mes prédécesseurs ont conservé la robe noire, c'est que, remplissant plus souvent les fonctions d'avocat que celles du ministère public, ils ont cru devoir conserver le costume de l'ordre auquel ils appartenaient ; mais, comme je ne suis point avocat, je ne connais d'autre costume que celui de la compagnie dont je fais partie, et je le porterai.

J'ai dit plus haut que j'avais un oncle sur les conseils de qui j'avais compté, mais je me trouvai encore privé de cet appui au moment où j'y pensais le moins.

Quelques jours avant la rentrée du Palais, je me présentai chez lui pour lui soumettre le discours que je devais prononcer. J'avais choisi cet argument : *De l'indépendance que doit conserver le magistrat, dans quelque position qu'il se trouve.* Mon discours commençait par ces mots : « Le sénateur romain Priscus, invité par un des officiers de la maison de l'empereur à s'abstenir de se rendre au Sénat ou d'y approuver les rescrits qui y seraient présentés, répondit qu'il se rendrait à son poste et qu'il y voterait suivant sa conscience. » — En voilà bien assez, me dit mon oncle en

m'interrompant, je n'ai pas besoin d'en entendre davantage pour être certain qu'un pareil discours sera vivement applaudi; et, comme je ne suis pas bien convaincu de l'excellence des républiques de Rome et d'Athènes, j'apprécierais mal les belles maximes que tu développes; d'ailleurs les jeunes gens d'aujourd'hui en savent beaucoup plus que nous autres, vieilles têtes à perruques, et il est à croire que tu ferais peu de cas de mes avis.

Je prononçai tranquillement mon discours devant une assemblée nombreuse, qui ne jugea pas du même point de vue que mon oncle; mais le vieux conseiller président, qui était loin d'approuver mes principes, ne négligea aucune occasion de me le faire sentir.

Les membres du tribunal avaient l'habitude de se réunir avant l'audience dans une salle qu'on appelait « la buvette »; les deux plus jeunes conseillers, qui avaient été mes camarades de classe, vinrent m'inviter de la part de la compagnie à faire partie de leur réunion, mais ils eurent la maladresse de me dire que je ne participerais pas aux frais parce que je n'étais admis que comme membre honoraire. Je leur répondis que, me considérant comme membre de la compagnie tout aussi bien qu'eux, je regardais leur proposition comme

une insulte, et que je n'acceptais pas l'honneur qu'ils prétendaient me faire.

Il existait un autre usage qui favorisait la paresse des conseillers et qui, à mon avis, était un abus, parce qu'il donnait un peu trop d'influence au ministère public dans certains cas. Dans toutes les affaires qui se jugeaient à la chambre du conseil et qui ne pouvaient être décidées avant que les gens du Roi eussent donné leurs conclusions, le président leur faisait communiquer les pièces à domicile, et ils en faisaient ordinairement le rapport, pour éviter cette peine à l'un des conseillers. Quoique je n'approuvasse pas cette manière de procéder, je ne crus pas pouvoir m'y refuser ; d'ailleurs, obligé d'examiner de toutes façons les pièces, ce rapport n'exigeait pas de ma part un travail bien difficile. Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'à peine mon premier rapport commencé monsieur le président m'observa que je devais savoir que le ministère public ne pouvait porter la parole que debout devant la cour. Il est vrai que j'avais cru pouvoir rester assis parce que je ne remplissais pas les fonctions du ministère public, mais celles de rapporteur. Alors, me levant aussitôt, je dis à monsieur le président que

je connaissais assez mes devoirs pour qu'il ne fût pas nécessaire de me les rappeler, mais que je connaissais aussi mes droits ; qu'il devait savoir que le rapport que je faisais n'était point dans les attributions du ministère public, et que c'était de ma part un acte de complaisance ; que, cependant, puisqu'il trouvait inconvenant que je le fisse assis, je saurais dorénavant me borner strictement à mes fonctions ; qu'en conséquence je déposais les pièces sur le bureau et que je ne donnerais mes conclusions que lorsqu'il aurait chargé quelqu'un des conseillers de faire le rapport.

Le vieux président, qui n'était pas accoutumé à trouver de la résistance parmi les membres de la cour ne me le pardonna pas, et ce ne fut plus dans la chambre du conseil, mais en pleine audience, qu'il chercha à s'en venger et à me faire sentir qu'on ne résistait pas impunément à un conseiller d'État.

Les assemblées primaires de notre département avaient été fort orageuses ; les principes d'indépendance qu'avait proclamés l'Assemblée constituante avaient déjà pris racine dans nos contrées, et, dans plusieurs endroits, ils avaient été développés avec beaucoup de force. Les agents des justices seigneuriales qui existaient encore crurent

que de pareilles opinions constituaient un délit contre l'ordre social et en poursuivirent les auteurs avec beaucoup d'acharnement : un de ces tribunaux condamna un citoyen de Segré à six mois de prison et à une amende assez considérable. L'affaire ayant été portée en appel devant la cour supérieure séante à Angers, je pris la parole et, après avoir soutenu qu'un citoyen ne pouvait pas être rendu responsable des opinions qu'il avait émises dans une assemblée primaire, parce qu'il y exerçait sa portion de souveraineté, et que toute liberté serait détruite si les magistrats s'arrogeaient le droit de juger si les opinions sont bonnes ou mauvaises, mes conclusions tendaient à ce que le jugement fut infirmé et l'accusé mis en liberté.

La cour se retira dans la chambre du conseil pour en délibérer et, la séance redevenue publique après quelques minutes de délibération, le président prononça d'une voix forte et avec beaucoup d'affectation les paroles suivantes : « La cour, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, le ministère public entendu et *sans avoir égard* à ses conclusions, ordonne que le jugement dont est appel sera exécuté suivant sa forme et teneur, etc. »

Les membres du barreau, qui tous désiraient aussi vivement que moi que ce jugement fût infirmé, vinrent me témoigner leur étonnement de la formule qu'avait adoptée le président et qu'ils entendaient pour la première fois, car, dans tous les préambules des jugements, il était d'usage de se borner à dire : *après avoir entendu le ministère public dans ses conclusions.* — Patience, leur dis-je, Messieurs, je ne tarderai pas à prendre ma revanche. — M. Brevet de Beaujour, avec qui j'entretenais une correspondance, m'avait prévenu qu'il serait fait incessamment un rapport au nom du comité de législation, dont il était membre, pour annuler ces sortes de procédures qui avaient également eu lieu dans d'autres départements.

Peu de temps après, il m'adressa, en effet, une copie d'un décret qui annulait toutes les condamnations pour opinions prononcées dans les assemblées primaires. Je n'eus rien de plus pressé que d'en demander l'enregistrement, et, dans un réquisitoire, où j'ajoutais de nouveaux développements à l'opinion que j'avais précédemment émise, je terminais en disant que j'espérais, cette fois, que *la cour*, faisant droit à mes conclusions, annulerait, conformément à la loi, le jugement

dont elle avait ordonné l'exécution, la semaine précédente.

On peut juger, sur ce simple exposé, des obstacles sans nombre contre lesquels j'eus à lutter pour paraître presque tous les jours devant un tribunal composé en grande partie de magistrats imbus de vieilles théories, et qui repoussaient toutes les idées nouvelles. Obligé de me livrer à l'étude des anciennes lois qui étaient passablement compliquées, abandonné à moi-même dans un travail si pénible, n'osant consulter aucun des membres du barreau pour ne pas me mettre en leur dépendance, je ne marchais pas sur des roses, et, plus d'une fois, je regardais l'entreprise comme au-dessus de mes forces. Heureusement, un ancien ami de mon père, qui avait été professeur de droit public à notre université (1), m'ouvrit son cabinet et m'aida de ses conseils dans les affaires difficiles, et si je sortis avec honneur de la position critique dans laquelle je me trouvais, je ne le dus qu'à ses bons offices.

Le nouvel ordre de choses me trouva donc bien préparé, dégoûté de l'état militaire par la présomptueuse arrogance des nobles, rebuté par la morgue et la vieille routine des magistrats, certes

(1) M. Guillier de la Touche.

j'embrassai le parti de la Révolution avec enthousiasme, et pour des raisons toutes morales. Je l'ai servie avec dévouement. Quoique froissé par elle, je ne me repens pas de ce que j'ai fait.

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

Les parlements qui avaient demandé les premiers la convocation des États généraux étaient loin de prévoir, je l'ai dit, la tournure que prendraient les affaires, et cependant leurs remontrances avaient sonné les premiers coups de la rébellion ; ils avaient appris à la nation qu'il existait en elle une puissance sans appel et que les droits du trône ne pouvaient prescrire ceux du peuple ; ils n'avaient pas prévu que des bouches éloquentes allaient bientôt développer ces idées mystérieuses, exposer publiquement à la nation le secret de sa force et lui découvrir les moyens de se régénérer.

Quand la cour voulut reculer, il était trop tard.

On se tromperait grandement si l'on croyait que le rappel de M. Necker au ministère fut de la part du roi un retour de confiance ; en ayant l'air de se rendre au vœu de la nation, il ne faisait que céder à la nécessité ; ce n'était pas le premier

ministre qu'il rappelait, mais l'homme nécessaire, le seul qui pouvait, par sa popularité, lui procurer de l'argent et dont on se débarrasserait dès qu'on pourrait se passer de lui, et la preuve de ce que j'avance, c'est que celui-ci ne prit aucune part aux affaires d'administration générale, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le compte-rendu des premières séances des États-généraux.

Le Roi ne partageait point les opinions de M. Necker relativement à la double représentation du Tiers et ne fut pas de bonne foi en l'accordant, car c'était la rendre illusoire que de n'accorder pas en même temps le vote par tête. Le gouvernement n'avait aucun plan fixe et vivait en quelque sorte au jour le jour; il se conduisait à peu près comme un homme dans son tort qui se met en colère. Au milieu de ce désordre et de l'ignorance complète de l'administration, on ne peut s'étonner que la France ait songé à se sauver elle-même. D'ailleurs depuis longtemps le Roi ne servait plus que les passions de la Cour.

Dans quelques provinces, et notamment en Bretagne, la noblesse, qui avait lutté avec tant d'éclat contre la tyrannie ministérielle, voulut replacer le tiers-état sous la sienne, et son opposition à ce que le nombre des députés de cet ordre

fût doublé excita des scènes sanglantes dans la ville de Rennes.

La jeunesse prit les armes et appela à son secours la jeunesse des villes voisines : Nantes, Angers et plusieurs autres villes y envoyèrent des détachements armés qui eurent bientôt rétabli l'ordre, car les nobles qui n'avaient mis en avant que leurs domestiques ou des gens à leurs gages donnèrent prudemment l'ordre de la retraite. Par suite de cette échauffourée, il s'établit une espèce d'alliance entre la jeunesse de Bretagne et d'Anjou qui, par leurs députés respectifs, formèrent l'année suivante une fédération dans la ville de Pontivy. Cette assemblée fut présidée par un député breton, le vice-président fut un député angevin. Le président fut le général Moreau, devenu depuis beaucoup trop célèbre ; je fus choisi pour vice-président, honneur que l'on voulut faire à la députation d'Anjou.

On doit croire que cette jeunesse, composée de tout ce qu'il y avait de plus ardent dans les principales villes des deux provinces, prit des arrêtés d'une grande vigueur ; ils furent jugés séditieux par M. Joly de Fleury, procureur-général au parlement de Paris, qui les honora d'un réquisitoire par suite duquel ils furent condamnés à être

brûlés par la main du bourreau sur les marches du Palais de justice. Le même jour, un journal (1) rédigé par celui qui devait devenir l'illustre auteur des *Ruines* et du *Voyage de Syrie et d'Égypte*, Volney (2), obtint également les honneurs de l'auto-da-fé, quoique la Bretagne, où le prétendu délit avait été commis, ne fût pas du ressort du parlement de Paris.—On ne brûle plus aujourd'hui les écrits, mais on emprisonne les auteurs et on les rançonne pour leur imposer silence. Dans tous les temps les gouvernements ont eu à leur disposition des Jeffries, des Ballard, des Marchangies et autres que je m'abstiens de nommer.

Dans presque toutes les villes, la mesure qui accordait au tiers-état une double représentation fut accueillie avec enthousiasme. M. Achille Roche,

(1) *La Sentinelle du peuple.*

(2) Volney est né le 3 février 1757 à Craon, petite ville du département de la Mayenne. Son nom de famille était Chassebeuf. L'éditeur Adolphe Bossange prétend que ce nom était ridicule et que, lui ayant causé beaucoup de désagréments, son père le nomma Boisgirais. Le fait est que Volney, qui entra au collège d'Angers à l'âge d'environ 12 ans, ne nous a jamais été connu que sous le nom de Chassebeuf et que nous le nommions encore ainsi à son retour d'Égypte. Il est vrai qu'il nous pria de lui donner dorénavant celui de Volney, non qu'il répudiât le nom de ses pères, mais parce que celui de Volney l'ayant fait connaître dans la république des lettres, il attachait de l'importance à le conserver. (*Papiers de l'Auteur.*)

pour donner une idée de l'opinion qui se manifestait partout à cette époque, avance dans son « Histoire de France » que les femmes d'Angers prirent un arrêté aux termes duquel elles offraient de s'enrôler avec leurs fils, leurs frères et leurs époux pour soutenir la cause du peuple contre la noblesse.

J'ignore où M. Roche a pris cette information, mais j'étais alors à Angers, et il n'est point à ma connaissance qu'une semblable détermination ait été prise. Je conviens que dans beaucoup d'autres circonstances les femmes de cette ville ont donné de grandes preuves de courage et de dévouement, mais je ne crois pas nécessaire à leur gloire d'y ajouter des faits imaginaires. Il suffit de rappeler ce qu'elles ont fait pour juger ce qu'elles feraient encore si les circonstances l'exigeaient de nouveau. On les a vues, lors du siège d'Angers dirigé par Charles d'Autichamp, à la tête d'une armée nombreuse de Vendéens, accourir en grand nombre sur les remparts, y porter des vivres aux courageux citoyens qui les défendaient et leur prodiguer des secours de toute espèce, au milieu des balles et des boulets qui pleuvaient. Je me plais à leur rendre cette justice : bonnes épouses, bonnes mères, elles ont encore prouvé qu'elles étaient bonnes citoyen-

nes; et je tiens à honneur d'être né au milieu d'une population qui n'a jamais cessé de donner l'exemple de toutes les vertus civiques. Si César revenait dans nos contrées, il ne dirait plus : *Andegavi molles* (1).

APRÈS LA PRISE DE LA BASTILLE

Des historiens trop positifs, aux yeux de qui tout est organisé, par exemple M. Dulaure, qui a coutume d'imputer les événements principaux de la Révolution à l'or de l'Angleterre ou à celui du duc d'Orléans, attribuent les violences du peuple après la prise de la Bastille à une autorité occulte. Pour

(1) Variante des papiers de l'Auteur :

« Je suis né dans la ville d'Angers et j'y remplissais des fonctions publiques lorsqu'éclata la Révolution. Tout en attestant que peu de villes en France ont embrassé plus chaudement les principes que la Révolution a consacrés, je nie qu'une pareille détermination ait été prise par les femmes de cette ville. Dans d'autres circonstances, elles ont donné des preuves d'un grand courage et d'un grand dévouement. Mais M. Roche a été induit en erreur en assurant qu'elles avaient offert de s'enrôler elles-mêmes pour combattre les ennemis de la patrie. Les femmes d'Angers ont toutes les qualités qui conviennent à leur sexe ; mais, à mes yeux, elles sont beaucoup plus intéressantes en portant des secours aux blessés au péril de leur vie, qu'en portant le mousquet. C'est aux hommes qu'il appartient de défendre leurs femmes et leurs enfants. Les femmes doivent se borner à la mission d'embellir notre existence et de nous consoler de tous les maux qui, sans elles, la rendraient souvent insupportable ».

moi je ne vois rien d'occulte dans ces événements déplorables. Il n'est point étonnant que, dans l'état d'exaspération où l'avait jeté la prise de la Bastille, le peuple, qui se voyait trahi de tous les côtés, se soit porté spontanément à des actes de violence contre ceux qui correspondaient avec ses ennemis et favorisaient leurs projets. On assure en effet qu'on trouva dans la poche du gouverneur de la Bastille une lettre de Flesselles, qui portait ces mots : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses, tenez bon jusqu'à ce soir, vous recevrez des renforts. » Et je ne vois pas qu'il soit besoin d'aller chercher ailleurs des causes qu'on est dans l'impuissance de signaler.

FORMATION DES GARDES-NATIONALES

La prise de la Bastille eut des résultats immenses. Le bruit se répandit dans toute la France que des brigands armés apparaissaient sur différents points; ce n'était qu'une fausse nouvelle; mais, dans le même temps, un instinct de conservation fit lever tous les Français comme par enchantement, et partout on forma des municipalités et on organisa des gardes-nationales. Ces gardes civiques se com-

posèrent partout des citoyens de la masse sans exception ; elles nommèrent elles-mêmes ceux qui devaient les commander (1) et contribuèrent puissamment au maintien de l'ordre, ce qui donne un démenti formel à ceux qui objectent le danger de confier des armes à une certaine classe de citoyens. Le grand danger, au contraire, est à mon avis de ne les déposer qu'entre les mains des banquiers et des hommes opulents qui ne connaissent de vraie liberté que celle qui assure leurs jouissances et met tous les pauvres en leur dépendance. Depuis que les gardes-nationales ne sont plus composées que d'hommes choisis par le pouvoir, et que le gouvernement s'est arrogé le droit de leur donner des chefs, on les a vus dans les grandes villes, et notamment à Paris, répandre le sang de leurs concitoyens au premier ordre de l'autorité. — Triste prérogative attribuée aujourd'hui à la fortune, comme elle l'était autrefois à la naissance.

LA LOI MARTIALE A ANGERS

M. Thiers a écrit : « L'exécution du Champ-

(1) La garde nationale d'Angers fut constituée le 22 juillet 1789. Choudieu y fut élu au titre de major. (*N. de l'E.*)

de-Mars fut fort reprochée à Lafayette et à Bailly. Mais tous deux, plaçant leur devoir dans l'observation de la loi en sacrifiant leur popularité et leur vie à son exécution, n'eurent aucun regret, aucune crainte de ce qu'ils avaient fait. »

Je ne nie point que le premier devoir d'un fonctionnaire public soit d'exécuter la loi, mais quand un magistrat est chargé de l'exécution d'une mesure aussi terrible que la loi martiale, il doit y regarder à deux fois avant de commander le feu, et je ne doute point que si Bailly eût commencé par porter des paroles de conciliation, il lui eût été facile de se faire écouter comme l'avait fait Lafayette, qui était parvenu à dissiper le premier rassemblement. Enfin, quoi qu'en puissent dire certaines personnes qui ne savent qu'applaudir aux assassinats que l'autorité sait toujours couvrir d'une apparence de légalité, je me permettrai de soutenir que l'emploi de la force armée contre des citoyens sans armes est un crime.

Je me suis trouvé vers la même époque dans une position aussi critique ; il y avait cependant cette différence que le rassemblement que j'avais à disperser était armé et que les demandes qu'il formait n'étaient fondées en aucune manière, ce

n'était qu'un prétexte dont se servait le clergé non sermenté pour troubler la tranquillité publique, en excitant des hommes égarés à demander la diminution du pain, quoiqu'il fût à un très bas prix.

Voici le fait :

Un rassemblement nombreux, composé de « perrayeurs », qui sont les ouvriers des carrières à ardoises qui environnent la ville d'Angers, précédé par des femmes qui travaillent à la filature du chanvre qu'on emploie dans la manufacture de toiles à voiles, se présente un jour de marché à l'une des portes de la ville. La municipalité, qui avait été prévenue d'avance de ce mouvement, avait mis en réquisition la garde nationale. Je commandais un bataillon de volontaires qui depuis a formé le premier bataillon de Maine-et-Loire. On m'avait confié la défense de la porte devant laquelle se présentèrent les insurgés. Ils étaient commandés par un vieux sergent invalide, étranger à la ville, et par un autre sergent d'infanterie qui avait des parents dans la ville, mais dont l'arrivée étonna sa famille elle-même, qui ne l'attendait pas.

Le vieux sergent d'invalides, qui paraissait commander en chef, me somma d'avancer pour conférer avec lui. Je lui répondis qu'il pouvait avancer

lui-même, s'il avait quelque proposition à me faire. Il s'avança et m'assura que sa troupe ne venait pas avec des intentions hostiles, mais qu'elle exigeait avant tout que mon bataillon mît bas les armes. Je ne répondis à cette ridicule sommation qu'en le menaçant de le faire arrêter s'il ne se retirait. Pendant ce pourparler, j'avais fait prévenir le maire, M. d'Houlières, qui depuis a été mon collègue à l'Assemblée Législative et à la Convention, que ma position deviendrait difficile s'il ne me faisait pas soutenir par de la cavalerie, parce que le rassemblement se faisait menaçant et augmentait d'un moment à l'autre, mais que je prenais sur moi de le disperser avec une simple compagnie de cavaliers.

M. d'Houlières fit aussitôt déployer le drapeau rouge sur la tour de la maison commune et vint lui-même, accompagné d'un escadron de Royal-Picardie, proclamer la loi martiale sur la place du Champ-de-Mars, où j'avais disposé ma petite troupe en bataille, en face du rassemblement qui ne m'inspirait pas beaucoup d'inquiétude, parce qu'il était mal organisé et sans ordre dans sa marche.

Le maire s'avança seul au milieu des femmes qui faisaient le front du rassemblement et par-

vint aisément à les disperser en promettant de faire droit aux demandes qui seraient reconnues justes.

Il n'en fut pas de même du rassemblement armé qui, malgré les trois sommations qui lui furent faites de se retirer, fit une décharge sur mon bataillon. Heureusement personne ne fut tué : quelques volontaires furent seulement blessés. De notre côté, il ne fut pas tiré un seul coup de fusil, mais nous marchâmes au pas de charge et la bayonnette en avant sur le rassemblement qui, en même temps, fut pris en flanc par l'escadron de cavalerie, ainsi que j'en étais convenu avec M. de Saint-Cran qui le commandait. Il ne fallut qu'un instant pour disperser cette troupe, qui se sauva par la promenade publique aboutissant à la place. Les barrières de la place arrêtèrent la charge de cavalerie.

De part et d'autre personne ne périt dans cette bagarre. Nous arrêtâmes seulement les deux chefs qui furent livrés entre les mains de la justice et condamnés à être pendus. Nous eûmes la satisfaction de rétablir ainsi la tranquillité publique, et M. d'Houlières reçut de ses concitoyens une approbation beaucoup plus flatteuse pour lui que s'il eût ordonné de faire feu. Cependant nous avions

été assaillis, non pas à coup de pierres, mais à coups de fusil (1).

(1) EXTRAIT d'une lettre de l'Auteur :

J'ai lu avec attention la lettre anonyme d'un « *ami de la Constitution* » sur les événements des premiers jours de septembre 1790. Outre qu'un individu qui ne signe pas ce qu'il écrit m'inspire peu de confiance, il y a de graves erreurs. D'abord, l'auteur a l'air de croire que le clergé est étranger à cette échauffourée, et moi je suis d'un avis contraire ; car il est à ma connaissance qu'à cette époque des conciliabules ont eu lieu chez un chanoine de la cathédrale dont la maison de campagne était située à Eventard, près de celle de l'évêque.

En second lieu, il est faux que Soland ait parcouru le Champ-de-Mars à la tête de la garde nationale qui, à l'exception de Cérisier et de quelques hommes qui s'étaient joints à lui sur le *Mail romain*, ne s'est pas montrée du tout. Soland n'a paru qu'un instant dans le Champ-de-Mars à la tête des grenadiers et des chasseurs pour exhorter le maire lorsqu'il a proclamé la loi martiale. Ces chasseurs et grenadiers ne faisaient point partie de la garde nationale et ni eux ni Soland n'ont eu à soutenir de combat dans la prairie d'Allemagne, car ils n'y ont pas paru.

Après la proclamation de la loi martiale, Soland et la troupe qu'il commandait ont été chargés de la défense de la porte Saint-Michel. Là, Soland ne s'est pas pris corps à corps avec un homme armé d'un broc et n'a pas tué deux ouvriers des carrières ; ceux-ci n'ont point paru sur ce point. Soland a seulement été atteint d'un coup de feu parti des mains d'un brigand étranger à la ville et aux ouvriers de la carrière. Sa blessure était légère. Quant aux ouvriers des carrières, je les ai toujours considérés comme de braves gens qui n'étaient qu'égarés, mais je n'ai pas la même opinion de l'invalide Bottereau. Je ne doute point, puisque vous le dites, que ses enfants soient de braves gens et qu'ils cherchent à justifier la conduite de leur père. Cela me paraît très naturel ; mais ils doivent être trop jeunes pour avoir eu, par eux-mêmes, connaissance des faits, et leur témoignage ne pourrait pas détruire ce que j'ai vu. Voici au surplus les faits qui se sont passés :

Le lundi 5 septembre 1790, j'avais assemblé à la caserne des Minimes (et pas sur le Mail de la fidélité), non pas soixante, mais trois cents volontaires. L'auteur anonyme de la lettre me fait beaucoup trop d'honneur en me désignant sous le nom de *l'intrépide Choudieu* (je ne sais pourquoi), car j'étais peut-être le moins intrépide de tous mes camarades qui, comme moi, remplissaient un devoir pénible en repoussant par la force des compatriotes que

nous considérions comme égarés ; mais il n'en était pas ainsi de l'invalide *Bottereau* et du sergent *Guitteaud*, qui, à mon avis, étaient les véritables chefs de l'insurrection.

Le samedi 4, les femmes, accompagnées de quelques ouvriers des carrières et qui demeuraient dans le faubourg Saint-Michel exigèrent la taxation des grains et brûlèrent même quelques baquets. L'un d'eux, qui n'était pas, je crois, ouvrier des carrières, fut arrêté, mais il ne fut pas condamné à mort, comme le dit l'auteur de la lettre, car il fut presque à l'instant délivré par les femmes et nous n'opposâmes pas une grande résistance à sa délivrance. La garde nationale fut impassible. Royal-Picardie se conduisit bien.

Le dimanche 5, de nombreux rassemblements eurent lieu sur les carrières de Trélazé et des environs. De nombreux agents s'étaient glissés parmi eux.

Le 6 au matin, l'invalide Bottereau parut sur le Champ-de-Mars à la tête d'une troupe nombreuse, mais mal armée. Nous étions en bataille devant la caserne ; Royal-Picardie était adossé au mur de la manufacture à voiles faisant face aux insurgés. A peine arrivé, l'invalide Bottereau s'avança vers moi et me somma de déposer les armes, « et qu'il fallait que Royal-Picardie en fît autant ». A cette insolente sommation je répondis qu'il pouvait venir chercher les armes qu'il demandait, mais qu'il ne les aurait que par le bon bout. Il retourna de suite vers sa troupe et commanda la fusillade. Je crois cependant que la décharge ne se fit qu'en l'air et seulement pour nous intimider, car aucun de nous et aucun des soldats de Picardie ne furent atteints. Mais, au lieu d'être intimidés, nous marchâmes au pas de charge et la bayonnette en avant, et soutenus par Royal-Picardie nous dispersâmes les révoltés que nous poursuivîmes jusqu'à la prairie d'Allemagne et, là, quelques cavaliers qui avaient franchi le fossé atteignirent l'invalide qui fut frappé par l'un deux qui lui cassa la cuisse d'un coup de pistolet. Vous savez le reste. Si vous avez des renseignements qui détruisent ou atténuent ce que je viens de dire, vous me feriez plaisir de me les donner.

Quoi qu'en dise l'auteur de la lettre, il n'est pas à ma connaissance que personne ait péri, pas même dans la rue de l'Hôpital ; car aucun prêtre ni ouvrier de carrière n'y a paru. Ainsi ma conclusion est que cet auteur anonyme n'a rien vu par lui-même et a été mal endoctriné.

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

En 1791, je fus envoyé par mes concitoyens à l'Assemblée législative. C'est alors que je commençai à prendre une part active aux affaires publiques.

L'Assemblée avait ouvert ses séances le 1er octobre 1791 : le 4 octobre elle décidait l'envoi d'une députation au Roi pour lui annoncer qu'elle était constituée. Cette députation s'étant présentée au château le 5, le ministre de la justice vint lui annoncer que le Roi ne pourrait la recevoir que le lendemain. Sur l'insistance de M. Ducastel, qui la présidait, le ministre retourna près du Roi et vint dire qu'elle serait reçue le soir à 9 heures.

Cette manière de recevoir une députation de 60 membres de l'Assemblée nationale était un peu cavalière et n'annonçait pas de dispositions bienveillantes ; aussi le mécontentement commença-t-il à se manifester dans l'Assemblée, qui s'en offensa, et avec raison.

Quand la députation fut enfin introduite près du Roi, le président, M. Ducastel, qui cependant était très dévoué à la cour, n'adressa au Roi que ce peu de mots : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée ; elle nous a députés vers vous pour vous en instruire. » Louis XVI répondit plus sèchement encore : « *Je ne puis vous aller voir avant vendredi.* » Cette conduite était peu propre à lui concilier l'opinion publique.

On dira peut-être que j'attache trop d'importance à de petites choses, mais mon avis est que ce ne sont pas des petites choses que les relations qui doivent s'établir entre les corps constitués. Si l'un veut trop s'élever au-dessus de l'autre, il en résulte toujours des collisions qui finissent par devenir dangereuses. Je suis d'avis qu'il est dû des égards à celui qu'on a reconnu pour chef de l'État, mais celui-ci en doit à son tour aux délégués de la nation. Tout doit être réciproque. Je sais qu'il est des gens qui prétendent qu'on ne peut environner le trône de trop d'éclat parce que cet éclat rejaillit sur la nation elle-même ; mais ceux qui parlent ainsi comptent la nation pour peu de choses ; pour moi, qui la considère comme le seul et véritable souverain, je voudrais que ses représentants fussent regardés comme la première

autorité. Aussi me suis-je constamment refusé à faire partie de ces députations nombreuses qu'on envoyait si souvent à la Cour, lorsqu'un simple message pouvait suffire, et qu'on faisait insolemment attendre dans les antichambres, au milieu de la valetaille plus insolente encore que ses maîtres.

Dès le premier jour de nos délibérations, il s'éleva une discussion qui me semble avoir été la conséquence de cette première démarche.

Un fauteuil en forme de trône couvert d'or et de fleurs de lys était réservé au Roi. Couthon proposa que le fauteuil du Roi fût pareil à celui du président. Grangeneuve demanda que les titres de Sire et de Majesté, « qui avaient été inventés par la servilité, fussent remplacés par celui beaucoup plus beau et plus constitutionnel de *Roi des Français* ».

Ces deux propositions excitèrent des rumeurs dans une partie de la salle, qui, déjà se composait de quelques nobles et qui, depuis, devenue plus nombreuse, constitua le *côté droit*. Parmi eux, je remarquai Hérault de Séchelles, ancien avocat-général du Parlement de Paris, les ci-devant marquis de Girardin et de Jaucourt, MM. de Kersaint, Gouvion, Mathieu Dumas, Pozzo-di-Borgo (au-

jourd'hui ambassadeur de Russie), Beugnot, Becquet, Vaublanc, Lemontey, etc.

Ainsi, dès les premiers jours, l'Assemblée se dessina en deux partis : les hommes de la Cour, dont les principaux furent ceux que je viens de nommer, et les indépendants, qui depuis formèrent ce qu'on appela le parti de la Montagne et dont les plus marquants furent d'abord Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, Couthon, Grangeneuve, le fougueux Isnard, etc.

M. Guadet, l'un des membres les plus éloquents de la députation de la Gironde, et qui eût pu marcher de front avec Vergniaud, s'il eût été moins irascible, prit le premier la parole en réponse et dit : « J'aime à croire que le peuple français vénérera toujours beaucoup plus dans sa simplicité le fauteuil du président que le fauteuil doré du chef du pouvoir exécutif. Quant aux titres de *Sire* et de *Majesté*, je m'étonne que l'Assemblée mette en délibération si elle conservera des dénominations qui appartiennent à la féodalité. Pour le titre de Majesté, il ne doit plus être employé qu'en parlant de Dieu et du peuple. »

Il y eut encore des questions d'étiquette et de cérémonial :

M. Garran-Coulon observa que si l'Assemblée se conformait à l'art. II du décret qu'avait rendu l'Assemblée constituante, le 29 septembre précédent, et qui portait « le roi, arrivé au bureau, « chacun des Membres pourra s'asseoir et se cou- « vrir si le Roi reste assis et couvert », ce serait établir de la confusion et donner occasion aux uns de montrer de l'idolâtrie, aux autres de la fierté ; — tant mieux, dit un autre membre, s'il y a des flatteurs, il faut les connaître.

Cet article adopté parut dirigé contre les hommes de la Cour. Cela les mit en émoi. Ils rassemblèrent en toute hâte, comme si la patrie eût été en danger, leur ban et leur arrière-ban, qu'ils composèrent de tous les hommes faibles et faciles à intimider. On leur persuada que le Roi ne se présenterait pas si le décret était maintenu, et ils eurent la faiblesse de revenir sur une mesure qui avait obtenu la veille une immense majorité.

C'est ainsi que, dans toutes les assemblées délibérantes, il se forme un tiers parti qui n'a point à proprement parler d'opinion et qui se laisse le plus souvent entraîner sans trop savoir pourquoi. Ces hommes-là forment une union compacte par calcul et non par raison ; sans talents et sans

énergie, ils ne reconnaissent que la force d'inertie; ils composent une espèce d'êtres amphibies ; indifférents à tout ce qui n'est pas leur intérêt personnel, neutres en apparence, et se donnant un air d'impartialité dans les discussions qu'ils écoutent à peine, mais votant par calcul et par obéissance au premier signal de leur chef.

Le Roi vint à l'Assemblée le vendredi, ainsi qu'il l'avait annoncé. On remarqua qu'il s'était tenu constamment debout pour empêcher sans doute l'effet du décret. Il attachait, comme on voit, beaucoup d'importance à l'étiquette de la Cour.

M. Pastoret, dans sa réponse, répéta plusieurs fois avec une affectation ridicule les mots *Sire* et *Majesté*. Cela ne doit point surprendre de la part d'un homme qui s'est courbé devant tous les gouvernements : serviteur très dévoué de S. M. l'Empereur Napoléon, comte sous l'Empire, marquis de la création de Louis XVIII, et aujourd'hui le sujet très fidèle de Sa Majesté Louis-Philippe, un de ces hommes enfin qui pourrait répondre comme l'ambassadeur d'Angleterre à Mazarin : *Je suis le très humble serviteur des événements.*

Le Roi fut accueilli avec assez d'enthousiasme, soit en entrant soit en sortant.

Le 8 octobre, M. Goupilleau (de Montaigu) se plaignait d'avoir été insulté la veille, à l'issue de la séance, par un officier de la garde nationale décoré de la croix de Saint-Louis et de celle de Cincinnatus ; il rapporta que cet officier lui avait dit que le Roi seul devait avoir le titre de Majesté, que la nation n'était rien, que ses représentants n'étaient que des fonctionnaires salariés, et qu'il hacherait avec ses baïonnettes ceux qui persisteraient dans des principes pareils. « Il avait raison, ajouta Goupilleau, car ce ne sera qu'en m'arrachant la vie qu'on me fera renoncer à mes principes. »

M. Maillet se plaignit également d'avoir été insulté et menacé par un officier qui était venu l'accoster dans la salle, à l'entrée de la séance.

M. Couthon vint ensuite déclarer que la motion qu'il avait faite sur le cérémonial à observer en présence du Roi lui avait valu des insultes personnelles et qu'un inconnu s'était approché de lui en déclamant contre les députés qui venaient de leurs départements apporter le trouble à Paris. « On sait, avait ajouté cet homme, que vous êtes des intrigants, mais on vous connaît et on vous surveillera. »

L'officier de la garde nationale qui avait insulté

Goupilleau était connu, c'était M. Dermigny, aide-major-général; — mais il n'avait point été élevé à ce grade par le vœu des citoyens. — M. Dermigny fut mandé à la barre pour s'expliquer.

Il y balbutia quelques excuses insignifiantes et dit que « s'il connaissait quelqu'un qui voulût entamer la Constitution, il serait lui-même son dénonciateur et son bourreau. »

Je me défie beaucoup de ces faux-braves, qui sont toujours prêts à se servir de leurs armes.

Enfin, l'Assemblée, sur la demande de Goupilleau, voulut bien se contenter des explications de M. Dermigny (1).

(1) Les explications de M. Dermigny, insérées au *Moniteur* du 9 octobre 1791, sont amusantes :

Le président (à M. Dermigny, qui est introduit) : Monsieur, on vous accuse d'avoir insulté plusieurs des membres de l'Assemblée.

Plusieurs voix : Et d'avoir menacé la liberté de leurs opinions.

M. Dermigny : Monsieur le président et Messieurs, ce n'est pas sans une grande émotion que je me vois à la barre de l'Assemblée. Vous me pardonnerez, je ne sais pas les termes du barreau, ni de la justice; je vais rapporter le fait précis; si je fais quelque faute de langue, je prie l'Assemblée de m'entendre avec indulgence. Le fait est que, avant-hier, dans cette salle, qui n'est qu'une salle lorsque l'Assemblée n'est pas réunie, car je crois que le respect ne lui est dû que lorsque l'Assemblée est tenante, et que beaucoup des membres sont déjà assis; dans cette salle, dis-je, auprès du poêle, plusieurs personnes parlaient sur les affaires publiques. La conversation s'échauffa; j'entendis parler contre la Constitution, contre l'ancienne législature et dire d'autres choses qui m'affligèrent. Je suis d'un caractère un peu vif. Je dis que si je connaissais quelqu'un qui voulût entamer la Constitution, je se-

Trois académiciens : MM. Jouy, Arnault et Jay, qui se sont faits libellistes en publiant une « biographie » imprimée en 1822 (1), me reprochent, à l'article qui porte mon nom, d'avoir débuté, l'Assemblée législative par accuser avec beaucoup de véhémence et de chaleur le ministre de la guerre, Duportail.

J'attache, il est vrai, fort peu d'importance à l'opinion que ces messieurs peuvent avoir de ma conduite politique, et leur jugement n'est pas sans appel ; mais ne pas y répondre serait l'accréditer. Du reste les explications que je donnerai à ce sujet ont aussi un intérêt plus général et montrent comment certains ministres comprenaient leur devoir.

Il est très vrai que j'ai accusé le ministre de la guerre d'avoir fait partir sans armes pour la frontière des bataillons entiers, et notamment le 1er

rais son dénonciateur et son bourreau. Une personne me dit : Vous me menacez. Je lui dis : Non.

Telle est mon intention, et si je croyais que la Constitution ne dût pas tenir, j'irais m'enterrer tout à l'heure sous une pierre. (Il s'élève des applaudissements.)

M. Dermigny se retire.

(1) *Nouvelle biographie des Contemporains* (1820-1825.)

bataillon de Maine-et-Loire, dans lequel je m'étais enrôlé volontairement ; et l'accusation était fondée, car sur 500 hommes qui composaient ce bataillon 200 à peine étaient armés.

Je l'ai encore accusé d'avoir permis qu'on renvoyât ignominieusement de leurs régiments, avec des cartouches jaunes, des militaires qui avaient servi avec honneur dix-huit et vingt ans. De ce nombre étaient trois maréchaux des logis du régiment Royal-Cravate, qui, par décret de l'Assemblée législative, et sur ma proposition, furent réintégrés dans leur grade. L'un d'eux, nommé Fulcran, devenu colonel de ce même régiment, est mort glorieusement en le conduisant à l'ennemi. Le second, le sieur Lacassagne, nommé en 1794 commandant de place à Cambrai, conserva cette place importante à la république ; en 1815, il perdit une jambe en s'opposant à l'entrée des troupes alliées dans la même ville. Je ne me rappelle pas le nom du troisième.

J'étais, paraît-il, également criminel, en accusant M. Duportail d'avoir refusé de certifier ses états de service à un brave sous-officier du régiment de Vivarais nommé Desjardins, qui avait 16 années de service dans le même régiment, et qui est mort général de division sur le champ de bataille d'Eylau.

L'Assemblée législative a jugé un peu plus sévèrement que MM. Jouy, Arnault et Jay la conduite du ministre Duportail (1).

Les trois académiciens biographes, toujours disposés à me prendre en faute, disent encore : « Le maréchal de Rochambeau ayant demandé au commencement de 1792 que trois députés lui fussent adjoints pour présider à ses opérations (2), M. Choudieu fit refuser sa demande. C'était pourtant le texte de son discours contre le ministre Duportail qui avait inspiré à M. de Rochambeau l'idée de sa demande. » Il me serait difficile de deviner quel rapport il pouvait y avoir entre une dénonciation motivée contre un ministre prévaricateur et la demande de M. de Rochambeau, que personne n'accusait. Si ces messieurs eussent mis un peu plus de bonne foi et surtout de vraisemblance dans leurs diatribes, ils auraient pu se convaincre en ouvrant *le Moniteur* que ce n'est point moi qui ai fait rejeter la demande du maréchal, mais que c'est au nom et comme rapporteur du Comité militaire que j'en ai fait la proposition et que l'Assemblée nationale a accueilli mon rapport

(1) Voir les débats des 28 et 29 octobre 1791.

(2) Le maréchal Rochambeau demandait l'assistance de MM. Dumas, Dopterre et Daveyrhoult dans son état-major, à titre militaire. Voir les termes de sa lettre au *Moniteur*.

à l'unanimité. Pas une seule voix ne s'est élevée contre.

En vérité, il faut connaître bien peu les lois qui régissaient alors la France pour me faire un crime d'avoir fait sentir à l'Assemblée nationale que les fonctions législatives étaient incompatibles avec les fonctions militaires.

Voici ce que disent mes biographes académiciens au sujet des soldats de Châteauvieux, en parlant de moi à leur manière ordinaire :

« Ce député, très peu belliqueux, prenait part au plus petit événement militaire qui se passait alors. Il mit les Suisses de Châteauvieux sous sa protection spéciale (1). »

Je n'ai jamais eu la prétention de paraître plus brave qu'un autre. Si j'ai parlé quelquefois à la tribune sur des questions militaires, c'est qu'elles étaient de ma compétence, comme membre du Comité militaire. Mais d'après le ton persifleur que prennent ces fabricants d'accusation à tout prix, je me permettrai de leur demander ce qu'ils faisaient en 1791, lorsque je m'enrôlai comme simple volontaire dans le premier bataillon de Maine-et-Loire; en 1793 et en 1794, lorsque je marchais à la

(1) Voir, page 465, « l'affaire de Nancy ».

tête des colonnes républicaines et que, blessé deux fois, savoir le 9 juin à l'affaire de Saumur, et le 7 octobre suivant à celle du moulin du Bois-aux-Chèvres, j'ai du moins prouvé que je payais de ma personne. Certes j'ai plus entendu siffler à mes oreilles de balles et de boulets qu'ils n'ont compté de jetons académiques ou de pièces de cinq francs dans les bureaux de la censure ou dans ceux de la police générale.

Quant aux soldats de Châteauvieux, je n'ai pas été le seul à briser leurs fers. Au surplus, je ne répudie pas la responsabilité que j'ai pu encourir pour la faible part que j'y ai prise, et je n'ai point à me plaindre d'avoir été accusé de défendre des hommes que, dans mon âme et conscience, je croyais innocents, et je m'estime heureux de les avoir arrachés aux fureurs contre-révolutionnaires de MM. de Malseigne et de Bouillé, et aux passions haineuses de l'oligarchie suisse.

L'Assemblée nationale déclara, dans sa séance du 9 avril 1792, que les 41 soldats de Châteauvieux étaient compris dans le décret d'amnistie du 14 septembre 1791, et décréta qu'en conséquence ils seraient mis en liberté.

L'intérêt que prirent aux soldats de Châteauvieux toutes les classes de la société fut tel que

l'un deux, qui avait été condamné à mort et qui s'était réfugié chez une femme qu'il aimait, ayant reparu après l'amnistie, cet épisode fut célébré sur différents théâtres (1) et parut avec succès sur celui des Italiens sous le titre de *Philippe et Georgette*. — Nouvel est l'auteur des paroles, la musique est de Dalayrac.

L'un des membres de notre assemblée qui s'opposa le plus fortement à l'application de l'amnistie en faveur des soldats de Châteauvieux, ainsi qu'à leur admission aux honneurs de la séance, fut M. de Gouvion, qui déclara qu'il sortirait plutôt de l'Assemblée que de s'asseoir à côté des assassins. — Personne ne vous en empêche, lui répondis-je de ma place. — Quel est le lâche, reprit aussitôt avec vivacité M. de Gouvion, qui a osé m'apostropher ainsi ? — Je m'élançai à la tribune et je dis : Il n'y a de lâches que ceux qui se cachent, c'est moi qui ai parlé.

Le lendemain, les journaux royalistes prétendirent que M. de Gouvion m'avait puni de ma

(1) On lit en effet à la rubrique « Spectacles » dans le *Moniteur* du 17 avril 1792 :

THÉATRE DE MOLIÈRE, *rue saint-Martin*, Auj. *les Suisses de Châteauvieux et le Mariage de Rosette.*

Les Suisses de Châteauvieux assisteront à cette représentation.

Le lendemain même annonce.

Le jeudi 19 avril : Auj. *Grand bal*, auquel assisteront les Suisses de Châteauvieux. (*N. de l'Ed.*)

témérité en me laissant pour mort au bois de Boulogne. Le fait est que cette affaire n'a pas eu d'autre suite que la démission de M. de Gouvion, qui est parti le jour même pour l'armée du Nord, où il est mort avec honneur emporté par un boulet de canon.

Mes biographes disent encore :

Il voulut que les ministres rendissent compte des événements du camp de Neuf-Brisach (1).

Pour bien juger l'accusation et la réponse, il est nécessaire que j'entre dans quelques détails sur cette affaire, qui est peu connue.

M. de Noailles commandait ce camp, qui était établi sur la frontière ; tous les jours on voyait passer à l'ennemi des convois d'armes et de munitions. Un bataillon du Jura, qui était placé aux avant-postes, crut, et avec raison, qu'il était de son devoir d'arrêter l'un de ces convois. Noailles trouva que le bataillon avait eu tort et donna l'ordre de laisser passer les convois ; les officiers refusèrent d'obéir et le retinrent.

L'obéissance passive doit-elle aller jusqu'à laisser passer des armes à l'ennemi ? Et quels sont les plus coupables, ou du général qui le permet ou

(1) 4, 5, 6 et 7 juin 1792

des subalternes qui refusent d'exécuter les ordres qu'il donne à ce sujet ? Telle fut la question que je discutai devant l'Assemblée législative et dont il paraît qu'on voudrait me faire un crime.

M. de Noailles dénonça la conduite de ce bataillon au ministère de la guerre, qui, sans vérifier les faits, demanda au Corps législatif que le bataillon fût cassé et son drapeau suspendu aux voûtes de la principale église de Neuf-Brisach, et les volontaires incorporés dans d'autres bataillons. Les officiers, de leur côté, dénoncèrent au comité de la guerre la conduite du général.

Heureusement pour eux, j'ouvris leur dépêche, en ma qualité de secrétaire du Comité, et la remis ouverte au président. Mais celui-ci n'en tint pas compte. Il ne communiqua au Comité que la *dénonciation* et fit disparaître la *justification* des officiers.

L'affaire étant ainsi présentée, le Comité qui, à l'exception de cinq ou six membres, n'était composé que d'officiers supérieurs adopta sans autre examen la proposition du ministère de la guerre et nomma pour rapporteur le général Mathieu-Dumas. Celui-ci, qui avait appris par la discussion que son rapport serait vivement combattu par moi, eut l'air de refuser de faire ce rapport, et proposa

que je fusse nommé rapporteur à sa place. Le président, avec lequel ce plan était sans doute concerté, demanda au Comité si ce choix lui convenait. Tous les membres, excepté moi, répondirent affirmativement, mais je refusai formellement cet honneur qui n'était qu'un moyen de me faire taire. J'observai au Comité que je défendrais fort mal son projet, puisque je me proposais au contraire de le combattre à la tribune.

Effectivement je combattis avec succès les faibles raisons sur lesquelles M. Dumas s'appuyait pour le faire approuver. Je démontrai d'une manière sans réplique que les volontaires du Jura n'avaient fait que remplir un devoir de civisme en arrêtant des armes destinées à l'ennemi, et qu'ils méritaient des éloges plutôt que des punitions ; qu'en supposant même qu'ils eussent enfreint la discipline militaire, ce n'était pas en déshonorant ainsi un bataillon tout entier qu'on devait punir un excès de zèle, si toutefois un pareil zèle pouvait être blâmé. Je sommai le président de donner communication de la justification de ce bataillon, laquelle lui avait été remise par moi. J'allai même beaucoup plus loin, je demandai non seulement que le ministre de la guerre rendît un compte détaillé de cet événement, afin qu'on connût les véritables

coupables, mais que le général lui-même fût mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite. L'Assemblée n'adopta point la dernière partie de mes conclusions. Mais le bataillon ne fut point dissous et son drapeau a figuré honorablement depuis dans l'armée.

Plusieurs autres accusations ont été dirigées contre moi à tort et à travers par ces faiseurs de biographies; mais elles sont pour la plupart tellement insignifiantes ou même ridicules qu'elles ne méritent pas de réfutation sérieuse.

Cependant je relève cette phrase : « En toute circonstance, en toute occasion, il invoquait la souveraineté du peuple. Il fit passer à l'ordre du jour une motion relative à la police des tribunes, parce que, disait-il, le peuple était souverain.

Il est passablement ridicule de me faire dire que le peuple des tribunes était le peuple souverain. Je ne suis pas assez dépourvu de sens pour avoir soutenu devant une assemblée que la souveraineté résidait dans les tribunes. Je me suis opposé tout simplement à ce qu'on fît évacuer les tribunes parce qu'elles avaient applaudi quelques opinions qui ne convenaient pas à tout le monde, et le seul motif que j'aie invoqué pour obtenir l'or-

dre du jour, c'est que sans publicité il ne pouvait exister de liberté. On aurait pu faire le même reproche à l'illustre auteur des *Ruines* lorsque, le 28 mai 1789, M. Malhouet proposa à l'assemblée de se réunir en comité secret afin de ne pas discuter devant *des étrangers*. « Des étrangers, s'écria Volney, en est-il ici? L'honneur que vous avez reçu de vos commettants lorsqu'il vous ont nommés députés, vous fait-il oublier qu'ils sont vos frères et vos concitoyens? Oubliez-vous que vous n'êtes que leurs représentants? Prétendez-vous vous soustraire à leurs regards, lorsque vous leur devez compte de toutes vos pensées? »

Je ne suis point étonné que tous ceux qui veulent faire rétrograder les principes consacrés par les glorieuses révolutions de 1789 et de 1830 cherchent à tourner en ridicule tout ce qui se rapporte à la souveraineté du peuple, mais leurs vaines déclamations n'empêcheront pas que cette souveraineté ne soit maintenant un principe incontestable. C'est en vertu de la souveraineté nationale que Louis XVI a été jugé et condamné. C'est en vertu de la souveraineté nationale que Charles X, son fils et l'enfant du miracle, ont été chassés de France. C'est par la souveraineté

nationale que Louis-Philippe a été proclamé roi des Français après les journées de Juillet.

Quelque dégoûtante que soit pour moi la réfutation des accusations que MM. Jouy, Arnault et Jay ont accumulées sur ma tête, sans que je sache pourquoi et si fatigante que puisse être pour le lecteur cette polémique entre eux et moi, on me pardonnera de repousser avec indignation des imputations perfides, je pourrais même dire actroces, qui, si elles étaient vraies, m'exposeraient à perdre l'estime de mes concitoyens, seul dédommagement que j'ambitionne pour tout ce que j'ai souffert au service de la noble cause à laquelle j'ai voué mon existence. Ce sera la dernière fois que je m'occuperai de ces messieurs.

« En janvier 1794, Choudieu accusa Philippeaux d'avoir, dans son rapport sur la Vendée, dénoncé les généraux Rossignol et Ronsin et d'avoir fait l'éloge de Westermann. Philippeaux se défendit et se justifia. Mais Choudieu revint à la charge et se ligua avec Carrier et les meneurs des sociétés populaires, et Philippeaux, décrété d'accusation, fut envoyé au supplice. Cette mort fut vivement reprochée à Choudieu par un grand nombre de députés, et notamment par Merlin de Thionville

qui, dans un éloge pompeux de Philippeaux, n'hésita pas à désigner l'auteur de sa déplorable fin. »

Il y a dans cette accusation autant de mensonges que de lignes.

Je n'ai point accusé Philippeaux : c'est lui, au contraire, qui m'a provoqué par six brochures ou plutôt par six pamphlets qu'il a fait imprimer contre ce qu'il appelait *la cour de Saumur* dont il prétendait que j'étais le chef. Je dédaignai longtemps de répondre à ces écrits auxquels j'attachais fort peu d'importance, parce que je ne regardais pas Philippeaux comme un adversaire fort dangereux. A la vérité, je ne partageais pas ses opinions sur la guerre de Vendée, mais je n'étais pas son ennemi, et n'avais aucune raison de l'être, parce que j'ai toujours cru qu'il se trompait de bonne foi, et qu'il n'était entraîné au delà des bornes que par un faux amour-propre et par de mauvais conseils.

Enhardi par mon silence, Philippeaux monta à la tribune et y fit lecture d'une dénonciation en 26 articles, contre Ronsin, Rossignol et contre ceux qui dirigeaient selon lui « la cour de Saumur ».

Je montai à la tribune à mon tour et ce jour-là (1) je me bornai à dire que je m'engageais à prouver

(1) Le 18 nivôse an II.

que si Philippeaux n'était pas un fou il était un imposteur. Et je le prouvai dans une réplique que je lus à l'Assemblée peu de temps après (1), et dans laquelle je réfutai par des pièces authentiques et officielles chacun des 26 articles de sa dénonciation, sans en laisser aucun sans réponse. Il est vrai que je mêlai à cette réfutation quelques plaisanteries un peu trop amères peut-être, mais la meilleure preuve que je puisse donner que j'étais loin de demander sa tête, c'est que je terminai cette réplique en invitant l'assemblée à lui faire préparer un logement *aux petites maisons*, ainsi qu'on peut le voir dans le Moniteur (2) ou dans le compte-rendu sur la guerre de la Vendée écrit à la même époque par Richard et moi et qui fut imprimé par ordre de la Convention.

Il est faux, absolument faux que Philippeaux se défendit et se justifia. Il n'avait ni à se défendre ni à se justifier. Car je ne n'ai pas dit un seul mot qui tendît à l'accuser. Je ne faisais, au contraire, que me défendre moi-même ainsi que Rossignol et Ronsin, qu'on voulait rendre responsables de faits auxquels ils n'avaient pris aucune part. Je n'ai donc fait qu'user du droit de légitime défense, et

(1) Le 18 pluviôse an II.
(2) A la date des 21, 22, 24, 27, 28 et 29 pluviôse an II.

je n'avais point besoin de revenir à la charge, car je défie nos trois savants académiciens, ensemble ou séparément, d'indiquer une seule séance où Philippeaux ait pris la parole pour me répondre ; je les défie de citer un seul écrit, une seule ligne où Philippeaux ou ses amis aient essayé de me réfuter, pendant qu'il a vécu. Ce n'est que depuis Thermidor qu'on a commencé à s'apitoyer sur son sort; et je suis le premier à convenir qu'on a été beaucoup trop sévère à son égard; mais c'est la plus absurde de toutes les injustices que de vouloir en faire peser la responsabilité sur moi qui étais depuis longtemps à l'armée du Nord et par conséquent à une très grande distance du foyer de toutes les intrigues par suite desquelles on est parvenu à faire décimer la Convention par la Convention.

D'ailleurs ce n'est pas à celui qui a défendu avec quelque courage l'inviolabilité des membres de la Convention nationale dans la personne du duc d'Orléans, lorsque Buzot, Louvet, Barbaroux et quelques autres Girondins tentèrent de l'exclure du sein de l'Assemblée, que peut être adressé le reproche d'avoir voulu faire périr un de ses membres. Je prévoyais déjà tous les malheurs qui devaient en résulter, si on osait attaquer un seul

membre de la représentation. Le discours improvisé que je prononçai à cette époque, et dont le texte est au Moniteur du 16 décembre 1792, prouvera suffisamment quels ont toujours été mes principes.

J'ignore si Merlin de Thionville ou quelques-uns de ses amis m'ont désigné comme l'auteur de la déplorable fin de Philippeaux; mais s'ils l'ont fait pendant que j'étais loin de ma patrie, et par conséquent dans l'impossibilité de leur répondre, c'est une lâcheté de leur part. Quant à Carrier, je dois m'étonner de le voir figurer dans cette affaire, lui qui n'a jamais attaqué Philippeaux. Et comment aurais-je pu me coaliser avec lui lorsque nous étions à plus de cent cinquante lieues l'un de l'autre, lui à Nantes, et moi à Lille. Calommier est la doctrine de tous les Basiles présents et passés. La plaie peut quelquefois guérir, mais la cicatrice en reste toujours.

Personne ne respecte plus que moi la liberté de la presse, et je suis loin de m'opposer à ce qu'on en use largement à l'égard de tous ceux qui, comme moi, ont rempli des fonctions publiques éminentes; mais je ne connais pas de métier plus infâme que celui qui consiste à fabriquer des réputations monstrueuses à des hommes qu'on ne con

naît pas, et à les vendre à des libraires avides et peu délicats pour en faire métier et marchandise. Avant de juger la Révolution il faudrait la connaître et savoir apprécier les hommes et les choses. Et que peut-on répondre à ceux qui ne disent du mal des autres que par spéculation, si ce n'est ce que l'auteur des *Provinciales* répondit au jésuite Brisalier qui l'accusait d'être un tison d'enfer : *Mentiris impudentissimè!* car comment répondre autrement que par un démenti formel à des accusations absurdes ou ridicules. Je sais que la réponse n'est pas très polie, mais si je connaissais des expressions plus fortes pour peindre ma juste indignation je ne balancerais pas à les employer, parce que chacun a le droit de défendre son honneur, qui est le bien le plus précieux pour un Français.

On ne s'est que trop familiarisé avec la calomnie : elle est accueillie comme une distraction par tous les oisifs et par le public léger et facile qui applaudit à tout ce qu'on lui présente d'odieux; la société trouve un malin plaisir à entendre dire du mal des individus. Si l'on peut ainsi disposer de notre honneur au gré des passions et de l'esprit de parti, de quel nom qualifier cet état de choses? Il me semble que plus une accusation est grave, plus on devrait s'attacher à vérifier si les faits sont

exacts avant de les publier. A force de les entendre répéter, on s'accoutume le plus souvent à les regarder comme prouvés, et c'est déjà de l'histoire.

Il faut néanmoins convenir que les biographes laissent quelquefois échapper des vérités utiles. L'un d'eux disait dernièrement que ce qui est méprisable n'est pas toujours à mépriser, et voilà pourquoi je me suis occupé de quelques-uns de leurs écrits.

LA JOURNÉE DU 20 JUIN

Pas un historien n'a présenté cette journée sous son véritable point de vue. Plusieurs n'ont même pas craint d'avancer que le but secret du rassemblement était l'assassinat du Roi. Les faits donnent un démenti formel à cette assertion; car si telles eussent été les intentions de la multitude, rien n'eût été plus facile que d'exécuter cet atroce projet. Le Roi n'était entouré que de quelques gardes-nationaux qui ne pouvaient pas opposer une grande résistance, et la meilleure preuve que personne n'avait conçu un semblable dessein, c'est qu'il n'a pas été fait une seule menace au Roi.

Ce vaste plan d'assassinat, dont on a tant parlé, n'est donc qu'une fable inventée à plaisir pour

jeter de l'odieux sur Pétion et Santerre, qu'on a présentés comme les principaux directeurs de cette journée.

Mme Campan, qui figure au premier rang parmi les écrivains qui ont soutenu que le but du mouvement du 20 juin était le meurtre de la famille royale, n'attribue pas cependant cet infâme dessein à Santerre, qu'elle qualifie de *roi des faubourgs*.

Voici ce qu'elle dit à ce sujet, tome II, page 209 : « Il fit défiler ses sujets le plus promptement qu'il lui fut possible. On a cru, ajoute-t-elle, qu'il avait ignoré le but de cette insurrection, qui était le meurtre de la famille royale. »

Une conséquence assez simple de ce récit, c'est que si Santerre a ignoré ce but, il est difficile de croire que Mme Campan l'ait mieux connu que lui.

M. Weber, dont le témoignage, en l'occasion, ne peut pas être suspect, partage l'opinion de Mme Campan sur la conduite de Santerre : « Avec le secours de Santerre, dont on avait été obligé de réclamer la protection, on est parvenu à faire sortir la foule. »

Je ne serais point éloigné de croire que Pétion fût dans la confidence, non pas du meurtre de la famille royale auquel personne n'a songé, mais du projet d'intimider la Cour, pour la contraindre à

rappeler les trois ministres disgraciés et à sanctionner les deux décrets contre les prêtres dissidents et les émigrés; et ce qui m'affermit dans cette opinion, c'est que le directoire du département de Paris et la municipalité prirent des mesures directement opposées, et que Pétion ne parut au Château que pour le faire évacuer.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que des pétitions, présentées comme on le fit ce jour-là, puissent avoir un bon résultat. Si ce mouvement fut réellement dirigé par Pétion, il n'annoncerait de sa part que des vues très mesquines et une incapacité complète pour être chef de parti; car quel avantage pouvait-il résulter pour le parti populaire d'obtenir par la violence la sanction de quelques décrets et la rentrée au ministère de quelques hommes d'un mérite assez ordinaire et dont le renvoi avait été plus nuisible qu'utile au parti de la Cour?

Quoiqu'il en soit des diverses opinions sur cette journée, ce n'est que par les faits qu'elle doit être jugée.

Le 20 Juin était l'anniversaire du serment du Jeu-de-Paume, l'une des époques les plus célèbres de notre Révolution. Quelques amis de la liberté

conçurent le projet de célébrer cet anniversaire, et leurs intentions étaient si peu hostiles qu'ils en donnèrent avis à la municipalité, en la prévenant qu'ils se proposaient de présenter le 20 juin une pétition au Corps législatif et une autre au Roi. La municipalité, de son côté, en donna avis au directoire du département. Celui-ci crut voir un acte de rébellion dans cette manifestation de l'opinion publique et, dans la journée du 19, il fit placarder une proclamation par laquelle il défendait toute espèce de rassemblement, sous quelque prétexte que ce fût. C'était cependant une démonstration bien innocente que celle qui n'avait d'autre motif que d'honorer le courage dont avaient fait preuve à pareille date des mandataires du peuple. Mais les dépositaires du pouvoir n'aiment pas qu'on leur rappelle ces journées-là. — Et voilà pourquoi, de nos jours, M. Casimir Périer ne voulait pas qu'on célébrât l'anniversaire du 14 juillet, époque également glorieuse, mais dont le souvenir effarouche encore ceux qui regrettent les lettres de cachet. N'avons-nous pas entendu dernièrement un membre du Corps législatif, M. Gaëtan de la Rochefoucauld, qualifier de *révolte* la prise de la Bastille. —

La municipalité de Paris, qui ne partageait pas

les inquiétudes du directoire du département, loin de s'opposer à ce rassemblement, donna des ordres pour le régulariser, et en cela elle agit beaucoup plus prudemment que l'autorité supérieure; car l'emploi des baïonnettes est toujours un mauvais moyen et parfois même elles se tournent contre ceux qui croient pouvoir en disposer à leur gré. Avant de défendre ce rassemblement, le département eût dû se rendre compte des moyens qu'il avait de l'empêcher. La municipalité fit de son côté placarder, le 20 juin, une proclamation dans laquelle elle annonçait qu'un grand nombre de Parisiens, se proposant de célébrer l'anniversaire du serment du Jeu-de-Paume, elle invitait tous les chefs de corps à rassembler les citoyens de leurs compagnies respectives pour prendre part à cette manifestation. Le rassemblement se forma de bonne heure dans le faubourg Saint-Antoine et s'achemina paisiblement vers la salle des séances du Corps législatif.

Les membres de cette assemblée, qui étaient prévenus du mouvement, s'étaient rendus dès le matin à la salle des séances. Ils reçurent d'abord une députation du département de Paris ayant à sa tête M. Rœderer, procureur général syndic,

qui exposa qu'un rassemblement nombreux s'était formé contrairement à la loi, et malgré la défense de l'autorité, sous le prétexte apparent de célébrer l'anniversaire du 20 juin, mais qu'il était à craindre que la malveillance ne cherchât à profiter du rassemblement pour appuyer une pétition au Roi auquel il n'en devait être présenté que sous une forme paisible. « Les lois, dit-il, contre les attroupements fixent à 20 le nombre des citoyens pouvant présenter une pétition. Si aujourd'hui des citoyens armés se portent ici pour un mouvement civique, demain il peut se réunir une foule de malveillants et alors, je le demande, qu'aurions-nous à leur dire? »

M. Ramond et plusieurs autres s'opposaient à l'admission des pétitionnaires.

M. Vergniaud fit observer que l'abus dont se plaignait M. Rœderer était déjà établi, qu'on avait peut-être eu tort, mais que les pétitionnaires auraient raison de se plaindre, si on les traitait autrement que par le passé; que d'ailleurs il ne voyait aucun danger dans la présentation de la pétition et que vouloir s'y opposer ce serait peut-être renouveler les scènes sanglantes du Champ-de-Mars.

MM. Dumolard et Calvet étaient d'une opinion

contraire ; ce dernier dit : « Les pétitionnaires sont huit mille, nous ne sommes que sept cent cinquante, retirons-nous. » M. Calvet fut rappelé à l'ordre.

Cependant, les pétitionnaires furent admis et défilèrent en traversant la salle. Leur orateur s'exprima ainsi :

« Le peuple vient exprimer ses plaintes et demander un remède à ses maux. Il est à la hauteur des circonstances et prêt à se servir des grands moyens inscrits dans la Constitution pour résister à l'oppression. Nous ne sommes d'aucun parti ; nous n'en voulons point d'autre que celui qui sera d'accord avec la Constitution. Le sentiment de la liberté est dans nos âmes, nous serons libres à quelque prix que ce soit. Que les dissidents de l'Assemblée, s'il y en a, purgent la terre de la liberté, qu'ils se rendent à Coblentz. Le pouvoir exécutif n'est pas d'accord avec vous, nous n'en voulons pour preuve que le renvoi des ministres. Ainsi le bonheur du peuple dépend donc du caprice d'un Roi? Mais ce Roi doit-il avoir d'autre volonté que celle de la Loi? Nous nous plaignons de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en examiniez la cause et, si elle dépend du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti. Le sang des patriotes ne doit pas couler pour l'ambition des

Tuileries. Que tardez-vous? Que tardons-nous ? Si les premiers défenseurs de la liberté eussent temporisé, vous ne siégeriez pas ici. »

Après avoir défilé parmi nous, le cortège se rendit aux Tuileries. Il traversa le Carrousel sans éprouver la moindre opposition de la part de la garde nationale qui se confondit dans ses rangs et lui ouvrit les portes du Château. Les canonniers et les gendarmes de service suivirent cet exemple. Louis XVI vint de son propre mouvement au devant de cette foule et se mit dans l'embrasure d'une fenêtre. Quelques voix, suivant ce qu'on rapporte, firent entendre ces cris : *Point de veto! point de prêtres ! le camp sous Paris et nos trois ministres !*

Le Roi répondit avec beaucoup de calme que ce n'était ni le lieu ni le moment de faire de pareilles demandes. On dit aussi que M^me^ Élisabeth, étant accourue pour se joindre au Roi, fut prise pour la Reine, et que quelques voix menaçantes s'écrièrent : *Voilà l'Autrichienne !* et que des gardes nationaux voulurent désabuser le peuple, mais que M^me^ Élibeth les en empêcha en leur disant : « Laissez-lui son erreur et sauvez la Reine ! » Je ne garantirai point le fait, mais j'ai cru devoir rapporter ce trait parce qu'il annonce un beau

caractère. Si Mme Élisabeth a cru réellement que les jours de la Reine étaient menacés, son mouvement lui fait honneur.

On invita ensuite le Roi à boire à la santé de la nation, ce qu'il fit d'assez bonne grâce, en assurant que la nation n'avait pas de meilleur ami que lui.

Mais cette multitude sans frein, suivant les historiens de la Cour, mit le comble aux avanies dont elle abreuva le monarque dans cette journée en lui présentant un bonnet rouge et en le lui plaçant sur la tête.

Il me semble encore voir le général Mathieu-Dumas accourant tout essoufflé à l'Assemblée et montant à la tribune pour y annoncer le grand attentat dont il venait d'être témoin : « J'ai vu le Roi des Français contraint de mettre sur sa tête le bonnet rouge, emblême de la rébellion ! »

Il paraît que le général Mathieu-Dumas n'avait point fait des études très approfondies, car il eût dû savoir que ce bonnet-là était aussi bien un emblême de liberté et que les anciens représentaient Pallas armée d'une lance surmontée d'un bonnet phrygien.

C'était pourtant, j'en conviens, un mauvais moyen de faire aimer la liberté à Louis XVI, que de lui en présenter ainsi l'emblême.

Le premier prince, ou plutôt le seul qui donna une preuve courageuse de son respect pour la liberté des peuples, fut Trajan, lorsqu'en présence du peuple romain assemblé il dit au premier officier de l'Empire : « Je te remets cette épée pour me défendre si je suis juste et pour me punir si je deviens tyran. »

Mais n'était-ce pas déjà une reconnaissance du droit d'insurrection?

Quelques historiens ont avancé que le Corps législatif envoya, le 20 juin, une députation auprès de Louis XVI, dont ils prétendent que les jours étaient menacés. La vérité, c'est que les jours du Roi n'avaient rien à craindre et que l'Assemblée n'envoya pas de députation. Il est vrai que la proposition en fut faite, mais elle ne fut point accueillie. Si quelques députés s'y portèrent de leur propre mouvement, ils se présentèrent sans caractère officiel et comme courtisans seulement. De ce nombre furent MM. Mathieu-Dumas, de Jaucourt, de Girardin, Vaublanc, Raymond, Daveyrhoult, etc. On y remarqua même quelques membres de la Gironde, mais cela ne surprit personne, parce que les ministres dont on demandait le rappel étaient les créatures de ces derniers.

M. Dulaure s'avance encore plus que les autres historiens en assurant que les membres de cette députation en se retirant favorisèrent la sortie du Roi et le firent évader par une porte cachée par une tapisserie. Ici M. Dulaure n'est pas très conséquent avec lui-même, car il dit, à la page 85 du tome II de ses *Esquisses historiques*, que « Pétion étant arrivé au château harangua le peuple, l'invita à se retirer, que le Roi fit ouvrir ses appartements et que cette troupe défila devant lui sans désordre ». Si la troupe défila sans désordre devant le Roi, il n'y eut donc aucune nécessité de favoriser la sortie du monarque et de le faire évader par une porte dérobée.

Que des historiens tels que Mme Campan, le marquis de Ferrières, le marquis de Toulongeon, M. Bertrand de Molleville et autres écrivains de la Cour aient présenté ce mouvement du 20 juin comme une tentative d'assassinat sur la famille royale, cela ne doit surprendre personne, parce que c'était à leurs yeux un moyen de la rendre plus intéressante. Mais il ne suffit pas d'avancer de pareils faits, il faudrait qu'ils eussent au moins quelque apparence de vraisemblance.

Il est vrai que M. Weber nous rapporte un épisode qui pourrait donner quelque consistance à

cette accusation, si les faits étaient confirmés par un autre témoignage que le sien.

Cet écrivain dit, page 144 de ses Mémoires, en parlant du 20 Juin: « Un brigand en uniforme, de la garde soldée du faubourg Saint-Antoine (1), s'avança pour porter un coup de baïonnette au Roi; mais la Providence permit que Joly fondît comme un éclair sur ce forcené et le terrassât. Un second assassin allait percer le Roi, lorsqu'un nommé Canolle eut le bonheur de détourner le coup fatal. »

Ni les Joly, ni les Canolle ne furent choisis par la Providence: M. Weber est le seul qui les connaisse; aucun autre historien n'a prononcé leur nom; il est donc permis de douter même de leur existence. Si ces deux faits eussent eu lieu, les nombreux amis du Roi, et M. le général Mathieu-Dumas lui-même, pour qui le principal attentat de cette journée consistait dans un bonnet rouge placé sur la tête du monarque, n'eussent pas manqué de parler bien haut de ces deux assassins « qui avaient levé sur le Roi une main parricide » et de recommander à la reconnaissance publique ceux qui avaient arrêté leur bras.

(1) Il n'y avait point de garde soldée du faubourg Saint-Antoine, mais une garde soldée pour toute la ville de Paris, sans distinction de quartier. (*N. de l'A.*)

Les traces de cette agitation populaire, dont on a fait tant de bruit et qu'on a tant exagérée, étaient à peine sensibles à six heures du soir. Le cours des affaires ne fut pas même interrompu pendant la journée ; les spectacles ouvrirent comme à l'ordinaire.

Le lendemain de cette journée, les orateurs de la Cour s'empressèrent de demander des lois répressives contre les attroupements. M. Daveyrhoult insista avec beaucoup de véhémence pour qu'on informât contre les perturbateurs. M. Daveyrhoult était cependant lui-même un rebelle qui avait pris les armes en Hollande contre la tyrannie de la maison d'Orange et qui s'était fait naturaliser en France, où il avait reçu une bienveillante hospitalité. Il oubliait que la résistance à l'oppression n'est pas toujours ce que certaines gens appellent une révolte.

Deux proclamations furent immédiatement répandues, l'une au nom du Roi, l'autre par la municipalité de Paris. Elles étaient diamétralement opposées de langage. Ainsi le pouvoir exécutif séparait entièrement sa cause de celle des magistrats élus par le peuple. On fit plus : le directoire du département de la Seine, aussi maladroit que les conseillers du Roi, ordonna contre les perturba-

teurs une enquête dont le résultat fut que les coupables, si coupables il y avait, se présentèrent d'eux-mêmes. Une députation du faubourg Saint-Antoine vint déclarer à la barre du Corps législatif que les habitants de ce quartier étaient les seuls auteurs du mouvement.

Les membres du département, n'osant proposer des mesures sévères contre la population tout entière du faubourg, rejetèrent leur colère impuissante sur Pétion et Manuel, qu'ils n'aimaient pas à cause de leur popularité, et proposèrent au Roi leur destitution. Comme Louis XVI ne faisait jamais que le contraire de ce qu'il fallait faire, il adopta cette mesure avec empressement, sans trop savoir s'il conservait encore assez de pouvoir pour faire exécuter sa décision. La constitution accordait bien au pouvoir exécutif le droit de suspendre de leurs fonctions les officiers municipaux, mais cette suspension, pour être définitive, devait être confirmée par le Corps législatif. Il fallait que les conseillers du Roi fussent bien aveugles pour ne pas prévoir que la destitution de deux magistrats chers au peuple ne serait pas confirmée par l'Assemblée nationale. Ils furent effectivement rendus à leurs fonctions par un décret solennel, et leur popularité s'augmenta de tout ce que perdit de considération

l'autorité royale. C'est ainsi que des conseillers perfides ou mal avisés entraînaient la monarchie vers sa perte.

De nombreuses pétitions, qu'on a sans doute exagérées en portant leurs signatures jusqu'à vingt mille, furent colportées dans Paris et signées pour demander la mise en jugement des perturbateurs. Elles n'eurent d'autre résultat que de prouver l'impuissance des signataires.

M. Dulaure, dans ses *Esquisses historiques*, et M. de Lafayette lui-même, dans plusieurs de ses discours, ont avancé que ces listes devinrent par la suite des listes de proscription.

J'en suis bien fâché pour M. de Lafayette, qui, dans d'autres circonstances a, montré un beau caractère, et pour mon ancien collègue, M. Dulaure, dont j'estime le talent, mais, sans manquer aux égards que je leur dois, je me permettrai de les renvoyer tous les deux aux procès-verbaux de l'Assemblée législative, par lesquels ils pourront se convaincre que la liste des vingt mille et celle dite des huit mille, signée contre la formation du camp sous Paris proposé par Servan, furent brûlées par ordre du Corps législatif et sur ma proposition formelle.

J'ai dit que le Corps législatif n'envoya pas de députation au Château le 20 juin, et en cela je suis en contradiction avec le *Moniteur* qui, aux yeux de certains, est l'évangile de la Révolution et pour quelques-uns la seule source où ils aient puisé ce qu'ils en ont dit. Mais pour moi le *Moniteur* est loin d'être infaillible. A ma connaissance, il n'a pas toujours été très exact dans ses récits. Je persiste à soutenir qu'il n'a pas été envoyé ce jour-là de députation auprès du Roi. Ceux qui se sont présentés au Château ont pu dire pour se donner de l'importance qu'ils venaient de la part de l'Assemblée, mais comme il est d'usage que dans ces sortes de députation le président seul porte la parole, on ne voit nulle part le nom de ce président. On voit au contraire que plusieurs députés sont montés sur des chaises et ont pris successivement la parole; aucun n'a pu parler au nom collectif. Je vois également que ceux-là même qui ont pris la parole au Château n'ont pas même été d'accord entre eux sur le compte-rendu qu'ils ont rendu à l'assemblée de leur prétendue mission.

Je lis que, plusieurs membres de l'Assemblée ayant fait circuler dans la salle que les jours du Roi étaient en danger, la représentation nationale nomma une députation de 24 membres. — Tout le

monde sait que de pareilles députations ne se nomment point ainsi sur un bruit vague, qui circule dans la salle, et qu'il faut une délibération formelle qui autorise le président à choisir les membres de la députation.

J'ajoute en outre qu'il eût été ridicule de nommer cette députation à la séance du soir, ainsi que le dit le *Moniteur*, car lorsque l'Assemblée est rentrée en séance le mercredi soir (vers six heures), il y avait déjà près d'une heure que le Château était évacué.

Les contradictions qui se trouvent dans les divers récits faits par les députés n'eussent point existé s'il y eût eu une députation de nommée, car c'était au président seul de cette députation qu'il appartenait de rendre compte de sa mission suivant l'usage constamment suivi.

Je ne me borne donc pas à mes simples souvenirs, quoique je n'aie pas quitté un seul instant les deux séances de cette journée, pour prouver ce que j'avance, mais il se peut, comme je l'ai dit précédemment, que des membres de l'Assemblée, pour se donner de l'importance, se soient annoncés comme envoyés par le Corps législatif.

RETRAITE DE L'ARMÉE FRANÇAISE SUR LILLE
INCENDIE DES FAUBOURGS DE COURTRAY

Depuis le commencement de la campagne (1), le maréchal Luckner, qui s'était emparé de Menin et de Courtray, sollicitait des renforts qui lui étaient nécessaires pour s'y maintenir et pour continuer les opérations, mais le ministre de la guerre gardait le silence et laissait le maréchal dans une position critique, croyant avoir couvert sa propre responsabilité en lui laissant *carte blanche* sur ses opérations. Mais n'était-ce pas autoriser indirectement la retraite que de laisser *carte blanche* au maréchal sur des opérations qu'il annonçait ne pouvoir continuer, si on ne lui faisait pas parvenir de prompts secours.

Le maréchal, craignant d'être coupé, avait donc ordonné la retraite et abandonné aux vengeances des Autrichiens les patriotes brabançons qui s'étaient montrés favorables à la cause des Français. Sans doute la nécessité seule peut excuser cette manœuvre, et la responsabilité doit peser tout entière sur le ministre qui n'a envoyé aucun

(1) Juillet 1792.

renfort à cette armée malgré les instances de son chef. Mais qu'est-ce que la responsabilité d'un ministre qui trouve des complices au sein même de la Cour et des défenseurs jusque dans le sein même de l'Assemblée nationale ?

Un autre fait qui aurait dû entraîner une responsabilité terrible et une punition exemplaire, c'est l'incendie de Courtray ordonné sans nécessité, lors de la retraite de l'armée, par le maréchal de camp Jarry, ancien officier prussien et ancien aide-de-camp de M. d'Abancourt. Cet acte atroce n'est pas même devenu l'objet d'une enquête.

On avait fait croire au maréchal Luckner que les Prussiens étaient à Gand et il ne fut détrompé que par le récit des courriers qu'il y envoya lui-même. Il paraît que le général Biron avait engagé le maréchal à suspendre sa retraite, mais, circonvenu par l'état-major qui l'entourait, celui-ci se laissa influencer par MM. Berthier, Mathieu Montmorency et Charles Lameth. On a même assuré dans le temps qu'il n'avait ordonné la retraite sur Lille qu'après avoir reçu un courrier de M. de Lafayette qui, lui-même, s'est porté à peu près au même moment de Maubeuge sur Givet. Ces détails sont contenus dans des lettres dont M. Delmas a

donné lecture à l'Assemblée nationale et qu'il a déposées sur le bureau.

Le motif qu'on a donné à l'incendie de Courtray, c'est qu'on supposait que des chasseurs tyroliens s'y étaient cachés; ce qui n'était point vrai, car le maréchal Luckner, s'étant porté sur les lieux accompagné du général la Bourdonnaye, est arrivé assez à temps pour sauver quelques maisons, et il n'y a trouvé ni chasseurs tyroliens ni autres soldats autrichiens. Ce n'est donc qu'à la malveillance que peut être attribué l'incendie de Courtray, ordonné par un ancien officier prussien.

On ne pouvait trouver un moyen plus sûr d'augmenter le nombre de nos ennemis, et les Belges encore aujourd'hui gardent le souvenir des incendies qui ont éclairé notre retraite.

Comment se fait-il d'ailleurs qu'au moment où l'armée occupait des positions avantageuses qu'elle avait conquises on l'ait fait replier devant l'ennemi sans que la nécessité en fût démontrée, puisqu'elle ne fut pas attaquée, et qu'on l'ait ramenée sur notre territoire, pour y fixer le théâtre de la guerre ?

Je ne suis pas de l'avis de ceux qui ont soutenu que la conduite du maréchal Luckner, dans sa

retraite sur Lille, avait été nécessitée par les circonstances, car je ne pense pas qu'une armée de quarante mille hommes puisse être *forcée* à la retraite devant une armée qui, à ma connaissance, était à peine en nombre égal, et qui n'avait fait aucune attaque.

Je ne suis pas non plus de l'avis de ceux qui ont prétendu que le maréchal pouvait être coupé dans sa retraite sur Lille; car il y a tout au plus sept lieues de Courtray à Lille. Et comment peut-on supposer que la retraite de l'armée pouvait être compromise lorsqu'elle occupait un point intermédiaire, la ville de Menin, qui est à peu près à moitié chemin? Il est vrai que la ville de Tournay, qui était occupée par les Autrichiens, est un peu plus rapprochée de Lille que ne l'est la ville de Courtray; mais les Autrichiens étaient contenus par un camp de cinq mille hommes que le maréchal avait placé à Maulde. Le maréchal savait tout cela lorsqu'il a fait rétrograder son armée, et, puisqu'il avait *carte blanche*, il devait attendre les renforts dont on dit qu'il avait besoin avant de marcher en avant.

Honorons les belles actions, récompensons les services rendus, mais ne brûlons pas notre encens en l'honneur d'un général qui bat en retraite avant d'avoir été attaqué sérieusement par l'ennemi.

Et quand on lit le décret de l'Assemblée, rendu sur la proposition de M. Kersaint, ne croirait-on pas que la retraite du vieux maréchal peut être comparée à celle de Xénophon. — Le malheur c'est que les soldats de Luckner étaient plus de dix mille.

J'étais, en 1794, à l'armée du Nord en qualité de commissaire de la Convention nationale, et je marchais avec Pichegru, qui la commandait en chef, lorsqu'il attaqua Courtray avec la division du général Souham, composée tout au plus de vingt mille hommes, tandis que la division de Moreau bombardait Menin. Nous entrâmes dans Courtray après une canonnade de quelques heures ; mais, dès le lendemain, notre petite armée fut vivement attaquée par celle de Clerfayt, le meilleur officier de l'armée autrichienne, qui, sorti de Tournay avec des forces bien supérieures aux nôtres, avait le double projet de faire lever le siège de Menin et de couper nos communications avec Lille.

Pichegru ne recula point devant cette armée et sut non seulement conserver toutes ses positions, mais parvint encore à enlever un convoi de fourrages qui se dirigeait sur Tournay en remontant

l'Escaut. Une simple avant-garde commandée par le général de brigade Macdonald, aujourd'hui maréchal de France, fut suffisante pour venir à bout de cette opération.

Mais tous les généraux de cette époque étaient des enfants de la Révolution et la défendaient avec énergie, tandis que les généraux de l'armée de Luckner étaient trop nobles pour payer de leur personne et s'exposer imprudemment aux chances de la guerre.

OBSTACLE AU RECRUTEMENT

Dans la séance du 18 juillet, on lut une lettre du maire de Paris auquel un décret avait ordonné de rendre compte du nombre de fédérés qui se rendaient à Paris pour aller au camp de Soissons. Il écrivait que ce nombre était peu considérable parce que l'opposition momentanée entre les deux pouvoirs pour une fédération générale avait jeté les esprits dans un état de doute et d'indécision, et qu'il y avait des départements où les proclamations ministérielles avaient produit un tel effet qu'on y croyait que Paris était dans une agitation

perpétuelle et menacé d'un bouleversement prochain. 2960 fédérés seulement, disait-il, se sont fait inscrire.

Après la lecture de cette lettre, je montai à la tribune et je fis observer à l'Assemblée que l'élan national avait surtout été arrêté par cette raison que le ministère n'avait point mis de fonds à la disposition des départements pour défrayer en route les hommes de bonne volonté.

Vous avez bien, dis-je, mis un million à la disposition du ministre de l'intérieur, mais il n'a pas jugé à propos d'en organiser la distribution. Dans mon département, celui de Maine-et-Loire, il s'est présenté un grand nombre de volontaires, mais les corps administratifs n'ont pu prendre sur eux de disposer de fonds qui avaient une autre destination. Dans la seule ville d'Angers, 100 volontaires arrivés à Paris n'ont pu le faire que parce que la Société des Amis de la Constitution de cette ville leur a donné l'argent de la route. C'est ainsi que les sociétés populaires que le ministère qualifie de factieuses répondent aux calomnies dont elles sont l'objet. Partout le ministère paralyse le zèle des bons citoyens et c'est à un pareil ministère que le Roi continue sa confiance. Si vous n'enjoignez pas à ce ministère l'ordre de dis-

tribuer les fonds que vous avez mis à sa disposition, vous n'aurez personne.

LE PRÉSIDENT RAPPELÉ A L'ORDRE

A la séance du 25 juillet, le président Lafond-Ladebat s'était permis de rappeler à l'ordre Chabot qui, en appuyant la proposition de M. Chrestin relative à la déchéance du Roi, avait dit : « Nous ne sommes que les organes de l'opinion publique et non les maîtres. Quand il serait vrai que l'assemblée fût assez faible pour *savonner* le pouvoir exécutif, la nation n'en serait pas moins persuadée de la réalité des trahisons de la cour. S'il lui est prouvé que le Corps législatif ne trouve pas dans la constitution assez de pouvoir pour agir, nulle puissance alors ne pourra l'empêcher de se sauver elle-même. »

Quelques murmures accueillirent la fin de ce discours ; des voix réclamaient le rappel à l'ordre, d'autres allaient jusqu'à demander que Chabot fût envoyé à l'Abbaye. Le président, sans consulter l'assemblée, prononça le rappel à l'ordre.

Je m'élançai à la tribune et je dis : Monsieur le président, je demande la parole contre vous... je demande, Messieurs, que le président soit lui-même

rappelé à l'ordre pour avoir méconnu la souveraineté du peuple français consacrée par la Constitution, j'invoque ici la lettre même de l'acte constitutionnel...

Le côté droit se leva en masse et m'interrompit par de violentes murmures. Je continuai (1) :

« Je prie messieurs les honnêtes gens qui m'interrompent de vouloir bien m'écouter un instant, parce que je vais leur citer une autorité qu'ils reconnaîtront peut-être ; c'est un article de la Constitution qu'ils ont oublié sans doute et qu'il est bon de leur rappeler ainsi qu'à M. le président : *l'Assemblée constituante déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer sa constitution.*

« Je dis qu'il n'est plus de constitution, qu'il n'y a plus de principes sacrés, si vous n'arrêtez l'audace de vos présidents. Ce n'est pas la première fois que des présidents élus grâce aux intrigues d'un parti se sont permis de méconnaître les droits du peuple. M. Lafond-Ladebat, en rappelant Chabot à l'ordre, n'a exprimé que l'opinion d'un parti. Il est temps que vous prouviez par un grand

(1) Il faut savoir que ces messieurs se prétendaient les honnêtes par excellence, et que, par dérision, nous les avions surnommés les représentants des honnêtes gens. (*Note de l'A.*)

exemple que vous êtes la véritable majorité. »

Après quelques explications, l'Assemblée décida presque unanimement que le président serait rappelé à l'ordre. Il dut quitter le fauteuil, et ce fut M. Dubayet qui prononça la formule du rappel à l'ordre.

LA RÉVOLUTION DU 10 AOUT

Il n'a pas été difficile de s'apercevoir, dès les premières séances de l'Assemblée législative, qu'une lutte sérieuse s'engageait entre le pouvoir exécutif et le législatif. A l'époque du 10 août les choses en étaient venues au point qu'il n'y avait qu'une révolution qui pût sauver la patrie. Les ennemis nous attaquaient de tous côtés, mille causes de destruction nous environnaient de toutes parts et nous n'avions aucune garantie d'existence. Heureusement la France trouva des forces dans son enthousiasme. L'insurrection était devenue la seule arche de salut. Le trône s'écroula, vieux de quatorze siècles, et la jeune République terrassa tous les ennemis de notre indépendance. Une grande crise développe toujours d'énergiques volontés.

J'ai dit que la plupart des événements de la Révolution avaient été étrangement dénaturés : aucun ne l'a été davantage que la journée du 10 août.

Acteur dans ce drame sanglant, et témoin oculaire de presque tous les incidents de la journée, il m'est permis, peut-être plus qu'à tout autre, d'exposer ce que j'ai vu et de rétablir les faits que je connais.

Depuis le 20 juin, le roi avait fait fermer le Jardin des Tuileries. Des factionnaires étaient placés à chaque escalier pour en empêcher l'entrée du côté de l'Assemblée; la terrasse des Feuillants seule était ouverte pour parvenir jusqu'à la salle du corps législatif. — L'assemblée avait décrété que cette terrasse faisait partie de son enceinte et devait rester ouverte au public. — Des rubans tricolores furent placés tout le long de cette terrasse, avec une inscription portant ces mots : *N'allez pas dans la Forêt-Noire*, et non, comme le dit M. Thiers, *défense de passer sur le territoire étranger*. Ce simple ruban fut une barrière suffisante, quoique la Cour, sentant tout le ridicule de la consigne qu'elle avait donnée, eût fait relever les factionnaires. De part et d'autre on ne gardait plus de ménagements; tout annonçait les hostilités imminentes.

Mme Campan, en rendant compte du décret qui ordonnait que la terrasse des Feuillants ferait

partie de l'enceinte du corps législatif, dit que l'on fixa les limites entre ce qu'on appelait *la terre nationale* et *la terre de Coblentz;* et, cette fois du moins, elle appelle les choses par leur nom.

Au sujet de ce ruban, on prête à l'abbé Delille un propos flatteur pour la population de Paris : « Quel peuple! dit cet illustre écrivain, il prend la Bastille, il brave les baïonnettes et le canon, et il se contient à la vue d'un ruban; un simple fil de soie est une barrière suffisante à l'arrêter ! »

La Cour ne fut point prise au dépourvu, comme l'ont dit quelques écrivains; instruite de tout ce qui se préparait, elle se disposait à une défense qui, en cas de succès, lui laissait tout espérer. « Loin de craindre une insurrection, dit le marquis de Ferrières (1), elle espérait en profiter pour se rendre maîtresse de Paris. »

« La Cour, continue-t-il, attendait l'attaque avec une sécurité étonnante; elle croyait s'être assurée de la majeure et de la plus saine partie de la garde nationale. Mandat, qui la commandait, était dans ses intérêts; on avait réuni au château 1200 Suisses, hommes sûrs, auxquels s'étaient joints, sous le même uniforme, plusieurs jeunes gens de la garde du Roi (qui venait d'être licenciée). Six

(1) Tome III, page 179.

cents personnes, la plupart officiers retirés, gardaient les appartements. Un corps considérable, composé d'hommes qui n'étaient pas d'une naissance à avoir leurs entrées au Château, ou d'un âge à ce qu'on pût les y introduire sans causer de justes soupçons, devait se rassembler aux Champs-Élysées et se porter par le pont tournant sur l'Assemblée nationale. »

Cette version est bien différente de celle de M. Lacretelle, le jeune, qui prétend qu'il n'y avait au Château que 750 Suisses et quelques vieillards.

Les comités de l'Assemblée n'ignoraient point les forces qui se réunissaient au Château, ils étaient instruits de tous les projets de la Cour. La nombreuse jeunesse qui devait se rassembler aux Champs-Élysées, pour se porter sur l'Assemblée en même temps qu'un détachement de la garde suisse, était armée de poignards ; ces chevaliers devaient massacrer tout ce qu'ils rencontreraient ; et, afin qu'il n'y eût pas de méprise, tous les membres du côté droit avaient été prévenus qu'ils ne devaient pas paraître à l'Assemblée avant que le combat fût fini. Alors ils seraient venus, en triomphateurs, prendre séance sur les corps sanglants de leurs collègues, en ayant l'air de s'apitoyer sur le sort des victimes.

On s'étonnera sans doute que j'ose risquer une affirmation si hardie, mais voici ce que je puis certifier à ce sujet : Pas un de ces messieurs ne parut à l'Assemblée pendant la matinée du 10 août; ils y étaient accourus dans la nuit du 9 au 10 au bruit du tocsin et de la générale, pour essayer de paralyser les mesures qu'il était indispensable de prendre dans une circonstance aussi critique ; mais ils disparurent dès qu'ils entendirent le premier coup de canon. Je dis tous, sans exception. Il n'en resta pas un seul dans la salle et Merlet lui-même, qui, deux jours auparavant, s'était montré si empressé de présider l'assemblée pour faire acquitter Lafayette, se garda bien de venir occuper le fauteuil. Vergniaud présida en son absence. Le fait est constaté dans les procès-verbaux. C'est alors que je demandai un appel nominal vers les deux heures de l'après-midi, afin que la France connut quels étaient ses véritables représentants. Mais cet appel nominal était à peine fait à moitié qu'on vit arriver par toutes les issues de la salle tous ceux qui avaient eu la prudence de s'absenter au moment du danger, et qui furent prévenus qu'un appel nominal se faisait.

Si cela ne prouve pas la complicité de tous les

absents, il en ressort du moins que le plus grand nombre était dans le secret et que ceux qui n'étaient pas des traîtres étaient des lâches. Voyant que cet appel nominal n'aboutirait qu'à nous faire perdre un temps précieux, je demandai moi-même qu'il ne fût pas continué.

Maintenant voyons comment les comités furent instruits des projets de la Cour :

Un de nos collègues, Roux-Fazillac, qui avait été garde du corps avant la crise révolutionnaire, avait conservé des relations avec une dame de la Cour, qui, par ses fonctions, approchait la Reine tous les jours : elle était même assez familière avec cette princesse pour avoir quelque part à ses confidences et assez intelligente pour deviner ce qu'on ne lui confiait pas. Cette dame ne trahissait pas la confiance de la Reine, mais, craignant pour les jours de son amant, elle le prévenait de tout ce qui se préparait au Château, croyant qu'il n'en ferait d'usage que pour sa sûreté personnelle, et qu'il se tiendrait à l'écart, comme le firent ceux dont je viens de parler. Roux-Fazillac n'était pas du nombre de ceux qui se cachent les jours de danger, aussi était-il au milieu de nous dans la journée du 10 août. Craignant de compromettre la dame qui lui donnait ces précieux avertissements,

il n'osait pas en donner avis lui-même au comité de sûreté générale et à celui de la guerre, parce que sa liaison avec cette dame était connue de beaucoup de personnes; il me mit dans la confidence et, tous les matins, je rendais compte aux deux comités de ce que j'avais appris de nouveau; personne ne savait de qui je tenais ces renseignements, et il eût été difficile de le deviner.

J'avais encore un autre moyen de connaître une partie de ce qui se passait au Château par un jeune homme qui avait été garçon de café dans ma ville natale, et qui, chargé d'allumer les quinquets, avait ses entrées libres dans presque tous les appartements. Il me rendait compte tous les soirs, dans une maison tierce, de ce qu'il avait vu et entendu. Quelques jours avant le 10 août, j'avais été prévenu par lui que de nouveaux venus renforçaient la garde du Château, et qu'il avait reconnu parmi eux plusieurs gardes du Roi nouvellement licenciés, habillés en suisses. — Ils occupaient la galerie du Louvre, où sont maintenant les tableaux, et ils y couchaient sur des matelas qu'on avait étendus des deux côtés. — On lui avait proposé de faire partie de la bande qui devait se réunir aux Champs-Élysées, mais je lui

avais conseillé de rester au Château le plus longtemps qu'il pourrait.

Il y courut même de très grands dangers dans la soirée du 10 août : ayant été trouvé blotti dans une cheminée où il s'était caché, il n'obtint la vie sauve qu'en se réclamant de moi et en se faisant conduire à l'Assemblée pour prouver qu'il disait la vérité. — Je lui ai fait avoir depuis une permission pour suivre l'armée du Nord avec une voiture, comme cantinier, et il y a fait une petite fortune en changeant aux soldats de l'argent blanc pour de l'or, et en leur achetant des bijoux. — Mes renseignements étaient tellement positifs que les comités prirent toutes les précautions qui étaient en leur pouvoir pour prévenir un coup de main. Un poste nombreux fut placé au pont tournant avec de l'artillerie, pour arrêter l'irruption de la bande qui devait se réunir aux Champs-Élysées; un autre poste fut placé dans la cour des Feuillants, parce que le rassemblement, en se partageant en deux colonnes, pouvait nous attaquer du côté de la rue Saint-Honoré; et bien nous en prit, car, au milieu de la nuit du 9 au 10, un nombreux rassemblement dirigé par un nommé Suleau, garde du Roi, pénétra dans la cour des Feuillants croyant la trouver sans défense : ils y

trouvèrent tous la mort. Le poste était commandé par Daubigny, alors adjoint au ministre de la guerre(1). Les deux autres issues par lesquelles on pouvait arriver au corps législatif, savoir : la porte de la cour du Manège et celle qui donnait sur la terrasse des Feuillants, furent confiées aux grenadiers qui composaient notre garde ; elles ne pouvaient pas être en meilleures mains.

Quelques historiens, parmi lesquels figurent, au premier rang, MM. Thiers et Dulaure, ont rendu un compte si extraordinaire de cette journée que je ne puis m'empêcher de montrer en passant combien leur récit est mal fondé sur plusieurs points ; et cela n'est pas surprenant dès qu'on connaît les sources suspectes auxquelles ils ont puisé. Cependant M. Dulaure, qui était sur les lieux (2), aurait pu se procurer des renseignements plus exacts ; quant à M. Thiers il est trop jeune pour que son témoignage seul, même avec les garants qu'il invoque, puisse faire autorité. Ces deux écrivains s'accordent à désigner Pétion et les membres de

(1) Daubigny ne fut adjoint à la guerre que sous le ministère de Bouchotte, en 1793. Victime des proscriptions consulaires, il fut déporté à l'île d'Oleron, puis à la Guyane, où il mourut (à Cayenne) le 12 fructidor an XII. (*N. de l'Éd.*)

(2) Alors M. Dulaure publiait le *Thermomètre du jour*, petit journal in-8°, qui parut depuis le 11 août 1791 jusqu'au 25 août 1793. (*N. de l'Éd.*)

la Gironde comme les principaux directeurs du mouvement (1). Or, voici ce que je sais :

Dès le mois de juillet, beaucoup de membres de l'Assemblée nationale étaient persuadés, et les membres de la Gironde eux-mêmes, que nous ne pouvions sortir de l'état de marasme où nous languissions que par une grande crise, et chacun la sentait imminente; les membres de la Gironde qui la craignaient cherchaient à la retarder pour

(1) D'autres historiens ont désigné comme les principaux directeurs du mouvement, Danton, Jourdeuil, Collot d'Herbois, Tallien, L'Enfant, Panis, Sergent, Billaud-Varenne et même Robespierre. Pour ce dernier, je crois qu'il serait difficile de dire dans quels lieux et à quel moment il a paru pendant l'insurrection, si ce n'est à quelques séances des Jacobins qui ont précédé ce jour-là. Quant aux autres, à ma connaissance, ils n'y ont eu d'autre part que l'influence qu'ils ont pu exercer soit aux Cordeliers, soit dans leurs sections respectives. Mais où donc fut préparé le 10 août me demandera-t-on? — Ce fut dans les quarante-huit sections, non pas secrètement, mais au su de tout le monde et de la cour elle-même.

Parmi les représentants, Bazire, Chabot et Merlin (de Thionville) ont levé les premiers l'étendard de la révolte. Ils n'avaient que de l'audace et pas des talents supérieurs, mais leur influence était grande dans les faubourgs, et la Cour avait déjà fait lancer contre eux des mandats d'arrêt par un juge de paix nommé Larivière, que l'Assemblée envoya par la suite devant la haute-cour nationale d'Orléans. Des assemblées secrètes se tenaient dans le faubourg Saint-Antoine, et les trois députés que je viens de nommer s'y rendaient toutes les nuits. Mais malgré toute leur audace ils n'auraient pas réussi s'ils n'eussent été secondés par les assemblées des différentes sections de Paris qui poussaient aussi au mouvement. Celle de Mauconseil se déclara la première en insurrection. Mais on ne demandait encore que la déchéance, et Pétion, qui la désirait, pour arrêter le mouvement qu'il voyait se préparer, vint la demander au corps législatif le 3 août au nom de la Commune et des sections. (*Papiers de l'auteur.*)

mieux la diriger; les membres de la Montagne, qui la croyaient nécessaire, la provoquaient sans toutefois se compromettre; trois d'entre eux, Merlin de Thionville, Chabot et Bazire, qui étaient à peu près considérés parmi nous comme des enfants perdus, se rendaient tous les soirs dans les sections des faubourgs où ils avaient une grande influence; de leur côté, les autres membres de la Montagne se rassemblaient dans une maison particulière de la rue Saint-Honoré; à la même époque un impudent juge de paix, nommé Larivière, croyant que le parti de la Cour devait sortir triomphant de la lutte qui se préparait, osa lancer contre Merlin, Bazire et Chabot un mandat d'arrêt; sur cet avertissement, nous jugeâmes prudent de changer tous les jours le lieu de nos séances, pour dérouter au moins les poursuites.

Le 8 août au soir, les membres les plus marquants de la Gironde vinrent se réunir à nous, les uns pour connaître nos projets, les autres parce qu'ils croyaient ne pouvoir se sauver qu'avec nous. Prévenu qu'ils devaient faire cette démarche, je me concertai avec le vieux général Calon, notre président, et je profitai de l'occasion pour placer les Girondins dans une fausse position et les contraindre, eux et leurs partisans, à s'expliquer sur le

parti qu'ils prendraient si la lutte s'engageait sérieusement, comme tout l'annonçait. Je n'ignorais pas que le tocsin devait sonner dans la nuit du lendemain, mais je me gardai bien de le dire à ceux qui ne devaient pas le savoir. Je demandai qu'une députation de six membres fut envoyée vers Pétion pour savoir quelle serait la conduite qu'il tiendrait, si le Château était attaqué. Le président, qui nommait ordinairement les membres de ces sortes de députations, désigna, ainsi que nous en étions convenus, trois membres de la Gironde et trois membres de la Montagne. Les trois premiers furent Gensonné, Isnard et Grangeneuve ; les trois autres Duhem, Albitte et Granet de Marseille.

Pétion répondit catégoriquement qu'il se rendrait au Château, et que, s'il était attaqué, il repousserait la force par la force. Les trois membres de la Gironde déclarèrent en rentrant qu'ils partagaient l'opinion de Pétion, et que la violence était un moyen trop chanceux pour qu'ils crussent devoir y prendre part. Cette séance fut la dernière, et l'attaque eut lieu sans la participation de la Gironde. Pétion se rendit effectivement au Château dans la nuit du 9 au 10 août. Il ne fut point consigné dans sa maison, ainsi que M. Thiers suppose

qu'il devait l'être, d'après la promesse qui lui en avait été faite par les principaux directeurs du mouvement, pour mettre sa responsabilité à couvert.

Pétion n'a point dirigé le mouvement du 10 août, mais au contraire il a fait tout ce qu'il a pu pour l'empêcher. Les Girondins, de leur côté, qui n'avaient aucun moyen de s'y opposer, cherchèrent à s'en emparer pour le neutraliser, et, craignant que la République ne fût proclamée dès ce jour-là, ils proposèrent la déchéance du Roi et la convocation d'une Convention pour prononcer sur le sort de Louis XVI et donner une nouvelle constitution à la France. Je ne veux pas dire par là que les Girondins fussent éloignés de se joindre à nous pour organiser un gouvernement républicain; mais comme ils avaient beaucoup plus de chances de s'emparer de la direction des affaires sous un roi mineur, et avec un régent tel que le duc d'Orléans, ils ne cherchaient qu'à gagner du temps (1).

Il n'est point étonnant que M. Thiers ainsi que

(1) *Autre version des papiers de l'auteur :*

Depuis qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre Bazire, Chabot et Merlin de Thionville, les députés qu'on a désignés sous le nom de Montagnards se rassemblaient secrètement tous les soirs et changeaient chaque jour le lieu de leurs séances, parce qu'ils craignaient que de nouveaux mandats d'arrêt fussent lancés contre eux. Presque tous les députés de la Gironde, qui depuis longtemps ne faisaient plus partie de ce qu'on appelait la Montagne, s'y pré-

M. Dulaure se trouvent souvent en contradiction avec les faits les mieux constatés, puisqu'ils consentèrent sous prétexte de coopérer avec nous aux mesures à prendre dans la crise où nous nous trouvions. Quoique leurs intentions, et surtout leurs antécédents, ne nous inspirassent pas beaucoup de confiance, nous ne crûmes pas devoir les repousser. Mais, le 8 août au soir, ils furent mis dans une position très embarrassante.

Comme ils avaient voté pour la plupart la mise en accusation de Lafayette, beaucoup parmi nous croyaient qu'ils venaient se réunir pour pousser au mouvement. Quant à moi, qui, par les liaisons intimes que j'avais conservées avec Ducos et Vergniaud, étais bien convaincu qu'ils ne voulaient que la déchéance et que Pétion lui-même ne voulait pas autre chose, je proposai d'envoyer séance tenante une députation de six membres vers Pétion pour savoir quelle conduite il tiendrait dans le cas où une insurrection générale se manifesterait. Mais comme ma proposition n'avait d'autre but que de connaître les véritables sentiments de Pétion et de la Gironde, j'avais mis dans ma confidence le général Calon, qui était notre président d'âge, et je lui avais remis les noms de Gensonné, Grangeneuve et Guadet et ceux de Duhem, Albitte et Granet de Marseille, que nous appelions entre nous le factieux Granet, pour le distinguer d'un Granet de Toulon, qui siégeait au côté droit. Par ce moyen, le président étant toujours chargé de désigner les membres qui devaient composer les commissions, ma liste fut accueillie.

Au retour de la députation, Gensonné, qui portait la parole, nous assura que Pétion s'était expliqué catégoriquement, et qu'il avait assuré qu'en sa qualité de maire il s'opposerait de toutes ses forces au mouvement et qu'il se porterait au Château pour en défendre l'entrée. Gensonné ajouta : « Comme je suis persuadé que cette proposition a été faite par notre collègue Choudieu, non pas pour connaître l'opinion de Pétion, parce qu'il la connaissait d'avance, mais pour connaître la nôtre, je crois devoir déclarer, et je ne crains pas d'être démenti par mes collègues ici présents, que toute la députation de la Gironde partage l'opinion de Pétion, et que, comme lui, nous nous opposerons de toutes nos forces au mouvement. »

Cette séance fut la dernière, et il n'y fut pris aucune détermination parce que nous connaissions d'avance les plan d'attaque, et que d'ailleurs le but de notre réunion n'était pas de diriger le mouvement mais de le seconder, et que, pour n'être pas trahis, nous ne faisions qu'exprimer des vœux sans prendre de résolution.

viennent tous les deux que les principales sources auxquelles ils ont puisé sont les mémoires de Bouillé, de Bertrand de Molleville, de Mme Campan et même de Carra. Ce dernier a publié en effet un certain *Précis historique* où il rend compte à sa manière des événements du 10 août; il y prétend même les avoir dérigés en grande partie avec cinq ou six autres personnages aussi insignifiants que lui, qui formaient à Charenton un soi-disant comité directeur. Carra était un trop mince personnage pour avoir sur cette journée l'influence qu'il s'attribue... La victoire est surtout due aux sections de Paris moins une, celle des Filles-Saint-Thomas, aux braves fédérés, à la population tout entière des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et aux citoyens courageux qui s'emparèrent de l'autorité municipale dans la nuit du 9 au 10 août. Je ne puis mieux comparer Carra qu'à la mouche du coche qui ne faisait rien marcher et qui suivait elle-même le mouvement. Au surplus quelle confiance Carra pouvait-il inspirer aux fédérés et à la population de Paris, lui qui peu de temps avant l'insolente proclamation du duc de Brunswick, parue le 28 juillet, avait proposé de choisir ce prince comme chef d'une dynastie nouvelle (1).

(1) Allusion à un article de Carra paru dans son journal, *les*

D'ailleurs, Carrra, en se proclamant le chef d'un comité insurrecteur établi à Charenton, se trouve en contradiction avec lui-même, car j'ai lu dans un journal rédigé par lui, *les Annales patriotiques*, je crois, que le lieu assigné à la réunion des conjurés était la salle des Jacobins, fait qui n'est pas plus vrai que le reste.

M. Thiers cite encore un trait de dévouement sublime à l'actif de l'un des membres de cette Gironde : cela consistait à se faire tuer aux environs du Château pour qu'on imputât ce crime à la Cour. Grangeneuve, le girondin, pensait qu'il fallait cette circonstance extraordinaire pour mettre le peuple en mouvement et, décidé à mourir d'une façon si grande, il avait communiqué son projet à Chabot, qui, « saisi d'enthousiasme, lui offre de partager son sort. Grangeneuve accepte en lui disant que deux morts feront plus d'effet qu'une. Ils conviennent du jour, de l'heure, des moyens pour se tuer et ne pas *s'estropier*, disent-ils, et ils se séparent résolus de s'immoler pour

Annales patriotiques, le 26 juillet 1792. Extrait : « Ce duc de Brunswick est le plus grand guerrier et le plus grand politique de son siècle, il est fort instruit, très aimable, et il ne lui manquerait peut-être qu'une couronne pour être, je ne dis pas le plus grand des rois, mais le restaurateur de la liberté de l'Europe. »

Accusé par Couthon. Carra répondit: « Plus de trente articles de mon journal prouvent que celui qui concerne le duc de Brunswick ne signifie rien. » (*N. de l'Éd.*)

la cause commune. Grangeneuve, décidé à tenir parole, met ordre à ses affaires domestiques, et, à dix heures et demie du soir, s'achemine au lieu du rendez-vous. Chabot n'y était pas. Il attend. Chabot ne venant pas, il imagine que sa résolution est changée, mais il espère du moins que l'exécution aura lieu pour lui-même. Il va et vient plusieurs fois attendant le coup mortel; mais il est obligé de retourner sain et sauf sans avoir pu s'immoler... » — Mais qu'attend-il, puisque, suivant M. Thiers, *ils voulaient se tuer eux-mêmes ?*

M. Thiers avait, du reste, mal choisi le héros de son roman, car Grangeneuve n'était rien moins que brave, et il en donna la preuve à la fin même du mois d'août, dans une querelle sérieuse qu'il eut avec notre collègue Jouneau, officier de gendarmerie; maltraité rudement par celui-ci, il n'eut pas le courage d'en demander satisfaction, comme c'est l'usage entre gens d'honneur; il se borna à s'en plaindre à l'Assemblée, comme aurait pu le faire un écolier. Jouneau fut envoyé pour trois jours à l'Abbaye; il y était encore le 2 septembre et, certes, il aurait pu y courir quelque danger, si les hommes qui, soudain, vinrent exercer dans les prisons cette terrible justice qu'ils appelaient

justice nationale, eussent regardé les membres de la Gironde comme les directeurs de la journée du 10 août, car tout Paris savait que Jouneau avait distribué quelques coups de canne au girondin Grangeneuve, et on n'eût pas manqué de lui en faire un crime.

Il serait difficile de dire à quelle source M. Thiers a puisé son anecdote, à moins que ce ne soit dans les mémoires du marquis de Ferrières; et cependant, j'entends dire souvent par des jeunes gens que « l'Histoire » de M. Thiers est l'une des meilleures que nous ayons... Que doit-on dire des autres ?

Les membres de l'Assemblée législative qui, à ma connaissance, ont pris la part la plus active à la journée du Dix-Août sont, je le répète, Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, et c'est sans doute la raison pour laquelle ceux qui soutiennent que les Girondins ont été les directeurs prêtent en même temps à Chabot un rôle si ridicule.

Le 10 août, dès le matin, deux ministres se rendirent à l'Assemblée pour lui faire connaître la position de la famille royale. L'un d'eux, Dejoly, ministre de la justice, demanda que l'Assemblée envoyât une députation au Roi pour l'inviter à se

rendre dans son sein avec sa famille ou pour le protéger par sa présence.

Je m'opposai vivement à cette proposition, en observant que, le Roi étant autorisé par la Constitution à se rendre parmi nous toutes les fois qu'il le jugeait bon, il n'avait pas besoin d'y être invité.

M. le marquis de Ferrières me fait dire « que mes commettants ne m'avaient pas envoyé pour aller en députation chez le Roi ». Cette boutade, qu'il suppose que j'ai émise, ne signifierait pas grand'chose si je me fusse borné au peu de mots qu'il m'attribue. J'ai dit en réalité que, dans le moment de crise où nous nous trouvions, le poste des représentants de la nation n'était pas aux Tuileries, et que si l'on me nommait pour cette députation je n'accepterais pas, parce que je ne voulais pas me constituer prisonnier, comme l'était déjà le maire de Paris; que d'ailleurs l'Assemblée n'avait jamais envoyé de semblable députation, pas même le 20 juin, comme venait l'affirmer M. le ministre de la justice, et que ceux qui s'y étaient portés de leur propre mouvement ce jour-là pouvaient encore le faire, qu'il était même à croire qu'ils y étaient déjà, puisque le côté droit était désert, quoique le tocsin eût sonné depuis plusieurs heures. J'ajoutai

qu'un article de la Constitution ne permettait pas au corps législatif de délibérer en présence du Roi, que, cependant, il n'avait jamais été plus urgent que dans les circonstances actuelles de délibérer sur les mesures qu'il était nécessaire de prendre.— L'Assemblée n'envoya point de députation.

Mais M. de Ferrières fait aussi des romans, il imprime, entre autres choses, que Merlin de Thionville, un pistolet à la main, se rendit au Château et abordant Rœderer lui dit *que le peuple demandait la tête du Roi.* Alors Rœderer : « C'est égal, le prince royal restera. — Non, répond Merlin, toutes les têtes royales tomberont et la vôtre aussi, si vous ne vous retirez. » Comment supposer que Merlin, contre qui le juge de paix Larivière avait, à l'instigation de la Cour, lancé un mandat d'arrêt quelques jours auparavant, aurait osé pénétrer dans le Château, le 10 août au matin, seul et un pistolet à la main, pour y menacer Rœderer et la famille royale? Pour être cru, il faudrait débiter des histoires un peu plus vraisemblables.

Pendant que le tocsin continuait à sonner, le vieux maréchal de Mailly présentait au Roi sa fidèle noblesse. Si l'on en croit Mme Campan, cet offi-

cier, plus qu'octogénaire, tira son épée, mit un genou en terre, et dit : « Sire, vous êtes le roi des braves, votre fidèle noblesse est accourue à l'envi pour vous établir sur le trône de vos ancêtres, ou mourir avec vous, seconderez-vous ses efforts ? — Je les seconderai, » répondit le monarque.

Paroles imprudentes de la part de tous les deux, qui, circulant de rang en rang, découragèrent beaucoup de gardes nationaux, convaincus par là que Louis XVI ne voulait pas défendre la Constitution, mais ressaisir le pouvoir absolu, et déconcertèrent même les royalistes de bonne foi, qui croyaient ne pouvoir sauver le roi qu'avec la constitution éphémère des Barnave et des Lameth.

Le Roi n'était pas sans inquiétude. La Reine croyait, au contraire, toucher au jour du dénouement et de la victoire. Ils descendirent tous les deux dans le jardin accompagnés du Dauphin et de M^me^ Élisabeth pour passer la revue des bataillons qui étaient rassemblés. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la fidélité des troupes n'était pas à toute épreuve. — La division s'était déjà manifestée dans l'intérieur du Château entre les bataillons nationaux : ceux des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères avaient manifesté beau-

coup de dévouement, mais les autres avaient gardé un morne silence qui n'était pas de bon augure. — Les troupes du jardin accueillirent froidement la famille royale; un seul bataillon, cria *Vive le Roi*, les autres ainsi que les canonniers crièrent : *Vive la Nation;* deux bataillons, qui arrivèrent dans le moment où le Roi entrait sur la terrasse, du côté de la rivière, et qui défilèrent devant lui, crièrent : *Vive la Nation! vive Pétion!* Lorsque le Roi arriva au pont tournant, les bataillons et les canonniers qui s'y trouvaient crièrent : *A bas le veto! à bas le traître* (1)! Enfin, en rentrant au Château, le Roi put s'apercevoir qu'un bataillon avait pris position sur le Pont-Royal et braqué ses canons sur le Château.

D'autres bataillons, qui occupaient le Carrousel avaient aussi dirigé la bouche de leurs canons de ce côté, et se tenaient dans une attitude menaçante. Mme Campan assure que la Reine, en revenant de cette revue, lui dit *que tout était perdu*,

(1) Peu de cris de *vive le Roi*, beaucoup de *vive la Nation, vivent les sans-culottes, à bas le Roi, à bas le veto, à bas le gros cochon*, etc. Mais je puis attester que toutes ces injures ne furent répétées depuis le pont tournant jusqu'au parterre, que par une douzaine d'hommes parmi lesquels étaient cinq ou six canonniers qui suivirent le Roi absolument comme les mouches poursuivent l'animal qu'elles se sont acharnées à tourmenter. (Note du rapport de l'officier municipal Leroux. — *Bibl. nat. mss. fr., 6574.*)

que le Roi n'avait montré aucune énergie et que cette revue avait fait plus de mal que de bien. Cependant cette princesse ne perdait point encore l'espérance car, en rentrant dans ses appartements, elle saisit un pistolet qu'un seigneur portait à sa ceinture, le remit au Roi et lui adressa ces paroles : « Voici, Monsieur, le moment de vous montrer ! » C'est du moins M. le marquis de Ferrières qui l'assure, et il ajoute : « Mais Louis XVI, doué d'un courage tranquille, d'une pieuse résignation, n'avait point reçu la valeur guerrière en partage. » M. Rœderer, qui appréciait beaucoup mieux que la Reine les dispositions de la garde nationale, et qui voyait que le danger était imminent, conseilla au Roi de se retirer au sein de l'Assemblée.

La Reine, dit encore M. de Ferrières, s'éleva avec force contre la proposition de Rœderer qu'elle trouvait déshonorante : « Quoi ! dit cette princesse, nous sommes donc seuls ici, personne ne peut agir ? — Oui, Madame, seuls, répond Rœderer, l'action est inutile, la résistance impossible. »

Le Roi, qui ne faisait rien sans consulter la Reine, se décida cependant à suivre le conseil de Rœderer. Alors Marie-Antoinette dit à ce magistrat : « Monsieur, vous répondez de la personne

du Roi, vous répondez de celle de mon fils? — Madame, répliqua Rœderer, nous répondons de mourir à vos côtés, voilà tout ce que nous pouvons garantir. »

M. de Toulongeon fait au sujet du conseil donné au Roi par Rœderer les réflexions suivantes (1) :

« Il était digne et convenable à un magistrat populaire d'éviter l'effusion du sang de ses concitoyens; il était beau, humain et d'une politique vraiment philanthropique, d'éloigner le Roi du lieu du combat, pour empêcher le combat; mais alors on ne peut concevoir quel oubli ou quel motif y fit laisser les combattants : renonçant à la défense du Roi, comment s'obstina-t-on à la défense de sa demeure, qui n'était plus qu'un poste sans importance? Le sang justement ménagé pour la défense du monarque ne devait pas être prodigué pour la défense de ses meubles. »

Il paraît que M. de Toulongeon n'était pas initié dans ce mystère d'iniquités. Ce n'était pas pour la défense des meubles qu'on se battait, mais contre l'insurrection que la Cour voulait maîtriser, pour assassiner ensuite tous ceux qui avaient pris quelque part à la Révolution.

(1) Tome II, page 245.

Le Roi, quoique plusieurs écrivains aient dit le contraire, n'était point accompagné de sa famille en se rendant à l'Assemblée. Il se plaça sur un fauteuil, à côté du président, et dit : « Je viens, Messieurs, parmi vous, pour éviter un grand crime; je me croirai toujours en sûreté au milieu des représentants de la nation. »

Vergniaud, qui présidait en l'absence de Merlet qui ne parut pas dans tout le cours de cette journée, répondit : « L'Assemblée connaît ses devoirs, elle saura périr à son poste, s'il le faut, pour faire respecter toutes les autorités constituées. »

Sur l'observation d'un membre que l'Assemblée ne pouvait pas délibérer en présence du Roi, Louis XVI se retira dans la loge du *Logographe*, située derrière le bureau du président et des secrétaires. En entrant dans cette loge, le Roi témoigna le désir de conserver auprès de lui l'escorte des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, qui l'avaient accompagné. Mais l'Assemblée, qui n'avait aucune confiance dans ce corps, ne voulut pas le permettre. Quelques ministres seulement formaient la suite du Roi et restèrent dans la salle.

Je ne puis me dispenser de remarquer que cette séparation momentanée du Roi et de la Reine ne pouvait être qu'une perfidie concertée entre eux,

et j'incline d'autant plus à le croire que, dans toutes les autres circonstances critiques de la Révolution, Louis XVI avait constamment déclaré ne vouloir pas se séparer de la Reine et du Dauphin. En se rendant à l'Assemblée, il espérait paralyser ses délibérations et, en laissant la Reine au Château, il comptait sur son énergie pour encourager les troupes à une défense rigoureuse, car il ne faut pas croire qu'en quittant le château il eût donné l'ordre de n'opposer aucune résistance (1).

J'ai déjà dit que la famille royale avait été accueillie très froidement par les bataillons réunis dans le jardin des Tuileries; elle ne se présenta ni devant les bataillons des fédérés bretons et marseillais qui étaient arrivés des premiers et qui s'étaient déjà avancés dans les cours, ni devant les batail-

(1) Rœderer, p. 373, explique autrement cet incident :

« Le roi entra le premier dans l'assemblée ; je le suivais. Il y eut de l'engorgement dans le couloir qui empêcha la Reine et son fils, qu'elle ne voulait pas quitter, d'avancer et de suivre le Roi. J'entrai dans la salle. Je demandai à l'assemblée la permission d'y faire monter un moment les gardes nationaux qui bouchaient l'entrée ; la foule empêchant de les faire rétrograder. Ils étaient presque tous de la garde de l'assemblée elle-même. Alors s'éleva un vif mouvement de mécontentement dans la partie qu'on appelle la Montagne.

« J'entendis qu'on supposait une conspiration contre l'assemblée, et que c'était pour l'exécution de quelque décision funeste que je voulais y introduire des hommes de la garde du Roi. » (*N. de l'Éd.*)

lons du faubourg Saint-Antoine, qui avaient pris position sur le Carrousel ; ceux du faubourg Saint-Marceau s'étaient emparés de tous les passages sur la Seine, pour intercepter la communication avec le faubourg Saint-Germain, dont on se défiait.

Un jeune écrivain, qui n'était pas encore né le 10 août 1792, M. Roche (1), a dit, dans son histoire de la Révolution, page 167, que Rœderer fit proclamer la loi martiale et donner l'ordre aux troupes de repousser la force par la force. Cet écrivain a sans doute copié cette assertion dans l'Histoire de M. de Ferrières, qui affirme de plus, page 185, que Rœderer somma trois fois les Suisses et la garde nationale de défendre la personne du Roi et de repousser la force par la force, ce qui n'est pas vraisemblable, puisque Rœderer invitait le Roi à se réfugier au sein du Corps législatif, attendu que toute défense était impossible.

(1) Achille Roche (1801-1834) fut à vingt ans le secrétaire de Benjamin Constant, il publia son histoire de la Révolution en 1825 dans la Bibliothèque du XIX^e^ siècle dont elle compose le tome 49. On lui doit la rédaction définitive et l'édition des *Mémoires de René Levasseur (de la Sarthe), ex-conventionnel*, qu'il fit paraître en 1829, du vivant de Levasseur, en quatre volumes chez Rapilly. La justice de Charles X voulut voir dans ces mémoires favorables à l'esprit légal de la Révolution, une apologie de l'anarchie et de la terreur. Achille Roche fut donc poursuivi en police correctionnelle comme « destructeur de la morale et des lois » et condamné le 19 février 1830 à quatre mois de prison et 400 francs d'amende (*N. de l'E.*).

D'ailleurs, il n'était pas dans les attributions du procureur général syndic du département de proclamer la loi martiale et de faire les sommations.

D'autres historiens ont dit que Pétion avait donné à Mandat, commandant la garde nationale de service au Château, l'ordre écrit de repousser la force par la force, et que ce dernier avait été assassiné en arrivant à l'Hôtel-de-Ville, où il n'avait été mandé que pour l'empêcher d'exécuter cet ordre. Mais cette version n'est pas plus vraisemblable que celle qui précède, car si Pétion avait, comme maire de Paris, le droit de repousser un rassemblement quelconque, ce n'était qu'après l'avoir sommé trois fois de se dissoudre et non pas sur un simple ordre signé de lui. D'ailleurs, Pétion, qui avait été mandé à la barre de l'Assemblée, pour le faire sortir du Château où il était en quelque sorte prisonnier, n'a point paru à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du 10, et la nouvelle municipalité qui s'était formée dans la nuit ne pouvait pas savoir si Pétion avait ou non donné par écrit un pareil ordre.

Une autre question, à laquelle d'autres historiens paraissent attacher de l'importance, est celle de savoir quels ont été les agresseurs.

M. Thiers dit positivement qu'on ne sait pas

de quel côté est venue l'agression. M. de Toulongeon, tome II, page 250, dit : « Par une manœuvre singulière, quelques hommes, précédés d'un officier municipal, pénétrèrent à l'entrée du vestibule et avec des piques à crochet tirèrent à eux quatre ou cinq factionnaires suisses et les désarmèrent. La foule s'approcha et ces cinq prisonniers furent tués. L'officier suisse fit faire feu. »

MM. Lacretelle et Peltier — mais ce dernier était à Londres — racontent le même fait avec des variantes. Suivant eux, ce ne fut pas dans le vestibule, mais dans le grand escalier que cinq factionnaires furent tirés avec des crochets et massacrés ensuite, et qu'alors les capitaines Turler et Castelberg *exécutèrent l'ordre de repousser la force par la force.* Ils ne disent pas par qui avait été donné cet ordre.

Tous ceux qui ont connu la construction du grand escalier doivent savoir qu'en supposant que cinq factionnaires fussent placés sur cet escalier, il était impossible de les atteindre autrement qu'en les attaquant en face, et comme il est à présumer qu'ils étaient placés par échelons, il faut supposer

(1) On sait, de l'aveu même de J.-J. Le Roux, que cet ordre fut donné par écrit à M. de la Chesnaye, chef de légion, auquel M. Mandat avait remis le commandement général de la garde nationale, et qu'il était signé des officiers municipaux J.-J. Le Roux et Philibert Borie. (*N. de l'Éd.*)

que les plus éloignés même se seraient laissé atteindre, avec de longs crochets, sans se défendre, sans tirer un seul coup de fusil, et que deux patients capitaines se seraient trouvés là tout exprès pour les venger, en donnant l'ordre de faire feu.

M. Dulaure, qui accueille bénévolement ces versions et qui voit partout de nombreux agents de l'étranger, se demande à lui-même: « Quels étaient ces individus armés de piques et de crochets qui, suivant M. Peltier, n'étaient pas des Marseillais, mais des sans-culottes ? Ces individus, qui surviennent dans le moment où l'on se réconcilie, où l'on dépose les armes, semblent n'être intervenus que pour arrêter ce généreux élan, que pour souffler le feu de la discorde prêt à s'éteindre. Ne seraient-ils pas du nombre de ces hommes féroces qui, si souvent, ont souillé la Révolution par leurs excès sanguinaires? Quel était cet officier municipal ou cet homme portant une écharpe, dont on ne dit pas le nom ?

« Ne serait-il pas un de ces nombreux agents que le ministère anglais payait pour désoler la France et sa capitale, pour déshonorer la Révolution et la faire détester ?... Je n'ose pas prononcer sur une matière aussi délicate, mais, je l'avoue, j'incline pour l'affirmative. »

Il n'est pas besoin d'inventer des fables pour atténuer l'agression des Suisses, et si j'ai rapporté ces versions ce n'est que pour en faire sentir toute l'absurdité.

Mais, parlons de ce que j'ai vu:

Les fédérés bretons et marseillais étaient arrivés les premiers et s'étaient avancés jusque dans la cour des Princes. J'étais en ce moment sur le Carrousel, où j'avais cru devoir me rendre pour juger les choses par moi-même, parce que cela rentrait dans mes fonctions, comme membre du Comité militaire chargé de la surveillance des postes placés autour de la salle des séances du Corps législatif.

On eut un instant l'espoir que les choses s'arrangeraient sans effusion de sang. A l'approche des fédérés les Suisses placés aux fenêtres du palais crièrent: *Vive la nation !* et jetèrent même des cartouches pour prouver qu'ils n'en voulaient pas faire usage contre les citoyens; quelques-uns descendirent dans les cours pour fraterniser avec les fédérés ; déjà l'on s'embrassait en signe de réconciliation, lorsqu'un feu roulant partit des fenêtres du Château et renversa un grand nombre de Marseillais qui étaient les plus avancés et qui étaient

loin de s'attendre à une pareille trahison. Des balles parvinrent jusque vers le Carrousel, et Perrin des Vosges, que j'y avais rencontré et qui était à côté de moi, eut son chapeau traversé. Je puis assurer que le premier coup de fusil est parti des fenêtres du Château. Dans le premier moment de surprise, quelque hésitation se manifesta dans les rangs, et les fédérés battirent en retraite jusqu'à la place du Carrousel; mais cette hésitation ne fut pas de longue durée, et, renforcés par quelques bataillons du faubourg Saint-Antoine, ils marchèrent au pas de charge, et la baïonnette en avant; et c'est alors que la fusillade s'est engagée sur le grand escalier, et dans un instant les fédérés sont restés maîtres du Château. Un grand carnage en a été la suite, et il ne s'en est échappé que ceux qui ont pu fuir par la galerie qui communique avec le Louvre, et qui se sont sauvés par le jardin de l'Infante (1).

(1) Tout ce qui fut trouvé dans le Château fut passé au fil de l'épée. Ceux qui étaient réunis aux faux Suisses, qui occupaient la galerie des tableaux, se sauvèrent par le jardin de l'Infante où Santerre avait oublié de placer un poste.

Le reste des Suisses ayant Bachmann pour chef se retira en assez bon ordre par le jardin des Tuileries et se dirigea sur l'Assemblée. Instruit de ce mouvement, je rentrais avec Ducos de la Gironde dans l'Assemblée par la terrasse des Feuillants et je n'eus que le temps de rassembler à la hâte quelques-uns des grenadiers qui formaient notre garde et dont j'avais la direction comme membre du comité militaire de l'Assemblée chargé de la surveillance de la force

Ne jugeant plus ma présence nécessaire sur le Carrousel, puisque le combat était engagé dans l'intérieur du Château, je rentrai à l'Assemblée où le Roi venait d'arriver.

M. Dulaure, qui le plus souvent raconte lui aussi sur la foi des autres, dit dans ses *Esquisses historiques* (page 150) que la place du Carrousel

armée. Je me plaçai sur les marches de l'escalier pour en défendre l'entrée.

Peu d'instants après, arriva Bachmann, l'épée à la main, suivi de sa troupe. « Monsieur, lui dis-je, vous êtes déjà coupable d'avoir violé l'enceinte de l'Assemblée, mais vous ne parviendrez jusqu'à elle qu'après nous avoir passé sur le corps. » Chabot et un autre membre du comité de sûreté générale, dont je ne me rappelle pas le nom, placés de chaque côté de la rampe, crièrent à Bachmann en lui présentant chacun un pistolet qu'il était mort s'il faisait un pas de plus. — « Monsieur, me dit alors Bachmann, je sais tout le respect que je dois à l'Assemblée, mais, comme militaire, j'ai reçu l'ordre du Roi de me rendre près de sa personne, et je ne me retirerai que lorsque le Roi me l'aura ordonné. »

Au même instant, d'Abancourt, ministre de la guerre, averti par les généraux Wietingoff et Menou, qui avaient suivi le Roi et qui s'étaient placés au milieu de nous, accourut pour savoir la cause du tumulte qui se passait dans l'escalier. Sur l'observation que je lui fis que Bachmann ne voulait se retirer que sur un ordre écrit de la main du Roi, d'Abancourt retourna vers le monarque et revint de suite avec l'ordre écrit que demandait Bachmann.

Pendant ces pourparlers, qui ne durèrent cependant que quelques minutes, les fédérés et les gardes-nationaux étaient sortis du Château à la poursuite des Suisses, et Bachmann, qui croyait pouvoir faire sa retraite par le pont tournant, se trouva entre deux feux parce qu'une pièce de canon y avait été placée avec un bataillon de garde-nationale.

Bachmann fut forcé de se rendre à discrétion avec une partie de sa troupe; mais l'autre partie, au lieu de le suivre, jeta bas ses armes et se réfugia dans l'église des Feuillants, dont nous fîmes, Chabot et moi, ouvrir les portes pour soustraire les Suisses à la fureur du peuple qui commençait à arriver du côté de la place Vendôme.

(*Pap. de l'A.*)

fut entièrement évacuée par les Marseillais et que le capitaine Turler profita de cette déroute pour les poursuivre jusqu'au Pont-Neuf(1).

Et encore :

« Au premier coup de canon, le Roit dit : J'avais défendu de tirer. Aussitôt il expédia M. d'Hervilly pour ordonner aux Suisses de se replier sur les troupes rangées autour de l'Assemblée nationale. Cet officier arriva au moment où les Suisses de Turler, après avoir poursuivi les assaillants, rentraient du Carrousel dans les cours des Tuileries. Ces Suisses, au nombre de cent environ, furent conduits au corps-de-garde de l'emplacement des Feuillants et, sur l'ordre de leurs officiers, y déposèrent leurs armes. Ces officiers, au nombre de douze, recueillis par le Corps législatif, furent mis en sûreté dans les salles du comité des inspecteurs. »

(1) Textuellement : « Cette cour et cette place (la cour des Tuileries et la place du Carrousel) furent en un instant presque entièrement vides d'assaillants.

« Le capitaine Turler profite de cette déroute momentanée, et, à la tête de cent vingt Suisses, s'empare de deux pièces de canon dont il ne peut se servir faute des ustensiles nécessaires. Il s'avance jusque sur la place du Carrousel, etc. »

A. Peltier (*Dernier tableau de Paris, Londres*, 1794) parle de « la multitude des fuyards qui s'étaient jetés à corps perdu par toutes les issues en poussant des cris affreux » et raconte comment les Suisses de Turler nettoyèrent le Carrousel et tuèrent prodigieusement. (*N. de l'Ed.*)

A qui fera-t-on croire que la place du Carrousel fut entièrement évacuée par les Marseillais et que le capitaine Turler, avec cent Suisses seulement, les poursuivit jusqu'au Pont-Neuf, lorsqu'il est constant que les Marseillais pouvaient être soutenus par les Bretons et par les nombreux bataillons des faubourgs, en bataille sur cette place, et qui n'étaient pas composés d'hommes à reculer devant une troupe aussi faible ?

Le Roi n'a point dit, en entendant le premier coup de canon, *j'avais défendu de tirer*, et je puis attester au contraire que je l'ai vu saisir le fusil d'un de nos grenadiers qui était de faction à la porte de la loge du *Logographe*. Il se croyait si sûr de la victoire !... Je venais de rentrer dans l'Assemblée et placé près de la tribune en face de la loge du *Logographe*, je puis assurer que personne ne s'est approché du Roi et que ni M. d'Hervilly, ni qui que ce soit, n'a pu recevoir l'ordre de faire cesser le feu.

Il est également impossible de croire que le capitaine Turler, qu'on suppose être rentré triomphant aux Tuileries, ait reçu l'ordre de venir rejoindre le Roi avec cent hommes et qu'il ait abandonné les autres Suisses au plus fort du combat pour venir déposer les armes dans le corps-de-garde des

Feuillants; car, si le Roi eût réellement donné l'ordre à M. d'Hervilly de faire cesser le feu, ce n'était pas seulement au capitaine Turler que cet ordre devait être transmis, mais au commandant en chef, qui n'était pas M. Turler.

Quant aux officiers sauvés par le Corps législatif, il n'est pas plus vrai de dire qu'il y en eut douze que de dire, comme M. Lacretelle, qu'ils étaient dix-sept. Aucun Suisse ne fut conduit le 10 août au Palais Bourbon. Ce fut seulement le 11, vers midi, qu'on y conduisit les Suisses qui avaient abandonné le major Bachmann.

Je relèverai maintenant quelques inexactitudes passées dans l'histoire, et qui se trouvent dans l'écrit de M. Rœderer, intitulé *Chronique des cinquante jours*.

M. Rœderer dit, à la page 371, qu'une députation de l'Assemblée nationale vint au-devant du Roi dans le jardin à environ vingt-cinq pas de la terrasse, et que le président lui dit : « Sire, l'Assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein. »

Si une députation est allée au devant du Roi dans le jardin, elle n'y était certainement pas au-

torisée par l'Assemblée. Il est vrai que M. Rœderer écrit, trois pages plus loin (1) :

« Voyant que le parti paraissait pris et concerté d'attendre au Château même les événements, je proposai au conseil du département d'aller, nous, à l'Assemblée nationale lui faire connaître les derniers avis que nous recevions et remettre l'affaire à sa sagesse. L'on goûta cette proposition et nous nous mîmes en marche pour nous rendre à l'Assemblée. Comme nous étions parvenus devant le café de la terrasse des Feuillants, nous rencontrâmes les deux ministres qui revenaient. *Messieurs, nous dirent-ils, où allez-vous ? — A l'Assemblée. — Et quoi faire ? — Lui demander son assistance, une députation, ou d'appeler le Roi et sa famille dans son enceinte. — Eh ! nous venons de faire la même demande très inutilement. Elle nous a à peine écoutés.* Ces réflexions suspendirent notre marche. »

Ainsi, comme on le voit, M. Rœderer n'est pas d'accord avec lui-même, et si les ministres n'ont pu obtenir que l'Assemblée envoyât une députation vers le Roi, comment peut-il dire

(1) Non pas trois pages plus loin, ce qui est d'une façon de parler, mais à la page 364, ce qui fait que Rœderer n'est pas nécessairement en désaccord avec lui-même. (*N. de l'Éd.*)

qu'une *députation* est venue au devant du Roi dans le jardin?

Page 373 : « Le Roi, la famille royale et les ministres se placèrent sur les sièges destinés aux ministres. »

J'ai déjà dit que j'avais vu le Roi assis sur un fauteuil à côté du président et j'ajoute que la Reine et sa suite n'étaient point avec lui. Il est vrai que la famille royale arriva peu de temps après accompagnée de madame de Tourzel et de madame de Lamballe.

Je demandai même le nom de ces dernières, car je ne les connaissais pas.

On ne les plaça pas sur les bancs des ministres, mais dans l'espace destiné aux pétitionnaires, sur des sièges qu'on y avait disposés ; la famille royale n'y resta que quelques instants, parce que, la Reine ayant demandé à rejoindre le Roi, elle fut de suite conduite dans la loge du *Logographe*.

J'ignore si M. Rœderer a accompagné la famille royale à son arrivée à l'Assemblée, mais je ne l'ai vu nulle part, si ce n'est quelques heures plus tard à la barre de l'Assemblée, où il est venu, à la tête des membres du département, lui faire part des événements qui venaient de se consommer et qu'elle connaissait déjà.

Quelques reproches peu fondés ont été faits à Santerre, parce qu'à l'époque où ces histoires ont été imprimées on était sûr d'être écouté favorablement en disant du mal de lui.

Les uns ont dit que Westermann, qui s'était transporté au faubourg, ayant trouvé Santerre en train d'inviter les bataillons à ne pas marcher sur le Château, lequel, disait-il, était en force, lui avait porté l'épée sur la poitrine en s'écriant que les Marseillais étaient au Carrousel, et qu'alors il n'y eut plus à balancer, et que Santerre se mit en marche.

D'autres ont assuré que Santerre n'avait paru au Carrousel que pour demander aux Marseillais la remise de leurs canons que réclamait la municipalité et que, ces canons lui ayant été refusés, il n'avait plus reparu.

Quoique je ne fusse point au faubourg Saint-Antoine lorsque les bataillons se sont mis en marche, je ne crois pas que Westermann, qui était alsacien, et peu connu dans les faubourgs, eût pu avoir assez d'influence pour faire marcher les bataillons si Santerre eût été d'un avis contraire; mais je puis assurer que le 10 août, dès sept heures du matin, j'ai rencontré Santerre, qui plaçait un ba-

taillon des faubourgs à la porte du Louvre par laquelle on arrive au premier salon des tableaux et que je lui fis observer qu'il y avait d'autres issues qu'il était essentiel de surveiller, soit dans la cour du Louvre, soit dans le jardin de l'Infante, ce qu'il ne fit pas, parce que d'autres soins l'appelèrent sans doute ailleurs. S'il eût suivi mon avis, ni les nobles défenseurs du Roi, ni les gardes déguisés en Suisses ne se fussent sauvés par là.

Je puis également assurer que j'ai vu, quelques instants après, Santerre causant sur la place du Carrousel avec les officiers marseillais et bretons et qu'il n'a point réclamé leurs canons pour les conduire à la municipalité, ce qui eût été ridicule de sa part parce que la municipalité en avait suffisamment à sa disposition et que les fédérés n'étaient pas gens à livrer leurs canons au moment où le combat allait s'engager. Santerre était encore sur la place avec les bataillons des faubourgs, lorsque les premiers coups de fusil sont partis du Château. J'ignore ce qu'il est devenu le reste de la journée.

A peine le combat était-il fini que le major Bachmann, suivi d'une centaine de Suisses à peu près, a fait sa retraite sur le corps législatif. Parvenu par la terrasse des Feuillants jusqu'à l'escalier par

lequel on entrait de ce côté dans la salle, je me suis présenté au haut de cet escalier pour lui en disputer l'entrée, ayant derrière moi vingt-cinq ou trente grenadiers que je commandais comme membre du comité militaire, chargé en cette qualité de la surveillance des postes. « Monsieur, lui ai-je dit, vous êtes déjà très coupable d'avoir violé l'enceinte du Corps législatif et je vous préviens que vous ne parviendrez jusqu'à lui qu'en nous passant sur le corps. » Au même instant, deux de mes collègues, dont l'un était Chabot et l'autre Merlin de Thionville, s'étaient placés à moitié de la rampe de l'escalier, et lui dirent en lui présentant un pistolet chacun de leur côté *qu'il était mort s'il faisait un pas de plus*. Alors Bachmann nous répondit, en posant à terre la pointe de son épée, *que personne ne respectait plus que lui l'Assemblée, mais qu'ayant reçu l'ordre du Roi de se rendre près de lui il ne pouvait se retirer que lorsqu'il en aurait reçu l'ordre de la bouche du Roi ou par un écrit signé de lui.*

Ces pourparlers durent nécessairement faire quelque bruit, et le ministre de la guerre, d'Abancourt, qui était au banc des ministres, étant venu pour en connaître la cause, se retira de suite vers le Roi qui, n'ayant plus rien à espérer, signa l'ordre

qu'on demandait. Bachmann se retira de suite. Je ne pourrais pas assurer que le premier ordre donné à Bachmann de se rendre auprès de la personne du Roi eût pour but de faire main basse sur les députés présents ; mais comme il coïncide parfaitement avec ce que j'ai dit plus haut, à savoir que j'avais été prévenu que tel était le projet de la Cour, je persiste à croire que s'il n'a pas été mis à exécution, c'est parce que les Suisses n'ont pas été victorieux.

Bachmann ayant voulu faire sa retraite par le pont tournant fut environné de toutes parts dans le jardin, et abandonné par une partie des Suisses qui l'accompagnaient. Il fut contraint de mettre bas les armes et fait prisonnier.

Les Suisses qui l'avaient accompagné se replièrent sur l'Assemblée, portant des mouchoirs blancs au haut de leurs fusils qu'ils déposèrent dans les corridors. Nous vînmes au devant d'eux, Chabot et moi, et les fîmes entrer dans l'église des Feuillants (1), sans trop prévoir comment nous pourrions les en faire sortir et les soustraire à la fureur du peuple. Et ce ne fut que le 11 que nous pûmes les délivrer (2).

(1) Une partie des officiers prisonniers aux Feuillants survécurent à la journée du 10 août. Ce furent à peu près les seuls, dit M. Mortimer Ternaux (*Hist. de la Terreur*, t. II, p. 328). (*N. de l'Éd.*)

(2) J'avais terminé mon article relatif aux événements du 10 août, lorsque, parcourant le *Moniteur* pour vérifier quelques

Les premières mesures adoptées dans la soirée furent le rappel des ministres, la formation du camp sous Paris. Nous fûmes nommés, Carnot le

dates relatives à d'autres objets, ma surprise a été grande d'y trouver deux articles qui ne contiennent pas un mot de vérité.

Le premier est de Cambon qui, dans la séance du 10 novembre, réfutant de nouvelles déclamations de Buzot et de Barbaroux contre la population parisienne, est censé avoir dit :

« Des agitateurs voyant la force désorganisée commencèrent à attaquer le Corps législatif. Ils voulurent s'emparer de la révolution pour en recueillir les avantages. Dès lors il n'y a pas d'horreurs dont le Corps législatif n'ait été le témoin. Dès lors le Corps législatif a été obligé de prier non pas le peuple, il n'a pas besoin d'être prié, mais des agitateurs qui voulaient tout massacrer. Ne s'est-on pas rappelé que Lacroix fut obligé de se mettre à genoux avec deux de ses collègues pour arrêter leurs fureurs. (Il s'élève des murmures.)

Le *Moniteur*, continuant son récit mensonger, fait dire à Lacroix :

— « Voici le fait : Les Suisses qu'on avait cachés furent amenés dans le sein du Corps législatif ; on leur donna du pain ; ils n'avaient pas mangé depuis trente heures. Quelques agitateurs sur la terrasse des Feuillants voulaient entrer dans le Corps législatif pour les en arracher. Ils séduisaient le peuple. Couturier, Choudieu et moi nous fûmes envoyés pour les apaiser, et nous n'y parvînmes qu'en nous mettant à genoux devant eux. »

Je donne ici un démenti formel au *Moniteur*. D'abord ce ne fut point Couturier, mais bien Chabot,qui nous accompagna, Lacroix et moi ; secondement ce ne fut point en nous mettant à genoux que nous parvînmes à apaiser la multitude : et tous ceux qui nous ont connu Chabot, Lacroix et moi, savent bien que nous n'étions pas gens à nous mettre à genoux devant qui que ce soit, même au cas où nous eussions été menacés nous-mêmes ; mais alors nous ne l'étions nullement ; la multitude nous écouta dans le plus grand silence après que nous eûmes décliné nos noms ; et nous n'eûmes besoin pour la calmer que de la rappeler aux sentiments d'honneur et d'humanité qui ne permettent pas de massacrer des ennemis désarmés ; enfin nous terminâmes notre harangue en lui disant que, la Convention nous ayant chargés de conduire les Suisses au Palais-Bourbon, nous ne voulions d'autre escorte que celle des citoyens rassemblés autour de nous et que le peuple devait

jeune, Letourneur de la Manche, Delmas et moi, pour diriger les travaux du camp. L'Assemblée ordonna l'exécution des décrets dont la sanction avait été refusée.

Je montai ensuite à la tribune pour exposer que les dangers que nous venions de courir et tous les malheurs de cette mémorable journée n'avaient point d'autre cause que la perfidie de la Cour et l'or corrupteur de la liste civile, que déjà le Roi et sa famille étaient dans l'impuissance de nuire, mais qu'il fallait se hâter de leur enlever l'arme la plus dangereuse dont ils avaient fait un si criminel usage. En conséquence, je proposai la suspension de la liste civile ; ce qui fut adopté sans réclamations. — La Reine demanda mon nom au député Coustard (de la Loire-Inférieure), qui se tenait debout devant la grille de la loge du *Logographe* et qui faisait partie du côté droit.

Je proposai en outre comme mesure de sûreté générale :

1° Que tous les citoyens qui se présenteraient volontairement pour renforcer le camp de vingt mille hommes autour de Paris y fussent admis et

sentir que ceux qui demandaient la tête des Suisses ne le faisaient que pour empêcher ceux-ci de faire connaître les hommes qui leur avaient donné l'ordre de tirer sur le peuple. — Aussitôt, des voix nombreuses crièrent : Vive la Convention ! (*N. de l'A.*)

notamment les fédérés dont le courage avait si puissamment contribué au succès de la journée ; 2° que les canonniers de la garde nationale fussent autorisés, ainsi qu'ils l'avaient déjà demandé, à établir des batteries sur toutes les hauteurs qui environnaient la ville ; 3° que l'Assemblée décrétât que sa séance serait permanente. — Ces propositions furent adoptées.

On a prétendu que de nombreuses députations étaient venues demander impérieusement la déchéance du Roi ; à la vérité, plusieurs députations vinrent demander la déchéance, mais elles ne le firent qu'en protestant de leur dévouement à l'Assemblée, la félicitant sur son courage et l'invitant à achever son œuvre. Jamais l'Assemblée ne fut plus libre que dans cette journée.

M. Vergniaud me succéda à la tribune avec un projet concerté d'avance entre lui et le parti de la Gironde qui, n'ayant pu empêcher le mouvement, cherchait du moins à en retarder les conséquences qui lui paraissaient devoir être un gouvernement républicain.

— « Je viens, dit M. Vergniaud, au nom de la commission des Douze, vous proposer une mesure bien rigoureuse mais qu'il est urgent d'adopter. » Cette mesure consistait dans la convocation d'une

Convention et la suspension du Roi. Elle fut adoptée à l'unanimité.

Je demandai la parole pour une motion d'ordre :

— L'Assemblée vient de faire un grand acte en convoquant une Convention nationale. Il faudrait aller plus loin, et, pour éteindre les divisions qui n'ont que trop longtemps existé parmi nous, et qui se perpétueraient dans une nouvelle assemblée composée des mêmes éléments, il conviendrait, je crois, d'en écarter la représentation actuelle. Pour mon compte, je déclare que, quelque estime que j'aie pour le respectable prélat qui nous a prêché une réconciliation excellente en principe, il me serait sans doute impossible de fraterniser avec des hommes qui, pendant onze mois qu'a duré notre session, se sont montrés plutôt les serviteurs du pouvoir que les représentants d'une nation libre.

Vergniaud combattit ma proposition, tout en m'accablant de compliments sur ce qu'il appelait mon noble désintéressement et demanda que l'Assemblée passât à l'ordre du jour; ce qui fut fait.

Je ne vois pas encore aujourd'hui ce qui pouvait me mériter les éloges de Vergniaud; non, je ne vois pas ce qu'il y avait de désintéressé dans

une demande tendant à repousser des fonctions qui ne pouvaient pas nous laisser l'espérance de dormir longtemps sur un lit de roses; je crois au contraire qu'il fallait quelque courage et quelque oubli de soi-même pour accepter une mission qui devenait de jour en jour plus périlleuse, et je pense encore que le rejet de ma proposition a entraîné de grands malheurs. Vergniaud lui-même devait être la première et la plus illustre victime des dissensions que je prévoyais.

Dans la soirée du 10 août, un groupe nombreux pénétra dans la cour des Feuillants; il était dirigé par Parein, qui depuis fut nommé général de brigade par la protection de Fouché dont il est devenu ensuite un des principaux agents.

Je m'avançai seul vers ce groupe qui demandait à grands cris la tête de Louis XVI. Je fis observer à Parein que le Roi et sa famille étaient sous la sauvegarde de l'Assemblée nationale et qu'il était impossible de consentir à le livrer aux mains de quelques assassins. A ce mot, Parein me menaça moi-même :

— Qui donc êtes-vous, si vous n'êtes pas des assassins, lui dis-je! Dans la chaleur du combat, il est permis sans doute de frapper son ennemi, mais, lorsqu'il est désarmé, c'est une lâcheté. Je désire

aussi vivement que vous que cette tête tombe, non sous le fer d'un assassin, parce qu'on croirait que le Roi est innocent, mais sous la glaive de la Loi qui doit atteindre tous les coupables quels qu'ils soient. — Ces paroles calmèrent un peu l'effervescence de cette troupe et, voyant un détachement nombreux de la garde qui avait renforcé nos postes, ils se retirèrent paisiblement.

APRÈS LE DIX-AOUT

Dans la séance du 12 août, je fis observer à l'Assemblée qu'il n'y avait aucune espèce d'ordre dans le service intérieur de la salle des séances, que chaque poste n'avait d'autre consigne que sa volonté et qu'il était nécessaire que sa garde fût confiée à un officier supérieur de la garde nationale qui prendrait les ordres directs du président. Je demandai en outre que tous ceux qui oseraient paraître dans la salle revêtus de l'uniforme national sans être inscrits dans la garde parisienne fussent arrêtés et interrogés.

Au même instant, on amène à la barre de l'Assemblée un individu qui a été vu rôdant dans le jardin des Feuillants pendant toute la journée de vendredi et pendant celle de samedi.

Il résulte de l'interrogatoire que lui fait subir

le président qu'il est inscrit dans un bataillon de la garde nationale de Paris, mais qu'il s'est introduit dans la garde de la famille royale sans aucune réquisition. L'Assemblée nationale le fait traduire devant le comité de sa section pour qu'elle examine ses papiers et le fasse mettre en lieu de sûreté.

On découvrit que cet homme était l'amant de Mme Élisabeth, et qu'il s'était introduit dans le jardin des Feuillants en escaladant le mur d'un hôtel qui appartenait, je crois, à la famille de Noailles. Par la suite, on sut qu'il était au Château dans la journée du 10 août. Ce jeune étourdi, qui a payé de sa tête son imprudence se nommait Rohan-Chabot.

Dans la séance du 15 août, je donnai lecture d'une adresse du directoire de mon département. On y réclamait le remboursement des avances faites depuis la proclamation de *la patrie en danger:* il avait fallu fournir d'armes et d'habillement ceux qui s'enrôlaient pour se porter aux frontières et les administrateurs du département de Maine-et-Loire avaient pris sur eux d'en ordonner le paiement, vu les négligences du pouvoir exécutif à s'occuper de ces objets.

Je proposai encore d'employer tous les chevaux qui se trouvaient dans les maisons des émigrés, tant à Paris qu'en province, ainsi que ceux du Roi, à monter les nouvelles compagnies franches dont la formation avait été ordonnée.

UN DISCOURS DE GONCHON

Ce même jour, une députation des hommes du 14 Juillet et du 10 Août fut introduite à la barre. Gonchon, l'orateur de cette députation, prononça un discours remarquable par son énergie. J'en extrais les passages les plus saillants.

« Nous l'avions déjà proclamée depuis longtemps cette vérité fondée sur les attentats des despotes : *Les rois, les ministres, la liste civile passeront, mais les droits de l'homme et la souveraineté nationale ne passeront jamais.* Nous les avons fait rougir plus d'une fois, ces grands génies qui croyaient avoir trouvé la pierre philosophale de la législation parce qu'ils savaient embrouiller un code de lois barbares. Que reste-t-il du *travail révisé* de nos Lycurgues modernes? — Ce que la justice, la nature et le peuple avaient indiqué. Tout ce que les beaux esprits avaient inventé en séparant la politique de la morale a disparu comme un nuage.

« Comment nos premiers législateurs n'ont-ils

pas senti que l'autorité la plus respectable est celle qui *guide* et non celle qui *ordonne*, et que l'ignorance et la corruption pèseront sur les hommes tant que le pouvoir chargé de réprimer les désordres ne fera que les exciter en élevant un mur de séparation entre les citoyens? C'est autoriser l'orgueil des uns et la jalousie des autres. Comment les riches ne voient-ils pas que le seul moyen de conserver leurs propriétés, c'est de vêtir le pauvre au lieu de le rançonner, de prendre part à ses maux au lieu de les aggraver? Mais ils calculent froidement l'arrivée des Autrichiens.

« Eh! croyez-vous, misérables égoïstes, que les automates de l'Autriche et de la Prusse respecteraient comme nous le fruit de vos brigandages? Et, quand la horde de Brunswick voudra percevoir elle-même le fruit de ses prétendus services, aussi bas dans l'infortune que vous êtes insolents dans la prospérité, vous appellerez à votre secours le modeste artisan, ce Tiers-État que vous avez tant dédaigné. Instruits par vous à fermer nos cœurs aux sentiments généreux, nous pourrions vous répondre alors que, n'ayant pas voulu nous reconnaître pour vos égaux, nous ne le sommes pas pour combattre vos ennemis. Mais non, barbares, non! vous ne le connaissez pas ce peuple que vous

avez tant calomnié : il serait le premier à vous défendre contre vos oppresseurs.

« N'est-ce pas des offrandes de la classe industrieuse que l'autel de la patrie est couvert? N'est-ce pas du sang de nos enfants, de nos frères que les champs de bataille sont rougis? C'est que nous songeons plus à sauver l'honneur français qu'à augmenter notre bien, nous qui craignons plus la honte que la mort.

« Et vous, législateurs..., marchez à pas de géants..., et permettez que nous vous rappelions cette belle pensée de Mirabeau disant à vos prédécesseurs : Mes collègues, les représentants du peuple sont revêtus d'une invincible puissance et presque d'une inévitable dictature, quand ils sont les organes de la volonté générale, mais ils ne sont que des pygmées impuissants s'ils osent substituer à leur mission sacrée des vues intéressées ou des passions particulières.

« De nouveaux représentants vont juger entre le peuple et Louis XVI, tracez-leur le chemin qu'ils doivent suivre; apprenez-leur à ne jamais sacrifier les principes, à braver les dangers, à respecter la justice, à n'écouter que la voix de la nature. Ce n'est pas assez d'avoir renversé les tyrans, il faut en arracher la cause productrice.

Les révolutions les plus sanglantes n'ont amené jusqu'ici que la mort des coupables, sans tarir la source du crime... Les beaux esprits des bords du Rhin et de la Tamise ont beau rédiger des manifestes menaçants, ils ne réussiront pas plus à changer les lois de la nature qu'à nous empêcher de les suivre.

« Nous ne voulons plus de chefs affublés de couronnes, le bonnet de laine sied si bien à la déesse de la Liberté sous les drapeaux de laquelle nous prétendons désormais marcher (1)! Il est temps que nous ayons enfin un gouvernement qui rende le peuple heureux *et que la nation soit la source unique de toutes les grâces et l'unique objet de nos affections.*

« Qu'ils viennent ces brigands pour relever les murs de la Bastille! Ils ont promis à leurs soldats le sang et le bien des Français ; qu'ils arrivent jusqu'à la capitale, et si la victoire trahit notre cause *les torches sont prêtes!* Ils ne trouveront que des cendres et des ossements... »

(1) On lit dans le *Moniteur* du samedi 18 août 1792 une version un peu différente de ce discours. Par exemple : « Non, législateurs, non, ne coiffons plus la liberté d'une couronne, elle est si bien avec son bonnet de laine ! *République ou monarchie, président ou roi... Eh ! peuple enfant*, que vous importe le mot, pourvu que nous ayons un gouvernement à l'ombre duquel nous puissions vivre heureux et libre, pourvu que l'émulation prenne la place de l'intrigue, l'amour du bien général celle du royalisme? » (*N. de l'Ed.*)

ADRESSES A L'ASSEMBLÉE

Pendant la séance du 16 août, en ma qualité de secrétaire de l'Assemblée, poste auquel j'avais été nommé dans la nuit du 10 Août, je donnai lecture d'une adresse du district de Cognac dont voici l'extrait :

« Vous avez déclaré la patrie en danger ; non, elle n'y est point ; elle est sauvée, puisque tous les citoyens volent à sa défense.

« Dans le district de Cognac, qui est le moins étendu du département, le nombre des enrôlés est de 650. Si tous les districts du royaume contribuent dans la même proportion, vous pouvez compter sur un renfort de cinq cent mille hommes. Nos volontaires sont jeunes, vigoureux, ils ont l'âme de Coclès et le bras de Milon. Voilà pourtant l'ouvrage de ces sociétés populaires, de ces *jacobins* sans-culottes, qui sont détestés des *honnêtes gens* parce qu'ils prêchent la liberté et l'égalité, qu'ils proscrivent les préjugés, l'égoïsme et la tyrannie. »

Des applaudissements unanimes et réitérés accueillent cette adresse, et l'Assemblée décrète qu'elle sera mentionnée honorablement dans son procès-verbal.

On donne ensuite lecture de diverses adresses

qui arrivent de presque toutes les parties du territoire français, dans lesquelles on remarque à peu près les mêmes sentiments et des félicitations sur l'énergie que le Corps législatif a déployée dans la journée du 10 Août. Dans toutes on demande la punition des grands coupables.

L'ARRESTATION DES COMMISSAIRES NATIONAUX

L'Assemblée nationale avait décrété, dans les premières séances qui suivirent le 10 Août, qu'il serait envoyé des commissaires pris dans son sein pour faire connaître aux armées les différentes mesures qu'elle avait adoptées. MM. Delmas, Bellegarde et Dubois-Dubay, envoyés près celle du Nord, écrivent de Valenciennes en date du 15 août qu'ils ont été bien accueillis partout où ils ont passé, mais que le bruit se répand qu'il n'en a pas été de même à l'armée des Ardennes, où MM. Antonelle, Péraldi et Kersaint, envoyés près cette armée, ont été arrêtés à Sedan par ordre de la municipalité et que le directoire du département de l'Aisne a requis M. Lafayette (1) de marcher avec

(1) Si Lafayette a eu quelques torts, on lui doit cependant cette justice que, dans sa longue carrière politique, il a toujours élevé une voix courageuse et désintéressée en faveur des opprimés, que sa conduite éminemment nationale ne s'est pas démentie un seul jour depuis trente années qu'il est rentré en France ; et, je le dis dans la sincérité de mon cœur, je vois en lui l'un des plus beaux caractères français. (*Pap. de l'A.*)

son armée sur Paris. Les commissaires ajoutent que l'un des détenus, M. Kersaint, a dit que l'Assemblée n'avait pas été libre le 10 aout.

M. Vergniaud, qui a donné lecture de cette lettre, dit alors: « Nous ne vous proposerons rien de relatif au bruit de l'arrestation de vos commissaires jusqu'à ce que nous ayons reçu des nouvelles officielles; et ce bruit est d'autant plus suspect qu'il attribue à M. Kersaint un propos dont il est incapable ».

Je ne partageais point l'opinion de M. Vergniaud sur le compte de M. Kersaint, car j'avais refusé formellement de faire partie de la députation dont M. de Kersaint me paraissait devoir être le chef à raison de son âge et de son grade militaire.

M. de Kersaint était chef d'escadre, grade qui correspondait à celui de général dans nos armées de terre. Quelques entretiens particuliers que j'avais eus avec lui m'avaient fait soupçonner qu'il y avait plus de politique dans sa conduite que de véritable patriotisme; je croyais que, comme bon marin, il saurait *virer de bord* du côté où le vent paraîtrait le plus favorable ; et, quoiqu'il eût été un des premiers à demander la déchéance du Roi, cela ne m'avait point fait changer d'opinion. La con-

duite ultérieure de M. de Kersaint a prouvé que je n'avais pas tort. J'ignore si M. de Kersaint a tenu réellement le propos qu'on lui attribuait, mais c'était bien possible, puisqu'on a trouvé depuis, dans les papiers de Louis XVI, une lettre de cet officier offrant ses services au Roi s'il daignait le choisir pour ministre de la marine. Que l'on concilie cela avec la demande de déchéance proposée par lui quelque temps après.

Plusieurs de mes collègues m'ayant communiqué des listes sur lesquelles mon nom était accolé à celui de Kersaint, je les priai de le remplacer par un autre, s'ils ne voulaient pas que leurs voix fussent perdues, car j'étais bien décidé à ne pas accepter cette mission aux armées en sa compagnie. Et le nom de Péraldi fut substitué au mien.

Un peu plus tard dans la journée, l'Assemblée reçut une communication officielle de l'arrestation de ses envoyés et décréta l'urgence des mesures à prendre pour réprimer cet attentat. Trois nouveaux commissaires furent nommés et autorisés à prendre toutes les mesures que commanderaient le salut de la patrie et la tranquillité publique.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Dans le temps qui s'écoula entre ces deux com-

munications, j'avais fait un rapport au nom de la commission, chargée de l'organisation du camp sous Paris, rapport dans lequel j'annonçais que les plans des fortifications a élever autour de Paris étaient prêts, qu'il était question de les exécuter et de rendre ces postes redoutables. La commission, disais-je, réunie au Comité militaire, propose d'accorder pour cet objet une somme de 800.000 livres qui sera mise à la disposition du pouvoir exécutif et de la Commune de Paris sous la surveillance de la commission. Les indemnités qui seront données aux propriétaires dont les terrains seront occupés par les fortifications seront prises sur cette somme et elles seront fixées par des experts.

UN TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

A la séance du 17 août, un membre de la municipalité provisoire de Paris fut admis à la barre et prononça le discours suivant :

« Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne fasse justice lui-même. Je demande que, sans désemparer, vous décrétiez qu'il sera nommé un citoyen par chaque

section pour former un tribunal criminel. Je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si avides du sang du peuple, soient rassasiés en voyant couler celui de leurs infâmes satellites... »

Je ne donne pas le temps à ce pétitionnaire de continuer. Je m'élance à la tribune et je dis :

« L'Assemblée ne peut écouter plus longtemps un langage aussi inconvenant, surtout dans la bouche d'un homme qui se présente devant vous comme magistrat du peuple. Ce ne sont pas des amis du peuple qui viennent vous faire de semblables propositions et vous demander un tribunal inquisitorial. Je crois aussi avoir le droit de parler au nom du peuple dont je me suis montré plus d'une fois l'ami, en défendant ses libertés. Mais je veux qu'on l'éclaire et non qu'on le flatte. Vous aviez fait une proclamation, elle doit être suffisante; et si l'on ne veut pas obéir à vos décrets, il n'est pas nécessaire que vous en fassiez. Ce n'est pas user du droit de pétition, c'est en abuser que de s'arroger le droit de vous dicter des lois? Je m'opposerai constamment à la formation d'un tribunal qui disposerait arbitrairement de la vie des citoyens; et j'espère que l'Assemblée partagera mon sentiment à cet égard. »

Malgré mes efforts, un tribunal extraordinaire

fut créé ce jour-là pour juger les « conspirateurs du 10 août ».

LE JUGEMENT DE BACHMANN

Le premier qui fut traduit devant le tribunal fut Bachmann. Sa principale défense porta sur les ordres qu'il avait reçus du Roi et sur les devoirs qu'il avait à remplir comme militaire. Appelé par lui, comme témoin, je rendis un compte fidèle de la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de moi au bas de l'escalier; je déclarai qu'il s'était arrêté à ma première réquisition en baissant la pointe de son épée et en protestant de son respect pour le Corps législatif; mais la vérité exigeait que j'ajoutasse à cela qu'il ne s'était retiré que sur l'ordre qu'il en reçut du Roi. La première partie de ma déposition atténuait bien un peu le délit qu'on lui reprochait d'avoir violé l'enceinte du Corps législatif; restait l'accusation principale qui portait sur le sang versé au Carrousel et sur l'attaque préméditée contre l'Assemblée nationale. Merlin de Thionville, Chabot et Bazire, assignés comme moi à décharge par Bachmann, refusèrent de comparaître parce qu'ils n'avaient rien à dire de favorable à sa cause. Ils m'accusèrent même d'avoir cherché à le sauver. Certes, ce n'était nullement mon

intention et je suis encore d'avis aujourd'hui que la sentence qui l'a condamné à mort est un acte de justice nationale; mais assigné par un homme qui allait être jugé sur une accusation capitale, je ne crus pas devoir lui refuser le témoignage qu'il réclamait de moi, et dont une partie pouvait être à sa décharge.

Il n'est jamais entré dans mes principes de voir un ennemi dans un homme désarmé qui comparaît devant un tribunal chargé de le juger. Celui qui en pareil cas ne dirait pas la vérité tout entière ne serait à mes yeux qu'un homme méprisable.

LE GÉNÉRAL WIETINGHOFF

Les officiers composant la 17e division militaire, ayant à leur tête le général Menou, furent admis à la barre pour y prêter le nouveau serment.

Je ferai remarquer ici que ces officiers auraient dû être présentés par le lieutenant-général Wietinghoff qui commandait la 17e division, et non par le général Menou qui n'en était que le commandant en second. Mais le général Wietinghoff était un Suisse qui avait passé au château des Tuileries la nuit du 9 au 10 août et ne l'avait quitté, le 10 au matin, que parce que les gendarmes qui étaient sous ses ordres

avaient refusé de se joindre aux gardes suisses.

Je ne fais cette observation que parce que l'année suivante cet officier général fut choisi par le général Beurnonville, alors ministre de la guerre, pour prendre le commandement en chef de l'armée de l'Ouest, où je refusai de le reconnaître en cette qualité, parce que je ne croyais pas qu'une armée républicaine pût être dirigée contre les Vendéens par un royaliste qui avait figuré au Château lors du 10 août, et qui n'avait point encore prêté serment au nouvel ordre de choses.

L'ARGENT DU ROI

Le 21 août le ministre des contributions publiques instruisit l'Assemblée que le Maire de Paris demandait le paiement de la somme de 500.000 francs accordée pour le traitement du Roi captif.

Sur cet article, je déclarai qu'à mon avis cette somme était beaucoup trop forte ; que cependant, puisque le décret était rendu, je le respectais, mais que je croyais qu'on ne devait pas laisser cet argent à la disposition du Roi, parce qu'il pourrait encore, du fond de sa prison, en faire un moyen de corruption et s'en servir pour entretenir des relations coupables avec nos ennemis. Je ne m'opposai point du reste à ce qu'on lui donnât

tout ce qu'il désirerait, pour lui et pour sa famille, mais je demandai formellement qu'aucune somme ne fût laissée à sa disposition.

LA COMMUNE ET L'ASSEMBLÉE

Dans la séance du 30 août, le ministre de l'intérieur instruisit l'Assemblée que le comité des subsistances de la Commune, dans lequel il avait la plus grande confiance, venait d'être destitué par les représentants provisoires de la Commune de Paris.

M. Cambon dit qu'il était important pour fixer l'opinion de l'Assemblée qu'elle se fît représenter les pouvoirs donnés à ces membres provisoires de la Commune et il ajouta : « S'ils n'en ont pas, ce sont des usurpateurs qui doivent être punis comme tels. »

Je portai la parole après M. Cambon et dis : Il est temps d'appeler l'attention du Corps législatif sur la conduite de la municipalité actuelle de Paris. Tout en reconnaissant qu'elle a rendu de grands services dans la nuit du 9 au 10 août et même dans les jours suivants, je ne puis reconnaître en elle la représentation du peuple. Déjà plusieurs sections de Paris ont réclamé contre sa formation qui n'a pu être légalisée que par l'insurrection ; mais, quand tout rentre dans l'ordre, la Commune

doit s'y soumettre. Cette assemblée ne se compose que de commissaires qui furent nommés pour se concerter sur les opérations relatives au 10 Août ; elle s'est, à la suite de cela, érigée de son autorité privée en municipalité ; elle s'est attribué à elle-même des pouvoirs qui ne lui étaient pas délégués; peut-être a-t-elle eu raison au moment de la crise, mais le danger passé, elle doit se dissoudre et rentrer d'elle-même dans la classe des citoyens. Aujourd'hui on l'accuse de tout entraver, de tout désorganiser, elle s'est même permis de suspendre le maire de Paris, un pareil état ne peut plus être toléré, car il nous conduirait à un bouleversement général.

Les circonstances étaient en effet bien difficiles : les passions populaires encore en effervescence avaient besoin d'être contenues et dirigées; l'enthousiasme national était une grande force, mais à la condition de ne pas se disperser en mouvements contradictoires, et chaque jour voyait naître, à côté des entraînements généreux, des propositions inconsidérées ou perfides, qu'on présentait sous couleur révolutionnaire.

— C'est ainsi que le ministre de la guerre instruisit l'Assemblée qu'on s'autorisait de la suspension du Roi pour prétendre que toutes

les places seraient données à l'ancienneté. Et là-dessus. M. Marbot objecta qu'un pareil système condamnerait Turenne à servir sous un imbécile.

L'Assemblée décréta, sur ma proposition, que le pouvoir exécutif était autorisé à faire une proclamation pour annoncer à l'armée que rien n'était changé dans son organisation. —

Dans la séance du 30 août, une députation de la municipalité provisoire de Paris fut introduite à la barre de l'Assemblée et demanda par l'organe de Tallien à justifier sa conduite depuis le 10 août. Après le discours de Tallien, Manuel, procureur de la Commune, demanda la permission d'ajouter une seule réflexion et dit : « L'Assemblée nationale a rendu hier deux décrets ; par le premier elle casse la commune provisoire, par le second elle déclare que cette commune a bien mérité de la patrie ; ses commissaires ont à se plaindre de l'un ou de l'autre. »

La réponse du président fut pleine de dignité et réfutait suffisamment le dilemme du procureur ; ce n'était du reste de la part de Manuel qu'une pure subtilité ; car il n'y avait aucune contradiction à déclarer d'abord que la commune provisoire avait bien mérité de la patrie au 10 Août et jours

suivants et à vouloir ensuite qu'elle cessât d'exercer des fonctions qui n'étaient que provisoires et qui, par l'extension qu'elle leur donnait, pouvaient devenir dangereuses.

Les événements qui se succédaient avec rapidité retardèrent l'exécution du décret aux termes duquel la commune provisoire de Paris devait cesser ses fonctions. Cette assemblée, dont le zèle fut toujours excité par les dangers de la patrie, ne crut pas devoir se retirer dans un moment où, par son énergie, elle pouvait encore être utile.

AUX PREMIERS BRUITS DE L'INVASION

A cette époque, les Prussiens avaient franchi la frontière.

Le 20 août Longwy fut investi; le 21, la ville fut bombardée; le 24, elle capitulait.

Le 30 août, l'armée ennemie arriva devant Verdun.

Le premier septembre, un courrier nous apportait de Verdun une lettre du conseil défensif de la ville datée du 31 août à l'adresse de l'Assemblée nationale. Il était de plus chargé pour moi d'une lettre de Beaurepaire, le plus ancien des chefs des trois bataillons qui se trouvaient dans la place, et qui, comme tel, avait pris le commandement de Verdun. Cette lettre, que je lus à la tribune, se terminait par ces mots que la suite des événements ne devait que trop justifier :

« Vous pouvez assurer l'Assemblée nationale que lorsque Verdun sera pris Beaurepaire sera mort (1). »

(1) Beaurepaire était un vieux soldat parvenu au grade d'officier

Dans la nuit du 1er au 2 septembre, un nouveau courrier m'avait été adressé de Verdun, c'était un jeune volontaire du bataillon de Maine-et-Loire qui était parvenu à traverser l'armée prussienne à l'aide d'un cheval vigoureux. Il était chargé de donner verbalement des détails au comité militaire et au conseil exécutif sur la situation critique où se trouvait la place de Verdun.

Comme l'assemblée était en permanence, il vint m'y trouver et je convoquai de suite le comité mi-

dans le seul régiment de carabiniers qui existât alors. N'espérant aucun avancement dans ce corps il avait obtenu sa retraite, le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Il venait de rentrer dans sa famille lorsqu'on forma le 1er bataillon de Maine-et-Loire dont je faisais partie.

Mes camarades voulaient me nommer leur commandant ; mais je leur fis observer que je n'avais pas l'expérience nécessaire pour les faire manœuvrer devant l'ennemi et ils nommèrent Beaurepaire, que je leur avais désigné comme le plus capable. Celui-ci se rendit avec beaucoup de peine à mes instances réitérées. On lui donna Lemoine pour commandant en second (1) et pour adjudant-major Delaage.— Tous les deux sont devenus généraux.—Le même jour j'étais nommé député à la première Législative. Depuis ce moment j'avais entretenu une correspondance suivie avec Beaurepaire Peu de temps avant que Verdun fût investi, il m'écrivait ces mots, dont je ne soupçonnais par le véritable sens :

« Nous sommes serrés de près par l'ennemi, mais vous pouvez assurer à l'Assemblée nationale que lorsque Verdun sera pris Beaurepaire sera mort. »

Cette lettre me fut apportée par un jeune volontaire, nommé Desmazières, qui, à l'aide d'un bon cheval, avait eu l'audace de traverser le corps d'émigrés français que commandait le comte d'Autichamp, frère du marquis d'Autichamp, alors chef d'état-major général de l'armée de Condé. (*Papiers de l'Auteur.*)

(1) En 1836, le général Lemoine a rédigé un « mémoire » sur la mort de Beaurepaire. Ce mémoire est aux archives de la Guerre.

(*N. de l'Éd.*)

litaire qui, après avoir écouté ce jeune homme, me chargea de le conduire auprès des membres du conseil exécutif qui était aussi en permanence.

Ce fut à la suite des déterminations qui furent prises à ce comité que Danton se rendit avec moi à l'Assemblée nationale, et qu'il y déploya toute l'énergie dont il était capable. Non, jamais il ne m'a paru plus beau, quoique la nature ne l'eût pas favorisé sous ce rapport, mais il avait une belle âme, un grand caractère, et un courage capable de surmonter tous les obstacles. Je voudrais transcrire ici tout ce qu'il a dit pour exciter l'enthousiasme. Mais comment rendre l'effet que son discours produisit sur l'Assemblée tout entière? Il nous sembla voir en lui un tribun du peuple haranguant les Romains sur la place publique pour les exciter à voler à la défense de la patrie. Et telle fut l'impression qu'il produisit sur moi, que j'en conserve encore le souvenir vivace après plus de quarante années.

Après avoir exposé la situation critique dans laquelle nous nous trouvions, il ajouta : « Législateurs, ce n'est que par de grandes mesures que la patrie peut être sauvée, ce n'est point assez de faire entendre le canon d'alarme, c'est au pas de charge que tous les Français doivent se précipiter

sur l'ennemi. Puisque les satellites des despotes ont osé mettre le pied sur la terre de la liberté, il faut qu'ils y trouvent leur tombeau... Et que nous faut-il pour vaincre? — De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace! »

L'énergie de Danton se communique avec la rapidité de l'éclair à la population tout entière de Paris. Dès la pointe du jour, les murs sont couverts de la proclamation de la Commune appelant aux armes; des échafaudages s'élèvent comme par enchantement sur toutes les places principales, et des officiers municipaux y reçoivent les enrôlements volontaires qui, en quelques heures, sont au nombre de plus de quarante mille. Il faut avoir été témoin de l'enthousiasme qui anima ce jour-là la population de Paris pour s'en faire une idée.

Une nombreuse jeunesse accourait de toutes parts se ranger sous les drapeaux de la patrie; des hommes mariés, des hommes établis de toutes les classes de la société quittaient ce qu'ils avaient de plus cher, leurs femmes, leurs enfants, leurs biens, pour marcher à la rencontre des hordes étrangères. On eût dit que, nouveaux soldats de Cadmus, ils sortaient des entrailles de la terre.

Cependant l'ordre le plus parfait semblait régner dans Paris, mais ce n'était qu'un calme in-

quiétant. La nouvelle de la capitulation de Verdun n'était point encore connue et ne pouvait l'être encore dans la capitale, mais des bruits sinistres se répandaient déjà sur cet événement et sur l'approche de l'ennemi (1).

(1) MUNICIPALITÉ DE PARIS

EXTRAIT du registre des délibérations du « Conseil général des quarante-huit sections. »

Du 2e septembre 1792, l'an premier de la Liberté et premier de l'Egalité.

Le Procureur de la Commune dit que Verdun ne peut plus résister que huit jours. (*ajouté au crayon*). Il demande des forces.

L'on demande l'état des citoyens qui ont des armes qui sont tout près à partire ; donner une liste des noms pour reporter à 4 heures à la Commune destinés à partire après demain. . . .

que les barrières seront à l'instant fermées,

l'on va sonner le tocsin et le canon d'allarmes va partire à 2 heures,

Une proclamation va être faite dans toutes les places,

il faudrait que chaque section puisse fournire 200 armes d'ici à demain midy...

Faire assemblé les sections pour en faire part.

(*Bibl. nat., mss. n. a. 2720, f° 147.*)

LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE

Tout paraissait assez tranquille le matin du 2 septembre. Deux de mes amis vinrent me proposer une partie de campagne, pour me distraire un peu des travaux presque continuels auxquels nous avions été contraints depuis le 10 Août. C'était, si je ne me trompe, un dimanche, jour pendant lequel l'Assemblée suspendait ses travaux ordinaires pour ne s'occuper que d'entendre des pétitions. J'acceptai.

En rentrant le soir à la chute du jour, nous vîmes dans la rue Saint-Martin un grand rassemblement. Je descendis de voiture pour savoir quelle en était la cause.

On me répondit que c'étaient d'anciens gardes du Roi qui avaient été reconnus et qu'on venait d'arrêter. Et je les aperçus étendus morts sur le pavé.

Je m'empressai de quitter ma société pour me rendre de suite à l'Assemblée, où je ne trouvai qu'un petit nombre de députés qui, comme moi, venaient d'y arriver. L'un d'eux, l'abbé Audrein,

qui depuis fut nommé évêque du Morbihan à Quimper et qui a été assassiné par les Chouans, me raconta qu'en venant il avait passé devant la prison de l'Abbaye, qu'un nombreux rassemblement se tenait sur la place, qu'il avait été obligé de prendre une autre route et qu'il paraissait que ce rassemblement se disposait à égorger les prisonniers.

Il m'offrit sa voiture si je voulais m'y transporter parce que, disait-il, je pourrais peut-être avoir quelque influence sur le peuple en ma qualité de membre du comité militaire. Je lui répondis que j'étais prêt à le faire, mais qu'avant de partir je désirais savoir si le comité de sûreté générale et celui de la guerre avaient reçu quelques avis et pris des mesures à ce sujet. N'y ayant trouvé personne, je rejoignis Audrein, qui voulut m'accompagner, ce dont je ne me souciais pas beaucoup, parce qu'il était peu connu, et que sa qualité de prêtre ne le recommandait pas beaucoup. En général, les prêtres étaient mal vus de la multitude. J'eusse préféré un autre compagnon que celui-là; mais je ne pouvais le refuser sans malhonnêteté. Nous montâmes en voiture.

Arrivés à la place de l'Abbaye, nous trouvâmes les avenues gardées par des hommes armés qui

nous refusèrent le passage. J'insistai en demandant à parler à l'un des chefs. Un officier vint, qui nous parut commander un poste de garde-nationale, et qui nous demanda nos noms et qualités.

Il ne connaissait point Audrein. « Quant à toi, me dit-il, tu peux passer, et je te ferai accompagner par deux citoyens; mais ton camarade, que je ne connais pas, doit rester dans la voiture; et puis je crois que tu fais une démarche inutile, si ton intention est de paralyser nos opérations. » Introduit avec mes deux gardes-nationaux dans ce qu'on appelle le préau de la prison, je demandai à parler au commandant. Il n'y en avait point d'autre que celui qui présidait à ces sanglantes exécutions. Après quelques minutes, je le vis venir. C'était un nommé Dafr..., comédien attaché au spectacle de la Montansier. Il ne me donna pas le temps de placer un mot. « Que viens-tu faire ici? me dit-il. Si tu viens pour arrêter la justice du peuple, je dois te dire que tu ferais de vains efforts; et que tu courrais même des risques, si tu cherchais à t'y opposer. Le seul conseil que j'aie à te donner, c'est de te retirer le plus promptement possible. » Il n'y avait rien à répondre. Entouré d'hommes qui ne me paraissaient pas disposés à

entendre raison, seul et sans moyens, comme sans espoir d'être écouté, je me retirai de ce lieu de désolation, le cœur serré par tout ce que j'avais vu. Je rejoignis Audrein et nous rentrâmes tristement au sein de l'Assemblée, impuissante elle-même à arrêter les massacres.

Je crois devoir placer ici une notice sur le personnage qui présidait à l'Abbaye :

— Le sieur Dufr... jouait d'après nature les rôles de tyran au théâtre de M^lle^ Montansier, et je l'ai vu remplir, avec quelque succès, dans la tragédie de *Charles IX*, le rôle du cardinal de Guise bénissant les poignards dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

Peu de temps après les massacres de septembre, il fut nommé adjudant-général dans la division que commandait à Lille le général Lavalette, qu'il ne faut pas confondre avec celui dont la vie fut sauvée par son épouse courageuse, en 1815.

Il fit graver une guillotine sur le cachet de l'état-major. Destitué quelque temps après pour ce seul fait, qui n'était pas du patriotisme, il ne fut réintégré dans ses fonctions qu'en l'an VII, époque à laquelle j'étais chef de la première division du ministère de la guerre. Il s'adressa à moi pour ob-

tenir le remplacement de chevaux qui lui avaient été enlevés lors de sa destitution. Je ne crus pas devoir me refuser à en faire la proposition au ministre (Bernadotte), parce que sa demande était juste. Quelques jours après, il se présenta dans mes bureaux nous réclamer la décision du ministre qui lui était favorable. Pendant que je faisais expédier le bon nécessaire pour les prendre au dépôt, il déclamait dans mon cabinet contre le système de la Terreur, ainsi que les gens du bon ton le faisaient alors et le font encore aujourd'hui.

— Il vous sied moins qu'à tout autre, lui dis je, de parler de terreur devant moi. Vous croyez donc que j'ai oublié le rôle infâme que vous jouiez à l'Abbaye dans la nuit du 2 septembre. On devrait du moins savoir se taire quand on a présidé à de pareils massacres. Et vous osez parler de la Terreur ! Je vous prie de cesser vos déclamations, et, si vous paraissez de nouveau dans mes bureaux, veuillez vous abstenir de semblables discours. M. Fleury qui remplissait les fonctions de sous-chef au bureau des remontes, était présent à cet entretien et s'en souvient encore.

Cet officier (Dufr...) a été employé par les Bourbons, sous la Restauration, comme général de brigade dans la ville de Nantes, où il s'est

montré l'ennemi le plus prononcé de tous ceux qui professaient des principes libéraux.

De pareils instruments convenaient parfaitement à ceux qui détruisaient toutes les libertés conquises par la Révolution (1).

En rentrant à l'Assemblée je la trouvai occupée du soin de nommer des commissaires qu'elle autorisa à se transporter dans les prisons, pour arrêter, s'il était possible, l'effusion du sang. Mais ils ne furent pas plus heureux que je ne l'avais été à l'Abbaye, et ils ne furent pas écoutés. Ces commissaires étaient MM. Dusaulx, Isnard, Bazire, François de Neufchâteau et Lequinio.

Quelques instants après on donna lecture d'une lettre de l'abbé Siccard qui instruisait l'Assemblée de la position critique dans laquelle il se trouvait, et qui réclamait sa protection. Un membre rappela

(1) Le général Danican, successivement terroriste et royaliste, ou peut-être les deux en même temps, commandait au 13 vendémiaire les sections insurgées. Dans un pamphlet publié à Londres en 1796, *les Brigands démasqués*, il parle du *bataillon sacré des terroristes* qui lui fut opposé par Barras avec l'artillerie de Bonaparte :

« On y remarquait le général *Dufraise*, jadis pitoyable histrion; il avait été à Lille le complice du marquis La Valette; ses yeux étincelaient; il avait le pistolet à la ceinture et se reportait aux temps heureux où il fit graver sur son cachet une guillotine. »

C'est donc Dufraise qu'il faut lire dans le récit de Choudieu.

(*Note de l'Éd.*)

que notre collègue Jouneau, qui depuis quelques jours était détenu à l'Abbaye par suite de la querelle qu'il avait eue avec Grangeneuve, courait les mêmes risques que l'abbé Siccard et qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour les sauver tous les deux. L'Assemblée confia cette mission à Chabot, dont la voix seule fut plus puissante que ne l'avait été celle des commissaires qui l'avaient précédé, car il parvint à se faire écouter. « Et j'avais à peine fini de parler, dit-il en ramenant les deux prisonniers, que déjà ils étaient rendus à la liberté aux acclamations plusieurs fois répétées de : *Vive l'Assemblée nationale, vivent les dignes mandataires du peuple !*

Dans le premier moment de sa délivrance, l'abbé Siccard fit publiquement des remerciements à Chabot, mais il oublia bientôt qu'il lui devait la vie. Il paraît qu'il est des hommes pour lesquels la reconnaissance est un fardeau trop pesant, car on lit, à la page 123 des Mémoires que l'abbé Siccard a fait imprimer plus tard, le passage suivant : « M. Lafond-Ladebat, qui ne pouvait rien par lui-même, s'était transporté chez Chabot, pour lui peindre la situation où j'étais et le peu de temps qui restait pour me sauver. Ce qu'il n'eût jamais demandé à ce *monstre* pour lui-

même, il le demanda pour son ami (1). »

Quelques écrivains ont prétendu que la proclamation de la municipalité de Paris, placardée le 2 septembre au matin, avait provoqué les massacres de la fin de la journée. Une pareille accusation ne m'étonne point de la part de ceux qui attendaient avec impatience l'arrivée des Prussiens. Mais cette proclamation n'avait d'autre but que d'exciter le zèle de ceux qu'elle appelait à la défense de la patrie; et il est impossible d'y trouver une seule expression qui signifie autre chose. Il est également impossible de trouver dans les discours de Danton une provocation à l'assassinat.

Pour moi, qui, l'un des premiers, demandai la

(1) En opposition à ce qu'il a écrit de Chabot je citerai un passage de la lettre que l'abbé Siccard adressait à l'Assemblée le 2 septembre :

« Permettez, Monsieur le président, que je confie à l'Assemblée nationale le témoignage de ma reconnaissance pour donner à une action si généreuse (celle de l'horloger Monnot) la plus grande publicité. Une nation chez laquelle des citoyens tels que celui à qui je dois la vie ne sont pas rares doit être invincible. Raconter de pareils actes d'héroïsme c'est remplir un devoir. Les sentir sans pouvoir communiquer l'admiration qu'ils excitent et ne jamais les oublier, c'est l'état de mon âme, plus satisfait de vivre avec de pareils citoyens que d'avoir échappé à la mort.

« Signé : SICCARD. »

Je comprends les sentiments qu'exprime dans sa lettre l'abbé Siccard, si, comme il l'a dit, un citoyen s'est placé entre lui et ceux qui voulaient l'égorger. Aussi bien aurait-il pu être juste envers Chabot à qui il devait sa liberté. Mais Chabot était un prêtre marié et l'abbé Siccard un prêtre dissident : *inde iræ*.

(*N. de l'A.*)

dissolution de cette municipalité, lorsque je croyais qu'elle voulait s'emparer de tous les pouvoirs, je dois aussi être des premiers à lui rendre la justice qu'elle mérite, et je ne crains pas d'affirmer, parce que telle est ma conviction, que c'est par son énergie et par son dévouement qu'elle a préservé la France de l'invasion étrangère. Je dirai même que l'Assemblée nationale, toute vigoureuse qu'elle fût, aurait eu beaucoup de peine à inspirer le même enthousiasme, parce qu'elle renfermait dans son sein une minorité qui paralysait souvent les mesures énergiques qu'elle voulait prendre et parce cette minorité inspirait une juste défiance à la population de Paris.

D'autres historiens ont beaucoup exagéré le nombre des victimes dans ces fatale journées. Je suis loin d'atténuer l'horreur de certains faits, mais la vérité suffit. Le tableau est assez noir sans qu'on ait besoin de le charger.

M. de Saint-Méard, dans une relation intitulée *Mon agonie de 38 heures*, porte le nombre des victimes à 12.847 dans les différentes prisons de Paris. Le sieur Peltier, qui ne trouve pas encore ce chiffre suffisant, le porte à six mille dans la seule prison de Bicêtre et, pour embellir à sa manière, il ajoute qu'on y employa toutes sortes de moyens

de destruction et que les piques, les sabres, les fusils ne suffisant pas, on eut recours aux canons à mitraille, de sorte que tous les prisonniers, même les aliénés, furent tués. Je ne crois pas que de pareils récits méritent une autre réfutation que leur exagération évidente. Un autre écrivain royaliste, M. l'abbé de Montgaillard, en a du reste fait justice. Voici ce qu'il a dit dans son *Histoire de France*, tome III, page 207 :

« D'après les indications conservées, on a la presque certitude que les prisons ne contenaient pas moins de 3.000 individus et que seulement trois ou quatre cents ont été sauvés. Comme si ce n'était pas assez de ce nombre de victimes, des folliculaires, qui se proclament amis de la royauté, par exemple un nommé Peltier, ne rougiront pas de l'exagérer; ils affirmeront que le carnage a duré huit nuits et huit jours consécutifs à Bicêtre, etc. (1)... »

M. Dulaure est le seul écrivain qui, dans ses *Esquisses*, ait répété, après M. Lacretelle, le conte absurde que M^lle^ de Sombreuil n'obtint la grâce de son père qu'à la condition de boire un verre de

(1) M. Mortimer-Ternaux (*Hist. de la Terreur*), n'a pas dépassé le chiffre de 1368 victimes pour les huit prisons de Paris. Les autres statistiques documentées sont encore inférieures. (*N. de l'Éd.*)

sang. Aucun de ceux qui ont échappé aux massacres des 2 et 3 septembre n'a parlé de ce fait; il convient donc de laisser le triste honneur de cette invention à l'imagination déréglée d'un homme qui plus d'une fois en a imposé au lecteur dans son *Histoire de France*, et je ne crains pas de lui appliquer cet axiome de notre droit public: *semel mendax*, *semper mendax*.

Que M. Lacretelle se permette de semblables épisodes, cela ne doit surprendre personne, mais que M. Dulaure s'en fasse l'écho, c'est ce que j'ai peine à comprendre. Les massacres de Septembre ne sont déjà que trop réels sans supposer des crimes qui n'ont jamais existé et qui ne tendent qu'à rendre odieux tout ce qui tient à la Révolution (1).

(1) On sait que l'imagination un peu sadique de notre Michelet national n'a point repoussé tout à fait ce trait. M. Mortimer-Ternaux l'a repris sur la foi d'une lettre tardive de M. de Villelume, le fils de M^lle^ de Sombreuil morte en 1823. M. Granier de Cassagnac a cité cette lettre dans son *Histoire des journées de septembre*, t. II, p. 226.

La part d'une imagination déjà romantique est visible dans le récit que M. de Villelume dit tenir de sa mère « qui n'aimait pas à parler de ces tristes et affreux temps ». On y lit que le verre de sang que M^lle^ de Sombreuil but « sans hésiter » sortait de la tête de M. de Saint-Mart, un ami de sa famille, qu'il était mélangé de « vin et de poudre » ; et il y est dit en outre que, dans sa lutte contre les bourreaux de son père, M^lle^ de Sombreuil *fut blessée trois fois*. L'inexactitude est ici flagrante, car, si le verre de sang pouvait, à la rigueur, avoir été bu sans témoins disposés à en témoigner, les blessures devaient rester et les contemporains et amis de M^lle^ de Sombreuil, tous ceux qui ont célébré justement son dévouement jusque dans l'Assemblée nationale, n'eussent pas manqué d'insister sur ces détails sensibles.

Legouvé, dans son *Éloge des femmes*, a célébré en jolis vers le dévouement des demoiselles Cazotte et de Sombreuil, exposant leur vie pour sauver celle de leur père, mais il n'a point porté l'exagération permise aux poètes jusqu'à dire qu'elles avaient bu un verre de sang afin de l'obtenir.

Au surplus, voici le jugement que l'abbé de Montgaillard porte sur M. Lacretelle, le jeune (tome III, page 242) : « Lacretelle jeune, gazetier historien, qui fut le flatteur des gouvernements révolutionnaires ou usurpateurs, aussi longtemps qu'ils retinrent le pouvoir, et qui devint leur ennemi aussitôt qu'ils le perdirent... »

Si j'ai cité contradictoirement des écrivains royalistes ou se disant tels, ce n'est que dans l'intérêt

On peut donc penser, sans mettre en cause la bonne foi de M. de Villelume, que Mlle de Sombreuil a fini par croire à « sa légende » citée pour la première fois en 1801 par Legouvé dans les notes annexées au *Mérite des femmes*. Il n'en est pas question dans le poème où l'on peut lire au contraire des vers comme ceux-ci :

« Faut-il qu'au meurtre en vain son père ait échappé !
« Des brigands l'ont absous, des juges l'ont frappé !

On peut donc croire que Legouvé ignorait lui-même l'histoire du verre de sang quand il composa son poème. Le trait dut lui être conté un soir que son élève, la laide Mlle Duchenois, récitait ses vers « en quelque soirée charmante ».

Sur le registre de l'Abbaye, on lit en regard du nom de Sombreuil : *Jugé par le peuple et mis en liberté.* (*N. de l'Éd.*).

de la vérité. Je me sépare entièrement de M. l'abbé de Montgaillard lorsqu'il dit, à la page 208 du volume cité plus haut : « Ce qui ajoute réellement à l'horreur des massacres de septembre, c'est que les exécuteurs allaient, les jours suivants, toucher à la caisse de la Commune le salaire qui leur avait été promis ; et, comme pour braver toute ignominie, les ordonnateurs du massacre en conserveront les preuves : on trouvera longtemps après, dans le dépôt de la comptabilité du conseil de la Commune, des bons signés Tallien, Méhée. »

Quand on avance des faits comme celui-là, il faudrait du moins les appuyer sur quelque chose. Je sais que Tallien et Méhée ont été accusés de ce chef par quelques folliculaires, comme les appelle M. de Montgaillard, et même par des membres de la Convention, mais ceux qui l'ont fait ont été constamment démentis. Il y a assez de reproches à faire à ces deux individus (Tallien et Méhée) sans inventer contre eux des invraisemblances.

M. de Montgaillard n'indique point la source de son opinion; mais je crois pouvoir le faire pour lui. On va voir à quoi se réduisent les pièces comptables dont il parle.

J'ai lu dans un ouvrage intitulé *Quelques-uns des*

fruits amers de la Révolution(1), attribué à Mme la marquise de Fausse-Lendry, qu'il avait été présenté à Bonaparte premier consul un mémoire portant l'énumération des sommes payées par la municipalité de Paris pour dépenses depuis le 10 août jusqu'au 5 septembre. Ce mémoire était signé par un nommé Guenot, se disant administrateur des domaines et finances de la Commune de Paris, et contenait notamment l'état des sommes payées dans les premiers jours de septembre. Savoir, entre autres articles, ceux-ci qui semblent plus spécialement affectés :

1° A M. Tallien pour un coffre-fort destiné à la conservation des objets précieux.....	30 fr.
2° Pour menues dépenses à l'effet d'ensevelir les morts.....	24
3° Pour transport d'effets trouvés sur des individus morts dans les prisons.....	84
4° Pour transport de cadavres et acheter de la chaux.....	1463
5° Mandat du 4 septembre pour prix du temps de l'enlèvement des prêtres de Saint-Firmin, pendant deux jours.....	48
6° Pour l'enlèvement des corps à l'abbaye de Saint-Germain.....	30
7° Pour le chargement des cadavres sur les voitures.....	50
8° Mandat pour transporter deux commissaires à Bicêtre et à la Salpêtrière, pour calmer l'effervescence des citoyens.....	25

(1) Non pas dans le récit même de Mme Paysac de Fausse-Lendry, mais dans le recueil des *Souvenirs sur les journées de septembre* où il fut réimprimé. (*N. de l'Éd.*).

Si c'est là ce qu'on appelle la preuve du salaire qui aurait été accordé aux assassins, je ne vois pas qu'on puisse en faire un crime à Tallien et à Méhée, car je n'y trouve rien qui prouve que ces sommes aient été employées à un usage répréhensible, et comme aucun autre compte n'a été rendu public sur ces événements, j'en tire la conséquence que M. Lacretelle, qui prétend qu'il a été accordé 24 francs par jour à chaque assassin, a encore inventé cela.

Au surplus, le mémoire que je viens de rappeler n'a lui-même aucune authenticité ; car il n'est appuyé sur aucune pièce originale, pas même des signatures de Tallien et de Méhée, qu'on prétend en avoir été les ordonnateurs, et celui qui a voulu s'en faire un mérite en le présentant au premier consul a la bonhomie de convenir que les originaux ont été brûlés. Il faudrait alors savoir avant tout comment il a pu s'en procurer une copie. D'ailleurs, ce qui me porterait à croire que les originaux n'ont même jamais existé, c'est que ce compte est établi en francs et que le calcul décimal n'existait point encore à cette époque, car ce n'est que sous la Convention nationale qu'il a été présenté et adopté, sur le rapport de Prieur de la Côte-d'Or.

Enfin, une autre preuve qu'il n'a point été distribué de salaire aux assassins de septembre, c'est que plusieurs personnes échappées aux massacres ont rendu justice à leur désintéressement.

M. de Saint-Méard, dans l'avertissement qui est en tête de son *Agonie de 38 heures*, écrit entre autres choses que la principale raison qui l'engage à publier son récit est de faire voir que « si le peuple est impétueux et irrésistible lorsqu'il se croit trahi, il ne faut pas pour cela désespérer de sa justice ». M. de Saint-Méard rapporte au long ce qu'il a vu, il déclare que lorsqu'on l'interrogea il s'avoua franc royaliste, sur quoi l'un des juges dit mot pour mot : « Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici. » Quant M. de Saint-Méard eut fini de parler, le président, après avoir ôté son chapeau, dit : « *Je ne vois rien qui doive faire suspecter Monsieur, je lui accorde la liberté. Est-ce votre avis?* Tous les juges répondirent : *Oui, oui, c'est juste.* A peine ces mots divins furent-ils prononcés que tous ceux qui étaient dans le guichet m'embrassèrent. » Trois personnes furent chargées d'annoncer ce jugement au peuple, trois personnes furent chargées d'accompagner M. de Saint-Méard (1), et, aussitôt

(1) M. Journiac de Saint-Méard dit textuellement :
« Le Président chargea trois personnes d'aller en députation

qu'il parut dans la rue, l'un d'eux s'écria : *Citoyens, voilà celui pour lequel vos juges demandent aide et protection.* Tous les spectateurs applaudirent aux cris de *Vive la Nation!* Ces trois hommes l'accompagnèrent jusque chez lui. « Le premier mou-

annoncer au peuple le jugement qu'on venait de rendre... Le président me demanda pourquoi je ne portais pas la croix de Saint-Louis, qu'il savait que j'avais. Je lui répondis que mes camarades prisonniers m'avaient invité à l'ôter. Il me dit que l'assemblée nationale n'ayant pas défendu encore de la porter, on paraissait suspect en faisant le contraire. Les trois députés rentrèrent et me firent mettre mon chapeau sur ma tête ; ils me conduisirent hors du guichet. Aussitôt que je parus dans la rue l'un d'eux s'écria : Chapeau bas... citoyens, voilà celui pour lequel vos juges demandent aide et secours. — Ces paroles prononcées, le *pouvoir exécutif* m'enleva, placé au milieu de quatre torches, je fus embrassé de tous ceux qui m'entouraient. Tous les spectateurs crièrent : Vive la Nation ! Ces honneurs, auxquels je fus très sensible, me mirent sous la sauvegarde du peuple qui, en applaudissant me laissa passer, suivi des trois députés que le président avait chargé de m'escorter jusque chez moi.

Un d'eux me dit qu'il était maçon, et établi dans le faubourg Saint-Germain ; l'autre, né à Bourges et apprenti perruquier ; le troisième, vêtu de l'uniforme de garde national, me dit qu'il était fédéré.

« Chemin faisant, le maçon me demanda si j'avais peur. Pas plus que vous, lui répondis-je ; vous devez vous être aperçu que je n'ai pas été intimidé dans le guichet ; je ne tremblerai pas dans la rue. Vous auriez tort d'avoir peur, me dit-il, car actuellement vous êtes sacré pour le peuple, et si quelqu'un vous frappait, il périrait sur-le-champ. Je voyais bien que vous n'étiez pas une de ces chenilles de la liste civile, mais j'ai tremblé pour vous quand vous avez dit que vous étiez officier du roi. Vous rappelez-vous que je vous ai marché sur le pied ? — Oui, mais j'ai cru que c'était un des juges. — C'était parbleu bien moi, je croyais que vous alliez vous fourrer *dans le haria*, et j'aurais été fâché de vous voir faire mourir ; mais vous vous en êtes bien tiré ; j'en suis bien aise parce que j'aime les gens qui ne boudent pas.

« Arrivés dans la rue Saint-Benoît, nous montâmes dans un fiacre qui nous porta chez moi. Le premier mouvement de mon hôte, de mon ami, fut, etc. »

vement de mon hôte, dit-il, de mon ami, en me voyant arriver sain et sauf, fut de leur offrir son portefeuille. Ils le refusèrent et lui dirent en propres termes : *Nous ne faisons pas ce métier pour de l'argent... Voilà votre ami, il nous a promis un verre d'eau-de-vie, nous le boirons, et nous retournerons à notre poste.* »

M. Bertrand de Molleville qui, en entendant le 2 septembre le canon d'alarme, se persuadait que c'était l'annonce d'une grande victoire et dont toutes les espérances s'attachaient au succès des armées étrangères, ainsi qu'il le dit, page 224 du tome II de ses Mémoires, ne peut cependant pas se refuser à rendre hommage au désintéressement de ceux qui sauvèrent son frère à cette époque et, quoiqu'il les qualifie d'assassins, je citerai ses propres paroles pour prouver, du moins, que ces hommes-là n'étaient point des hommes d'argent :

« A peine les bourreaux eurent-ils entendu le mot innocent, dit cet historien (page 216, tome II) que ceux dont les bras étaient déjà levés pour l'égorger se précipitèrent au devant de lui avec des transports de joie immodérés et l'accablèrent à plusieurs reprises de leurs horribles caresses... » Puis il ajoute : « Il leur présenta une poignée d'assignats de cinquante livres pour leur témoigner sa

reconnaissance, et il les refusèrent en disant que le bonheur de l'avoir sauvé valait mieux que ça. »

M. Weber convient également dans ses Mémoires qu'il a échappé aux massacres de la Force; mais il ajoute : « En vérité, quand on réfléchit à ce que ces brigands appelaient innocent, on rougit d'avoir été trouvé tel par eux. »

Je viens de parler d'un ouvrage intitulé *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution;* ce n'est pas sans surprise que j'y ai lu, page 74, que l'auteur, une dame, qui convient qu'elle a dû la vie au nommé *Pochet*, l'un des juges du tribunal établi à la Force, ajoute, en parlant de Manuel qui s'était porté aux prisons pour arrêter l'effusion du sang: « Manuel eut l'air de désapprouver tout et n'empêcha rien. »

Cependant il se trouve à la page suivante une note des éditeurs où il est dit que Manuel, s'étant transporté à la Force, à la sollicitation de M. de la Trémouille, fit mettre en liberté M. de Saint-Brice et M^lle^ de Tourzel. Il est vrai que, tout en rendant compte de ces deux bienfaits, les éditeurs ajoutent que Manuel chercha des défaites en ce qui concernait M^lle^ de Tourzel, pour s'excuser de cette belle action et qu'il ne la fit que malgré lui. Mais où trouver un seul historien de la Révolution qui, même en rapportant une belle action d'un répu-

blicain, ne cherche pas à en atténuer le mérite en la dénaturant?

Ces mêmes éditeurs, en convenant que Manuel sauva la célèbre Mme de Staël des dangers qu'elle courait à l'Hôtel-de-Ville, ajoutent encore : « Mais on verra plus bas quelle insensibilité il porta au milieu des massacres. Qui expliquera le cœur de l'homme capable d'avoir des sentiments si contraires ? »

De semblables réflexions ne m'étonnent pas de la part de ces raconteurs d'histoires accoutumés à spéculer sur la calomnie et à la vendre à des libraires assez peu délicats pour la payer. Ici je remarquerai seulement en passant qu'il est peu généreux de remuer les cendres d'hommes qui ont aussi été victimes de la Révolution et de leur supposer des intentions autres que celles qui ressortent des faits eux-mêmes, pour expliquer malignement ce qui mériterait quelque gloire.

La conduite de Manuel fut vraiment courageuse et rare dans ces tristes journées.

Pétion faisait encore partie de la municipalité, mais il n'est pas à ma connaissance qu'il se soit transporté aux prisons pour essayer de rétablir l'ordre. D'ailleurs, il est à croire que ses efforts eussent été aussi impuissants que les nôtres. Je

dois le dire ici : il semblait que la peur eût paralysé tous les courages et personne n'osait opposer de digue au torrent ; on lui laissait suivre librement son cours, qu'aucune force humaine n'était capable d'arrêter.

Il est un fait que je tiens d'un témoin oculaire, Duhem, notre collègue, qui dînait le 3 septembre chez Pétion. Ce jour-là, dans la soirée, une troupe encore toute dégouttante de sang entra dans la salle à manger et le chef de la bande dit à Pétion : Citoyen maire, nous venons prendre tes ordres. — Mes amis, leur dit Pétion, est-ce que cela finira bientôt ? Il est temps que cela finisse. — Mme Pétion, se leva et leur versa à boire.

Je ne rapporte pas cela pour qu'on en tire la conséquence que Pétion dirigeait le mouvement. Je veux seulement dire que ni lui, ni aucun fonctionnaire public, excepté Manuel, n'eurent le courage de s'opposer à ces scènes d'horreur, tant la stupeur était grande.

Il est une calomnie relative au duc d'Orléans sur laquelle je crois devoir émettre mon opinion. Un écrivain nommé Sénart se disant lui-même agent révolutionnaire et (secrétaire du comité de Sûreté générale, c'est-à-dire agent de police, titre

qui n'est pas très respectable à mes yeux, accuse, à la page 34 de ses Mémoires, le duc d'Orléans d'avoir dirigé les massacres de septembre et particulièrement celui de la princesse de Lamballe, pour se dispenser de lui payer une rente viagère de 500.000 francs qu'il lui devait. D'abord le duc d'Orléans n'a jamais dû payer de rente viagère à la princesse de Lamballe. C'était le duc de Penthièvre, qui s'était engagé, au contrat de mariage de cette princesse, à lui payer non pas une rente viagère de 500.000 francs, mais de 30.000 si elle survivait à son mari; et, comme le le duc de Penthièvre vivait encore le 2 septembre, ce n'était qu'à lui seul que pouvait être profitable l'extinction de cette rente. Il est vrai que plus tard elle devait profiter à la duchesse d'Orléans, sa fille, mais cette princesse était séparée de biens avec le duc d'Orléans, son mari, par jugement du 25 juillet 1792, antérieur par conséquent aux massacres de septembre. Il n'est donc même point vrai de dire que les intérêts du duc d'Orléans étaient engagés dans les journées de septembre.

Qu'on ajoute maintenant quelque croyance à ces fabricants d'anecdotes bien perfides et bien scandaleuses. Mais que peut-on attendre d'un vil agent de police? On connaît le mot de M. de Sartine à

ceux qui lui reprochaient de n'employer dans sa police que des hommes méprisables : Trouvez-moi un honnête homme qui veuille faire ce métier-là (1).

Un poète bien connu (2), que personne n'accusera d'être un révolutionnaire, a déjà vengé le duc d'Orléans d'une calomnie aussi peu fondée et en même temps ceux qui ont été accusés non moins injustement d'avoir inspiré les massacres de septembre. « Les véritables auteurs de ces journées, dit-il dans *la Némésis*, furent les Prussiens et les émigrés qui soulevèrent le peuple à leur approche, le peuple qui fit une justice terrible de leurs partisans et de leurs complices. »

On fait un crime à des hommes énergiques et exaltés des moyens qu'ils employèrent pour pré-

(1) Sénart, dans ses Mémoires publiés par Dumesnil (*a*) prétend aussi avoir été président d'une commission militaire et révolutionnaire à Tours et correspondant des représentants du peuple à l'armée de l'Ouest (page 10). — Je nie ces deux faits. Il prétend aussi, à la même page, avoir été chargé par le Comité de sûreté générale, d'interroger Santerre et d'examiner ses papiers. La preuve et les pièces matérielles de la corruption de Santerre par *d'Orléans* sont jointes, dit encore Sénart, au procès-verbal et signées de lui. Nouvelles impostures, car le Comité ne déléguait pas ses fonctions et les exerçait lui-même. D'ailleurs Santerre n'a jamais été arrêté ni interrogé. (*N. de l'A.*)

(2) Barthélemy.

(*a*) Alexis Dumesnil, que Mme Tallien, devenue princesse de Chimay, appelle « ce reptile », dans une lettre à M. Pougens datée de Bruxelles, 18 juin 1824. (*N. de l'É.*)

server la France de l'invasion étrangère. Mais que l'on songe au nombre de têtes qui eussent été sacrifiées en expiation du 10 Août. Mieux eût valu sans doute, suivant certains moralistes, laisser périr la liberté naissante et qui avait déjà coûté tant de sacrifices! Cependant les hommes qui raisonnent ainsi ont été les témoins des réactions sanglantes qui ont eu lieu en 1795. Que serait-il donc arrivé si les émigrés fussent entrés victorieux en France?

Si les journées de Septembre eussent suivi immédiatement celle du 10 Août, on pourrait dire qu'elles furent la conséquence d'un mouvement impétueux qu'aucune force humaine n'était capable d'arrêter; on pourrait les comparer à l'éruption d'un volcan dont la lave détruit tout sur son passage avant de se précipiter dans la mer; mais, après vingt jours, ce n'était plus que le reste d'un vaste incendie dont le feu couvait encore sous la cendre, et la cendre populaire remuée par des causes extraordinaires a rallumé un second incendie plus terrible que le premier.

On m'accusera peut-être de chercher des excuses à un grand crime. Je n'excuse rien. Mais comment juger froidement des choses qui ont été conçues et accomplies dans la fièvre.

La retraite précipitée de Menin et l'inaction de nos armées qu'on attribuait non sans raison à la perfidie du pouvoir exécutif, la reddition de Longwy livré sans coup férir par la trahison de son commandant, l'insolente proclamation de Brunswick menaçant Paris d'une destruction totale si on osait lui résister, la marche approchante d'une armée nombreuse avec son avant-garde d'émigrés qui ne dissimulaient pas leurs projets de vengeance, tout concourait à porter au dernier degré l'exaspération des habitants de la capitale; et si l'on joint à ces circonstances les bruits vrais ou faux que l'on répandait touchant la capitulation de Verdun et l'intention attribuée aux royalistes de n'attendre que le moment du départ de la nouvelle armée parisienne pour délivrer les prisonniers politiques et massacrer les femmes et les enfants de ceux qui allaient combattre, on comprendra peut-être que des hommes, prêts d'ailleurs à sacrifier leur vie à la défense de la patrie, aient conçu l'idée de se débarrasser des ennemis intérieurs avant d'aller combattre l'ennemi du dehors, idée sans doute très condamnable, mais qui a reçu son exécution au moment même où elle a été conçue (1).

(1) Après avoir exploité politiquement l'horreur des massacres

La ville de Verdun capitula le 2 septembre dans l'après-midi. La nouvelle officielle en parvint dans la journée du 3 septembre à l'Assemblée nationale qui était en permanence. Aussitôt que cette nouvelle fut connue, je fus entouré par plusieurs députés qui, faisant allusion à la lettre dont j'avais donné lecture dans la nuit du premier au deux septembre, me demandèrent ironiquement ce qu'était devenu le brave Beaurepaire. L'un d'eux, Aubert Dubayet, me dit : « Et ton Beaurepaire, dont tu nous lisais la lettre, et qui nous assurait qu'il n'existerait plus lorsque Verdun serait pris, comment va-t-il? Patience, lui répondis-je, j'attends de ses nouvelles, ne soyez donc pas plus pressé que moi. »

Peu de jours après, Delaage, adjudant major du 1er bataillon de Maine-et-Loire, aujourd'hui lieutenant général en retraite, me remit une copie

de septembre, Napoléon en parlait assez librement en 1816, suivant le texte du *Mémorial :*

« Ce terrible événement, continuait l'empereur, était dans la force des choses et dans l'esprit des hommes. Point de bouleversement politique sans fureur populaire, point de danger pour le peuple déchaîné sans désordres et sans victimes. Les Prussiens entraient ; avant de courir à eux, on a voulu faire main basse sur tous leurs auxiliaires dans Paris : *peut-être cet événement influa-t-il dans le temps sur le salut de la France.* Qui doute que, dans les derniers temps, lorsque les étrangers approchaient, si ont eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils eussent jamais dominé la France. » (*N. de l'Éd.*)

de la délibération du conseil de guerre qui avait lâchement ordonné que la place serait livrée à l'ennemi et me donna les détails suivants sur la mort de Beaurepaire :

Beaurepaire, qui présidait le conseil, fit de grands efforts pour empêcher la décision qui fut prise. Ce fut inutilement. Mais, pour sa part, il refusa de consentir à la reddition de la place contre laquelle l'ennemi n'avait encore lancé que des bombes. Une trop sévère loi portait la peine de mort contre tout officier qui capitulerait avant que la brèche fut ouverte au corps de la place et avant que trois assauts eussent été soutenus sur la brèche.

Il refusa de signer la capitulation.

La décision du conseil de guerre ne fut pas plutôt connue qu'une députation des trois bataillons composant la garnison vint offrir à Beaurepaire de sortir de la place et de se faire un passage à travers l'armée ennemie en plaçant ses canons sur l'un de ses flancs et en appuyant l'autre à la Meuse.

Beaurepaire, tout en applaudissant à cette noble résolution, leur répondit qu'il était responsable du précieux dépôt qui lui avait été confié par les pères de famille; qu'ils allaient s'exposer sans

utilité à une mort presque certaine, et qu'ils devaient conserver pour une occasion plus heureuse des bras qui pouvaient encore être utiles à la patrie. En les quittant, il s'enferma dans sa chambre, et ne voulant pas survivre à ce qu'il regardait comme un déshonneur pour lui, il mit fin à ses jours d'un coup de pistolet (1).

Par la capitulation qui fut signée le même jour, la garnison obtint la faculté de sortir avec les honneurs de la guerre, et il fut accordé un caisson couvert à chaque bataillon, lequel devait sortir de la ville sans être visité. Les officiers du bataillon de Maine-et-Loire ne voulurent point profiter de cette faveur pour emporter leurs bagages; ils placèrent sur leur caisson les dépouilles mortelles de leur commandant dont ils ne voulurent se séparer qu'en le déposant à Sainte-Ménehould, sur une terre qui n'était point souillée par la présence de l'ennemi. Quelques jours après les trois bataillons prirent part aux glorieux combats de la forêt d'Argonne et de Valmy.

Le 12 septembre 1792, sur le rapport de De-

(1) Extrait du procès verbal de la mort de Beaurepaire, aux Arch. de la guerre, à Berlin :

« Beaurepaire fut trouvé vêtu d'un habit de garde national, d'une veste de basin blanc, culotté de peau et botté ; il portait la croix de Saint-Louis sur la poitrine, et l'épée au côté. » (*N. de l'E.*)

launay d'Angers, le Corps législatif décréta : 1° que le corps de Beaurepaire serait transporté au Panthéon; 2° qu'une inscription serait placée sur sa tombe portant : *Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans;* 3° qu'une des rues d'Angers porterait son nom (1); 4° que le président du Corps législatif serait chargé d'écrire une lettre de condoléance.

MASSACRE DES PRISONNIERS D'ORLÉANS

Des plaintes nombreuses s'élevaient de toutes parts contre les lenteurs que la Haute-Cour nationale apportait au jugement des prisonniers qui avaient été traduits devant elle, et elles étaient telles que les grands juges crurent devoir se justifier devant le Corps législatif.

« Messieurs, disaient-ils, dans une lettre en date

(1) La Restauration qui a détruit tant d'autres inscriptions a respecté celle-là. J'espère que nos concitoyens, qui se sont montrés d'une manière si honorable dès le commencement de la Révolution, et qui ont défendu, avec tant de courage, leur cité attaquée par une armée nombreuse de Vendéens, s'empresseront d'élever à la mémoire d'un de leurs compatriotes dont la mémoire doit être chère à tout bon Français, un monument que je regarde comme national et qui doit servir d'encouragement à tous ceux qui chérissent la patrie plus que leur propre existence (*a*).

Si, comme je l'espère, les souscriptions s'ouvrent sur ce monument, j'autorise M. David (d'Angers) à me faire inscrire pour cent francs que je verserai de suite chez celui qui sera désigné pour les recevoir. (*Papiers de l'Auteur.*)

(*a*) En 1889, la ville d'Angers a élevé une statue à Beaurepaire sur le pont du Centre. (*N. de l'Ed.*)

du 26 août, nous ne pouvons qu'être vivement affectés des plaintes qui se reproduisent tous les jours contre la Haute-Cour nationale.

« Nous eussions désiré que le Corps législatif eût daigné instruire les nombreux pétitionnaires qui se sont présentés à sa barre des véritables causes qui ont entravé la marche de ce tribunal et que nous vous avons dénoncées plus d'une fois. Le comité des décrets qui entretient une correspondance exacte avec les grands procurateurs doit connaître l'état de nos travaux, et nous vous supplions de lui ordonner de vous en rendre compte incessamment pour fixer enfin l'opinion publique, qu'il est toujours si facile d'égarer, mais qui pour être juste n'a besoin que d'être éclairée. Vous pardonnerez sans doute, Messieurs, leur sensibilité à des magistrats-citoyens qui ont la conscience de ne pas avoir démérité du peuple et qui sollicitent la justice comme un dédommagement à ces reproches auxquels ils sont en butte depuis longtemps.

« Signé : ALBARET, MARQUIS, CRENZÉ, CAILLEMER. »

Dans les derniers jours de ce mois d'août, de nombreux rassemblements se formèrent sur les principales places de Paris, le plus nombreux se dirigea par la rue d'Enfer vers la barrière de ce

nom. Des hommes à figures sinistres, qui semblaient le diriger, des femmes à moitié ivres, marchaient en tête de cette multitude sans ordre, dépourvue en apparence de chefs et armée de quelques fusils, de piques et de sabres. Leur cri de ralliement était : *A Orléans, à Orléans!*

Il serait difficile de dire comment cette troupe a subsisté pendant cette longue marche, car elle n'emportait pas de vivres à sa suite, mais il paraît que les meneurs ne manquaient pas d'argent. Qui donc leur en avait donné? C'est ce que je dirai dans un instant. J'aime à croire, sans cependant pouvoir l'affirmer, que cette multitude ignorait le but réel de cette expédition qui n'était pas d'amener à Paris les prisonniers mais de s'en débarrasser en route.

Arrivé à Orléans, le rassemblement se porte vers les prisons, enlève de vive force les prisonniers, les place sur des voitures et reprend la route de Paris en se dirigeant sur Versailles.

Tout se passa assez tranquillement pendant les premiers jours. Mais à mesure qu'on approchait du terme du voyage, les menaces et les imprécations s'accentuèrent. Enfin, en entrant dans Versailles, cette troupe indisciplinée se porta aux derniers excès. En vain quelques hommes qui fai-

saient partie du rassemblement voulurent s'y opposer. Leurs efforts furent inutiles ; ils coururent eux-mêmes quelques risques. La municipalité de Versailles essaya en vain de haranguer cette multitude qu'aucun frein ne pouvait plus retenir. Tous les prisonniers, sans en excepter un seul, furent impitoyablement massacrés (1).

Quelques personnes ont cru que ce funeste événement avait eu les mêmes causes que les journées des 2 et 3 septembre à Paris ; je suis d'un avis entièrement opposé. Je ne nie pas que la proclamation de Brunswick, que l'entrée de l'ennemi en France, les fanfaronnades des émigrés et la reddition de Longwy, qui était connue à Paris dès le 26 août, aient exaspéré les esprits ; mais la prise de Verdun, qui n'a été connue que le 3 septembre, mais le départ de l'armée parisienne, qui n'a quitté la capitale qu'à la même date, etc., ne peuvent avoir eu aucune influence sur les dispositions du rassemblement qui s'est porté à Orléans. Je crois que ce mouvement ne fut point, comme celui des 5 et 6 octobre, comme celui des 2 et 3 septembre, un mouvement populaire, que les citoyens de Paris n'y prirent aucune part et qu'il ne fut conduit

(1) Le dimanche, 9 septembre 1792.

que par quelques scélérats dont un pouvoir occulte dirigeait les bras. Mon opinion est que la responsabilité du massacre des prisonniers d'Orléans appartient tout entière au parti royaliste, dont les chefs avaient un grand intérêt à ce que ces prisonniers ne fissent aucune révélation qui pût les compromettre ; et voici sur quoi je fonde cette opinion :

Beaucoup de défenseurs du Château, au 10 Août, avaient échappé à la vengeance du peuple, un plus grand nombre encore avait échappé aux journées de Septembre ; complices de tous les crimes de la Cour, ils devaient craindre que leurs machinations fussent découvertes par quelque indiscrétion des prisonniers qui pour échapper à la vindicte publique auraient pu suivre l'exemple de M. d'Affry, commandant des Suisses, qui, mis en jugement le 23 août, avait reporté sur la Reine la principale accusation dirigée contre lui.

Les hommes du parti royaliste avaient un très grand intérêt à faire disparaître les preuves de leur complicité avec la Cour, et quant aux moyens tout leur était bon : leurs scrupules de conscience s'effaçaient souvent devant des raisons politiques. On sait que les émigrés et les princes français eux-mêmes n'ont fait que de faibles efforts pour sau-

ver Louis XVI parce qu'ils pensaient que son existence serait moins utile à leurs projets que sa mort. Personne n'ignore que Monsieur (depuis Louis XVIII) convoitait le trône depuis longtemps, et que c'est lui qui a le plus contribué à inspirer à la nation française le juste mépris que provoquait la conduite déréglée de la Reine, mépris qui retombait sur le monarque lui-même.

MONTAGNE ET GIRONDE

Pendant que nos jeunes armées se montraient dans une attitude imposante, et que l'une d'elles entrait victorieuse en Savoie, l'Assemblée nationale offrait le triste spectacle de ses divisions. Cela avait commencé par des personnalités assez insignifiantes, mais qui ne tardèrent pas à prendre un caractère effrayant, et les provocateurs en furent les premières victimes.

L'Assemblée législative avait été divisée par les discussions en deux parties bien distinctes, le côté droit et le côté gauche. Elle avait cependant un centre qui se composait de tous les hommes qui n'avaient pas le courage d'avoir une opinion ; mais cette portion de la représentation nationale n'en était que plus dangereuse, parce que, n'ayant point de marche fixe, elle formait souvent la majorité sans trop savoir pourquoi, se rangeant tantôt à droite et tantôt à gauche suivant son caprice du moment, ce qui mettait quelquefois de l'inco-

hérence et même de la contradiction dans la législation.

Le côté droit se composait de tous les hommes qui tenaient encore à l'ancien régime et qui ne croyaient pas que la Cour pût avoir des torts. Heureusement que ce parti n'était pas très nombreux, mais il comptait quelques hommes qui n'étaient pas sans talents et qui pouvaient à l'occasion, par des sophismes adroits, entraîner ce que j'appelle les hommes sans opinion et former avec eux la majorité.

Le côté gauche, qu'on appelait la *Montagne*, se composait de tous les hommes qui avaient de l'énergie et du courage. Ce sont ces hommes-là qui ont fait connaître tous les crimes de la Cour et qui eussent pu donner à la France de bonnes lois si quelques ambitieux ne se fussent pas mêlés à eux, et si l'amour-propre blessé de quelques uns ne les eût pas divisés en deux camps ayant en apparence le même drapeau mais marchant en sens opposé.

Ce fut après le 10 Août que ces deux camps prirent des positions différentes. Jusque-là ce que j'appellerai désormais le parti de la Gironde avait marché à peu près sur la même ligne que ce qu'on appelait le parti de la Montagne. Mais la division

commença à s'établir dès que la Montagne proposa la déchéance du Roi. Cependant les premiers coups avaient été portés à la Cour par Brissot qui fit connaître et dénonça un comité autrichien séant aux Tuileries, et par Vergniaud qui le premier osa dire à la tribune, en désignant la Reine, qu'il n'y avait en France qu'une seule tête inviolable.

Mais les Girondins en commençant les hostilités ne voulaient qu'effrayer la Cour et non la renverser ; et comme ils avaient déjà obtenu un ministère composé de leurs créatures, ils espéraient que le Roi finirait par se jeter dans leurs bras et verrait en eux son seul moyen de salut. Un excès d'amour-propre les aveuglait ; lorsqu'ils se sont aperçus que les Montagnards prenaient leurs menaces au sérieux, ils ont cherché à temporiser ; ils sont même entrés en pourparlers avec la Cour ; mais celle-ci, de son côté, ne cherchait qu'à gagner du temps, et le 10 Août les a surpris les uns et les autres.

Les Girondins, qui n'avaient pu arrêter l'insurrection populaire, cherchèrent à s'emparer du mouvement, et croyant encore qu'eux seuls étaient capables de gouverner la France ils vinrent, dès le jour même de la victoire, proposer la déchéance du Roi, la convocation d'une Convention natio-

nale, et, ce qui était plus important pour leurs projets ultérieurs, la nomination d'un gouverneur pour le prince royal; ils n'osaient pas encore dire un lieutenant général du royaume, mais leur choix était déjà fait, ainsi que je le dirai plus tard.

Les choses étaient dans cet état lorsque la Convention nationale se rassembla. J'en faisais partie, envoyé par mon département qui m'avait réélu à une forte majorité.

Dès le premier jour, la Gironde se sépara entièrement de la Montagne, parce qu'elle s'aperçut qu'elle n'y pouvait conserver aucune influence; elle chercha à se former un parti parmi les nouveaux venus, et il ne lui fut pas difficile d'attirer à elle des hommes qui arrivaient avec de grandes préventions contre la Commune de Paris, et qui redoutaient l'influence que celle-ci acquérait de jour en jour par les services qu'elle avait rendus et qui ne pouvaient être contestés. Aussi, le premier brandon de discorde jeté en avant par Buzot, le 24 septembre, fut-il de proposer de former une garde départementale, proposition qui fut adoptée avec des acclamations par des hommes peu défiants et qui n'en sentaient pas toutes les conséquences. Ce n'était qu'un moyen perfide pour préparer les forces départementales et pour organiser des républi-

ques fédératives; une sorte de projet existait déjà dans la tête de Buzot et de quelques autres qui plus tard en firent l'essai dans le Calvados et dans quelques autres endroits.

Cette proposition fut vivement appuyée par des hommes qui s'étaient opposés à la formation d'un camp sous Paris, et qui, au commencement du mois de septembre, avaient demandé avec instance l'éloignement des fédérés, qui avaient si puissamment contribué au succès de la journée du 10 Août. C'était montrer à la fois beaucoup de défiance contre les fédérés et la population de Paris; mais demander en même temps une garde départementale n'était-ce pas une contradiction manifeste? D'ailleurs quelle force pouvaient opposer à l'immense population de Paris quelques centaines d'hommes appelés de divers points de la France? Et si l'intention de ceux qui sollicitaient cette garde était de l'opposer à la garde nationale de Paris, n'était-ce pas armer les citoyens les uns contre les autres et préparer la guerre civile dans un moment où l'union était si nécessaire? Mais les passions sont toujours de très mauvais guides. Heureusement, quelques hommes plus modérés s'aperçurent bientôt du danger d'une mesure qu'ils avaient adoptée trop précipitamment, et le décret qui

ordonnait la formation d'un garde départementale fut rapporté.

Cinq ou six députés de la Gironde seulement s'étaient fait remarquer dans le parti de ce nom. Ils avaient des talents que personne ne leur a contestés. Le plus influent de tous et en même temps le plus intrigant, avait été Sers qui paraissait rarement à la tribune, mais qui dirigeait tout derrière le rideau. C'est lui qui parvint à faire nommer Duranthon au ministère de la justice. Celui-ci était un homme qui pouvait avoir joui de quelque réputation au barreau de Bordeaux, mais qui, parvenu au premier rang, s'y trouva déplacé et répondit mal aux espérances que les Girondins avaient fondées sur lui. — Sers ne fut point réélu à la Convention nationale.

Le député de la Gironde le plus influent après Sers, mais pour le moins aussi expert en intrigues que lui, était Gensonné. Il n'était pas orateur, mais il montait souvent à la tribune avec des discours écrits pleins de vigueur et de logique; dangereux ennemi des ministres, il dévoila toutes leurs turpitudes et les perfidies de la Cour dont il ne cherchait qu'à se faire craindre pour parvenir à se faire rechercher par elle.

Vergniaud était sans contredit l'orateur le plus brillant de la Gironde et même de toute l'Assemblée. Il était d'un caractère doux et conciliant, mais il se laissa trop conduire par les conseils de Gensonné qui, en flattant son amour-propre, l'entraîna dans des mesures qui le conduisirent à sa perte. Il n'abandonna pas entièrement le parti de la Montagne, mais il fut abandonné par elle.

Guadet était presque l'égal de Vergniaud; orateur brillant et logicien en même temps, il était toujours écouté avec intérêt; mais il était d'un caractère irascible et se laissait souvent aller à des mouvements de colère que ses amis appelaient de beaux mouvements de chaleur; il ne pouvait souffrir la moindre contrariété. Il fut un des premiers à quitter les bancs de la Montagne et se rangea parmi ceux qui l'attaquèrent avec le plus d'acharnement.

Ducos n'est pas monté souvent à la tribune, quoiqu'il fût très capable d'y briller; il n'y paraissait que pour y lancer quelques traits sardoniques qui annonçaient un esprit vif et mordant. Il était d'un commerce doux qui le faisait aimer de tout le monde. Il était indépendant par son caractère et par sa position sociale; mais son beau-frère, Boyer-Fonfrède, exerça trop d'ascendant sur lui et lui fit

prendre une part active au plan fédéraliste dont je parlerai dans un instant.

Boyer-Fonfrède n'était pas sans talent, mais jeune et ardent, il était beaucoup trop confiant et connaissait mal les hommes qu'il fréquentait. Il se laissait souvent conduire par eux lorsque, par excès d'amour-propre, il se persuadait les conduire lui-même. Il entretenait une correspondance active avec les fédéralistes de Bordeaux, et c'est cette correspondance qui a fait connaître toutes les intrigues de la Gironde.

Les autres députés de la Gironde se confondaient dans la foule. Je dois cependant en excepter Grangeneuve qui, pendant quelque temps, a joué un rôle sur la scène politique dans le corps législatif mais qui perdit toute sa considération depuis sa querelle avec le député Jouneau. Il n'avait d'autre talent que l'audace de la tribune et beaucoup de loquacité ; c'était un avocat dans toute la force du terme, c'est-à-dire un de ces médiocres qui plaident indifféremment le pour et le contre.

La Gironde ne se composait pas seulement des députés de ce département ; elle était renforcée par des hommes qui avaient brillé dans le corps législatif et qui, après avoir figuré dans le parti de la Montagne, l'avaient abandonné pour se réunir

aux Girondins. Le plus marquant de ceux-là était Brissot qui, comme Gensonné, dans des discours écrits, forts de logique et de raisonnement, avait porté des coups terribles aux ministres de Louis XVI et dévoilé la politique astucieuse de la cour des Tuileries et de la diplomatie des gouvernements étrangers.

Après lui, on peut citer le fougueux Isnard qui, à l'énergie des méridionaux, joignait une éloquence naturelle et entraînante. Il avait été montagnard; mais, dès le commencement de la Convention, il se rangea parmi les déserteurs de la Montagne et finit par devenir un de ses plus cruels persécuteurs.

La Source était un ministre protestant qui, pendant toute l'Assemblée législative, avait constamment voté avec la Montagne. Il devint Girondin dans la Convention, on ne sait trop pourquoi. Il avait du talent et parlait avec beaucoup de facilité.

Hérault-de-Séchelles était un ancien avocat général au parlement de Paris. Il fut montagnard pendant toute l'Assemblée législative et devint girondin sous la Convention, mais ne partagea ni les fureurs ni les dénonciations de la Gironde contre la Montagne. Il joignait à son éloquence facile de

vastes connaissances et une très grande affabilité.

Delaunay d'Angers, l'aîné, quoique très lié avec les principaux membres de la Gironde, n'a jamais cessé de siéger à la Montagne, mais il ne votait pas toujours avec elle. Il avait figuré au premier rang parmi les avocats d'Angers et comptait parmi les orateurs les plus éloquents de nos assemblées, mais il était d'un caractère faible et se laissait beaucoup trop influencer par les femmes. Nous habitions un domicile commun et chaque fois qu'il avait été aux soirées soit de Mme Roland, soit de Mme Condorcet, il était facile de s'apercevoir du changement qui s'était opéré en lui; ce n'était plus le même homme; et alors il votait avec les Girondins.

Parmi les nouveaux venus se rangèrent dès le premier jour sous les drapeaux de la Gironde :

Buzot qui, sans avoir de grands talents, y avait cependant une très grande influence. C'est lui qui a le plus contribué à propager les idées du fédéralisme dont il est devenu un des principaux chefs dans le Calvados. Il avait été membre de l'Assemblée constituante.

Barbaroux qui, à la tête des Marseillais, avait joué un rôle honorable au 10 Août, et qui donnait de grandes espérances au parti républicain, mais

qui fut entraîné, dès son entrée à la Convention, dans le parti girondin par Mme Roland dont il était l'admirateur le plus prononcé. C'était un jeune homme d'une grande énergie, beau comme Antinoüs, pour me servir des propres expressions de Mme Roland, qui parle de lui avec enthousiasme dans ses Mémoires.

Louvet (du Loiret), l'auteur de Faublas, qui avait été surnommé par nous « le maître des cérémonies de Mme Roland. » C'est lui qui conjointement avec Lanthénas était chargé de faire les invitations, non pas chez Monsieur, mais chez Madame (1). Qu'on juge d'après cela s'ils étaient Girondins tous les deux. Louvet fut le premier qui attaqua Robespierre dans une longue philippique

(1) Le ministère Roland, si on en excepte Dumouriez, était composé d'hommes très médiocres et très faibles. Roland seul avait quelque popularité. Dumouriez avait passé la plus grande partie de sa vie dans l'intrigue. Courtisan avant 1789, constitutionnel sous l'assemblée constituante, girondin sous la législative, c'était un personnage de circonstances. Il avait un caractère entreprenant, une activité infatigable, un coup d'œil prompt et étendu. Il était hardi, propre aux factions et aux armes, plein d'expédients. Il est vrai que ses qualités étaient mêlées de grands défauts. Il était hasardeux, léger, et d'une grande inconstance de pensées et de moyens, à cause de son besoin d'action Mais son plus grand défaut était l'absence de toute conviction politique. En liberté comme en pouvoir, on n'obtient rien en révolution si on ne tient pas à un système fixe. Après avoir servi plusieurs partis, il voulut les vaincre tous par ses intrigues. Il succomba parce qu'il n'était pas l'homme de l'époque.

Roland ne ressemblait en rien à Dumouriez : il avait des ma-

dont chaque alinéa se terminait par ces mots : *Robespierre, je t'accuse.*

Lanthénas, qui n'avait d'autre mérite que de connaître la langue anglaise et de servir de truchement à Thomas Payne, lequel ne savait pas un mot de français et n'a joué qu'un rôle très subalterne dans la Convention.— Les électeurs avaient eu un premier tort en nommant Thomas Payne,et celui-ci un second en acceptant une mission qu'il était incapable de remplir. Sa voix était acquise au parti girondin par l'entremise de Lanthénas.

Gorsas, journaliste qui a joui de quelque popularité mais qui l'a perdue entièrement lorsqu'il s'est jeté dans le parti de la Gironde.

Rabaud de Saint-Étienne membre distingué de l'Assemblée constituante qui, conjointement avec Condorcet, rédigeait un journal intitulé *la Chronique de Paris*, lequel a joui d'une très grande célébrité parce qu'il était dirigé par des hommes de talent, mais qui perdit toute son influence dès qu'il fut connu pour appartenir au parti girondin.

manières simples, des mœurs austères. Il aimait la liberté et il était capable de lui consacrer toute son existence. Son caractère était un mélange de roideur et de faiblesse. Ceux qui l'entouraient avaient trop d'influence sur lui et sa femme surtout, qui lui exagérait souvent les dangers de sa position. Barbaroux n'était pas étranger aux craintes qu'on lui inspirait. M^me^ Roland fut le véritable ministre de l'intérieur. (*Papiers de l'auteur.*)

J'ai commencé par parler de la Gironde parce que je ne lui dispute pas le premier rang, mais la justice exige que je dise quelques mots de la Montagne, de cette Montagne tant calomniée et qui ne peut que gagner à être présenter telle qu'elle a été.

J'ai dit en parlant de la journée du 10 Août que Merlin de Thionville, Bazire et Chabot étaient ceux qui, à ma connaissance, avaient pris la part la plus active à cette journée. Ils ont continué dans la Convention à rester aux avant-postes. Je dis aux avant-postes parce que la Gironde n'a pas tardé à déclarer une guerre ouverte à tous les membres de la Commune de Paris qui n'ignoraient pas que les girondins n'avaient pris aucune part à cette glorieuse journée.

La Gironde n'a pas osé les attaquer précisément sous ce rapport, mais elle a commencé par accuser les uns d'aspirer à la dictature ou de vouloir organiser un triumvirat ; elle a ensuite accusé les autres d'avoir dirigé les journées des 2 et 3 septembre, accusation également dénuée de fondement

Danton était l'adversaire le plus redoutable que les girondins avaient à combatre. Ils ont commencé par le ménager. Ils ont dirigé leurs premiers coups sur Robespierre que je ne place qu'au second rang. On a prétendu que Danton était le

chef de la Montagne ; celle-ci n'a jamais reconnu à proprement parler de chefs, mais elle se réunissait souvent à la voix de Danton ou de Robespierre lorsqu'ils mettaient en avant des principes qui étaient les siens.

Danton était un révolutionnaire gigantesque ; aucun moyen ne lui paraissait condamnable et selon lui on pouvait tout ce qu'on osait. Danton avait beaucoup de ressemblance avec Mirabeau ; leurs vices étaient les mêmes, tout ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton. Une révolution à ses yeux n'était qu'un jeu. Le salut de son parti passait pour lui avant la loi.

Danton avait des formes athlétiques et une voix de stentor. Il n'avait pas toute l'éloquence de Mirabeau, mais il avait des mouvements oratoires plus prononcés et plus entraînants, à mon avis. Il fallait le voir se dessiner à la tribune ; vous eussiez dit l'un des Gracques. Il avait tout ce qui constitue un tribun du peuple, il était capable à lui seul d'opérer une révolution ; aussi est-ce à lui qu'on doit l'enthousiasme communiqué à la population de Paris, et qui la détermina à marcher en masse au devant des Prussiens, lorsqu'il annonça, dans la nuit du premier au deux sep-

tembre, que l'ennemi s'avançait sur Paris. Ce n'est pas l'éloquence froide et mesurée de quelques girondins qui eût pu préparer en vingt-quatre heures un mouvement si extraordinaire. Oui, je puis dire, sans crainte de démenti, que si Danton souleva la section des Cordeliers contre le cour dans la nuit du 9 août, il contribua encore plus puissamment à cet élan généreux qui arma comme par enchantement Paris et la France entière contre l'ennemi commun et qui repoussa l'invasion des hordes étrangères. Des hommes tels que Danton sont rares (1) !

(1) Dans la séance de la chambre des députés du 4 février 1834, M. Ch. de Lameth, répondant aux orateurs de l'opposition qui avaient parlé avec énergie contre l'émigration et contre les pensions qui lui avaient été accordées, fit une distinction très juste entre les émigrés qui avaient porté les armes contre la patrie et ceux qui n'avaient quitté la France que pour échapper aux dangers auxquels ils étaient exposés en y restant, mais qui n'ont jamais fait cause commune avec les armées étrangères. Pour prouver combien différaient d'opinions les hommes de ces deux catégories, M de Lameth cita un duel qu'il eut avec un de ces émigrés armés. Cette anecdote est sans doute fort peu intéressante pour tout autre que M. de Lameth, mais d'ailleurs, dans son discours, il rendit une éclatante justice à Danton que tant d'autres ont présenté comme l'un des directeurs des massacres de septembre. Il dit qu'arrêté à Rouen à cette époque il dut sa liberté aux démarches faites par son frère Théodore auprès de ce montagnard signalé jusqu'à ce jour comme un homme incapable du moindre sentiment d'humanité.

J'ajouterai à cette déposition que j'ai eu dans le temps une parfaite connaissance des démarches faites par Théodore Lameth pour obtenir la liberté de son frère, quoiqu'il pût craindre alors d'être arrêté lui-même. Théodore Lameth, que j'avais connu à l'Assemblée législative se présenta chez moi à cette époque pour

Robespierre est celui de tous les montagnards qui a été le plus exposé à des accusations de tout genre. Ses ennemis l'ont présenté comme un ambitieux sans talent. Il suffit de lire ses différents discours pour se convaincre combien il était supérieur à tous ceux qui l'accusèrent et qui n'ont pu le vaincre qu'en l'assassinant. — Je n'aimais pas Robespierre parce qu'il n'était pas aimable, mais ce ne m'est pas une raison pour être injuste envers lui, ou pour me joindre à ses ennemis lorsqu'il n'est plus. Quant à son ambition, elle ne m'a paru jamais bien démontrée et je n'ai pu voir en lui pendant toute sa carrière politique qu'un républicain trop austère peut-être, mais qui voulait sincèrement le triomphe de la liberté. Le seul tort que je lui connaisse, c'est d'avoir voulu soumettre par des moyens peut-être trop violents toutes

m'intéresser à son frère, croyant que je venais d'être nommé membre du Comité de sûreté générale. Je lui répondis que je n'appartenais qu'au Comité militaire qui ne se mêlait point de ces sortes d'affaires ; mais que, flatté de la confiance qu'il me témoignait, malgré la différence d'opinion qui existait entre nous, j'en parlerais à ceux de mes amis qui, comme moi, ne faisaient point la guerre aux opinions, et notamment à Danton, que je l'engageai à voir, en l'assurant qu'il n'était pas aussi terrible qu'on voulait le faire croire. M. Théodore Lameth suivit mon conseil et obtint, par l'entremise de ce fameux tribun, la liberté de son frère Charles qui en profita pour passer en Angleterre, et qui fit bien, parce que sa conduite à la fin de la Constituante lui avait fait, et avec quelque raison, beaucoup d'ennemis. (*Papiers de l'Auteur.*)

les volontés à une volonté unique qui n'était pas la sienne, mais celle de la Loi. Il se peut que les lois d'alors fussent trop sévères, mais c'est un malheur inévitable dans toute révolution que, pour la terminer plus vite, il faut abattre tout ce qui s'oppose à sa marche. Ce n'est que par la postérité que Robespierre pourra être bien jugé.

Couthon dans un corps débile renfermait une âme ardente et énergique. Il était orateur et homme de cabinet. Travailleur infatigable il associa sa destinée à celle de Robespierre ; comme lui, il était sobre et de mœurs austères, comme lui il croyait que la liberté ne pouvait s'affirmer que par de grandes mesures, comme lui il a succombé comme ont succombé tous ceux qui, avant eux, ont travaillé à assurer le bonheur des peuples. Robespierre et Couthon sont morts pauvres après avoir joui d'un grand pouvoir.

Saint-Just était un jeune présomptueux qui ne parlait que par sentences, et qui semblait dire en montant à la tribune : Écoutez-moi, car je n'ai que des choses importantes à vous dire. Il n'était pas sans talent, mais il avait un amour-propre démesuré. Cependant il reconnaissait la supériorité de Robespierre auquel il est demeuré attaché jusqu'à la fin. Il a rendu quelques services aux armées ;

mais voulant tout diriger, et n'ayant aucune connaissance militaire, il a commis de grandes fautes en donnant des ordres qui n'étaient pas de sa compétence (1). Heureusement sa mission n'a pas été de longue durée, car il commencait à décourager les meilleurs soldats par une sévérité portée jusqu'à l'excès, ne connaissant, comme Dracon, pour tous les délits que la peine de mort. J'en parlerai lorsque je rendrai compte des opérations de l'armée du Nord.

Barrère était l'orateur du comité de Salut public. Personne n'improvisait avec plus de facilité que lui. Il faut lire ses brillants rapports sur les triomphes de nos armées, pendant 93 et 94, pour bien juger son talent. Il avait un style à effet, une vive sensibilité et de belles manières, mais les événements marquaient trop sur son caractère. Je crois devoir lui rendre ici cette justice que j'ai connu peu d'hommes d'un caractère aussi doux et d'un commerce plus affable. Personne n'a eu aussi plus d'envieux et plus d'ennemis que lui. Mais ne pouvant rien trouver de répréhensible dans sa conduite, ceux-là ont eu recours à l'arme des lâches, à la calomnie.

(1) Saint-Just fut remplacé par Choudieu à l'armée du Nord. (*N. de l'Éd.*)

Ils lui ont reproché d'avoir dit à la tribune de la Convention *qu'on battait monnaie sur la place de la Révolution.* Le fait est absolument faux, et je citerai pour le prouver un témoignage que ne peut être récusé, c'est celui de Cambon lui-même qui, pendant notre exil à Bruxelles, a répété à tous ceux qui ont voulu l'entendre et devant moi et plusieurs autres de mes collègues qui existent encore à Paris, que c'était à lui que ce propos avait échappé dans la chaleur de l'improvisation, et qu'il s'en accusait parce qu'il ne voulait pas que ce reproche pesât plus longtemps sur Barrère. Cambon était un homme franc et loyal qui a administré nos finances avec un grand désintéressement, et qui, n'ayant jamais fait de mal à qui que ce soit, doit être cru sur parole lorsqu'il s'accuse lui-même d'un propos inconvenant qui pourrait faire croire qu'il était un homme de sang.

Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, — je les réunis tous les deux, parce qu'il y avait beaucoup de ressemblance entre leur caractère, — croyaient, comme Robespierre, Couthon et Saint-Just, qu'une révolution doit abattre tout ce qui s'oppose à sa marche. Je n'examinerai point ici les divers reproches qui leur ont été adressés, parce

que les faits contenus dans leur acte d'accusation n'ayant point été prouvés, ils ont été, comme les autres membres du comité de Salut public, victimes d'un acte arbitraire et que, par conséquent, ils sont innocents à mes yeux jusqu'à ce que le contraire me soit démontré.

Carnot l'aîné et Robert Lindet : — je réunis également ces deux personnages du comité de Salut public parce qu'ils ont eu une part à peu près égale au succès de nos armées, le premier en dirigeant tous les plans de campagne, le second en administrant avec une rare intelligence tout ce qui concernait les subsistances, sans lesquelles il n'y a point d'armée. — Je ne dirai rien de Carnot en ce moment parce que sa réputation est européenne et que je n'y pourrais rien ajouter, mais les services de Robert Lindet quoique moins brillants ne sont pas moins réels et d'une égale importance. Il faut pour pouvoir apprécier les obstacles qu'il a eu à surmonter avoir été témoin des soins qu'il a pris pour faire parvenir à Lille et même jusqu'à Maubeuge des vivres et des fourrages qui ne pouvaient être expédiés que par terre et sur des charrettes, au milieu de l'hiver, et par des chemins presque impraticables, parce qu'ils avaient été en quelque sorte labourés par les passages continuels de la grosse

artillerie. Ce sont là des services qui ne sont pas toujours assez appréciés, et que j'ai pu juger sur les lieux.

Un autre membre du comité de Salut public, Prieur de la Côte d'Or, ingénieur comme Carnot, et qui, comme lui, a pris part à tous les plans de campagne, n'est peut-être point assez connu. Il a cependant rendu d'immenses services comme militaire ; et, comme savant, on lui doit le système métrique et décimal qui existe maintenant en France.

Je pourrais encore citer un grand nombre de savants qui ont voté longtemps avec la Montagne tels que Merlin de Douai, le premier jurisconsulte de l'Europe (1), Cambacérès, Treilhard, Berlier, qui ont été depuis les principaux rédacteurs du Code civil ; Guyton de Morveaux, Fourcroy, Lakanal, qui ont fait faire à la chimie et par conséquent aux arts des pas de géant.

Il en est d'autres dont je voudrais pouvoir me dispenser de parler tels que Tallien, Fréron, Fouché de Nantes, Rovère, André Dumont, Bourdon

(1) A sa rentrée en France, Choudieu travaillait encore avec Merlin de Douai en qualité de secrétaire. (*N. de l'Ed.*)

de l'Oise, qui n'ont jamais eu qu'une très médiocre influence à la Montagne et qui n'ont obtenu que la triste célébrité du crime. Ceux-là je les abandonne à l'horreur qu'ils inspirent et si je suis forcé, dans la suite de ces Mémoires, de m'occuper d'eux, ce ne sera que parce qu'ils ont pris une part trop active à de funestes événements qui ont amené la perte de la République et les proscriptions sanglantes dans lesquelles ont péri les plus énergiques républicains.

Il importe de faire remarquer que, malgré toutes les calomnies dont on n'a pas été avare envers les membres de la Montagne, on n'a pas encore poussé l'effronterie jusqu'à nous accuser de nous être enrichis. J'ai connu des représentants qui étaient arrivés tellement pauvres à l'Assemblée législative que, nos honoraires n'ayant pas été soldés pendant les deux premiers mois, ils en étaient réduits à venir nous demander de leur avancer trois francs pour aller dîner chez Wemer, et nous les doivent encore quoiqu'ils aient depuis affiché un luxe insolent.

Je dois cependant convenir que quelques montagnards ne se sont pas oubliés. Mais j'espère qu'on voudra bien faire cette différence entre eux et nous qu'au moment où ils sont devenus riches

par des moyens illicites, ils avaient déjà déserté la Montagne, et qu'ils ont figuré au nombre de ses persécuteurs les plus acharnés. C'est qu'ils savaient bien que, tôt ou tard, nous leur demanderions compte de leurs brigandages. Aussi, pour nous imposer silence ils ont fait emprisonner les uns et fait assassiner ou mettre hors la loi les autres; et pour en finir, ils ont fait déclarer que nous ne pouvions plus faire partie du Corps législatif, ni même être réputés dignes de la confiance de nos concitoyens. Il était défendu aux électeurs par une loi de nous honorer de leurs suffrages. Telle était la liberté dont les réacteurs de Thermidor dotaient la France tout en s'en proclamant les sauveurs. Et il existe encore des hommes qui croient que c'est par eux que la justice a reparu, et qu'ils ont tué l'anarchie.

DU FÉDÉRALISME

Après avoir fait connaître les éléments dont se composaient la Gironde et la Montagne, j'arrive tout naturellement à parler du fédéralisme que les Girondins voulaient établir et dont l'existence est encore contestée par leurs nombreux partisans.

Lié d'amitié avec plusieurs d'entre eux tels que Vergniaud, Ducos, Barbaroux, Delaunay d'Angers (l'aîné), Hérault-de-Séchelles, je ne puis pas être compté au nombre de leurs persécuteurs; j'étais d'ailleurs absent lors des événements du 31 mai (1793); et je puis par conséquent parler d'eux avec impartialité. — J'étais alors commissaire de la Convention, et c'est dans les départements de l'Ouest, voisins de la Gironde et du Calvados, que j'ai acquis la preuve de l'organisation du fédéralisme dont les chefs principaux se sont fait connaître d'une manière qui ne peut plus laisser aucun doute.

J'ai lu avec surprise dans un journal très répan-

du (1), et qui jouit d'une réputation justement méritée, un article intitulé : *Il n'y a jamais eu de fédéralistes en France*. Quelque estime que j'aie pour ses rédacteurs, dont plus que quiconque je sais apprécier les talents et le courage, et qui avant et depuis les journées de juillet ont rendu tant de services à la cause de la liberté, je ne puis me dispenser de relever cette assertion que je considère comme erronée, et que je prouverai telle. Je suis loin d'accuser les intentions des rédacteurs : leur bonne foi ne peut être suspecte, mais ils sont trop jeunes pour avoir pu juger par eux-mêmes les événements. Ils pardonneront donc à un vieillard témoin des choses dont ils parlent de combattre une opinion qui ne peut être réellement la leur, mais qui a pu les séduire, parce que la jeunesse est naturellement enthousiaste de tous ceux qui dans nos assemblées nationales ont développé un beau talent. A leur tour, je l'espère, ces jeunes gens, lorsqu'ils seront appelés par la confiance de leurs concitoyens montreront ce dont ils sont capables. Mais c'est pour moi une raison de plus de détruire des illusions qui me paraissent dangereuses. Je suis fâché que ces jeunes écrivains avec lesquels je

(1) *Le National*.

suis presque toujours d'accord lorsqu'ils n'abordent que des questions de principes, aient avancé, dans leur feuille du 13 janvier 1833, « qu'il n'y a jamais eu de parti fédéraliste, et que c'est aujourd'hui une lâcheté gratuite d'en accuser les girondins, lorsqu'on ne partage pas les passions qui animèrent contre eux les montagnards, et qu'on n'a pas comme ces derniers l'excuse de ces dangers entraînants qui proscrivent sur le simple soupçon ». Je suis également fâché de les entendre « mettre au défi de tirer des nombreux documents girondins publics ou confidentiels, seulement dix lignes qui puissent justifier cette accusation que la passion des chefs montagnards, et le peu de lumière du plus grand nombre des hommes de ce parti, dirigea si obstinément contre l'illustre Gironde ». J'accepte ce défi, et comme la question du fédéralisme est assez grave pour mériter un examen sérieux, je la discuterai sans craindre, je le répète, d'être accusé de partager les passions de ceux qui ont proscrit les Girondins.

Je n'approuve point en effet les proscriptions dont ceux-ci ont été victimes. Je n'ai jamais été d'avis qu'il fût permis de proscrire des hommes pour leurs opinions bonnes ou mauvaises, car, à mon

avis, les opinions ne peuvent jamais être criminelles, surtout lorsqu'elles sont mises en avant par des représentants du peuple dont le devoir est de faire connaître toute leur pensée. Mais la question que j'examine ici n'est pas de savoir s'ils ont eu tort ou raison, mais seulement de savoir si le fédéralisme a réellement existé.

Je commencerai par faire observer que ce n'est pas la Montagne qui a porté l'accusation de fédéralisme contre les girondins, mais que c'est l'opinion publique, et qu'ils se sont démasqués eux-mêmes par des actes patents, par des correspondances qu'ils ont avoué eux-mêmes et par les nombreux émissaires qu'ils ont envoyés dans les départements pour les armer contre Paris. Je ferai observer en outre qu'ils ont trouvé des défenseurs dans cette même Montagne qui n'était pas aussi dépourvue de sens que les ennemis de la Révolution ont cherché à le faire croire. Cambon, Thuriot et Barrère lui-même n'ont-ils pas pris leur défense à l'époque du 31 mai, tandis que leurs meilleurs amis gardaient le silence (1)? Dailleurs il y avait assez

(1) On connaît le mot de Barrère, rapporté dans ses Mémoires : « Il faut fédéraliser la France : vous n'aurez pas sans cela de véritable liberté. » (*N. de l'Ed.*)

d'hommes instruits parmi ceux qui siégeaient à la Montagne, pour signaler aux autres les dangers qui pouvaient résulter par la suite pour eux-mêmes d'une semblable proscription. Si quelques montagnards ont pris part à ce déplorable événement, ce sont ceux que j'ai signalés comme des renégats, ceux qui ont dirigé toutes les scènes sanglantes qui décimèrent la Convention nationale.

Après ces premières observations, je passe à l'examen des faits.

Le fils de Barbaroux a fait imprimer les mémoires de son père qui contiennent (page 38) un entretien que celui-ci dit avoir eu avec Roland et dans lequel ils examinèrent différentes propositions de résistance. Si, dans ce plan de campagne tracé de la main de Barbaroux lui-même, on ne veut pas trouver un projet de fédéralisme, on y trouvera du moins un plan de guerre civile, ce qui, selon moi, est à peu près la même chose. On lit dans le même livre, une note des éditeurs portant que Barbaroux retournant à Marseille après le 10 Août dit « que, si Paris continuait sa tyrannie sur les provinces, il fallait former une république du Midi ».

Si ce n'est pas là du fédéralisme, il faut changer la signification de ce mot car, si je comprends

bien le français, c'est pour moi du fédéralisme tout pur; et ce qui résulte encore des mémoires de Barbaroux, c'est que les girondins arrêtaient la levée des impôts, que leurs émissaires préparaient des insurrections et excitaient la trahison de Paoli qui à cette époque voulait livrer la Corse aux Anglais. Je soutiendrai de plus que ceux qui conspiraient avec Paoli pour livrer la Corse aux ennemis n'étaient pas seulement des fédéralistes, mais des traîtres.

On ne me contestera pas, je l'espère, que Buzot, Guadet, Louvet, Brissot, Gorsas, Kervelegan et autres qui ont formé une armée départementale dans le Calvados n'y avaient pas créé un noyau de fédéralisme. En vain a-t-on dit pour leur justification qu'ils ne l'avaient fait que pour leur propre défense. D'abord c'est une question qui peut être controversée que celle de savoir s'il est permis de prendre les armes contre sa patrie, même pour sa propre défense. Les montagnards ont pour le moins éprouvé autant de persécutions que les girondins, est-ce qu'on en a vu un seul prendre les armes contre ses proscripteurs? Ils ont su mourir pour la patrie sans se plaindre, espérant seulement qu'on leur rendrait quelque jour plus de justice. Camille, qui eut aussi à se plaindre des Romains,

oubliant l'ingratitude de ses concitoyens, ne prit pas les armes pour venger ses injures personnelles, mais celle de la patrie. D'ailleurs c'est une erreur de dire que les girondins n'ont pris les armes que pour se défendre ; c'est en septembre 1792 que les premiers germes du fédéralisme se sont manifestés, c'est dans le courant de septembre 1792 que Barbaroux concertait son plan avec les députés girondins, c'est dans ce même mois que les députés ont écrit à Marseille et à Bordeaux pour former une armée départementale.

La Révellière-Lépeaux, qui était membre de la même députation que moi, disait à tous ceux qui voulaient l'entendre et dans les réunions particulières de notre députation que la France était trop grande pour former une république unique ; il avait puisé cette morale dans les œuvres de Rousseau ; et, comme il n'avait point encore à cette époque l'amour-propre de croire qu'il serait un jour appelé à gouverner la France, sa petite ambition se bornait alors à rêver de très petites républiques dont il avait plus d'espoir de devenir le chef. Il avait formé une espèce de triumvirat, entre lui, Buzot et Kervelegan, où il avait choisi pour sa part les départements de la rive gauche de la Loire

qui ont composé depuis ce qu'on a désigné sous le nom de Vendée (1). Buzot s'était réservé la Normandie et Kervelegan la Bretagne; et c'est pour l'exécution de ce plan que ces deux derniers ont soulevé le Calvados et les départements voisins.

Peu de temps avant le 31 mai 1793, les girondins envoyèrent des députés qui leur étaient dé-

(1) Ce n'est pas sans surprise que j'ai lu, dans la *Biographie des contemporains* rédigée par M. Rabbe, l'article consacré à La Révellière-Lépeaux. On cite de lui un fragment de discours fort remarqué, dit-on, qu'il aurait prononcé après l'arrestation du Roi à Varennes: « Dans un pays d'une étendue telle que la France, les liens du gouvernement doivent être plus serrés qu'à Glaris ou à Appenzel, sans quoi l'état serait abandonné aux horreurs de l'anarchie, pour passer ensuite sous la domination de quelques intrigants; aussi je ne crains pas d'affirmer, moi qui n'ai pas un penchant bien décidé pour les cours, que le jour ou la France cessera d'avoir un roi, elle perdra son repos et sa liberté ».

Je puis au contraire affirmer qu'à cette époque-là Révellière-Lépeaux nous écrivit à Delaunay l'aîné et à moi, pour nous inviter à provoquer une adresse de nos concitoyens demandant à l'Assemblée constituante la déchéance du Roi et l'établissement de la République. Delaunay, qui présidait alors la société populaire séante en l'église de Saint-Aubin, donna lecture de cette lettre à la société populaire.

Ce fait est connu de ceux de nos concitoyens qui existent encore. Voir le registre de la Société (*a*).

Je lis dans le même volume (page 1414 que M. Thibaudeau mourut à Prague en 1821. Je puis attester le contraire, car, au moment où j'écris, M. Thibaudeau est comme moi, depuis le mois de janvier 1835, membre de la commission officieuse des condamnés politiques sous la Restauration, chargé de discuter leurs intérêts près la commission du gouvernement dont le général Gérard est président. Qu'on ajoute maintenant quelque croyance aux biographies! — (*Papiers de l'Auteur*).

(*a*) Le registre de la *Société des amis de la Constitution* est aux archives municipales d'Angers. (*N. de l'Ed.*)

voués dans les départements de l'Ouest. Delaunay d'Angers, le jeune, qui avait été procureur-général-syndic du département de Maine-et-Loire, nous arriva avec Dandenac le jeune à Saumur où ce dernier avait exercé les fonctions de membre du district ; ils avaient mission secrète de fédéraliser l'armée ; mais, surveillés de près par Bourbotte, Richard et moi, ils n'osèrent rien entreprendre. Ils étaient encore à Saumur le 9 juin lorsque nous fûmes obligés d'évacuer la ville. Ils ne prirent aucune part à la bataille, quoique nous leur eussions offert des chevaux pour marcher avec nous à la tête de l'armée. Ils disparurent aux premiers coups de fusil et entraînèrent avec eux quelques fuyards qui, dès le commencement du combat, avaient crié : *Sauve qui peut!* Ils les dirigèrent sur la route d'Angers bien qu'ils eussent été prévenus qu'en cas d'échec la retraite se ferait par Tours. Arrivés à Angers, ces deux députés ordonnèrent aux troupes et aux corps administratifs d'évacuer la ville et, au lieu de venir nous rejoindre à Tours par la route du Mans qui était la plus courte et qui n'avait rien à craindre des Vendéens, puisque ceux-ci se dirigeaient sur Nantes par la rive droite de la Loire, ils firent leur retraite sur Laval par la route de Château-Gontier, mettant entre eux et nous une

distance de plus de quarante lieues. Ils avaient leurs raisons pour agir ainsi : ils savaient que des députés de Bordeaux venaient d'arriver à Laval et ils prenaient cette route pour se concerter avec eux et avec les administrateurs de la Mayenne à l'effet de procurer des secours aux insurgés de la Normandie. Mais la déconfiture de l'armée de Wimpffen déconcerta leurs projets ultérieurs, et ils retournèrent en toute hâte à Paris, sans nous instruire de ce qu'ils étaient devenus.

Après la déroute de Saumur, nous arrivâmes à Tours, le 10 juin au matin, Bourbotte, Richard et moi avec l'état-major. Mes deux collègues me chargèrent de me rendre à Niort auprès de Biron, qui commandait une armée nombreuse et qui n'avait point encore été attaqué. Ma mission consistait à inviter ce général à sortir de son inaction pour faire une diversion qui pourrait arrêter les Vendéens et les empêcher de marcher sur Tours ou sur Chinon. Biron me fit de belles promesses et n'en tint aucune.

Avant de quitter Niort, je crus devoir me rendre à la Société populaire pour connaître l'esprit qui la dirigeait. J'y trouvai deux commissaires de la Gironde récemment arrivés de Bordeaux et qui invitaient ouvertement les habitants et même les

soldats à former une armée départementale, s'occupant fort peu de savoir s'il y avait des rebelles à combattre dans la Vendée. Ils furent fort mal accueillis et ils trouvèrent de vigoureux adversaires dans deux jeunes volontaires d'un bataillon de la Gironde, les deux frères Faucher, qui tous deux sont depuis devenus généraux et ont péri en 1816, à Bordeaux, victimes des fureurs du vieux général de Viomesnil, l'un des plus féroces agents de la Restauration. Je parlerai d'eux lorsque je rendrai compte de la guerre de la Vendée. Le député Thibaudeau était présent comme moi à cette séance.

En sortant de la Société populaire de Niort, je donnai l'ordre d'arrêter ces émissaires, mais il paraît que l'officier de gendarmerie n'osa pas les arrêter avant d'avoir consulté Biron, qui s'y opposa. J'ai su depuis que ce général était le complice des fédéralistes et qu'avant de venir prendre le commandement de l'armée il s'était arrêté quelques jours à Bordeaux pour se concerter avec les administrateurs girondins. Ce grief est un de ceux qui lui furent reprochés lors de sa mise en jugement.

A la fin du mois de juin 1793, les administrateurs du département de la Vienne ayant été dénoncés comme fédéralistes, le comité de Salut public nous donna mission, à Richard et à moi, de

nous rendre à Poitiers pour examiner leur conduite. Ne connaissant personne dans cette ville nous crûmes pouvoir nous adresser au procureur-général-syndic, qui était le père de notre collègue Thibaudeau, et qui nous inspirait à ce titre quelque confiance. En effet, il nous dévoila toute l'intrigue, nous dénonça ses propres collègues et nous fournit la preuve de leur complicité avec les administrateurs de la Gironde en nous communiquant les registres sur lesquels ils avaient eu l'imprudence d'apposer leur signature, mais sur lesquels ne se trouvait pas la sienne. Nous nous bornâmes à destituer ces administrateurs (1) et nous conservâmes en fonction le procureur-général-syndic que nous crûmes innocent, parce qu'il fut plus perfide que ses complices.

(1) L'original de cet arrêté du 12 septembre 1793 est à la bibliothèque de Poitiers. Extrait :

« Les représentants du peuple près l'armée des Côtes de la Rochelle actuellement à Poitiers, en vertu du décret de la Convention nationale du 2 septembre;

« Après avoir pris les renseignements les plus étendus sur la conduite des citoyens composant les autorités constituées de la ville de Poitiers et avoir examiné les mémoires justificatifs qui leur ont été adressés ;

« Considérant que plusieurs de ces citoyens leur ont été dénoncés par la Société populaire et par un grand nombre de citoyens comme professant des principes contre-révolutionnaires en favorisant par une coupable faiblesse les ennemis de la liberté ;

« Que c'est à ces individus qu'il faut attribuer l'engourdissement du peuple et l'état déplorable de l'esprit public à Poitiers ; qu'il est constant qu'ils ont répandu dans le département de la Vienne des semences de fédéralisme et qu'ils ont fait tous leurs efforts pour faire prévaloir ce système si funeste à la république ;

Peu de temps après, le comité de Salut public reçut de nouvelles dénonciations contre le procureur Thibaudeau et chargea le député Ingrand, qui était de Poitiers, de vérifier l'accusation. Il y parvint par le moyen d'habitants qui, le connaissant plus intimement qu'ils ne nous connaissaient, Richard et moi, eurent assez de confiance en lui pour lui dévoiler toute la trame et la perfidie du procureur-général-syndic. Le député Ingrand ordonna alors l'arrestation de celui-ci en même temps que celle des autres administrateurs girondins.

Aussitôt que le député Thibaudeau eut appris l'arrestation de son père, il s'en plaignit à la Convention et demanda sa mise en liberté. Il motiva cette demande sur ce que son père était si peu fé-

Arrêtent ce qui suit :

Les citoyens *Montault*, président ; *Butaud* et *Texier*, membres du directoire, et *Brissord*, administrateurs du département de la Vienne ; le citoyen *Moreau*, procureur-syndic du district ; les citoyens *Chauveau*, *Thoreau*, *Lomdé* et *Fradin*, officiers municipaux ; *Piorry* jeune et *Barret*, notables ; *Conneau*, procureur de la commune ; *Bera*, commissaire national, sont destitués de leurs fonctions.

« En conséquence, ils cesseront de les exercer à partir de la notification du présent arrêté.

« Le citoyen *Conneau* dit *Desfontaines* sera mis en état d'arrestation comme suspect *d'intelligences avec les rebelles de la Vendée* ; les scellés seront apposés sur ses papiers.

« Le comité révolutionnaire est chargé de prendre des informations sur la conduite du citoyen *Conneau*, relativement à ses liaisons avec le nommé *Folleville*, connu chez les rebelles sous la dénomination *d'évêque d'Agra* et autres contre-révolutionnaires ; il en sera rendu compte aux représentants du peuple.

« Signé : PIERRE CHOUDIEU ET RICHARD. »

déraliste qu'il avait dénoncé les fédéralistes de son département.

M. Thibaudeau fils reconnaissait alors l'existence du fédéralisme. Il ne peut davantage le nier aujourd'hui. Comme moi il a été témoin à Niort des propositions des commissaires girondins. M. Thibaudeau fils est encore plein de vie. Je ne crains pas d'être démenti par lui parce que je le crois homme d'honneur (1).

Si, après ce que je viens de dire, il se trouve encore quelques incrédules qui persistent à nier l'existence du fédéralisme, il n'entre pas dans mon plan de les convertir. J'ai seulement voulu présen-

(1) Thibaudeau avait répondu par avance. On lit en effet dans ses Mémoires (t. I, p. 38) :

« Avait-il existé un projet d'établir en France un gouvernement fédératif ? On ne pouvait l'avouer lorsqu'on en faisait un crime. Depuis, je ne sache pas que personne en ait réclamé l'honneur. Cependant on ne peut se dissimuler que de fait les actes et les discours tendaient au fédéralisme.

« On avait ouvertement menacé Paris de transférer dans une autre ville le siège de la représentation nationale, et il est probable que si l'on eût réussi à réunir à Bourges des commissaires des départements, on ne s'en serait pas tenu à cette translation. Il se fût formé une seconde Convention nationale. Alors il en eût résulté plus que le fédéralisme, et l'on eût vu l'existence de deux représentations ennemies, la division de toute la France et une guerre civile générale qui eût atteint jusqu'à l'armée. Elle eût pu, pour un instant, embarrasser la Convention et favoriser les armes étrangeres ; mais l'issue de cette lutte n'eût pas été douteuse. Le peuple était déchaîné, rien n'eût résisté à son irruption, et la terreur n'en n'eût que plus sûrement moissonné après la victoire tout ce qui eût échappé au combat.

« Si les girondins n'étaient pas fédéralistes par principe, ils

ter quelques faits à ceux qui recherchent la vérité. Pour moi, je suis convaincu que les girondins étaient fédéralistes. Avaient-ils raison ? avaient-ils tort ? — C'est une autre question.

l'étaient par ambition, par amour-propre, et par nécessité, car ils sentaient que Paris serait leur tombeau.

« D'un autre côté les grandes villes telles que Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, Rennes, Caen, étaient humiliées du joug insupportable de la capitale, elles embrassaient avec un orgueil légitime l'espoir de s'y soustraire et de devenir chacune un centre dans la république. Des esprits spéculatifs, et des ambitieux souriaient à l'idée des *Républiques de la Gironde, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Calvados,* etc... C'était un rêve séduisant ; mais ce n'était qu'un rêve, et le réveil fut terrible et sanglant.

« En théorie le fédéralisme n'était rien moins qu'une absurdité ; mais le moment était on ne peut plus mal choisi ; la France ayant à se défendre du royalisme et de la coalition, on ne pouvait trop centraliser ses moyens et ses forces. Un fédéralisme produit, non par un accord de toutes les parties, mais par un déchirement violent, eût conduit tout droit à la contre-révolution. C'eût été une question digne de la plus sérieuse attention dans un temps calme, mais il ne se présenta point. Lorsqu'on fit la constitution de l'an III, quoique la tempête révolutionnaire fût sensiblement calmée, les esprits étaient encore trop agités pour qu'on eût osé parler de fédéralisme.

« Dès qu'une institution quelconque menaçait le moins du monde les prérogatives de la capitale, elle était conspuée et rejetée. »

SUR LE PROCÈS DU ROI

On a discuté longuement si la Convention avait le droit de juger Louis XVI. Cette question n'en devait pas faire une. Il est évident que le principal mandat donné par la nation à la Convention était de prononcer sur le sort du Roi, et si ce mandat n'eût porté que le droit de déchéance il eût été ridicule de réunir en elle tous les pouvoirs, car le Roi était déjà déchu par le canon du 10 août et pris en quelque sorte les armes à la main.

Les défenseurs mêmes de Louis XVI n'ont point contesté à la Convention le droit de prononcer la déchéance dans le cas où la culpabilité du Roi serait prouvée, et jusqu'à la fin ils ont soutenu son innocence. Aussi se trouve-t-il encore aujourd'hui des hommes qui le présentent comme le meilleur des rois, le *roi juste*, le *roi martyr;* et lorsque les accusations dirigées contre lui ne sont plus un problème, puisque ses serviteurs les plus fidèles ont avoué les faits et en ont même tiré vanité, il est difficile de concevoir comment des assemblées graves ont pu déclarer que le 21 janvier était une jour-

née *funeste* et *déplorable* (1). Heureusement ce jugement n'est pas sans appel.

On se tromperait grandement si l'on pensait que ceux qui ont prononcé ce jugement ont voulu seulement flétrir la mémoire des juges de Louis XVI, c'est à la Révolution elle-même et par conséquent à la nation tout entière qui en a soutenu et en soutient encore les principes qu'on a voulu faire le procès. On n'ose pas encore réviser le procès de Louis XVI, mais c'est celui de la Révolution qu'on voudrait commencer; et c'est en d'autres termes soutenir qu'il est permis à un roi perfide d'appeler les armées étrangères sur le territoire de la patrie et d'armer les citoyens les uns contre les autres. La Convention nationale a pensé le contraire et elle n'a pas cru qu'il y eût d'inviolabilité pour un pareil crime. Le jugement de la Convention nationale appartient maintenant à l'histoire, et la postérité sera le juge équitable qui prononcera entre nous et Louis XVI (2).

(1) Appartenait-il bien aux juges de Ney d'apprécier la justice d'une assemblée telle que la Convention. Quand le général Excelmans, dans un mouvement qui lui fait honneur, a dit en face à cette cour des pairs : *Oui, la condamnation de Ney est un assassinat,* — la noble cour a gardé le silence.

La Convention qui réunissait tous les pouvoirs avait le droit de juger Louis XVI, tandis que la cour des pairs n'avait aucun droit à juger le maréchal Ney. Comme maréchal de France il devait être jugé, pour un fait militaire, par les maréchaux de France. (*N. de l'A.*)

(2) Charles X, pour le moins aussi coupable que Louis XVI, a été

CONTRE L'OSTRACISME

De pénibles discussions s'élevèrent dans l'Assemblée. On vit successivement Barbaroux, Rebecqui et Louvet accuser Marat (1) et Robespierre; on vit le ministre Roland les seconder dans leurs violentes attaques contre la Commune de Paris; enfin, Guadet soutint un système plus désastreux encore en proposant de faire éliminer de la Convention nationale, par les assemblées primaires,

épargné parce que ses ministres ont été seuls responsables des fameuses ordonnances qu'ils avaient contresignées; Charles X a traversé la France sans danger, et ce fut la meilleure garantie donnée à l'inviolabilité. Mais cette inviolabilité ne résultait pas d'une constitution que la mitraille de juillet avait renversée. Si le peuple français a pardonné à Charles X, c'est par pure générosité, et il n'en faut pas conclure qu'il n'avait pas le droit de le punir, car aucun article ne portait que le Roi pourrait être exilé. Mais c'est parce que les temps étaient changés et qu'il y avait peu de danger à le chasser. Cependant s'il eût été jugé comme son frère, la France serait aujourd'hui beaucoup plus tranquille qu'elle ne l'est. (*Papiers de l'Auteur.*)

(1) Marat était né à Baudry, comté de Neufchâtel, en Suisse. Il perdit en bas âge son père qui était médecin. Médecin lui-même il publia plusieurs ouvrages que Voltaire honora d'une critique un peu sardonique.

La preuve qu'il n'était pas sans talents c'est qu'avant la Révolution il était médecin des pages d'Artois.

On sait que Marat fut décrété d'accusation sur le rapport de Delaunay cadet (d'Angers). Si Marat eût été aussi vindificatif qu'on qu'on l'a prétendu, il ne lui était pas difficile de faire comprendre Delaunay dans la liste de ceux qui furent mis en arrestation au 31 mai, et cependant Delaunay cadet n'a point été proscrit à cette époque non plus qu'à aucune autre.

Hebert et Marat n'étaient pas des écrivains fort dangereux et, en les persécutant, non pour des faits positifs mais pour des opinions absurdes et ridicules, on leur a donné beaucoup plus d'importance qu'ils n'en auraient eu. Le bon sens du peuple aurait bientôt fini par en faire justice (*Papiers de l'Auteur.*)

ceux des membres dont la présence leur serait importune.

Vergniaud, Grangeneuve et Buzot soutenaient la proposition de la Gironde avec beaucoup de véhémence.

Une chose remarquable c'est qu'on revoyait toujours les mêmes hommes dans certains rôles; tout cela paraissait réglé, et les dénonciations partaient toujours du même foyer. Mais la Gironde avait toujours soin de faire précéder ses propositions de quelque décret ambigu qui pût atteindre ceux qu'elle dénonçait et la préserver elle-même du soupçon.

Par exemple, quand Louvet dénonça Robespierre comme prétendant à la dictature, Buzot proposa la peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir la royauté ou tout autre pouvoir absolu.

Les différents partis se reprochaient de vouloir sauver le Roi, et de vouloir organiser des républiques fédératives, et c'était la Gironde qui était accusée parce que Buzot avait proposé cette garde départementale, qui ressemblait beaucoup à une garde prétorienne, et au moyen de laquelle il espérait transférer à Bourges le siège de la Convention; mais de son côté la Gironde accusait la Montagne

de vouloir créer un dictateur, ou de vouloir transmettre la couronne à la famille d'Orléans.

Buzot n'ignorait pas que son parti était accusé de fédéralisme et, pour détourner ce reproche, il se hâta de proposer dans la séance du 16 décembre, la peine de mort contre quiconque tenterait de rompre l'unité de la république. — C'était toujours la même politique.

Fort de ce décret obtenu qui semblait mettre la Gironde à l'abri du soupçon, Buzot fit le même jour une seconde proposition qui, en cas de succès, le débarrassait d'un membre de la Convention qui lui déplaisait, et facilitait les moyens d'en chasser d'autres.

Ce jour-là, le 15 décembre 1792, était un dimanche, et le dimanche était ordinairement consacré à entendre des pétitionnaires à la barre ou la lecture des pétitions qui arrivaient des départements. Comme on renvoyait presque toujours les pétitions à l'examen des comités, il en résultait que beaucoup de membres restaient chez eux ce jour-là pour expédier leur correspondance particulière, de sorte que l'assemblée n'était jamais bien nombreuse. Buzot avait donc choisi ce temps pour proposer l'expulsion des Bourbons, sans en excepter celui d'entre eux qui faisait partie de la

représentation nationale et qui n'était plus dans les bonnes grâces des Girondins.

Cette proposition n'était qu'une perfidie concertée, mais elle semblait tout d'abord inspirée d'un sentiment profondément républicain, et quelques montagnards s'y laissèrent prendre. Elle fut appuyée vivement par Louvet, Lanjuinais, Vergniaud, Henri Larivière, Barrère, etc., et même par Merlin de Thionville.

Buzot prononça un discours :

« En 1788, dit-il, j'ai entendu parler d'une faction d'Orléans ; en 1789, 90, 91 encore d'une faction d'Orléans ; à présent le nom d'Orléans est un ferment de discorde : Philippe, partez dès aujourd'hui. »

Louvet monta à la tribune et dit :

« Ce n'est pas moi qui viens appuyer la proposition de Buzot, c'est l'immortel fondateur de la république romaine, c'est Brutus dont le discours est tellement applicable à la circonstance actuelle qu'on croirait qu'il est fait d'aujourd'hui ; et il nous cita l'apostrophe de Brutus au dernier des Tarquins ; puis il chercha des rapprochements entre « la république romaine qui était dans ses premiers jours et la nôtre qui venait de naître ». Mais déjà Duhem l'avait interrompu en rappelant

le décret qui portait que cette question ne serait décidée qu'après le jugement de Louis Capet : « Président, maintiens ce décret, Louvet ne doit pas être entendu en ce moment ; il ne doit pas nous écraser du despotisme de son talent. »

Louvet continua cependant.

Son discours, qui était écrit, ainsi que celui de Buzot, jetés tous les deux à l'improviste un jour de pétition, quand tous les fidèles de la Gironde étaient là, prouve suffisamment que leur projet était d'emporter d'emblée une mesure sur laquelle tout le monde eût pu être d'accord, si elle n'eût pas atteint un représentant du peuple, mesure très dangereuse sous ce rapport parce qu'elle créait un précédent.

Lanjuinais, qui ne prévoyait pas que la mesure proposée contre Philippe-Égalité dût lui être appliquée quelques mois plus tard, la soutint avec beaucoup de chaleur. Lanjuinais était un homme de bien, incapable à mon avis de tremper dans les misérables intrigues de Buzot, de Louvet et de quelques autres girondins, mais il était irascible à l'excès et se défiant de tous ceux qui ne partageaient pas ses opinions; dans la circonstance, il se faisait, sans le savoir sans doute, l'écho d'un parti plus dangereux peut-être pour la liberté que celui d'Or-

léans qui n'avait aucun appui dans la masse de la nation.

Chabot, Saint-Just, Barrère parlèrent à leur tour.

Je n'étais pas présent à l'Assemblée pendant toute cette discussion, mais un de mes collègues, Pérard, membre de la même députation que moi, vint me prévenir de ce qui se passait et je me rendis aussitôt à mon poste. Chemin faisant, Pérard me mit au courant de ce qu'il avait entendu.

Au moment où nous entrâmes dans la salle la première voix que nous entendîmes fut celle de Vergniaud disant au milieu d'un grand tumulte qu'il était impossible à l'assemblée de souffrir plus longtemps la tyrannie d'une minorité factieuse.

Je demandai la parole. L'Assemblée consultée ne voulut pas m'entendre. Mes amis protestèrent. Un nouveau vacarme recommença.

Le président se couvrait et agitait sa sonnette inutilement, vingt orateurs se bousculaient à la tribune et prenaient la parole sans pouvoir la garder. Dans la salle on criait : *A l'Abbaye!*

Peu à peu cependant le calme se rétablit. Alors Barrère monta à la tribune et, croyant se faire écouter plus favorablement, il proposa, comme à son ordinaire, des moyens termes qui ne faisaient

pas fortune dans une Assemblée où il y avait d'un côté comme de l'autre des hommes tenant fortement à leur opinon.

« Distinguez, conclut-il, les représentants qui sont dans la loi commune d'avec ceux qui sont hors de la loi commune. » Cette distinction n'était qu'un pur sophisme. Barrère ne s'apercevait pas qu'en proposant de mettre un représentant du peuple hors la loi commune, il s'exposait à y être mis lui-même. Buzot, Vergniaud, Lanjuinais, tous ceux qui ont appuyé un pareil paradoxe ont fini par en être victimes à leur tour.

De nouveau, je demandai la parole, et, quoiqu'elle m'eût été refusée par un décret, je finis par l'obtenir. Entre autres choses je dis à l'Assemblée : « De quel droit chasseriez-vous de votre sein un représentant du peuple? Est-ce que ses droits ne sont pas égaux aux vôtres? Vous ne pourriez donc vous ériger en tribunal pour le juger qu'en vertu du droit du plus fort, et parce que vous seriez dix contre un. Mais j'admets pour un instant que vous vous attribuiez ce droit contre Philippe-Égalité, qui est-ce qui nous garantira que vous ne vous l'attribuerez pas contre d'autres, par exemple contre la députation de Paris dont plusieurs membres ont déjà été attaqués si violemment à cette

tribune? Qui nous garantira que nous autres, membres de la dernière Assemblée, serons à l'abri de votre ostracisme? Je suis d'autant plus fondé à vous adresser cette question que des apostrophes scandaleuses nous ont empêchés aujourd'hui même d'approcher la tribune, et qu'on est allé jusqu'à nous traiter de scélérats. Souvenez-vous, représentants du peuple, que c'est la minorité de l'Assemblée législative qui vous a amenés ici. »

Je demandais, en terminant au milieu du calme, l'ajournement à deux jours.

L'Assemblée en décida ainsi quant à Philippe-Égalité. Mais deux jours après la discussion reprise n'aboutissait encore qu'au renvoi de la question. Occupée ensuite d'autres intérêts, l'Assemblée oublia momentanément Philippe et sa famille.

Ainsi le parti girondin ne triompha qu'à moitié.

LE PROCÈS

Le procès du Roi s'engagea malgré tout devant l'Assemblée nationale.

On a beaucoup écrit sur ce procès, toutes les pièces en ont été réunies et publiées en plusieurs volumes, qu'il faudra lire avant d'accepter les réflexions des historiens. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour quelques observations de détail.

Le 26 décembre MM. Malesherbes (1), Tron-

(1) La mort de Bailly et celle de Malesherbes ont fait beaucoup de mal à la révolution parce qu'ils étaient généralement estimés. On a dû naturellement les considérer comme des victimes. Je ne connnais pas assez les causes qui ont fait mettre en jugement Malesherbes pour ne pas regretter qu'on ait usé d'une pareille sévérité envers un vieillard dont la vie tout entière fut un modèle de vertu et qui, par les dernières preuves qu'il en a données à Louis XVI, méritait un meilleur sort. Mais je dois le dire ici, si quelques hommes n'ont pas su apprécier son noble courage et lui ont reproché sa conduite, ce ne fut pas cependant la véritable cause de sa condamnation. J'ai ouï dire dans le temps qu'on avait trouvé chez lui une correspondance avec quelques émigrés de sa famille. Si le fait est vrai, la loi qui défendait sous peine de mort de semblables correspondances était sans doute trop rigoureuse puisqu'elle était contraire aux lois de la nature, mais à qui peut-on reprocher cet excès de sévérité, je dirai même d'injustice ? Est-ce aux juges qui ont appliqué la loi ou aux législateurs qui l'ont faite ?

Quant à Bailly, je puis dire aussi qu'on l'a traité beaucoup trop sévèrement et avec une barbarie sans exemple, mais il m'est impossible de convenir qu'il était sans reproches. Tout le monde connaît sa conduite au Champ-de-Mars, où il donna l'ordre de tirer sur des citoyens paisibles, qui s'étaient réunis pour signer une pétition dans laquelle ils demandaient la déchéance du Roi après sa fuite à Varennes. Il est vrai que la loi martiale avait été proclamée, mais les sommations n'avaient pas été faites ainsi qu'elle le porte ; Bailly convient lui-même dans ses mémoires que ces formalités n'avaient pas été remplies. D'ailleurs ce rassemblement avait-il le caractère d'un mouvement séditieux ? Sans doute il eût

chet et Desèze accompagnaient Louis XVI à la barre. M. Desèze prononça la plaidoirie.

Incidemment, je ferai remarquer que le passage suivant contient une inexactitude : « On a reproché à Louis, dit M. Desèze, la reddition de Longwy et de Verdun. — Je réponds qu'à Longwy ce sont les habitants qui se sont rendus ; et, quant à Verdun, qui donc avait nommé ce commandant aujourd'hui si célèbre par son héroïsme, ce Beaurepaire, qui a mieux aimé mourir que de se rendre, si ce n'est pas Louis ? »

Beaurepaire n'avait point été nommé par Louis XVI au commandement de cette place, il ne la commandait que parce qu'il était l'officier le plus ancien en grade.

été plus généreux de ne pas rappeler ce triste événement qui qui était couvert par l'amnistie qu'avait prononcée l'assemblée constituante, et d'oublier les erreurs de Bailly pour ne se souvenir que de la noble et courageuse opposition qu'il avait faite aux ordres de la Cour, lors du fameux serment du Jeu de-Paume ; son attitude à cette époque avait sauvé la France et méritait de la reconnaissance pour celui qui avait defendu avec tant d'énergie et de dévouement l'honneur français. Mais en révolution on ne sait pas toujours être juste et encore moins reconnaissant. Oui, malheureusement le peuple est inconstant et dans sa colère il tient trop peu de compte des services rendus. Compter sur la faveur populaire, c'est compter sur la glace d'une nuit.

J'ai aussi joui de quelque popularité puisque, le lendemain du 10 Août, je fus nommé président de la société des Jacobins quoique je ne fusse pas présent et que j'assistasse rarement à ses séances. Et cependant, le 12 germinal an III, j'ai vu des hommes, qui venaient tous les jours chez moi mendier des apostilles, applaudir à mon arrestation. (*Papiers de l'Auteur.*)

A la suite de la plaidoirie, Louis XVI prononça quelques phrases dans lesquelles il protesta de son innocence. On lui présenta les nombreuses pièces qui étaient à sa charge. Il déclara ne pas les reconnaître, tout en convenant qu'il y en avait quelques unes dont l'écriture ressemblait à la sienne.

DIVERS INCIDENTS

Le 14 janvier divers incidents occupèrent l'Assemblée jusqu'à cinq heures du soir. Plusieurs membres qui redoutaient le résultat de la délibération sur le jugement du Roi et qui, dès la veille, avaient manœuvré pour faire croire aux hommes timides que leur liberté était menacée et qu'ils allaient voter sous l'influence des poignards, annoncèrent que des mouvements séditieux se préparaient dans Paris et que ces mouvements étaient protégés par la municipalité, et pour le prouver ils dénoncèrent un arrêté de la Commune qui venait d'ordonner la fermeture des spectacles.

Buzot, qui jouait toujours un rôle parmi les dénonciateurs de la Commune, monta à la tribune et, donnant lecture de cet arrêté, il soutint que cette mesure était extrêmement dangereuse, surtout un jour où l'Assemblée allait s'occuper de l'importante affaire du jugement du Roi. Il ajouta que les

esprits étant naturellement agités par l'attente de ce jugement, que les groupes allaient devenir plus nombreux et que fermer les spectacles ce jour-là, c'était augmenter l'agitation. Pons de Verdun fit observer que la classe laborieuse fréquentait peu les spectacles et que leur ouverture ne pourrait favoriser que les rassemblements des aristocrates aux heures les plus propres à faciliter leurs complots. Kersaint demanda que tous les lieux de rassemblement fussent fermés « afin que les assassins de septembre ne puissent plus, dit-il, aller aiguiser leurs poignards sur le bureau du président des Jacobins ».

L'incident se prolongeait, et c'était bien ce que voulaient ceux qui l'avait provoqué surtout pour retarder le jugement du Roi. C'étaient les mêmes hommes qui ne cessaient d'accuser la Commune, les mêmes qui proposaient l'appel au peuple. Ils allaient enfin se démasquer en employant tous les moyens dilatoires pour sauver un grand coupable.

En blâmant la mesure prise par la municipalité de Paris, ils se gardaient bien de dire que la fermeture des spectacles avait été provoquée par des rixes sérieuses qui avaient eu lieu à l'occasion de deux pièces nouvelles dont l'une, intitulée *l'Ami des lois*, présentait des allusions offensantes pour l'autorité que la malveillance

avait applaudies avec beaucoup d'empressement.

Dans ces circonstances, les véritables agitateurs n'étaient donc pas à la Commune, ils étaient avec ceux qui, la veille, appelaient à partager la garde de la Convention quelques prétendus fédérés qui se disaient les hommes du 10 août et voulaient nous protéger contre les poignards du 2 septembre. Ces nouveaux don Quichottes se refusaient du reste à marcher aux frontières et s'obstinaient à rester dans la capitale pour y combattre les factieux. Mais les factieux n'existaient que dans l'imagination de quelques hommes qui avaient intérêt à exciter des terreurs paniques.

L'intrigue des spectacles ayant été déjouée, l'assemblée s'occupa enfin ce jour-là des dernières questions qui concernaient Louis XVI; mais les meneurs ne se tinrent pas pour battus et ils élevèrent de nouveaux incidents tous plus ridicules les uns que les autres. Les plus audacieux ne voulant que gagner du temps proposèrent d'ajourner la discussion jusqu'à la paix, ce qui à leurs yeux équivalait à un ajournement indéfini. Cette proposition n'eut pas de suite. D'autres essayèrent de faire revenir la Convention sur le décret par lequel elle avait décidé que Louis serait jugé par elle. En conséquence ils

demandèrent que le jugement fût renvoyé devant les tribunaux ordinaires ou bien devant une Haute-Cour nationale. Cette proposition ayant encore échoué, on eut recours à un autre subterfuge qui consistait à décider que la Convention ne prononçerait pas comme cour de justice, mais simplement par mesure de sûreté générale. Cette proposition fut vivement appuyée par ceux qui plus tard déclarèrent, aux appels nominaux, qu'ils ne votaient pas comme juges, mais comme hommes d'État. Elle n'eut pas plus de succès que les précédentes. Enfin, ceux que ces différents échecs ne décourageaient pas et qui voulaient à tout prix sauver Louis XVI demandèrent *in extremis* qu'il fût sursis à l'exécution du jugement, dans le cas où serait prononcée une peine quelconque.

Cette dernière proposition ne fut pas entièrement rejetée ; elle fut seulement ajournée après le jugement définitif ; ce qui laissa encore quelque espoir à ceux qui avait fait tant d'efforts pour sauver le coupable. Mais l'heure étant très avancée, la Convention ferma la discussion et accorda la priorité aux trois questions proposées par Boyer-Fonfrède et qui furent adoptées dans les termes suivants :

1° Louis Capet est-il coupable de conspiration

contre la liberté publique, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ?

2° Le jugement sera-t-il envoyé à la sanction du peuple ?

3° Quelle peine sera infligée à Louis?

Dans la séance du mardi 15, les deux premières questions furent mises aux voix par appel nominal.

Sur la première question, Louis Capet est-il coupable, etc., la Convention nationale prononça à l'unanimité que Louis était coupable; un seul membre, Morisson de la Vendée, déclara qu'il n'émettait aucune opinion sur les questions posées (1). Une vingtaine d'autres, tout en prononçant que Louis était coupable, ajoutèrent qu'ils ne votaient pas comme juges mais comme *hommes d'État*, d'autres votèrent comme simples citoyens, d'autres comme législateurs, etc.

Quant à moi, qui ne sais pas apprécier toutes ces subtilités jésuitiques, j'ai voté tout simplement comme représentant du peuple et j'ai cru, comme je le crois encore aujourd'hui, que cette qualité était supérieure à toute autre.

(1) A la déclaration de Morisson il faut ajouter celle de Lalande (de la Meurthe) :

« Je déclare que je ne suis pas juge, et qu'en conséquence je ne dis ni oui ni non. » (*N. de l'Éd.*)

INTRIGUES ET SÉDUCTIONS

On employa tous les subterfuges, toutes les intrigues, tous les moyens de corruption pour prolonger le jugement du Roi, parce qu'en révolution c'est beaucoup de gagner du temps. Des femmes galantes et même quelques-unes de celles qu'on appelle des femmes de qualité furent mises en mouvement auprès des hommes influents et jusque dans les antichambres des comités.

A la fin de décembre 1792, Azéma, député de l'Aude, me proposa de sortir avec lui dans le jardin des Tuileries pour me faire part, disait-il, d'un fait important. Il m'assura que plusieurs députés, qu'il me nomma, lui avaient dit qu'il leur avait été proposé des sommes assez considérables s'ils voulaient s'engager à ne pas voter la mort, et que les sommes seraient proportionnées au degré d'influence que ces députés pourraient exercer sur l'Assemblée. Je lui demandai si on lui avait fait connaître quelque agent corrupteur. Il me répondit qu'ayant repoussé cette ouverture, qui lui était faite mystérieusement, il n'avait pas songé à entrer dans de plus amples informations, de peur de paraître disposé à accepter la proposition. Je lui observai qu'il avait eu tort.

Azéma a voté pour la mort; il a aussi voté contre l'appel au peuple et contre le sursis. Ainsi il ne peut pas être suspect d'avoir prêté l'oreille à ces propositions. Mais je n'en puis pas dire autant de ceux qu'il me désigna alors, car peu d'entre eux ont voté la mort et ceux qui l'ont fait ont voté pour l'appel au peuple et pour le sursis, c'est-à-dire que leur vote n'a pas été compté. Je ne les nomme point ici, parce que je n'ai pas la preuve matérielle de la corruption. Mais dans mon opinion la chose est plus que vraisemblable.

Un autre moyen de séduction beaucoup plus adroit a été employé vis-à-vis des membres les plus jeunes de notre assemblée. J'ai donné moi-même dans le piège comme plusieurs autres.

J'avais connu, lorsque j'étais à l'école de Metz, une jeune dame qui n'était à cette époque qu'une enfant. Cette dame s'était mariée depuis à un émigré, et elle se présenta chez moi vers le commencement de janvier 1793 sous prétexte de m'intéresser à la rentrée de son mari, ou du moins pour me demander s'il pourrait rentrer en France sans danger. La dame était jeune et jolie. Elle m'invita plusieurs fois à dîner chez elle, ce que je refusai constamment, parce que nous étions pres-

que toujours en permanence. Enfin elle y mit tant d'insistance, et surtout tant de grâce, que j'acceptai un déjeuner. Le jour en fut fixé au 16 janvier, mais j'y mis pour condition qu'il aurait lieu de bonne heure parce que mon devoir m'appelait à mon poste. Je n'avais pas prévu que ce jour-là se déciderait définitivement le jugement de Louis XVI.

En chevalier français, je fus exact au rendez-vous, et c'est un tort dont je m'accuse.

La belle était encore dans son lit et me reçut dans un aimable négligé ou plutôt dans un costume galant. Le déjeuner se fit longtemps attendre. Je commençais à m'apercevoir que cette invitation avait un autre motif que celui que j'avais supposé. Je demandai la permission de me retirer. Alors la dame sonna sa femme de chambre et lui fit des reproches sur sa lenteur à servir le chocolat. Mais la femme de chambre, qui avait le mot d'ordre, sortit en souriant, et, sur un signe que lui fit sa maîtresse, ferma la porte à double tour. Il n'en fallut pas davantage pour me dessiller les yeux. Je me levai avec précipitation en demandant à la dame si j'étais son prisonnier. Elle répondit en riant que cela ne serait pas un grand malheur pour moi. Comme je n'avais point envie de rire, je lui dis

très sérieusement que si la porte n'était pas ouverte à l'instant, j'allais ouvrir la fenêtre et appeler la garde qui occupait un poste en face de sa maison. Après quelques pourparlers, la dame se décida à sonner de nouveau sa femme de chambre, et la liberté me fut rendue. Depuis je n'ai pas eu envie de revoir la belle intrigante.

Plusieurs de mes collègues ont été mis à la même épreuve (1).

Le dernier incident de la ridicule comédie qui fut jouée à l'Assemblée pour retarder le jugement du Roi se produisit pendant qu'on faisait le dépouillement du scrutin, dans la nuit du 16 janvier.

Un individu en bonnet de nuit et robe de chambre de malade se présenta au bureau et demanda qu'on inscrivît son vote au procès-verbal. C'était Duchâtel de la Vendée.

LES TAMBOURS DE SANTERRE

Le 21 janvier le jugement du Roi fut exécuté. Parvenu sur l'échafaud, Louis essaya de haranguer le peuple, mais il en fut empêché par un roulement de tambours. Tous ceux qui jusqu'ici

(1) Partant de cette anecdote, j'ai écrit le drame en un acte *Pour le Roi* (Fasquelle, édit.) qui a été joué pour la première fois à l'Odéon le 1er février 1897. (*N. de l'Éd.*)

ont parlé de cette exécution assurent que ce fut le général Santerre qui donna l'ordre du roulement. Le fait n'est point exact et je puis le démentir de source certaine.

A la fin de janvier 1793, je dînais chez le général Berruyer. Le général Valence et le général Beurnonville y vinrent à dire dans la conversation qu'ils n'approuvaient pas la conduite de Santerre. Mais Berruyer les interrompit : « On a assez calomnié ce pauvre Santerre et je ne dois pas souffrir qu'on l'accuse de ce qu'il n'a pas fait. S'il y a quelqu'un de coupable dans cette circonstance, ce n'est pas lui, c'est moi, et c'est sur moi que doit porter la responsabilité. Santerre, qui n'est que général de brigade, n'avait point d'ordres à donner là où commandait un général de division ; et c'est moi qui ai ordonné le roulement. J'ai cru bien faire et je le crois encore. » Telles furent les paroles de Berruyer. Je me fais un devoir de les rapporter.

SUR LE RECRUTEMENT

Après l'exécution de Louis XVI, nous fûmes menacés plus que jamais par la coalition des rois effrayés pour eux-mêmes. Or nos forces militaires étaient assez faibles. Après le grand enthousiasme des derniers mois, l'invasion ayant été repoussée, les volontaires nationaux, qui, spontanément, s'étaient levés dans tous les départements, avaient en partie regagné leurs foyers. Nos troupes de ligne étaient mieux en ordre.

Cependant de grands rassemblements se formaient sur les frontières. Alors le comité militaire déploya beaucoup d'activité pour réorganiser l'armée. Différents projets furent examinés, et la Convention décréta un nouveau recrutement de trois cent mille hommes. Carnot proposait que tous les citoyens âgés de vingt à vingt-cinq ans fussent tenus de partir pour les frontières. Mais ces levées en masse, quand elles excèdent les cadres, n'ont pas toujours donné de bons résultats. J'ai eu depuis à le constater dans la Vendée.

Comme Carnot je voulais bien que tous les Français valides, sans distinction, pussent être appelés à défendre la patrie, mais je pensais qu'il ne fallait prendre que le nombre de soldats qui était nécessaire, et autant que possible des soldats volontaires.

La Convention accorda la priorité à mon projet de décret dont voici la substance :

« La Convention nationale rappelle aux Français que la patrie est en danger et que le despotisme menace la liberté :

« Des registres seront ouverts dans toutes les communes pour l'inscription des citoyens qui voudront se consacrer *volontairement* à la défense de la patrie.

« Si le nombre des volontaires n'est pas suffisant les citoyens de chaque commune se rassembleront et *éliront* ceux qu'ils croiront les plus dignes de servir la liberté.

« Les citoyens élus pourront se faire remplacer. »

UN INCIDENT PEU PARLEMENTAIRE

Lorsqu'on vint à discuter la loi (du 24 février 1793) sur le recrutement des trois cent mille

hommes, je proposai un amendement portant qu'il n'y aurait aucune espèce d'exception, pas même pour les membres du corps législatif, qui seraient célibataires et n'auraient pas atteint l'âge déterminé par ladite loi.

Le Hardy de la Seine-Inférieure qui, je crois, se trouvait atteint comme moi par cet amendement, et à qui d'ailleurs il suffisait que la proposition fût faite par un montagnard pour qu'il crût devoir la combattre, m'attendit à la descente de la tribune et me reconduisit jusqu'au bureau des secrétaires, dont je faisais partie, en m'accablant d'injures. Je ne me fâchai pas d'abord et je lui observai très tranquillement que je faisais si peu d'attention à ses injures que je le priais de vouloir bien monter au bureau pour les consigner par écrit, afin que je pusse m'en souvenir. Il entra dans une nouvelle colère et me traita de monstre, de scélérat, etc. Je ne répondis pas un mot à ses injures, mais, le voyant sortir de la salle, je le suivis dans les corridors où il recommença à m'invectiver de nouveau. Alors, perdant toute patience, je lui crachai à la figure.

Il ne faudrait pas croire qu'en rapportant cette anecdote mon intention soit d'en tirer vanité; je confesse au contraire que j'eus tort d'ou-

blier que nous étions tous les deux représentants du peuple. Mais le parti du mouvement était alors, comme il l'est encore aujourd'hui, en présence du parti qui voudrait empêcher la Révolution de marcher. D'ailleurs la patience a des bornes, et il n'est pas dans le caractère français de se laisser insulter impunément.

Cette affaire pouvait avoir des suites sérieuses, mais deux de nos collègues, Lamarque et Jouenne, qui avaient été témoins de son commencement, et qui ne nous avaient pas perdus de vue, vinrent s'interposer comme médiateurs.

Le Hardy, qui, selon toutes les apparences, n'avait pas beaucoup d'envie de donner suite à cette aventure, se montra très disposé à un accommodement, si je voulais convenir que j'avais eu tort. Comme le premier mouvement de vivacité était déjà passé, et que je l'avais insulté plus gravement que je ne l'avais été par lui, je convins facilement de ce qu'il exigeait de moi; mais j'y mis à mon tour une condition, c'est qu'il ne récidiverait pas, parce qu'il avait dû se convaincre que je n'étais pas d'humeur à le souffrir. Sans doute de pareilles scènes sont à déplorer; mais lorsque chaque jour nous étions provoqués par les invectives d'hommes qui, comme aujourd'hui, pouvaient être appelés

des *furieux de modération*, il eût fallu une patience plus qu'angélique pour les supporter tranquillement.

LES MISSIONS RÉVOLUTIONNAIRES

Pour favoriser le recrutement, la Convention décida qu'elle enverrait dans les départements des commissaires pris dans son sein.

M. Dulaure prétend que l'envoi des commissaires envoyés par la Convention dans les départements fut une intrigue de la minorité qui fit nommer ses partisans pour se rendre maîtresse de l'opinion. Il ignore, ou feint d'ignorer, que ce fut au contraire une manœuvre très adroite du parti girondin qui se débarrassa ainsi de plus de quatre-vingts montagnards, ceux-ci ayant accepté avec dévouement ces missions difficiles sans s'apercevoir du piège qu'on leur tendait. Les girondins espéraient ainsi ne plus trouver d'opposition dans l'Assemblée ou du moins n'avoir plus à combattre que quelques montagnards restés à leur poste.

Le recrutement de 300.000 mille hommes servit de prétexte à ces missions, qui ne pouvaient être que désagréables pour ceux qui les acceptaient, puisqu'il s'agissait d'enlever à leurs familles

300.000 jeunes hommes, et qui même ne furent pas sans danger dans quelques départements, notamment dans ceux de la Vendée et dans les départements voisins. Mais le parti de la Gironde ne sollicitait point les missions dangereuses, car jamais on ne vit un seul de ses membres prendre part à la lutte glorieuse de nos armées.

Et M. Dulaure appelle cela une manœuvre de la Montagne! Il faut avoir besoin de calomnier pour qualifier ainsi le dévouement d'un grand nombre de montagnards qui surent exciter une noble émulation parmi nos jeunes citoyens, et les diriger vers la frontière pour combattre l'ennemi commun.

L'enthousiasme fut tel à cette époque qu'on vit jusqu'à des femmes abandonner le toit paternel pour se joindre à nos jeunes guerriers, endosser l'habit militaire, servir avec distinction dans nos armées et y obtenir des grades.

Déjà deux jeunes demoiselles qui avaient reçu une éducation soignée, les demoiselles Ferny, faisaient partie de l'état-major de Dumouriez et s'y faisaient remarquer par leur courage. La plus âgée des deux avait seize ans; la seconde n'en avait que 13; toutes les deux ont suivi la fortune de Dumouriez. Elles combattirent à Valmy et à

Jemmapes. Elles avaient deux autres sœurs encore enfants. La plus jeune des quatre est en ce moment l'épouse du général Guilleminot.

Après le 9 thermidor, au contraire, il fallait voir avec quel empressement tous les hommes du juste milieu d'alors sollicitaient des missions dans les départements pour y comprimer, disaient-ils, le système de terreur qu'ils venaient d'abattre. Ils n'avaient pas témoigné la même ardeur lorsqu'il s'agissait de marcher à la tête des armées républicaines pour repousser l'étranger, car aucun d'eux, je le répète, n'a sollicité cette périlleuse mission. Il y avait beaucoup moins de danger pour eux à faire évacuer les prisons qui, pour la plupart, ne contenaient que des ennemis de la Révolution, et à y remplacer ceux-ci par les hommes qui l'avaient soutenue de leur dévouement.

Pour moi, je n'ai jamais pris part aux proscriptions, absent de Paris au 31 mai comme au 9 thermidor, chargé pendant ce temps de missions aux armées, je ne saurais être rendu responsable des divisions néfastes qui ont creusé le tombeau de la république.

LA RÉACTION THERMIDORIENNE

On a raconté que le 9 thermidor fit cesser le régime de la Terreur; il eût été plus vrai de dire que ce jour-là commença une autre espèce de terreur. On a trop vite oublié que la Convention fut juge et partie dans ce grand procès; que d'un trait de plume elle mit hors la loi environ cent personnes qui composaient le conseil de la Commune ; que Robespierre le jeune et Lebas furent arrêtés pour avoir demandé à partager le sort d'un frère et d'un ami, sans qu'on leur ait reproché d'autre crime que celui-là.

Il est dit dans le rapport fait par Courtois à la Convention sur les événements du 9 thermidor (page 212) que lorsque Léonard Bourdon entra dans la salle de la Commune accompagné d'un employé du comité de Salut public nommé Dulac, ils ne trouvèrent dans la salle des délibérations que 36 municipaux en écharpe, qui conspiraient contre la Convention et qui, par conséquent, furent

mis hors la loi. Comment se fait-il donc que, dans l'après-midi, 22 individus, dont quatre députés mis hors la loi, furent conduits à l'échafaud?

Comment se fait-il que le lendemain il y en eut 72, parmi lesquels Boulanger et Sijas (1)? Tout d'abord on exécuta donc environ quatre-vingts membres de la Commune, sans compter ceux qui, découverts par la suite, subirent le même sort. Aucun d'eux n'échappa à cette mise hors la loi, pas même ceux qui auraient pu prouver un *alibi*. Absent comme présent, coupable ou non de conspiration, il suffisait d'avoir été membre de la Commune pour être compris dans cette terrible proscription.

Et l'on voudrait nous faire croire que cette journée a été glorieuse et que les Tallien, les Barras, les Legendre, les André Dumont, les Bourdon de l'Oise et les Fréron, auxquels on en attribue le triste honneur, ont mis fin à l'anarchie!

FRÉRON ET LA JEUNESSE DORÉE

Le nom de Fréron semble condamné dans les lettres et dans l'histoire à n'obtenir qu'une célé-

(1) Le compte-rendu de l'exécution porte : « S.-B. Boulanger, âgé de trente-sept ans, compagnon joaillier, général de brigade. « P. Sijas, âgé de trente-cinq ans, né à Vire, adjoint à la commission des armées de terre. » (*N. de l'Edit.*)

brité malheureuse. La révolution a rendu le fils presque aussi fameux que l'avait été le père par ses démêlés avec Voltaire.

Vers la fin de 1789 Fréron fit paraître *l'Orateur du Peuple*. Le jour même où Louis XVI fut ramené de Varennes à Paris, il écrivait dans ce journal : « S'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que les Autrichiens ont passé la Meuse, et que le sang français ruisselle sur nos frontières, Louis XVI doit perdre la tête sur un échafaud, et la Reine doit, comme Frédégonde, être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier. »

On conserve une lettre de Fréron, dont on ne cite pas la date, mais écrite de Toulon, et qui porte : « Les fusillades sont ici à l'ordre du jour : la mortalité est parmi les amis de Louis XVII ; et, sans la crainte de faire périr d'innocentes victimes, telles que les patriotes détenus, tout était passé au fil de l'épée... sans la crainte d'incendier l'arsenal et les magasins, la ville eût été livrée aux flammes ; mais elle n'en disparaîtra pas moins du sol de la liberté. Demain et jours suivants nous allons procéder au rasement... fusillades, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres. »

Si Fréron épargna la ville, on voit pour quels

motifs; mais il fut inexorable pour les habitants. A Marseille, il avait démoli les églises, renversé les plus beaux monuments et détruit les chefs-d'œuvre de Puget.

Un fait qu'on aura peine à croire, c'est qu'à Toulon Fréron ordonna à huit cents habitants de se rendre au Champs de Mars sous peine de mort. Ils s'y rendent tremblants sur leur sort, les troupes manœuvrent autour d'eux et les pressent contre les murailles, alors des batteries masquées se découvrent et ils sont foudroyés. Ceux qui n'ont pas été tués par la mitraille sont achevés par une seconde décharge.

Fréron et ses collègues furent rappelés.

Robespierre, sans changer d'opinion, semblait dès lors vouloir changer de système. Il commençait à sentir la nécessité de revenir à des principes de justice et d'humanité, mais il ne renonçait point au projet d'abattre tout ce qui s'opposait à la marche du système républicain. En contribuant au rappel de Fréron et de ses collègues, il se fit des ennemis nouveaux de tous ceux auxquels ils étaient liés par leurs antécédents; à la tête de ce parti figuraient Danton, Tallien, Hébert, Chaumette; et l'animosité devint telle que ce fut un combat à mort. Le parti de Danton succomba, et

lui-même devait succomber parce que de fortes présomptions d'immoralité s'élevaient contre lui.

Ce fut un malheur sans retour : après ce nouveau coup porté à la représentation nationale, rien n'arrêta plus les proscriptions.

Robespierre lui-même devint victime de son système. Tallien, Fréron, Fouché, Barras et autres thermidoriens pouvaient lui dire ce qu'on disait au chancelier Poget : *patere legem quam ipse fecisti*. Mais en pareil cas la loi du talion est-elle suffisante pour autoriser l'assassinat ?

Fréron, frappé de terreur par la mort de ses amis, n'hésita point pour se sauver lui-même à se jeter dans le parti de ceux qui conspiraient la chute de Robespierre. On aurait tort de croire que les hommes de cette coalition étaient dirigés par des vues d'humanité. Deux mobiles puissants les excitaient : la crainte d'expier eux-mêmes leurs forfaits sur l'échafaud et le désir de venger leurs amis. Et la preuve de ce que j'avance ici se voit dans leur conduite ultérieure. Après leur triomphe du 9 thermidor, ils continuèrent en effet le système de proscriptions auquel ils n'avaient jamais cessé de prendre part ; au 12 germinal ils firent mettre hors la loi ou traîner dans les cachots plus de quatre-vingts de leurs collègues qui les

méprisaient trop pour se joindre à eux; aux premiers jours de prairial ils en envoyèrent six à la mort par jugement d'une commission militaire choisie par eux.

Mais j'anticipe sur les faits; j'y reviendrai bientôt en parlant de ces tristes événements qui ont creusé le tombeau de la république.

Fréron, Tallien, Barras, Bourdon de l'Oise, André Dumont et consorts ont joué un rôle brillant pendant quelques mois.

On a oublié les massacres de septembre, les démolitions de Marseille, les mitraillades de Toulon, les proscriptions de Lyon; on a trouvé légitimes les nouveaux assassinats de Thermidor, de Germinal et de Prairial, parce qu'ils favorisaient la contre-révolution et qu'ils préparaient la rentrée des Bourbons. Mais on a mis de côté les hommes qui avaient présidé à ces choses-là, dès qu'on n'a plus eu besoin de leurs honteux services. On se sert des traîtres, mais on les méprise.

Je demandais un jour à Aubry, qui croyait que je cherchais à me rapprocher de son parti parce que j'avais combattu un projet d'organisation de l'armée présenté par Dubois de Crancé, et qui était en opposition avec celui qu'il avait présenté

lui-même (mais celui ci ne valait pas mieux que celui-là), je lui demandais donc comment il se faisait que des hommes comme lui, que j'estimais, malgré la différence d'opinions qui nous divisait, n'eussent pas de honte de s'allier à des hommes tels que Tallien, Fréron et Bourdon de l'Oise.

Ce sont, me répondit-il, de vils instruments dont nous sommes forcés de nous servir momentanément, mais que nous briserons quand nous n'en aurons plus besoin.

Après le 9 thermidor, Fréron devint un des chefs les plus ardents de la réaction. Il reprit son journal, qu'il intitula *l'Ami du Peuple*, et débuta par un éloge pompeux de Marat qui avait dirigé un journal de ce nom ; mais un tel éloge lui ayant attiré des reproches sérieux de la part de ceux avec qui il venait de s'associer, il fit amende honorable en ordonnant à sa brillante jeunesse d'aller enlever au Panthéon les cendres de son héros pour les jeter dans l'égout Montmartre. — Ce n'était point assez pour l'armée de Fréron de faire la guerre aux vivants ; il lui fallait encore insulter la cendre des morts.

Fréron donnait le mot d'ordre à la *jeunesse*

dorée. C'est ainsi qu'on désignait la bande qu'il avait organisée. On y avait adopté, comme signe de ralliement, une coiffure que ces jeunes gens nommaient « coiffure à la victime », et qui consistait dans une tresse retroussée par derrière et cheveux bien poudrés, par opposition au costume des patriotes qui portaient les cheveux courts et sans poudre. A l'imitation des chefs des Chouans et des Vendéens, ils portaient des collets noirs à leurs habits; il n'y manquait plus que la cocarde blanche pour afficher ouvertement la contre-révolution.

Les centres accueillirent Fréron et ses anciens complices comme des libérateurs.—Tel est l'aveuglement des partis dans les troubles civils qu'on ne demande point compte à ceux qui désertent le camp ennemi de leur opinion de la veille, pourvu qu'ils servent la cause du lendemain. Et c'est le cas de dire ici qu'on regarde toujours comme légitime le parti qui triomphe.

Fréron eut le triste courage de lutter contre le mépris public que lui valaient ses attitudes diverses; n'ayant rien à répondre aux accusations dirigées contre lui et ses complices, il ne lui restait d'autre ressource que de braver l'opinion et de se jeter dans les bras de ceux qu'il avait si longtemps persécutés, et qui ne lui pardonnaient que parce

qu'il les aidait à se venger et à devenir persécuteurs à leur tour.

L'armée de Fréron se composait de jeunes gens ardents qui, sans avoir jamais eu rien à perdre, prétendaient être des victimes intéressantes de la Terreur et avoir à venger la mort de leurs parents qui avaient péri sur les échafauds. A leur tête figuraient deux adjudants de Fréron, Méchin et Julian, qui, tous deux, ont servi depuis l'un comme préfet de Bonaparte, l'autre comme employé *diplomatique* dans la police secrète de Fouché pour surveiller Joachim à Naples, puis dans celle de M. Descazes et de Richelieu avec mission de surveiller les réfugiés à Bruxelles, et enfin dans celle de Guillaume, roi des Pays-Bas, pour inviter M. de Polignac à refuser l'hospitalité à de Potter, Tellemans et deux autres belges condamnés à l'exil par une cour d'assises dont les membres étaient vendus au ministre Van Maanen.

Les fonctions de cette bande étaient de faire chaque jour la police dans le Palais-Royal et dans le jardin des Tuileries, et de chanter le *Réveil du peuple* dont tous les couplets vouaient à la mort les républicains qu'on désignait sous la dénomination de *terroristes*. Ce refrain finissait par ces mots : *Ils ne nous échapperont pas!* Dans leurs

moments de loisir ils s'amusaient à danser une espèce de *galoppe* qu'ils avaient nommée la *farandole*, et qui consistait pour eux à se tenir par la main et à former une ligne composée de tout ce qui se rencontrait sur leur chemin et surtout de ceux qu'ils soupçonnaient d'être jacobins. Cette ligne ainsi formée se repliait sur elle-même en spirale et formait alors une ronde non interrompue. Tous ceux qui se refusaient à en faire partie étaient *empoignés* et jetés dans les bassins. Exploits dignes d'une telle armée! Les soldats de Fréron signalaient ainsi leur bravoure quand ils se trouvaient dix contre un.

Un soir, en sortant du théâtre Montansier où nous étions allés, l'adjudant-général Talot (1) et moi, entendre mademoiselle Sainval l'aînée, l'une des premières tragédiennes de l'époque, la jeunesse de Fréron nous attendait à la porte. Un de

(1) Michel Talot (1755-1828) fit partie de la représentation nationale depuis le mois d'août 1793 jusqu'au 18 brumaire an VIII.

Sous le Directoire, les pamphlétaires royalistes, les chouans à collet noir, la jeunesse dorée et les spéculateurs sur la misère publique invoquaient avec audace le principe de liberté, l'énergique Talot, au profil de médaille, leur répondait au conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 9 brumaire an V :

« Eh quoi! la République n'aurait-elle été fondée que pour alimenter les agioteurs et les journalistes! Je reconnais la liberté, mais à condition de permettre à chacun de se servir de la même liberté pour presser les épaules de son calomniateur. » (*N. de l'Ed.*)

ses chefs vint très ironiquement nous demander si nous voulions danser avec eux la farandole. Nous leur répondîmes que les galeries étaient beaucoup trop étroites, mais que s'ils voulaient entrer dans le jardin, nous étions prêts à les suivre.

A peine étions-nous dans le jardin, nous leur dîmes que la farandole ne nous convenait pas, mais que nous allions leur faire danser la carmagnole; et, aussitôt, tirant nos sabres, — nous étions tous les deux en uniforme, — et frappant à droite et à gauche du plat de nos armes, nous restâmes en un instant maîtres du terrain. Il fallait voir courir à toutes jambes cette brave armée de Fréron qui fuyait devant deux soldats de la République ! Nous ne leur fîmes que très peu de mal, car notre intention n'était que de les effrayer; cependant je dois avouer que, si nous eussions pu atteindre les deux chefs, nous eussions peut-être traité ces messieurs comme Pierre traita Malchus quand on vint arrêter son maître.

Après cette échauffourée, nous nous rendîmes au comité de Sûreté générale où nous rencontrâmes Fréron qui, quelques jours auparavant, en avait été nommé membre. Nous lui racontâmes en peu de mots ce qui s'était passé, en ajoutant que nous ne venions pas pour nous plaindre, que nous nous

étions fait justice, et que c'était le seul moyen de l'obtenir, puisque des membres mêmes du comité faisaient insulter leurs collègues, mais que nous venions déclarer à chacun des membres du comité, et à Fréron en particulier, que si de semblables scènes se renouvelaient nous ne nous bornerions pas à distribuer des coups de plat de sabre, et que, si quelques oreilles devaient être atteintes, nous commencerions par les siennes. Fréron garda prudemment le silence. Et depuis ce temps nous avons souvent paru au Palais-Royal sans qu'on nous ait proposé de danser la farandole.

Fréron en changeant de bannière n'avait pas changé de caractère. Toujours violent, toujours enclin aux mesures extrêmes, il demandait à la Convention qu'on renversât l'Hôtel-de-Ville de Paris parce qu'il avait servi de refuge à Robespierre. Il voulait aussi qu'on fît disparaître la salle des jacobins, et, les premiers jours de prairial, il voulait qu'on incendiât le faubourg Saint-Antoine parce qu'il s'était insurgé contre les assassins de Bourbotte, Romme, Soubrany, etc. A de semblables traits il était facile de reconnaître le destructeur de Marseille, l'exterminateur des habitants de Toulon.

Fréron, devenu un objet de haine pour les royalistes et de mépris pour les républicains, fut abandonné par tous les partis.

Cependant on lui confia une nouvelle mission dans le midi après le 9 thermidor. On ne pouvait pas faire un plus mauvais choix. Fédéralistes et royalistes, tous étaient unis dans leurs ressentiments contre lui. Les souvenirs qui l'accompagnaient rendaient son rôle de pacificateur bien difficile. Il fut accompagné dans sa mission par les deux commandants en sous-ordre de sa brillante jeunesse, Méchin et Julian.

Le seul bien que Fréron put faire dans cette nouvelle mission fut de faire oublier la première, en paralysant les fureurs réactionnaires de Cadroy, qui avaient été portées à un tel point que Fréron lui-même en fut épouvanté.

On lui doit l'impression de quelques fragments de pièces importantes qui serviront à l'histoire de la réaction thermidorienne et qui prouvent que la terreur de cette époque a été plus cruelle encore que celle de septembre 1792, et que si les meneurs de ce temps n'ont pas fait périr leurs victimes sur l'échafaud, c'est qu'ils avaient un moyen de s'en débarrasser beaucoup plus promptement en les précipitant toutes vivantes dans le Rhône. La jus-

tice ordinaire était trop lente pour satisfaire à tant de haines, ils se faisaient justice eux-mêmes.

On assassinait en plein jour à Lyon; à Marseille, on égorgeait sans distinction tous les prisonniers du fort Jean; à Tarascon, on les traînait sur la tour du château dont le Rhône baigne les murs, et le fleuve leur servait de tombeau.

Isnard, Durand de Maillane et Cadroy ont publié des mémoires justificatifs qui ne détruisent point les faits principaux dont les accuse Fréron. Tous ont cherché à atténuer les faits incriminés, aucun n'a osé les nier. En conséquence, quoique Fréron ne soit pas une autorité très respectable, il résulte de tous ces faits que les uns et les autres se sont couverts de sang et que leur front en a conservé l'empreinte.

Le rôle de Fréron se termine à cette dernière mission dans le midi. Bonaparte, à l'élévation duquel il avait contribué au siège de Toulon, ne lui en témoigna pas beaucoup de reconnaissance. Une place dans un hôpital fut tout ce qu'il en obtint.

Plus tard il fut nommé sous-préfet à Saint-Domingue, où il est mort à 35 ans victime de l'influence du pays ; je lui dois cependant cette justice, c'est qu'il est mort pauvre.

Quelques hommes ont cherché à excuser sa con-

duite en l'attribuant à la violence de son caractère, à son imagination délirante qui exagérait tout et à un enthousiasme fanatique. Mais, quelle que soit l'opinion qu'on professe, de semblables excuses ne peuvent être admises. Il est impossible d'être indulgent à un enthousiasme qui détruit des villes, à une imagination qui invente de nouveaux supplices et fait mitrailler des citoyens désarmés.

LE 12 GERMINAL

Le 12 germinal, Boissy d'Anglas lisait à la Convention un rapport sur les subsistances, quand il fut interrompu par l'invasion du peuple qui avait forcé la garde de l'Assemblée. La foule entra dans la salle en demandant « du pain et la mise en liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor ». Elle se répandit partout et se mêla à la représentation nationale. Quelques membres de l'Assemblée voulurent protester, mais leur protestation fut étouffée.

Un homme sortit de la foule et monta à la barre, c'était le citoyen Vaneck :

« Représentants, dit-il, les hommes du 14 juillet, du 10 août et encore du 31 mai sont devant vous : ils ont juré de vivre libres ou de mourir,

ils maintiendront la constitution de 93 et la déclaration des Droits.

« Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches et de la cupidité des marchands. Mettez un terme à vos divisions qui déchirent la patrie : la patrie ne doit pas souffrir de vos haines. Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâton... Les hommes qui, au 14 juillet, on détruit la Bastille ne pensaient pas qu'on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes. La cupidité des uns et la misère des autres n'ont plus de bornes. On méprise les assignats, parce que vous avez rendu des décrets qui leur ont fait perdre la confiance...

« Et toi, Montagne sainte, qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai te réclament dans ce moment de crise ; tu les trouveras toujours prêts à te soutenir et à verser leur sang pour la République. »

A ce moment tout le peuple semblait d'accord avec Vaneck et un citoyen ayant demandé ce qu'on avait à dire contre le discours de l'orateur de la Cité, personne n'osa s'y opposer.

Nous engageâmes ensuite le peuple à se retirer

pour nous laisser délibérer parce qu'on étouffait dans la salle, et l'on nous écouta : la foule commença à se retirer.

M. Dulaure, en parlant de cette première invasion du peuple, dit dans ses « Esquisses historiques », page 426, tome III :

« Quelques députés tentèrent de calmer ces furieux, de les ramener à la raison. Vaine tentative. »

En cela M. Dulaure ne dit pas la vérité tout entière, et il le fait à dessein ; car il ne peut ignorer que les députés qui haranguèrent la multitude et et qui parvinrent à la faire retirer furent ceux-là mêmes qu'on fit arrêter comme chefs du mouvement, parce que le rassemblement se retira aussitôt qu'ils eurent parlé. Huguet et moi fûmes de ce nombre et notre arrestation n'eut point d'autre prétexte que celui-là.

M. Dulaure attribue au président le discours que j'adressai seul à la multitude et qui consistait en ce peu de mots : « En venant au sein de la Convention, votre intention est d'obtenir d'elle la justice que vous réclamez. Mais en restant ici, vous nous empêchez de délibérer sur votre demande. Je vous invite à vous retirer : justice vous sera rendue. »

Monsieur Dulaure ajoute qu'un évêque, dont il ne dit pas le nom, se montra l'interprète des révoltés en demandant comme eux la mise en liberté des patriotes détenus. Mais, comme moi, il invita la foule à se retirer; ce qu'elle fit. Cet évêque était Huguet, évêque constitutionnel qui ne s'était point laissé corrompre, comme le prétend son accusateur dans une note insérée à la page 427, et qui n'avait point à récupérer la perte de son évêché, parce qu'il y avait renoncé volontairement depuis longtemps.

La salle fut évacuée.

Mais bientôt arrivent de nouveaux rassemblements, et ceux-là avaient à leur tête les chefs de la *jeunesse* de Fréron, et parmi eux j'ai reconnu les nommés Julian, qui a depuis été employé comme agent, Méchin, qui a depuis été nommé préfet à Rouen, — on connaît la conduite qu'il y a tenue, — et autres personnages de même qualité. Ces nouvelles bandes avaient un mot d'ordre donné par les véritables excitateurs de ce mouvement. Ils étaient suivis par une troupe nombreuse qui, disaient-ils, venait délivrer la Convention nationale. Ce fut à ce moment que quelques membres de la Montagne s'écrièrent que la Convention *était libre.*

M. Dulaure dit que ce fut alors que les membres de cette Montagne, qui avaient applaudi aux menaces et aux injures des révoltés, s'empressèrent à les faire défiler; que Duhem, en voyant s'évanouir ses espérances, s'écria : *nous sommes joués*, et que Choudieu, *son adhérent*, accusa le président de n'avoir point pris les mesures nécessaires pour faire évacuer la salle et demanda son remplacement.

M. Dulaure, tout en se servant d'expressions impropres en ce qui me concerne et en dénaturant le premier fait qu'il énonce, a cependant mis de l'exactitude dans les deux dernières assertions. Il est très vrai que Duhem a dit que nous étions joués, et il avait bien raison de le dire. Il est également vrai que j'ai accusé le président de n'avoir pas fait ce qu'il devait pour faire évacuer la salle et que j'ai demandé qu'il quittât le fauteuil, parce que sa partialité était révoltante. Mais en parlant du rassemblement auquel le président n'ordonnait pas d'évacuer la salle, je ne pouvais pas parler du premier rassemblement qui s'était retiré à la voix de Huguet et à la mienne. Et, quant au second, en faisant reproche au président de ne pas faire évacuer la salle, je ne pouvais pas être soupçonné d'être le directeur d'un pareil mouvement.

Comme la partialité de M. Dulaure se manifeste à chacune de ses pages, il ajoute : « Le reproche fait au président était d'une injustice palpable et révolta la majorité de la Convention qui, pendant quatre heures, avait gémi dans un état d'anxiété et d'oppression. »

Puis il ajoute :

« La conduite du comité de Sûreté générale n'est pas excusable. Il savait qu'un rassemblement de deux ou trois mille individus se formait au bruit du tambour et qu'il se dirigeait sur la Convention, et la garde de cette assemblée qui, en cette circonstance, aurait dû être considérablement accrue, se trouvait confiée à une poignée de vieillards et d'adolescents. Cette conduite confirme l'opinion généralement établie que certains membres de ce comité étaient les complices ou les instruments de la faction étrangère. »

Mais ici M. Dulaure est encore en contradiction avec lui-même; car, si quelques membres de ce comité (le comité de Sûreté générale) étaient les complices ou les instruments de l'étranger, nous, nous n'étions donc pas les directeurs de ce mouvement, et Duhem était bien fondé à dire que *nous étions joués*, et j'avais donc raison quand j'accusais le président de n'avoir pas fait ce qu'il devait pour faire évacuer la salle.

Un membre du comité de Sûreté générale monta à la tribune pour exposer les causes du mouvement. On pouvait bien prévoir qu'un membre de ce comité soupçonné d'avoir dirigé le mouvement allait dénaturer tous les faits. Il annonce qu'Auguis a été attaqué et blessé. Cette assertion, qui était une nouvelle imposture, accrut l'irritation des esprits, et la Convention décréta sans discussion :

« La Convention nationale déclare au peuple français qu'il y a eu aujourd'hui attentat contre la liberté de ses délibérations. Le comité de Sûreté générale est chargé d'en rechercher les auteurs et de les traduire devant le tribunal criminel du département de Paris. »

Un autre membre du même comité annonce qu'on a fait feu sur le député Pénières (1).

Le général Pichegru, qui se trouvait alors à Paris comme par hasard, mais qui y était réelle-

(1) Extrait du *Moniteur :*

« Isabeau. — Encore un nouvel attentat. La faction qui a arrêté Auguis a fait feu sur votre collègue Pénières, et probablement il est mort. (L'assemblée témoigne la plus grande douleur et la plus vive indignation.)

« Barras. — C'est à l'instant où l'on conspire ouvertement contre la République, que la Convention doit être grande et majestueuse... La Convention qui sut sauver le peuple dans la nuit du 9 thermidor saura encore la sauver celle-ci. »

ment pour seconder le parti royaliste, fut nommé commandant de la force armée; on lui adjoignit Barras, Auguis et Merlin de Thionville, tous trois chefs du parti thermidorien.

Il est à remarquer que les proscripteurs abusèrent ce jour-là du nom du peuple français. Dès qu'ils proposaient une mesure liberticide, ils le faisaient au nom du peuple, ce qui leur valut de notre côté quelques ironies. Leur colère s'en accrut. Alors Bourdon de l'Oise, ce méprisable personnage, alla jusqu'à nous reprocher d'avoir soldé le peuple affamé des faubourgs et nous traita de *minorité criminelle*. Et sur cela André Dumont, qui présidait, déclara que nous voulions sauver les membres des anciens comités mis en jugement, Collot, Billaud et Barère.

« C'est en vain, continua-t-il, le peuple, si nous n'y prenons garde, dans sa juste indignation, se vengera lui-même. »

Les thermidoriens devaient en effet organiser le lendemain des manifestations hostiles à leurs prisonniers.

« Je demande, dit André Dumont, que les trois brigands qui ont assassiné la patrie soient déportés dès cette nuit. »

La majorité thermidorienne battit des mains.

Pendant que nous réclamions l'appel nominal que Tallien fit refuser, bien que cet appel eût réuni plus de signatures qu'il n'en fallait, Bourdon de l'Oise, profitant du mouvement de réaction enthousiaste qui se prononçait dans l'Assemblée, demanda que je fusse arrêté ainsi que Châles, Foussedoire, etc. Un autre membre de la majorité réclama la déportation de Vadier au même titre que ses collègues des anciens comités, et toutes ces propositions furent adoptées.

Pendant la discussion, Merlin de Thionville soutint que le *royalisme était en croupe sur le terrorisme.* Il eût dit beaucoup plus justement sur le *thermidorisme.* M. Dulaure lui-même est obligé de le confesser.

Merlin de Thionville fit ajouter à la liste de proscription Amar, l'ancien membre du comité de Sûreté générale, contre lequel la Convention avait décidé précédemment qu'il n'y avait pas lieu de le mettre en accusation.

Le 13 au soir, rapporte M. Dulaure, on annonça que les députés mis en arrestation la veille avaient été retenus aux barrières. Thibaudeau dit qu'il fallait connaître de quelle nature étaient les obstacles qu'on avait mis à leur départ : « *Il faut*

savoir si la victoire demeurera à la justice ou au crime, et s'il est besoin d'avoir recours à cette arme terrible (1) *qui, semblable à la foudre, écrase le coupable au moment où il lève son bras parricide.* »

Tallien aurait ajouté, s'il faut en croire le *Moniteur :* « Oui, l'on conspire contre vous. Où est Thuriot, l'ami de Dopsent ? Où est Fouché, qui écrivait les feuilles de Babeuf? »

Je ne crois pas que Tallien ait nommé Fouché, car, à l'époque thermidorienne, ils conspiraient ensemble.

Tallien continue : « Où est Cambon ? Où est Lecointre (2) qui sème ici la division? Je demande que ces quatre députés soient arrêtés et que ceux qui n'ont pas obéi aux décrets d'arrestation soient mis *hors la loi.* »

Voilà donc quel était le véritable but de l'insurrection du 12 germinal. Et Fréron l'avoua lui-même quand il dit aux applaudissements de la majorité thermidorienne : « La révolution du 9 thermidor va recevoir son complément... Je demande que ceux qui sont frappés d'arrestation soient dès à présent transférés au château de Ham. »

(1) La mise hors de la loi (*N. de l'A.*)

(2) Lecointre avait accusé les membres des comités et pris ensuite leur défense. (*N. de l'A.*)

Il y eut un peu de désordre et du tapage sur le passage des voitures fermées qui nous emmenaient. On a beaucoup exagéré cela, parce que les thermidoriens avaient pour politique de dire qu'ils étaient opprimés par ceux qu'ils voulaient proscrire.

Isabeau fit un rapport à ce sujet qui ne contient pas un mot de vrai, par exemple qu'il avait été tiré deux coups de canon et quelques coups de fusil. (*Placer ici ce que j'ai vu et quelle a été la conduite du président de la section et des gardes-nationaux qui dételèrent les chevaux*) (1).

Le 14, Pichegru se présenta à la tribune et dit: « Citoyens, vos décrets sont exécutés. » Thibaudeau qui présidait lui répondit : « Le vainqueur des tyrans ne pouvait manquer de triompher des factieux (2). » — Ce général a prouvé depuis qu'il était lui-même agent des tyrans ennemis de la France. Et ce n'était pas sans raisons qu'il avait mérité la confiance des thermidoriens.

(1) Nous n'avons trouvé aucune trace de ce récit dans les papiers de l'auteur. (*N. de l'Éd.*)

(2) On lit dans les Mémoires de Barrère, t. III, p. 10 :

« Eh bien, général, dis je à Pichegru, qui aurait cru que vous, élevé par nous au commandement des armées de la République, vous viendriez prêter votre appui à la proscription de ceux qui vous ont fait général et qui ont défendu leur patrie? » Le taciturne et nébuleux Pichegru se renferma dans sa redingote bleue et me dit à demi-voix : « Mon métier est d'obéir. » (*N. de l'Éd.*)

UNE LETTRE DE M. DULAURE

M. Dulaure, que j'ai cité dans l'historique de cette journée, doit être compté parmi les proscripteurs. Il s'est vanté d'avoir contribué à l'arrestation de 80 montagnards aux jours de germinal et de prairial. Il est vrai qu'il a dit que nous étions des agents de l'étranger et de l'émigration ; mais c'est son idée fixe de ne voir dans toute la Révolution que des agents de l'étranger. Il a applaudi à la condamnation à mort, par une commission militaire nommée *ad hoc*, de nos illustres et infortunés collègues Romme, Bourbotte, Soubrany, Goujon, Duquesnoy et Duroy, qui tous avaient conduit plus d'une fois nos armées à la victoire, et il en tire vanité.

Il m'est aussi permis de m'honorer d'avoir figuré parmi les victimes de M. Dulaure et de croire qu'il est des circonstances où le rôle de proscrit est bien au-dessus de celui de proscripteur.

Mais je veux maintenant citer une lettre de M. Dulaure lui-même dont le ton ne laissera pas que de surprendre.

Paris, le 17 février 1824.

Monsieur et ancien collègue,

Votre lettre m'a véritablement affligé. Il n'est ni dans mon caractère ni dans mes principes d'inquiéter personne, encore moins de troubler la tranquillité de mes anciens camarades et d'aggraver leur sort malheureux, sort que je ne laisse pas que d'envier quelquefois. Voici l'explication de mes torts apparents.

Madame Roland, acquittée au tribunal, mise en liberté, était à peine depuis une heure rentrée dans son appartement, lorsqu'on vint lui notifier un arrêté du comité de Sûreté générale qui ordonnait sa translation dans les prisons de Sainte-Pélagie. Le lendemain, elle m'écrivit et m'adressa copie de cet arrêté. Je l'insérai dans un journal que je rédigeais, journal et copie que je possède encore. Cette pièce était assez curieuse pour ne pas être omise dans mes *Esquisses*. Elle y a trouvé sa place. Votre nom s'y trouve à côté de celui de Chabot. N'ayant aucun motif pour le retrancher, je l'ai laissé subsister. Si j'avais su ce que votre lettre m'a appris, que vous existiez, et que vous aviez le malheur d'être exilé, je n'aurais pas balancé à soustraire votre nom, d'autant plus volontiers que cette soustraction n'aurait nullement nui à la vérité du fait. La pièce a été envoyée à l'imprimeur sans aucune intention malveillante. Elle l'a été mécaniquement, sans penser qu'elle pût offenser âme vivante. Tout le monde sait que dans les actes administratifs et civils, les secondes signatures sont données de confiance. J'ai signé, dans

les comités des milliers de lettres sans les lire. Vous avez agi de même. Il est impossible de faire autrement.

Je suis et serai soigneux de ne pas compromettre, tant que je le pourrai, des noms et des personnes qui sont dans l'oppression.

Voilà, monsieur et cher collègue, l'explication que je vous devais.

Je suis fâché que mon inattention vous ait causé quelque chagrin. Si je trouve l'occasion de réparer ce mal, je ne la laisserai pas échapper. Soyez-en persuadé, ainsi que du vif intérêt que je prends à tous mes collègues malheureux.

Agréez ces témoignages de mon attachement, de mon estime sincère. Je désire bien cordialement que votre santé s'améliore.

Signé : DULAURE

J'ai copié littéralement cette lettre sur l'original qui m'a été confié à Bruxelles par M. Ingrand. Lors de la vente des livres de M. Ingrand après son décès, cette lettre était jointe aux *Esquisses* de Dulaure, et ce fut M. Château, notaire à..., département de la Vienne, qui en fit l'acquisition.

Le jour devait donc venir où, par politesse sans doute, M. Dulaure voudrait bien reconnaître que le rôle des proscrits est plus honorable que celui des proscripteurs. C'est du moins ce qu'on peut croire si M. Dulaure est sincère dans ses assurances d'estime et d'attachement à un

montagnard tel qu'Ingrand qui n'a jamais varié dans ses opinions. Mais ces assurances ne sont pas parfaitement d'accord avec ce qui est écrit dans les *Esquisses*. Et puis, si M. Dulaure enviait quelquefois notre sort, comme il le dit, rien ne l'empêchait de venir nous rejoindre.

ATROCE CALOMNIE

Fréron a osé soutenir en ma présence, le 12 germinal an III, que j'avais fait périr ma mère. Et telle était en ce jour la justice de la Convention présidée par Tallien que, me précipitant à la tribune porteur d'une lettre de ma mère en date du 6 du même mois, il me fut impossible d'obtenir la parole pour confondre le calomniateur (1). Tallien donna l'ordre aux gendarmes de m'arracher de la tribune et mandataire du peuple français je fus arraché à mes fonctions « par la force des baïonnettes et par la volonté toute puissante de Tallien ».

(1) D'après le *Moniteur*, Fréron dit : « Il n'est pas étonnant que l'assassin de Philippeaux, que Choudieu, qui a poussé la tendresse révolutionnaire jusqu'à faire incarcérer sa mère pour s'emparer de ses meubles (mouvement d'indignation) ait voulu assassiner la mère commune, la patrie :

« Choudieu : Je demande la parole.

« *Un grand nombre de voix :* Tais-toi, assassin. » (*N. de l'Ed.*)

A la suite de cela, on vint chez moi pour m'arrêter.

Le hasard voulut que j'eusse sauvé la vie, étant à l'armée de la Vendée, au capitaine Ponsard qui se présenta. En entrant chez moi, il s'aperçut qu'il y avait deux portes et deux escaliers. Il plaça ses gendarmes dans l'antichambre et, entrant seul avec moi dans l'appartement, il me dit en m'embrassant : « Citoyen, vous êtes libre, fuyez la vengeance des réacteurs. J'en serai quitte pour quelques mois de prison, peut-être même serai-je destitué, mais vous avez fait plus pour moi, puisque je vous dois la vie. » Je refusai, parce qu'il était père de famille.

Fréron ne pouvait pas savoir si ma mère, qui demeurait à 30 lieues de Paris, était morte ou vivante. Mais son ami Tallien, qui n'ignorait pas qu'elle existait encore, puisque c'était lui-même qui l'avait jetée dans les prisons par l'intermédiaire d'un comité révolutionnaire qu'il avait organisé à Angers, avait pensé, comme le Basile de Beaumarchais, que le moyen le plus sûr de perdre un homme était de commencer par le calomnier, et les deux réacteurs avaient calculé entre eux l'effet de cette atroce imputation. Personne, je l'espère, ne trouvera étonnant que j'attache beaucoup d'im-

portance à détruire une calomnie si infâme. J'en appelle au témoignage de ceux de mes compatriotes qui vivent encore et qui peuvent certifier les témoignages nombreux de respect et d'attachement que je n'ai cessé de donner à ma mère jusqu'au moment de sa mort. Il est impossible qu'ils aient oublié une séance publique du tribunal civil où tout ce qu'il y avait de plus recommandable dans la ville s'était porté en foule. Après la mort de mon père, ma mère, entraînée par les conseils perfides de son frère *qui ne partageait pas mes opinions*, m'avait fait citer pour voir dire que la succession de mon père devait lui être dévolue tout entière pour reprise de ses reprises, de son douaire et autres droits. Ma mère porta la parole elle-même. Ma réplique fut courte et respectueuse. Je commençai par témoigner combien j'éprouvais de peine en voyant à côté de ma mère un oncle que j'avais appris dès mes jeunes ans à aimer et à estimer, et qui s'y plaçait pour fomenter le trouble et la division entre la mère et le fils et préparer le scandale public par de semblables discussions, surtout lorsque, comme avocat, il devait savoir que les conclusions qu'il avait dictées à ma mère étaient exagérées, et que d'ailleurs elles devaient être avant tout discutées devant un conseil de famille. Je me refusai à entrer

dans la discussion du fond, donnant pour motif que, dussé-je renoncer à la succession de mon père, rien au monde ne me déterminerait à plaider contre ma mère. Je terminai en demandant la nomination d'un conseil de famille devant lequel l'affaire serait renvoyée, et il fut fait droit à cette demande. Mais ne voulant pas lutter contre ma mère, même devant un conseil de famille, je me transportai le lendemain chez Me Lechalas, notaire, et je lui fis rédiger une procuration dans laquelle j'autorisais ma mère à toucher tous les revenus de la succession, à les employer comme bon lui semblerait, même à vendre les immeubles pour l'acquittement des dettes, si elle le jugeait convenable, promettant d'approuver tout ce qui aurait été fait par elle, voulant lui donner avant de la quitter cette dernière preuve de ma confiance et de mon respect.

Cette proposition signée de moi fut présentée à ma mère par le notaire Lechalas. Elle refusa de l'accepter, mais elle suspendit les poursuites judiciaires, et l'année d'après nos affaires se terminèrent à l'amiable, comme je l'avais toujours espéré, parce qu'elle ne suivit que l'impulsion de son cœur et que mon oncle n'avait plus aucune influence sur elle.

J'avoue que mes opinions politiques étaient opposées sur beaucoup de points à celles de ma mère. Mais cette opposition n'avait point élevé entre nous des barrières insurmontables et, jusqu'à mon départ, nous avons toujours habité la même maison.

J'ai dit que Tallien ne pouvait pas ignorer que j'étais étranger à l'arrestation de ma mère, puisque c'était lui-même qui l'avait ordonnée et fait exécuter par un comité révolutionnaire (1) nommé et organisé par lui. Et il était si persuadé que cette mesure devait me causer de la peine que, craignant que nous ne prissions, Richard et moi, un arrêté contraire au sien, il députa vers nous, à Saumur où nous étions alors avec le quartier général, le sieur Vial, procureur-général du département et membre de son comité révolutionnaire, pour nous annoncer en face cette triste nouvelle. Je ne répondis à Vial que ce peu de mots : « Vous avez

(1) L'administration du département de Maine-et-Loire, pour tout ce qui concernait la police générale, fut remplacée le 8 juillet 1793 par un comité révolutionnaire composé de dix membres avec deux secrétaires, dont Vial, à la suite d'un arrêté des représentants Bourbotte, Choudieu, Tallien.

Ce Comité, présidé par Lachevardière, devait employer « tous les moyens qu'il jugerait convenables de se procurer des renseignements prompts et certains sur tous les individus soupçonnés d'incivisme notoire et de dispositions contre-révolutionnaires ». Il était autorisé à décerner des mandats d'amener, faire arrêter, requérir la force publique. (*Note de l'Ed.*)

cru sans doute faire votre devoir en faisant arrêter ma mère, je saurai faire le mien; mais Tallien qui a ordonné cette triste mesure ferait beaucoup mieux de venir se mettre avec nous à la tête de nos colonnes pour repousser l'ennemi qui est à quelques lieues de nous que de s'occuper à faire la guerre à de vieilles femmes dont les opinions religieuses ne peuvent pas renverser la République. » Le soir même je me rendis à Angers où Bourbotte et Thureau venaient d'arriver, de retour d'une expédition qui avait été dirigée par eux sur Saint-Lambert et Chemillé. J'espérais beaucoup de leur présence parce qu'il y avait une très grande différence entre leur manière de voir et d'agir et celle de Tallien.

Je commençai par demander à Tallien quelles étaient les causes de l'arrestation de ma mère. — Tu le sais aussi bien que moi, me répondit-il, avec un rire sardonique qui lui était familier. La maison de ta mère est connue pour le repaire de tous les prêtres réfractaires; les Vendéens ont établi chez elle leur quartier général lorsqu'ils sont venus à Angers, et le drapeau blanc a flotté sur sa maison (1).—Si ce sont là les seuls griefs qu'on

(1) Il y avait beaucoup d'autres maisons dans la ville qui convenaient mieux à un quartier général que celle de ma mère. Mais les chefs vendéens ne l'avaient choisie que pour narguer son fils qu'ils rencontraient souvent à la tête des colonnes républi-

ait à lui opposer, dis-je à Tallien, je te prie de me dire quels moyens ma mère avait de s'opposer au dangereux honneur que lui faisaient les chefs vendéens? Quant au premier reproche, j'ignore s'il est fondé, mais si l'on rend la liberté à ma mère, je me porte garant que toutes ses anciennes liaisons seront rompues, parce que je me propose de l'engager à venir à Paris avec moi et que là je réponds de sa conduite ; d'ailleurs elle a assez de bon sens pour ne pas se compromettre de nouveau et pour ne pas me compromettre moi-même. J'espère que mes collègues sauront apprécier les motifs de la démarche qu'un fils fait auprès d'eux en faveur de sa mère.

Tallien, après une longue diatribe contre le danger d'envoyer des représentants du peuple dans leurs propres départements parce que des liaisons de famille ou de coterie les empêchaient de poursuivre les personnages les plus coupables, persista à soutenir que ma mère était de ce nombre, et que, si elle était rendue à la liberté, il fallait ouvrir les portes de toutes les prisons.

caines, et pour arborer le drapeau blanc au même balcon où avaient paru tant de fois deux drapeaux tricolores dont les dames de la ville, ayant ma mère à leur tête, avaient fait présent à un bataillon de jeunes volontaires que j'avais eu l'honneur de commander. (*N. de l'A.*)

Bourbotte et Turreau, sur lesquels j'avais compté, déclarèrent, tout en applaudissant à ma demande, qu'ils avaient été envoyés pour marcher à la tête de l'armée et non pour s'occuper d'arrestations ou de mises en liberté ; — c'était une critique indirecte de la conduite de Tallien qui n'a jamais paru à la tête de nos armées ; — ils ajoutèrent qu'ils ne pouvaient qu'inviter Tallien à me rendre ma mère aux conditions que je proposais. Tallien resta inexorable. Je sollicitai de nouveau mon rappel auprès du comité de Salut public et peu de temps après je fus remplacé par Francastel dont je n'attendis pas l'arrivée (1) pour quitter des lieux où j'avais été abreuvé de tant de dégoûts.

Il résulte des faits que je viens d'énoncer, faits parfaitement connus de tous mes concitoyens, que non seulement je n'ai pris aucune part aux persécutions dirigées contre ma mère, mais que ce sont au contraire mes accusateurs qui l'ont exposée aux plus grands dangers et que, si elle n'a pas péri victime de leurs accusations, c'est peut-être à moi qu'elle fut redevable de la vie à cette époque de funeste mémoire ; car plusieurs dames de sa

(1) Il faut entendre cela du représentant Pinet l'aîné, qui, en effet, n'était point encore arrivé à Angers lorsque Choudieu quitta l'armée de l'Ouest dans les premiers jours de novembre 1793. (*N. de l'Ed.*)

connaissance, et notamment Mme de Varancé, furent impitoyablement fusillées en dehors de la porte Capif, le long du canal, et si ma mère ne fut pas du nombre, c'est que mon ancien collègue Ménard, qui était alors commandant de place représenta aux membres de la commission militaire devant laquelle ces dames furent traduites, que si elle condamnait ma mère, moi seul en souffrirais, puisque je serais privé de sa succession. Ma mère ne fut pas mise en jugement. Elle n'est morte que dix ans après.

PROCONSUL MONTAGNARD

Je ne répudierai point le titre de *proconsul* qu'on a prodigué à tous les montagnards qui ont marché à la tête de nos colonnes républicaines, parce que ces prétendus proconsuls ont les premiers donné l'exemple du dévouement à la patrie, et que, se précipitant au milieu des bataillons ennemis en chantant la Marseillaise et le drapeau tricolore à la main, ils ont fixé la victoire autour de cet étendard glorieux, qui épouvanterait encore tous les despotes de l'Europe, s'il apparaissait aux peuples qui supportent impatiemment le joug de leurs tyrans, présenté par des hommes capables de le faire respecter, comme le firent alors les

proconsuls sortis des rangs de cette terrible Montagne.

Oui cette Montagne fut terrible, mais elle ne le fut que contre les ennemis de la Révolution, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, et c'est un crime que ne lui pardonneront jamais ceux qui se font honneur d'avoir courbé leur tête sous tous les genres de despotisme. Heureusement il est encore des Français qui ne partagent pas cette opinion.

Ces proconsuls montagnards n'ont été ni des proscripteurs, ni des hommes avides de richesses, car ceux qui ont échappé à la tourmente révolutionnaire sont restés beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient à cette terrible époque pendant laquelle leurs accusateurs se sont gorgés d'or et de sang.

Quoi qu'on ait pu dire de 1793, on est forcé de convenir que cette année et celle qui la suivit furent fertiles en grands événements. Par qui furent préparés et dirigés ces événements ? Quels sont ceux qui organisèrent nos quatorze armées? Quels sont ceux qui marchèrent constamment à leur tête? Est-ce qu'on pourrait citer à ce propos quelques-uns des « vainqueurs de thermidor », de germinal ou de prairial? Si des déserteurs de la cause

populaire se sont mêlés quelquefois dans les rangs de nos braves à Marseille, à Toulon, à Bordeaux, à Lyon et même à Quiberon, ce ne fut que pour faire couler le sang français par des mains françaises, triste honneur que je ne leur envie pas, parce que ceux auxquels il appartient déshonorèrent la victoire en frappant des ennemis désarmés.

Mais revenons aux prétendus proconsuls montagnards. N'est-ce pas Carnot, qui tenait alors à honneur de figurer dans les rangs de la Montagne, et qui, marchant un fusil à la main, à la tête de nos grenadiers, fit lever le siège de Maubeuge ? N'est-ce pas à ce même Carnot et au savant Prieur de la Côte-d'Or, officier du génie comme lui, et également membre du comité de Salut public, que l'on doit les plans de campagne qui ont déjoué la vieille tactique des généraux prussiens et autrichiens ?

N'est-ce pas à Robert Lindet que l'on doit en grande partie les brillants succès de nos armées? —Car le courage seul ne suffit pas, et le plus grand obstacle que puisse éprouver une armée qui entre en campagne est le manque de subsistances. N'est-ce pas lui qui conçut le projet gigantesque de faire parvenir par terre des fourrages à l'armée du Nord du fond de la Normandie jusqu'à Lille et Mau-

beuge? Il faut avoir été témoin de cette opération pour en apprécier les difficultés.

Quel est celui qui, par son exemple et son dévouement, décida le succès de la bataille de Honschoote que Houchard avait compromis par son inertie ou sa trahison? Ne fut-ce pas Levasseur de la Sarthe qui, sans être militaire, osa encourir une grande responsabilité en ordonnant des mesures qui, si elles eussent été complètement exécutées, eussent peut-être empêché l'armée d'Yorck de rejoindre ses vaisseaux? Et cette responsabilité était d'autant plus dangereuse pour lui que les instructions données aux commissaires conventionnels envoyés aux armées portaient expressément qu'ils ne devaient s'immiscer en rien dans les plans de campagne.

Saint-Just et Lebas n'ont-ils pas également contribué puissamment aux premiers succès de l'armée du Rhin? Cochon et Briez n'ont-ils pas défendu avec courage la ville de Valenciennes et obtenu une capitulation honorable, lorsqu'une plus longue défense était devenue impossible?

Ne sont-ce pas deux montagnards, Rewbell et Merlin de Thionville, qui ont soutenu un siège long et meurtrier à Mayence contre l'armée du roi de Prusse? Et quoiqu'ils aient abandonné depuis la

cause populaire je ne puis m'abstenir de leur rendre ici justice.

Les armées des Alpes et des Pyrénées n'ont-elles pas constamment été conduites à la victoire par Soubrany, par Garraud, et par Fabre de l'Hérault? Ce dernier auquel on n'a pas jusqu'ici rendu assez de justice, car à peine a-t-on parlé dans les bulletins de son noble dévouement, préféra périr sur une pièce de canon qu'il dirigeait plutôt que de l'abandonner (le 12 janvier 1794).

Quels sont ceux qui ont organisé tous les services de l'armée de l'Ouest ? Et, s'il est permis de parler de soi, lorsqu'on a été si longtemps l'objet de tant de calomnies, pourquoi ne dirais-je pas que nous fûmes chargés, Richard et moi, de cette mission difficile depuis le commencement de 1793 jusqu'à la fin de l'année ; et qu'un autre montagnard, l'intrépide Bourbotte, qui nous fut adjoint, fit preuve d'un grand courage pendant cette longue et pénible campagne.

Ne sont-ce pas encore Merlin de Douai et Gillet qui présidèrent à la résistance qu'opposèrent les braves habitants de Nantes à toutes les armées réunies de la Vendée commandées par Cathelineau, d'Elbée, Bonchamp, Stofflet, Marigny, Sapinaud, d'Autichamp, Talmont, Charette et tout ce

qu'il y avait de chefs distingués dans l'armée vendéenne.

Parlerai-je ici des éclatantes victoires remportées par l'armée du Nord en 1794 ? Et dois-je dire que la Convention nationale nous confia à Richard et à moi le soin d'en surveiller et diriger tous les services ?

Cette campagne se termina par la jonction des armées du Nord et de la Moselle et par la bataille de Fleurus. Deux autres montagnards contribuèrent encore aux succès de cette journée, Bourbotte, que nous avions déjà surnommé à l'armée de l'Ouest « le brave des braves », et le savant Guyton de Morveaux qui, monté dans un aérostat, contribua au succès de la bataille en reconnaissant tous les mouvements de l'ennemi.

J'ai dit que je ne répudiais pas le titre de proconsul, qui ne nous a été donné que pour jeter de l'odieux sur toutes nos opérations, mais je suis loin de convenir que ces prétendus proconsuls ne sont arrivés aux armées que pour les désorganiser et pour envoyer à l'échafaud nos plus illustres généraux, comme quelques écrivains n'ont pas craint de le soutenir.

Si Houchard, Custines, Biron, et quelques autres généraux moins marquants ont porté leur

tête sur l'échafaud, ces hommes-là passeront toujours pour coupables à mes yeux tant qu'on ne m'aura pas prouvé leur innocence. L'axiome qui proclame que la chose jugée doit être considérée comme la vérité est de tous les temps et de tous les lieux : *Res judicata pro veritate habetur*. En vain me dirait-on que cette maxime n'est point applicable aux temps de révolution; car, si j'en conviens jusqu'à un certain point, force sera de convenir aussi avec moi qu'il ne suffit pas de dire qu'on a condamné des innocents, mais qu'il faudrait aussi le démontrer d'une manière sans réplique.

Je n'ai connu personnellement ni Houchard ni Custines, par conséquent je m'abstiendrai d'émettre sur leur compte une autre opinion que celle qui précède. Quant à Biron, personne n'a été plus à portée que moi de juger sa conduite pendant tout le temps qu'il commandait l'armée de l'Ouest. Appelé comme témoin à son procès en ma qualité de commissaire près cette armée, j'ai déclaré sous la religion du serment que sa conduite militaire me le faisait regarder comme un traître et je persiste encore aujourd'hui à soutenir que personne n'a plus que lui compromis les intérêts de la République. Ce n'est ni comme grand seigneur, ni comme officier de l'ancien régime que je me suis

fait une opinion défavorable sur son compte ; car, dans le même temps, j'ai pris la défense des généraux Menou et de Berthier, celui-ci connu depuis sous le nom de prince de Neufchâtel. De tous les côtés on accusait ces deux officiers de n'être pas républicains, et cela n'était pas sans fondement. Cependant personne n'a plus que moi contribué à les conserver à l'armée, parce que je ne jugeais pas leur opinion mais leurs actions ; et si Biron eût rendu les mêmes services qu'eux à la République, je l'aurais défendu avec la même énergie. Dans ces temps de prétendue terreur, et tout proconsul que je fusse, celui qui servait bien la république était républicain à mes yeux, j'appréciais les faits et ne cherchais pas à lire dans les consciences. Tels étaient alors mes principes. Ils n'ont point varié (1).

Il s'agit encore de savoir si les armées ont été désorganisées par la mise en jugement des généraux dont je viens de parler.

Est-ce qu'on peut accuser d'avoir désorganisé nos armées ceux qui, investis de tous les pouvoirs,

(1) Westermann et Beysser ont peut-être été condamnés un peu légèrement, mais tous deux, à ma connaissance, ont eu de très grands torts. Peut-être n'eussè-je pas prononcé leur condamnation à mort, mais à mes yeux ils sont coupables d'avoir résisté à la volonté nationale exprimée par la majorité de ses représentants. (*Papiers de l'Auteur.*)

n'en ont fait usage que pour aller chercher dans les rangs les plus obscurs tous ceux qui depuis ont conduit si souvent nos soldats à la victoire.

Ce n'était pas désorganiser l'armée que de lui donner pour chefs des hommes tels que Jourdan, Bernadotte, Macdonald, Lefèvre, Hoche, Kléber, Moreau, Pichegru, Bonaparte, Augereau, Mortier, Brune, Victor, Championnet, Joubert, Suchet, Guilleminot, Dugomnier, Vaudamne, Songis, Masséna, Colaud, Marceau, Chalbos, Turreau, Dejean, Delaage, Abattucci, Travot, les deux frères Faucher, et tant d'autres dont les noms ne sont pas présents à ma mémoire au moment où j'écris.

Est-ce que ces proconsuls qu'on accuse d'avoir organisé la *terreur*, ont fait arrêter ou mettre en jugement un seul de ces généraux-là ? Et si plus tard quelques-uns d'entre eux, comme Moreau et Pichegru, ont abandonné la cause qu'ils étaient chargés de défendre, toujours est-il vrai que tant que les proconsuls ont été près d'eux dans les armées, ils n'ont pas osé trahir la patrie. Ainsi, en supposant que la présence seule de ceux-là ait pu inspirer de la terreur, ce ne serait du moins qu'une terreur salutaire.

Une vérité, qu'il faudrait tout d'abord accep'er,

c'est que les temps révolutionnaires ne peuvent pas être comparés avec les temps ordinaires.

En révolution, il faut savoir exciter l'enthousiasme, c'est ce que firent les représentants du peuple aux armées, et c'était déjà beaucoup. Quels sont ceux, qui les accusent aujourd'hui, capables d'en faire autant ? Nos généraux eux-mêmes, si fiers de leurs broderies, ont oublié presque tous que ce fut cette Convention qui organisa la victoire et que c'est à elle qu'ils doivent leurs grades. Alors ils s'honoraient d'être républicains et ne traitaient pas de proconsuls ceux qui savaient récompenser les belles actions sur le champ de bataille. Qui est-ce qui oserait soutenir, en examinant l'histoire des autres peuples, qui comme nous ont voulu devenir libres, qu'ils n'ont pas dû faire d'immenses sacrifices avant d'y parvenir? *Quod nunc ratio est, impectus fuit*, a dit Ovide.

Ainsi au lieu de nous plaindre de ce qu'il nous en a coûté pour parvenir au point où nous en sommes, ce devrait être une raison de plus pour nous de défendre avec énergie ce qui nous a coûté si cher.

Eh! comment pourrait-on s'étonner aujourd'hui que dans une crise aussi terrible que celle dont nous avons été le témoin, la justice ait pu commettre quelques erreurs!

Absent de la Convention à toutes les époques où elle s'est écartée des règles de l'exacte justice, je n'ai point à craindre qu'on m'accuse d'avoir participé à ces journées et par conséquent de n'en avoir parlé qu'avec partialité pour éviter moi-même le blâme.

Au 31 mai 1793, je combattais les royalistes de la Vendée contre lesquels j'avais été envoyé par la Convention nationale pour organiser l'armée des Côtes de la Rochelle. Resté pendant de longs mois au milieu de l'armée républicaine, j'ai partagé ses revers et ses succès dont j'ai déjà rendu compte dans une brochure que j'ai fait imprimer dans le temps, et comme je n'ai pu parler à cette époque que des faits accomplis (1), je parlerai plus tard des faits ultérieurs qui ont fait de la guerre de la Vendée un des épisodes les plus marquants de nos dissensions civiles.

Au 9 thermidor, j'étais au quartier-général de l'armée du Nord qui a joué un rôle si important dans nos fastes militaires, et qui, plus que toutes

(1) *Rapport sur la guerre de la Vendée*, par Choudieu et Richard, du 18 pluviôse an II. (*N. de l'Ed.*)

(2) Choudieu entreprit en effet de remanier son rapport sur la Vendée en vue d'une histoire plus complète, mais ce travail est resté inachevé. Nous le donnons en appendice. (*N. de l'Ed.*)

les autres armées, a contribué à sauver la république; car nous avions à combattre les forces réunies de la Hollande, de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche, qu'elle a repoussées en quelques mois avec des soldats de nouvelle levée et avec des généraux en quelque sorte improvisés.

Il n'y a que l'amour de la liberté qui puisse enfanter de pareils prodiges, et cette campagne, qui s'est terminée par l'immortelle bataille de Fleurus, est trop peu connue pour que je ne me dispense d'en rendre compte (1), quoique les généraux qui en ont dirigé les principales opérations, Moreau et Pichegru, aient flétri, depuis, tous leurs lauriers, par une lâche défection et se soient rangés sous les bannières de nos plus cruels ennemis. A Jourdan et à ses nobles compagnons d'armes, demeure toute la gloire de cette immortelle campagne.

Au 12 germinal je figurais au nombre des proscrits.

Au 1er prairial et jours suivants, si je n'ai pas été traduit devant la commission militaire qui a assassiné nos malheureux collègues, dont tout le crime consistait à avoir demandé que nous

(1) Cette partie des mémoires n'a pas été écrite. (*N. de l'Ed.*)

fussions rendus à la liberté qui nous avait été illégalement ravie en germinal, c'est que j'étais à cette époque dans les nouvelles Bastilles thermidoriennes.

Si je rappelle ces journées, ce n'est pas pour me plaindre de ce qui m'est personnel, mais pour venger la mémoire de ceux de mes collègues qui sont morts victimes de leur dévouement. En attendant qu'on leur élève des statues, j'appellerai du moins la reconnaissance nationale et j'ose dire l'admiration sur le courage républicain qu'ils ont montré dans leurs derniers moments.

Je voudrais pour l'honneur de la Convention nationale retrancher de son histoire ces tristes journées. Mais cela ne m'empêche pas de rendre justice à cette assemblée et de proclamer les immenses services qu'elle a rendus à la patrie et à la liberté.

Victime de quelques-unes de ses erreurs, je ne cherche point à les aggraver. Le bien qu'elle a fait lui appartient à elle seule, le mal n'appartient qu'à sa faiblesse, à l'influence de quelques hommes qu'elle eût dû repousser avec *mépris*, je dirais même avec *horreur*, et seuls ceux-là sont responsables de tout le sang qui a été versé. Je le dis à regret, mais je le dis parce que j'ai promis de

dire la vérité, ces hommes, qui ont exercé sur elle une si triste influence, sont sortis du sein de la Montagne. Déserteurs de la cause populaire, couverts de sang et de boue, ils ont cru faire oublier leurs crimes, en en commettant de nouveaux, et la Convention nationale a été assez faible pour s'associer à leur hideuse renommée. Il est plus d'un brave qui ne le fut pas tous les jours. Telle fut la Convention nationale. En croyant faire renaître le règne de la justice et de l'humanité, elle a ouvert une nouvelle carrière aux passions haineuses et aux vengeances.

Beaucoup d'hommes faibles avaient contracté une espèce de solidarité avec les réacteurs et, par timidité, ils devinrent les complices du crime. Les événements sont quelquefois plus forts que les caractères.

Quant à moi, ami constant et passionné de la liberté, je n'ai jamais nourri dans mon cœur qu'une seule pensée, l'amour de la patrie, et je n'ai jamais prêté mon appui aux hommes qui, se présentant comme nos sauveurs, ont fait tant de mal à la France. Aussi devais-je être proscrit par les réacteurs qui en annonçant qu'ils avaient détruit l'anarchie et la terreur organisaient le brigandage et l'assassinat.

La seule calomnie qu'on n'ait pas encore osé diriger contre cette Montagne qu'on a dépeinte sous de si odieuses couleurs, c'est d'avoir dilapidé la fortune publique et d'avoir abandonné pour de l'argent la cause populaire. Car tous ceux qui ont succombé sont morts pauvres, et ceux qui ont échappé à la proscription végétèrent, sur leurs vieux jours, dans un état voisin de l'indigence.

Qu'on cesse donc de calomnier la Révolution et les hommes qui y ont pris part. Pour être juste envers elle, on ne doit conserver que le souvenir des grandes choses qu'elle a opérées. Ses excès et ses crimes n'appartiennent qu'à quelques hommes qu'elle renie et qui ont déshonoré, si elle pouvait l'être, la plus belle des causes.

Un temps viendra, et il n'est peut-être pas éloigné, où l'on rendra plus de justice à cette Convention nationale qu'on a cherché à rendre si odieuse. Et elle peut dire, dès aujourd'hui, à ses amis comme à ses ennemis, ce que l'orateur romain répondait, dans le sénat, à ceux qui lui reprochaient de s'être élevé au-dessus des lois, en envoyant à la mort Catilina et ses complices : *J'ai sauvé la patrie.* — Il y a environ deux mille ans que Cicéron a fait cette réponse, et il ne s'est pas

encore élevé une seule voix pour lui en faire un crime. *Salus populi suprema lex!*

Si la Montagne n'a pas été assez forte pour résister à toutes les attaques et à toutes les calomnies qui ont été dirigées contre elle, on ne pourra pas du moins l'accuser d'avoir montré de la lâcheté dans sa résistance. Elle n'a pas été vaincue, elle a été désarmée sans combat. Ses membres les plus courageux ont été assassinés et non jugés. Le parti vainqueur s'est proclamé le sauveur de la France, et de réaction en réaction cette assemblée nationale, qui avait été si grande et quelques fois si courageuse, a fini par se jeter dans les bras d'un maître qui, à son tour, a fait croire qu'armé de la massue d'Hercule il avait écrasé l'hydre de l'anarchie, lorsqu'il ne faisait que ressusciter le despotisme absolu.

Le Directoire ne peut être considéré que comme un gouvernement d'attente, de transition et de transformations : dès le premier moment de son existence il a renié son origine. Sorti des rangs de l'ancienne Montagne, il a voulu faire croire qu'il ne lui avait jamais appartenu. Il a provoqué des lois d'exception contre plusieurs classes de citoyens et notamment contre ses anciens collègues.

Il a voulu maîtriser les élections et lorsqu'il n'a pu y parvenir, il les a fait annuler par des chambres, qui n'avaient de volonté que la sienne.

Qu'en est-il résulté? C'est que ces mêmes chambres, si dociles pour proscrire ceux qui ne pensaient pas comme elles, ont fini par proscrire le gouvernement directorial lui-même lorsqu'il se fut divisé. Il s'était cru puissant en inventant des conspirations, en formant des commissions militaires pour juger des hommes égarés parmi lesquels il envoyait, comme on l'a fait sous la Restauration, comme on le fait encore aujourd'hui, des agents provocateurs. Il voulait paraître fort et n'a montré que sa faiblesse.

Je rends justice à la gloire, au génie de Napoléon, mais je dois ajouter qu'il détruisit pièce à pièce toutes les libertés publiques et qu'à mes yeux il ne fut que l'oppresseur de sa patrie (1).

(1) Napoléon apparut dans le monde comme un personnage merveilleux. L'histoire qui juge sans partialité reconnaitra ses services, mais il prépara quelques lois dont le despotisme fait encore son profit. Soldat heureux, son immense gloire militaire ne lui sera pas contestée ; dans l'administration, il sut mettre les hommes à leur place, mais il ne les estima pas assez ; il sut apprécier ceux qui avaient du talent, mais il ne voulait s'entourer que d'hommes soumis ; il n'accordait sa confiance qu'à ceux qui savaient céder aux circonstances ; quand on lui parlait de quelques hommes de la Révolution qui avaient du talent et du caractère, je

Je n'ai jamais prêté le concours de mes faibles talents au gouvernement qui lui a succédé, parce que ce gouvernement nous a été imposé par la Sainte-Alliance et que, dès le premier jour, il a séparé ses intérêts de ceux du pays (1).

ne serais point éloigné de les employer, disait-il, mais ces hommes là ne savent point plier.

Napoléon avait souvent à la bouche le mot idéologue; il qualifiait ainsi ceux qui lui semblaient avoir une tendance vers la perfectibilité indéfinie. Tout en les craignant il les regardait comme des rêveurs sur lesquels il cherchait à jeter du ridicule. Etaient idéologues, selon lui, ceux qui voyaient le pouvoir dans les institutions: il appelait cela de la métaphysique. Il ne voyait le pouvoir que dans la force.

Il estimait dangereux tous ceux qui voulaient l'amélioration sociale, leurs principes s'opposant trop aux formes qu'il avait adoptées. Il croyait qu'on ne peut gouverner les hommes que par la crainte et l'intérêt.

Napoléon a appris à ses dépens qu'il y avait une autre puissance que celle des armes, celle de l'opinion, car ce ne sont pas les armées ennemies seules, qui ont détruit son pouvoir. (*Pap. de l'A.*)

EN 1815

On n'a parlé que des maux de la Révolution, sans tenir compte de ses bienfaits ; bien plus on a été jusqu'à attribuer ceux-ci à la Restauration et aux partisans du Roi qui s'étaient joints aux étrangers pour traîner dans la boue le drapeau tricolore et attacher la croix d'honneur à la queue d'un cheval, comme le fit en 1814 le marquis de Maubreuil en plein boulevard, quand les alliés entrèrent à Paris. Eh bien, je n'ai jamais été de ceux qui crient : Vive le Roi, vive la Ligue ! mais lorsque Napoléon se trouva en conflit avec la Sainte-Alliance, j'ai fait taire tous les ressentiments que je pouvais avoir contre lui, je n'ai plus vu que les dangers de ma patrie menacée d'une deuxième invasion, j'ai craint la Restauration qui tendait à nous ramener l'ordre de choses que nous avions voulu détruire. Alors comme tous les bons patriotes j'ai combattu les Bourbons, alliés aux ennemis de la France. Je les ai combattus en pre-

nant parti pour l'homme qui m'avait proscrit et pour son fils parce que celui-là avait tiré l'épée contre eux. En faisant cela je n'abdiquais point les croyances politiques de toute ma vie, je croyais servir mon pays et la Révolution bien plus que l'ambition de Napoléon. En tous les cas, on me rendra cette justice que lorsque Napoléon triomphait, à l'époque de sa toute puissance, j'étais loin de son soleil et que je n'ai rien fait pour me rapprocher de lui. Ce ne fut qu'aux jours de la dernière lutte qu'on me vit accepter un poste où je courus quelques dangers (1).

LETTRES ET DOCUMENTS

Proclamation aux Officiers et préposés des douanes françaises à Turcoing, Neuville et autres communes voisines.

Les hostilités sont commencées. Dans peu d'instants les troupes alliées, vengeresses des crimes de Bonaparte, vont pénétrer sur le territoire de notre patrie, aussi dans vos communes une avant-garde française les pré-

(1) Pour faire suite aux mémoires inachevés de Choudieu, nous avons placé ici quelques pièces tirées de ses papiers. Pendant les Cent-Jours, Choudieu avait été nommé lieutenant extraordinaire de police à la résidence de Dunkerque, par décret impérial du 17 avril 1815. Il sut lutter jusqu'au bout et l'un des derniers. Pour bien situer les faits, on se rappellera que la bataille de Waterloo eut lieu le 18 juin, que Napoléon abdiqua en faveur de son fils le 22, et que le 29 juin il quittait la Malmaison, se rendant à Rochefort. (*N. de l'Ed.*)

cédera. Réfléchissez pendant ce peu d'instants à la conduite que vous allez tenir.

Continuerez-vous à servir l'homme qui fait le malheur de notre patrie et qui vous rend misérables vous-mêmes, ou si, vous tenant tranquillement à votre poste, vous vous rangerez dès qu'ils paraîtront à nos drapeaux blancs, les seuls qui puissent sauver la France, lui rendre la paix, lui concilier l'estime et l'amitié des autres peuples.

Plusieurs de vos camarades ont déjà porté leur hommage au Roi ; il les a accueillis avec bonté, ils ont été distingués. Ils en sera de même de vous si vous vous alliez de suite à nous.

Ainsi en vous conduisant avec honneur vous assurerez encore votre sort à venir.

Malheur au contraire à qui persistera dans la rébellion contre son Roi, rien ne pourra le sauver de la haine des alliés.

Mais, j'aime à le croire, vous vous souviendrez que vous êtes français. En vous ralliant courageusement à nous vous aurez bien mérité du Roi et de la patrie, vous contribuerez à une tâche qu'il vaut mieux remplir nous-mêmes que de laisser remplir aux alliés seuls.

Courtray, 17 juin 1815.

L'officier supérieur, commissaire du Roi de France et de Navarre, à Courtray.

Le chevalier DE BERETTINO-RIZE,
major de cavalerie, officier de l'état major de S. A. R.

.....

Il est enjoint à Monsieur le commissaire Lefebvre de se tenir en permanence à son bureau et de me rendre compte d'heure en heure, soit verbalement, soit par écrit, de tout ce qui se passe en ville.

A Dunkerque, le 25 juin 1815.

Le lieutenant extraordinaire de police
CHOUDIEU.

25 juin 1815
à neuf heures du matin.

J'ai lieu de m'étonner que vous n'ayez rien remarqué de fâcheux dans la journée d'hier quant à l'esprit public. Vous aurez la bonté de vous rendre chez moi à la réception de cette lettre pour m'expliquer de vive voix ce que vous entendez *maintenant* par esprit public. Il faut que sache si les hommes qui doivent m'aider dans la tâche difficile que j'ai à remplir jouent sur des mots, et si je dois connaître la vérité.

Le lieutenant extraordinaire de police
CHOUDIEU.

Le lieutenant extraordinaire de police au général Lenoir, commandant d'armée

Mon général,

Depuis que la générale a battu j'ai fait mon devoir, je connais les agitateurs, malheureusement on en trouvera parmi les hommes les plus distingués de la ville...

Dunkerque, le 26 juin 1815.

Le lieutenant extraordinaire de police au contre-amiral L'Hermite, préfet maritime.

Mon général,

Dans les circonstances critiques où nous sommes placés, j'ai invoqué l'autorité militaire pour faire respecter la mienne, méconnue depuis 48 heures.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que je viens d'écrire à monsieur le lieutenant général comte Leval, gouverneur.

Je connais toutes les difficultés résultant de la position dans laquelle je me trouve; je n'ai aucune inquiétude pour ce qui me concerne, mais je dois faire respecter mon caractère; je puis succomber dans cette lutte, mais mon honneur restera intact et je le mets sous la sauvegarde de tous ceux qui aiment la patrie.

CHOUDIEU

Dunkerque, le 26 juin 1815.

Le lieutenant général de police à M. le lieutenant général, comte Leval, gouverneur de Dunkerque.

Monsieur le gouverneur,

Dans une ville en état de siège toutes les autorités civiles sont subordonnées à l'autorité militaire. Jusqu'ici je crois avoir rempli mes devoirs, soit en prenant vos ordres, soit en vous rendant compte de tout ce qui concernait mes attributions.

Depuis quarante-huit heures l'autorité qui m'est

confiée est paralysée par la force d'inertie. La vôtre même n'est pas respectée, car le commissaire de police que vous avez nommé le 21 de ce mois et qui a été installé le 22 n'est plus reconnu par la municipalité ; le 23 elle a pris un arrêté qui n'en reconnaît qu'un seul. L'ancien commissaire de police Lefebvre a refusé formellement de communiquer avec moi et, depuis trente-six heures, je peux le regarder comme réfractaire à tous les ordres que je lui ai donnés.

Dans cet état de choses, je dois avoir recours à votre autorité, soit pour faire respecter celle qui m'est déléguée, soit pour m'ordonner de la cesser et me mettre ainsi à l'abri de toute responsabilité. Je ne la crains pas, cette responsabilité, et je crois avoir prouvé que j'avais le courage de faire mon devoir jusqu'au bout; mais si je ne puis rien comme fonctionnaire public, que je puisse au moins quelque chose comme citoyen.

En conséquence, je demande, Monsieur le gouverneur, qu'il me soit délivré des armes pour moi et pour cinq personnes qui m'accompagnent, et qui sont prêtes à prouver que le sang français coule dans leurs veines.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHOUDIEU.

Monsieur le lieutenant extraordinaire
de police,

Je vous prie, Monsieur le commissaire, de vouloir bien me faire le plaisir de venir chez moi pour que nous

puissions conférer sur la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Le lieutenant général
C^te^ LEVAL

26 juin 1815.

Monsieur et cher Collègue,

Je n'ai point reçu de nouvelle de notre collègue de Lille et j'ignore même qu'il existe un commissaire à Lille parce qu'il ne m'a pas fait l'honneur de communiquer avec moi ni de me faire connaître sa qualité.

Je me trouve dans une position extrêmement critique. Dans ma lettre d'hier je vous ai fait part de tout ce qui se passait autour de moi, en vous priant de mettre ma dépêche à la poste. Aujourd'hui ma position n'a point changé. Tout est incertain. Les généraux ne trahiront point, je l'espère, mais je ne dois pas attendre qu'ils provoquent l'élan national, je puis dire que je suis seul dans Dunkerque. J'y périrai ou les couleurs nationales seront respectées. Je n'ai rien à vous dire de plus. Si demain vous ne recevez pas de mes nouvelles, soyez certain que votre collègue n'existera plus et que les couleurs nationales auront été foulées aux pieds. — Je n'ai point de force physique à opposer, cependant s'il se trouve de braves gens qui veuillent se réunir à nous, nous ne baisserons pas pavillon. Je suis fonctionnaire public, si je succombe je le ferai avec honneur.

Salut et amitié.

Le lieutenant extraordinaire de police
CHOUDIEU.

Boulogne, le 26 juin 1815.

Monsieur et cher Collègue,

J'ai reçu, avec votre lettre d'hier, votre dépêche pour le ministre. Je lui ferai passer demain par la poste, à moins que je ne sois dans le cas de l'envoyer par estafette, ce qui est très possible.

Nous n'avons pas reçu de courrier de Lille, notre ligne télégraphique est coupée sans qu'on sache encore si c'est par quelque partisan, ou par des gens du pays. Le 24 on a enlevé près d'Abbeville les dépêches de Dunkerque, Calais et Boulogne. Ce vol a été fait par quatre hommes armés, dont deux à cheval; la manière dont ils se sont avancés n'annonce pas des gens du peuple. Si vous aviez quelque chose d'intéressant par par ce courrier, vous feriez prudemment de l'expédier par duplicata, c'est ce que j'ai fait.

Nos royalistes s'attendaient à voir ce matin le drapeau blanc arboré à Boulogne, ce soir ils tremblent. J'en ai fait enlever un qui avait été placé sur le clocher d'un village; quelques cocardes blanches ont paru dans un autre endroit, mais momentanément.

Nous avons ici depuis hier M. Cotto, il a expédié un parlementaire, on lui prépare un paquebot.

Salut amical.

CHOUDIEU.

Dunkerque, le 27 juin 1815

Le lieutenant extraordinaire de police
à Monsieur le lieutenant général comte Leval

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte hier du refus qu'a fait le commissaire de police Lefebvre de communiquer avec moi. Aujourd'hui je mets sous vos yeux copie des lettres que je lui ai écrites et la seule réponse qui m'ait été faite, elle est du 24. Vous jugerez entre lui et moi. Je crois de mon devoir de vous prévenir, Monsieur le gouverneur, que les esprits sont agités ce matin, comme ils l'étaient hier, et que l'heure de l'arrivée du courrier est toujours celle qu'on indique pour arborer le drapeau blanc Je suis toujours sans armes dans le moment présent, et je crois en avoir besoin pour ma sûreté personnelle.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, etc.

CHOUDIEU.

LETTRE ANONYME

Au milieu de l'agitation générale qui a eu lieu à Dunkerque pendant plusieurs jours, l'autorité a pu manquer de renseignements que l'observateur n'a point laissé échapper.

Depuis plusieurs jours les bruits malheureusement trop vrais, mais exagérés, de la défaite que nous avons essuyée, excitaient déjà une fermentation. Le peuple

s'attendait à chaque instant à voir flotter le pavillon blanc sur la tour.

C'est l'usage depuis un temps immémorial de faire flotter un drapeau sur la tour, pendant neuf jours, à l'époque de la Saint-Jean. Ce drapeau est toujours le drapeau reconnu par la nation, quelle que soit sa couleur.

On mit de la lenteur à arborer le drapeau national, cela fit augmenter la fermentation. Il fut arboré samedi à midi, il flottait dimanche à 7 heures du matin. Je ne sais par quel ordre il fut de suite retiré. La fermentation redoubla. Le peuple donne toujours des motifs. On disait donc que le général avait ordre de placer le drapeau blanc, que le drapeau blanc flottait à Lille, etc., etc. L'ordre était donné pour la parade, elle n'eut point lieu. Cela fit dire que le général craignait qu'on criât: *Vive l'empereur!*

Ces deux fautes mirent les esprits au comble de l'agitation. Des bourgeois sous les armes ôtèrent leurs cocardes. Enfin il parut des drapeaux blancs et l'ordre fut troublé. On disait dans les groupes et on affirme encore qu'un homme était à Dunkerque chargé d'agir au nom du Comte de Lille. On a dit même qu'il était décoré de l'ordre de Saint-Louis. Au moment où les drapeaux parurent sur la place, on remarqua un individu paraissant l'un des meneurs ; il était revêtu d'un frac bleu et portait un pantalon blanc à côtes. On cite deux négociants de Dunkerque, Rouzé et Grégoric.

On fit plusieurs patrouilles de citoyens dont plu-

sieurs avaient des cocardes blanches au fond du chapeau.

Le soir, la diligence de Lille arriva très tard. Des cris de *Vive le roi* se firent entendre.

Le lendemain 26 la fermentation recommença, on excita hautement la troupe à la désertion en lui annonçant que l'ennemi était en Champagne, qu'elle serait assassinée à Dunkerque.

On ne se gênait plus. Les complots étaient formés pour arborer le drapeau blanc. On en faisait dans beaucoup de maisons ; des citoyens se montraient les cocardes qu'ils avaient au fond de leur chapeau.

C'est ici le lieu de dire que le général, en annonçant la veille à la troupe les événements arrivés, avait dit à la troupe de ne plus crier *Vive l'empereur*, mais *Vive la France*. Dès lors plus de confiance en leur général. Il ne parut point de proclamation, on ne fit rien pour calmer les esprits, l'épouvante se mit parmi la troupe, aucune mesure ne fut prise. Les officiers firent tout ce qu'ils purent et se dirent trahis. — Comment supposer le contraire?

La troupe déserta. Un officier arracha une cocarde blanche au secrétaire du général Fauconnet; — ce secrétaire, nommé Houwans, est un ancien commis de Rouzé; il a été placé chez le général à la recommandation de ce dernier par le canal de M. Bastien, négociant. Cet homme est un sot, mais un royaliste.

Ce secrétaire fut l'un des plus zélés volontaires royaux, il compte être aide-de-camp du général Fauconnet.

Ces faits donnent bien des choses à supposer, des espèces de certitudes même. Les officiers se disent vendus.

On dit que le conseil municipal a fait retirer le drapeau tricolore de la tour, que c'est ce conseil qui avait décidé d'y faire flotter le blanc. Il y avait au moins des menées sourdes ; beaucoup de personnes s'entendaient, les premières de la ville et des gens suspects, quoique jouissant de la considération. Si le général Lenoir est bon, il ne peut rien prendre sous son bonnet, enfin on maintient qu'il aurait fallu des proclamations aux habitants et les prendre par leur intérêt. D'autres à la troupe dans un autre sens.

— Une lettre anonyme ne mérite en d'autres temps aucun égard, mais des écrits pouvant rester, ne faites point mention de celle-ci. Vous jugerez de faire usage en secret des renseignements qu'elle donne, afin que rien ne transpire des mesures qu'on doit prendre sans délai ; brûlez-là au nom de la tranquillité d'un père de famille, que personne ne la voie que l'estimable monsieur Choudieu.

On faisait chez Heyart, tapissier rue de l'Église, un drapeau blanc pour la musique de la garde nationale.

Les gens de police de Dunkerque paraissent ne pas avoir le meilleur esprit ; ils sont imbus des préjugés de la ville ; du moins ils le paraissent. Un nommé Everaert, demeurant près du Pavillon, portait le drapeau blanc ; on dit qu'il l'a reçu des mains du s'eur Rouzé ; il agissait, disait-il, au nom des chefs.

Des décorations de lys, des fleurs blanches à la boutonnière se portaient ce matin 27, mais en petit nombre.

Un individu, convaincu d'avoir excité des troupes à la désertion, n'a point été arrêté. Ce matin il avait été convaincu en présence de l'un des généraux. (C'est un dire public seulement.)

28 juin 1815,
à dix heures du matin.

A monsieur le lieutenant général comte Leval, gouverneur.

Monsieur le gouverneur,

Vous avez été convaincu aujourd'hui qu'avec du courage et de l'énergie on en imposait à tous les agitateurs : un seul poste de 26 hommes a désarmé près de deux cents déserteurs. Depuis cinq jours je n'ai cessé de dire que l'hésitation enhardissait la malveillance. Je regrette que le sang français ait coulé par des mains françaises; mais vous seriez responsable, je le serais moi-même si nous ne prenions pas des mesures sévères contre la désertion. Toute l'autorité est dans vos mains, la mienne est paralysée depuis le 24 par les autorités qui me sont subordonnées. Vous en avez eu la preuve complète le 26. Rien n'est perdu, il est ici beaucoup d'hommes prêts à défendre l'indépendance nationale, vous les rallierez, je l'espère, autour de vous. Je ne connais point d'autre autorité que la vôtre, mais il faut que vous la fassiez respecter. Pour ma responsabilité, *je demande que la peine de mort soit à l'instant prononcée contre tout déserteur et contre tout pro-*

vocateur à la désertion. — Je ne doute point de vos sentiments, Monsieur le gouverneur, et en vous faisant connaître les miens je rends hommage à votre courage et à votre fermeté.

Le moment d'agir est arrivé, vous me trouverez prêt à vous seconder par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. Je ne balance point à me prononcer. L'empereur Napoléon m'a placé aux avant-postes comme lieutenant extraordinaire de police, je soutiendrai l'autorité de son fils parce qu'elle est reconnue par la Nation. Je suis prêt à prouver que le courage d'un fonctionnaire public peut aussi avoir quelque mérite dans les dangers de la patrie. J'en entraînerai plus d'un par mon exemple.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

CHOUDIEU.

Paris, novembre 1836.

Monsieur et ancien compagnon d'infortune (1).

J'ai reçu de vos nouvelles avec d'autant plus de plaisir qu'à ma rentrée en France un de nos compatriotes, qui à la vérité habite Paris depuis plus de 30 ans, m'avait assuré que vous n'étiez plus de ce monde.

Je vous félicite d'avoir repris votre ancien état, et de vous être procuré des moyens d'existence qui vous rendent indépendant ; cela vaut beaucoup mieux, à mon avis, que les meilleures places salariées qui dépendent presque toujours du caprice d'un supérieur ou des

(1) M. Blordier.

événements, qui depuis plus de 40 ans se succèdent avec une rapidité effrayante pour tous ceux qui, comme moi, n'ont d'autre ambition que de finir tranquillement leur carrière.

J'ai rassemblé les débris de ma fortune et au moyen de placements à rente viagère et d'une modique pension que le gouvernement de juillet m'a octroyée, je suis comme vous au-dessus des besoins, et puis encore quelques fois offrir un modeste repas au petit nombre d'amis qui me restent, et à vous, si vos affaires vous rappelaient à Paris.

Vous demandez si je renonce à visiter notre ville. J'en aurais bien le désir, mais dans l'état où paraît être l'opinion publique, je recule devant un pareil voyage qui m'a déjà procuré deux fois le triste avantage de me trouver vis-à-vis d'anciens chefs vendéens ou chouans. Il est vrai que je n'ai pas eu à m'en plaindre, mais cela ne suffit pas. Il n'y aura jamais entre eux et moi que des relations peu agréables.

Vous savez peut-être que je m'occupe d'écrire des Mémoires, vous me ferez plaisir de me faire connaître de quelle manière vous avez été traité à Dunkerque après votre arrestation; car si vous l'avez été aussi mal que moi, cela vaut bien la peine que j'en parle pour faire connaître la mansuétude de la Restauration.

Selon toutes les apparences vous ne savez pas qu'aussitôt que vous fûtes sorti avec Thévenet, Drouard et autres, je fus assailli dans mon domicile où j'étais resté seul avec un garde municipal, par vingt-cinq ou trente gardes-nationaux dont un seul, le fils

d'Hovet, entra dans mon cabinet sous prétexte de me parler d'affaires, et me plaçant un pistolet sur la poitrine, me dit que j'étais son prisonnier. — *C'est toi coquin*, lui répondis-je, *en lui arrachant son arme et le saisissant au collet, qui es le mien.* —A ses cris, les gardes-nationaux qui étaient restés dans l'antichambre se précipitent sur moi et, tout en parant leurs coups de ma main, je reçois six blessures. Ensuite, tout couvert de sang, je suis entraîné à la municipalité où je trouve le nommé *Maire*, commandant de la garde qui, *d'une main tremblante*, me communique l'ordre de mon arrestation signé *Leval*. Je lis tranquillement cet ordre, et, en le lui remettant je lui dis : *Ce n'est pas sans raison que votre main tremble, car vous avez fait une mauvaise action, mais la mienne ne tremble pas.*

La seconde nuit après mon arrestation, d'autres hommes armés se précipitent sur moi, me garrottent et me portent dans un fiacre sans prononcer d'autres paroles si ce n'est que *j'étais mort si je prononçais un seul mot.* Ensuite on me promène dans cet état pendant plusieurs heures, pour me déposer dans le fort Louis, où on m'a laissé ignorer si j'étais en France ou en Belgique, car tout ce qui m'entourait ne parlait que flamand.

De là j'ai été transféré à la citadelle de Lille où Bourmont voulait me faire fusiller pour avoir paralysé le zèle des défenseurs de la légitimité, comme depuis le général Charau l'a été par jugement d'un conseil de guerre présidé par le général Évain, notre compatriote; mais c'est là ce qui m'a sauvé ; car j'ai trouvé

moyen de faire parvenir une lettre à Fouché qui, en homme adroit, a de suite donné l'ordre à Bourmont de me mettre en liberté, *afin que je puisse, à Paris, rendre compte de ma conduite.*

Salut et amitié,

CHOUDIEU.

NOTES

NOTES SUR LA VENDÉE

La guerre de la Vendée doit tenir une place importante dans l'histoire de la Révolution française: née pour ainsi dire avec elle, elle a été sourdement entretenue par les ministres et les agents secondaires de Louis XVI; elle a éclaté plus fortement après sa mort; lorsqu'ils n'ont plus eu peur de compromettre sa tête, elle est devenue le centre de toutes les espérances et de tous les efforts de nos ennemis du dehors et de tous les conspirateurs du dedans.

Mais si cette guerre a causé de grands maux, elle a aussi puissamment servi la liberté : elle a ouvert les yeux des bons citoyens sur les dangers qui menaçaient son berceau et a porté tout à coup les Français à ce degré d'énergie qui a fait trembler l'Europe entière. C'est elle qui a réuni tous les amis de la liberté d'une extrémité de la France à l'autre et l'a sauvée du fédéralisme.

On a beaucoup écrit sur cette guerre, mais personne ne s'est appliqué à indiquer son véritable but, son objet politique et les causes de sa longue durée. Nous n'avons eu jusqu'ici que des écrits dictés par l'esprit de parti vainement déguisé, par la haine, l'ambition et toutes ces petites passions qui ne permettent jamais d'observer avec justesse, et substituent, dans leurs tableaux, le fiel et l'amertume à l'amour de la patrie et de la vérité.

Envoyé dans la Vendée comme représentant du peuple, j'ai dû m'élever au-dessus des intrigues et des intérêts per-

sonnels de localité. Le triomphe de la liberté et l'anéantissement des rebelles ont dû seuls diriger ma conduite.

Le fanatisme avait préparé la rébellion de la Vendée; la cause de la royauté n'y figurait pour rien, quoi qu'on ait pu dire, et malgré ce que beaucoup de personnes soutiennent encore aujourd'hui.

Le conseil des ministres instruit des premiers mouvements qui se manifestèrent dans ce pays, ou les méprisa, ou les cacha à la nation. Je crois même pouvoir assurer qu'il les favorisait; les autorités locales ne prirent aucune mesure pour les réprimer; sans doute elles les favorisaient également.

La caste nobiliaire qui regrettait ses privilèges, le clergé qui regrettait ses dîmes et les nombreuses dotations qu'il avait extorquées à la faiblesse et à l'ignorance n'osèrent d'abord se déclarer ouvertement les chefs de la révolte.

Les paysans étaient alors sans armes, sans munitions et même sans chefs. Ils ne s'étaient d'abord soulevés que pour redemander leurs *bons prêtres;* on se donna bien garde de leur parler de noblesse et de féodalité; les nobles eurent au contraire la politique d'adopter le même costume qu'eux, d'accepter leurs manières, d'assister à toutes les cérémonies religieuses, de porter des chapelets et des reliquaires; et, grâce à cette hypocrisie, les meneurs obtinrent quelque confiance.

Dans la forêt de Bressuire commencèrent les singeries sacerdotales. Les prêtres y firent parler la Vierge : le fils de Dieu lui-même était descendu du ciel, à la voix de ses ministres, pour bénir les drapeaux de la sainte milice. On excitait ainsi des esprits déjà trop disposés à l'enthousiasme et au merveilleux.

Dans la forêt de Vezins, une autre vierge de faïence placée en haut d'un arbre creux avait parlé aussi; on l'avait même vue remuer la tête en signe d'adhésion lors qu'on lu demandait si les habitants devaient prendre les armes pour la défense de l'autel et du trône!

Toutes ces jongleries trouvaient des hommes assez crédules pour y ajouter foi. Beaucoup de paysans croyaient que

le fils de Dieu était venu bénir leurs drapeaux et qu'il avait promis que ceux qui seraient tués ressusciteraient comme lui le troisième jour.

Ce ne fut que par degrés qu'on prépara les esprits à entendre parler de la royauté en la mêlant toujours à la religion.

Bientôt une fermentation sourde, un mécontentement général se firent sentir. Rien ne s'opposait aux progrès de ce feu dangereux : l'autorité était entre les mains de ceux qui avaient intérêt d'en favoriser l'explosion ; le mal s'augmenta de plus en plus ; il devint enfin impossible de le dissimuler, et l'Assemblée constituante en fut instruite vers la fin de sa session.

Le moyen qu'elle employa pour y remédier n'était pas propre à produire cet effet : elle chargea le Roi d'envoyer dans ces contrées des commissaires civils, et de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour rétablir la tranquillité. Les sieurs Gensonné et Gallois furent chargés de cette mission. Le général Dumouriez devait diriger, comme officier général, les forces qu'on feignait d'opposer à ces commencements de révolte.

Ces commissaires parcoururent les villes et les campagnes en véritables envoyés du Roi. Au lieu de répandre autour d'eux la lumière, de dessiller les yeux de ces malheureux fanatiques, de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient, ils donnèrent à leurs criminelles erreurs un nouveau degré de force et de violence ; ils approuvèrent leur coupable résistance à l'exécution des lois et leur promirent de la faire ratifier par les représentants de la nation (1).

L'Assemblée législative, à laquelle Gensonné et Gallois vinrent rendre compte de leur mission, ne prit aucune des mesures que commandait la tranquillité publique. Elle confondit cette affaire avec les plaintes journalières qu'elle recevait contre les prêtres assermentés et ne s'en occupa plus. Cependant les prêtres et les nobles coalisés ne perdaient pas

(1) On peut voir le rapport que firent de leur mission, Gensonné et Gallois, à la barre de l'Assemblée législative. (*Note de l'Auteur.*)

un moment; ils parvenaient insensiblement à se rendre maîtres de tous les esprits ; ils formaient de vastes projets; et de temps à autre des émeutes partielles annonçaient un mouvement plus général et plus violent.

Enfin, au mois de juillet 1792, les conjurés donnèrent le signal et la révolte devint presque générale dans une partie des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire.

Mais les projets des rebelles échouèrent encore une fois, neutralisés par les citoyens paisibles qui craignaient de voir naître la guerre civile et qui se portèrent avec rapidité sur tous les points menacés et parvinrent à dissiper les rassemblements. La plupart des chefs qui s'étaient mis en avant furent faits prisonniers à Bressuire (le 24 août 1792) et l'on devait supposer que la conspiration était déjouée sans retour, mais elle avait des branches trop étendues.

On avait chargé le tribunal criminel de Niort de juger les coupables. Quelques hommes obscurs furent punis de mort; tous les autres, au nombre de près de trois cents, parmi lesquels on comptait plusieurs nobles, furent acquittés et recouvrèrent, avec la liberté, le droit de conspirer de nouveau la ruine de la patrie.

L'épreuve qu'ils venaient de faire leur apprit toutes les difficultés d'une pareille entreprise. Ils conçurent des plans mieux combinés et cherchèrent des complices dans les départements voisins. Ce fut à cette époque que se trama dans la Bretagne la fameuse conjuration de la Rouairie dont la découverte a prévenu beaucoup de malheurs.

Ce n'était pas seulement dans le pays que les conspirateurs trouvèrent des protecteurs. Billaud-Varenne et Sevestre, envoyés dans la Bretagne pour y accélérer le recrutement des 300.000 hommes (décrété le 24 février 1793), dénoncèrent formellement Beurnonville, le ministre de la guerre, qui, chargé dès le 5 janvier précédent d'organiser soixante bataillons nouveaux pour les envoyer à l'armée des Côtes de Brest, n'avait pas encore commencé le 15 mars d'en organiser quinze. L'incurie du comité de défense générale coïncidait avec celle de Beurnonville.

La faction qui gouvernait alors, entièrement occupée de sa puissance et de ses projets,ne vit pas ou feignit de ne pas voir l'orage qui menaçait la patrie. Il éclata sans rencontrer d'obstacles.

Ce fut vers la fin de février et les premiers jours de mars 1793 que les premiers rassemblements de rebelles se formèrent.

On a cru que la loi sur le recrutement avait été le motif de ce rassemblement. On s'est trompé. La plupart étaient préparés de longue main. Cette loi a tout au plus servi de prétexte à quelques communes qui n'étaient pas de la conspiration et qui s'y sont réunies. Les mouvements occasionnés par le recrutement avaient un tout autre caractère et ont été facilement apaisés.

Désignés, Richard et moi, parmi les quatre-vingts membres qui devaient se rendre dans les départements pour y faire exécuter la levée de 300.000 hommes, nous n'acceptâmes qu'à regret cette mission, parce qu'il n'était pas difficile de prévoir que l'absence de quatre-vingts membres, joints à ceux qui étaient déjà aux armées, allait fortifier le parti de la Gironde qui devenait de jour en jour plus puissant et qui se donna bien garde de s'affaiblir en partageant ces missions avec nous. Mais il fallait choisir entre le danger présent et celui que nous n'apercevions que dans l'avenir.

Ce fut vers la moitié de mars que nous partîmes, Richard et moi, pour les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire. Arrivés au Mans, nous trouvâmes dans l'administration du département d'anciens collègues de l'Assemblée législative qui nous assurèrent que le recrutement n'éprouverait aucune difficulté, ce qui nous permit de nous rendre à Angers, d'où le directoire du département nous avait expédié un courrier pour nous prévenir que des insurrections se manifestaient sur différents points, — et ces mouvements insurrectionnels étaient d'autant plus dangereux. Heureusement, nous rencontrâmes beaucoup de zèle dans la garde-nationale. Mais la bonne volonté ne suffisait pas. Tout était à créer pour entrer en campagne. Vivres, munitions, transports militaires, rien n'était préparé, ni pour l'attaque, ni

pour la défense, pas un seul général, pas un seul bataillon de ligne, pas une seule compagnie de cavalerie, quelques gendarmes seulement qui pouvaient à peine suffire à la correspondance.

Dans cette position critique, nous nous divisâmes le travail, mon collègue et moi. Richard avait été administrateur du département de la Sarthe. Il se chargea de la correspondance et de l'organisation des différents services, chose qui n'était pas facile. En peu de temps cependant il nous fut possible de mettre une petite armée en campagne, après avoir rassemblé des voitures, des vivres et des munitions. De mon côté, je m'occupai du personnel de l'armée, mais mon embarras fut grand lorsqu'il me fallut désigner des chefs.

Je crus un moment que j'allais sortir d'embarras. Le 16 mars au soir je m'étais rendu dans la salle où se rassemblait le directoire du département pour aviser aux moyens d'utiliser notre petite armée. Je venais à peine d'arriver, lorsqu'on annonça un général et ses aides-de-camp envoyés par le ministre de la guerre. C'était le général Wietinghoff qui commandait à Paris au 10 août et qui se réfugia le matin, avec le roi, au sein du Corps législatif (1).

Il ne s'atttendait pas à me trouver là. Après avoir présenté au président ses lettres de service, il me balbutia quelques excuses de ne s'être pas présenté chez moi, mais qu'il croyait que j'étais aux avant-postes. Je lui demandai si c'était sérieusement que le ministre de la guerre l'envoyait pour commander des républicains et pour combattre des royalistes. « Vous avez donc oublié, Monsieur, que je vous ai vu, le 10 août, sortant avec le roi du palais des Tuileries et que votre qualité de Suisse est une fort mauvaise recommandation. Je veux croire que vous êtes un homme d'honneur,

(1) On annonça le général Wietinghoff qui venait, disait-il, se faire reconnaître comme général en chef ; je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il se présentait devant une autorité administrative qui n'avait aucune qualité pour le faire reconnaître, tandis qu'il ne pouvait ignorer que deux représentants du peuple munis de tous les pouvoirs étaient chargés par la Convention d'organiser l'armée. (*Papiers de l'Auteur.*)

mais nous avons déjà été trahis tant de fois que nous devons être défiants. Je vous invite à retourner vers le ministre de la guerre pour le prier de vous nommer un successeur, ou le demander à la Convention nationale qu'elle me fasse remplacer, parce qu'il est impossible que nous marchions à côté l'un de l'autre à la tête d'une armée républicaine. »

Wietinghoff ne se le fit pas dire deux fois, et, dès le lendemain matin, il repartit pour Paris. En rentrant, je fis part de cette rencontre à Richard qui partageait mon opinion sur le compte de cet officier. Mais comme cela nous laissait toujours sans général, nous expédiâmes de suite un courrier à Paris pour demander au comité de défense générale, non seulement des officiers, mais des soldats dont nous avions un pressant besoin (1).

(1) Le 13 mars, les républicains sont attaqués sur les hauteurs de Jallais et repoussés avec perte par Cathelineau qui commence à figurer comme chef de parti. Cet homme, qui a joué un rôle marquant dans la guerre de la Vendée, était un simple ouvrier en laine fabricant ce qu on appelle de la *sarge*, espèce d'etoffe composée de laine dont la chaîne est de fil et sert d'habillement aux gens de la campagne. Il parcourait les foires avec une charrette attelée d'un cheval, pour y vendre le produit de son travail et y acheter de la laine et du fil.

Après le combat de Jallais, Cathelineau avec sa petite troupe marcha sur Chemillé et s'en empara. Le 15, il marcha sur Cholet qui n'avait pas de garnison. Les habitants sortent de la ville et engagent le combat.

Les Vendéens sont victorieux; ils entrent dans la ville. Le marquis de Beauveau, procureur-syndic du district, est fusillé par eux au pied de l'arbre de la liberté. Les auteurs des « Victoires et Conquêtes des Français depuis 1792 jusqu'à 1815 » disent, page 109, tome I, qu'il fut tué dans la mêlée. Le fait n'est pas exact. Il fut assassiné par les Vendéens ; mais « ces messieurs » n'ont pas voulu imputer un pareil crime à des hommes envers lesquels leur partialité perce à chaque page. — Ce marquis de Beauveau est le même que sa famille avait fait enfermer à la Bastille comme bigame. Il avait épousé en premières noces une demoiselle de Kerkado-Moluc, d'une des familles les plus distinguées de Bretagne, et pris femme une seconde fois dans l'Amérique septentrionale. Le jeune frère de Cambon, le représentant qui a dirigé les finances en 1792, 93, 94, devait être fusillé comme le marquis de Beauveau, parce qu'il avait accepté les fonctions de maire ; mais, comme il était à la tête d'une maison de commerce qui faisait vivre beaucoup d'ouvriers, on lui fit grâce. (*Papiers de l'Auteur.*)

Beurnonville se plaignit amèrement de la réception que j'avais faite à Wietinghoff et demanda mon rappel. Le comité de défense générale paraissait assez disposé à le demander, mais il hésita parce qu'il fallait en motiver la demande devant la Convention. D'ailleurs, j'étais du nombre de ceux qu'il n'était pas fâché de voir éloignés des séances.

On remplaça Wietinghoff par le général Berruyer (1). C'était un vieux soldat qui avait fait les premières campagnes de Corse et qui avait obtenu, après quarante-huit ans de service, deux médaillons portant deux épées en croix comme officier de fortune. Par conséquent il n'était pas jeune et peu propre à diriger des opérations militaires dans un pays tel que la Vendée. Cependant il était encore vigoureux et nous le vîmes arriver avec plaisir.

C'était bien peu que de nous envoyer un général sans troupes. Nous nous en plaignîmes sans succès et, telle était l'insouciance du comité de défense générale, pour ne rien dire de plus, qu'il ne nous fit pas même l'honneur de nous répondre, force nous fut de nous borner à nos faibles moyens.

Comme cette conduite du ministre de la guerre et celle du comité de défense générale ont été les premières causes de tous nos malheurs, je crois devoir faire connaître les noms des membres qui composaient ce comité, tous choisis sans en excepter un seul, dans le parti de la Gironde : Brissot, Gensonné, Rouyer, Guadet, Barbaroux, Buzot, Defermon, Boyer-Fonfrède, Pénières, Vergniaud, La Source et Doulcet (ci-devant marquis de Pontécoulant).

Avant notre arrivée, les gardes nationales d'Angers, sous la conduite de Gauvilliez, qui depuis est devenu général de division et qui a rendu d'immenses services à la République, avaient été dirigées sur la rive droite de la Loire, en face de Saint-Florent-le-Viel. Un faible détachement, composé également de gardes-nationales, sous le commandement de l'adjudant-général Talot (2), était cantonné à quatre

(1) Berruyer (Jean-François), 1737-1804.

(2) *Extrait d'une lettre de l'adjudant général Talot à Choudieu* :

« Les Brigands n'ont de vraie force que la peur qu'on a d'eux.

lieues d'Angers, dans la commune de Saint-Lambert. Le général Quétineau commandait quelques bataillons de gardes nationales aux Herbiers ; Leygonnier en commandait quelques autres à Vihiers. Le littoral était occupé par de faibles détachements commandés par Boulard et Marcé. Le premier était aux Sables, et le second occupait le poste de Saint-Vincent ; il y fut attaqué et battu complètement dans les premiers jours de mars. Il avait eu l'imprudence de marcher au-devant de l'ennemi avec sa petite troupe qui se composait seulement de 1500 hommes. On l'accusa de trahison ; n'étant pas sur lieux, je ne dois ni le défendre, ni l'accuser. Le tribunal révolutionnaire l'a jugé coupable.

C'était avec d'aussi faibles moyens que commençait la campagne.

Le général Berruyer arriva à Angers le 28 mars. Il était presque seul et déjà les rebelles avaient acquis un degré de consistance infiniment dangereux. Berruyer disposa tout pour attaquer le poste de Chemillé qui, n'étant qu'à cinq lieues d'Angers, menaçait continuellement Saint-Lambert et les Ponts-de-Cé (1).

S'ils se défendent si bien c'est qu'on les attaque mal. On parle de l'arrivée de Westermann à Tours avec des milliers de Parisiens. Il n'en faut pas tant. Le nombre embarrasse quand il est mal conduit. Si Westermann est ce qu'on annonce fais-le entrer par Niort avec deux mille hommes déterminés. Ecris à tes collègues de faire entrer Beysser par Clisson avec deux mille braves. Autorise-moi à choisir deux mille hommes dans le rayon d'Angers, et je te promets qu'à nous trois, partant du même pied, marchant du même pas, nous balayerons tout devant nous, écraserons les chefs et leurs bandes, et le 30 juin à Cholet, réunis chez le maire, mon parent, nous entonnerons avec toi, si tu veux t'y trouver, le chant de victoire ! »

Aux Pont-de-Cé, le 31 mai, 1793.

(1) Le plan de campagne décidé le 23 mars 1793, par le conseil exécutif ordonnait d'attaquer par Niort, mais à l'arrivée du général Berruyer à Angers, Goupilleau de Fontenay modifia ce plan. Le directoire du département de la Vendée dépêcha alors Mercier (du Rocher) à Angers vers les représentants Tallien et Goupilleau pour en savoir la raison.

Dans ses mémoire inédits, Mercier du Rocher dit :

« J'arrivai à Angers à l'auberge du *Cheval-Blanc* où était l'état-major. Goupilleau de Fontenay était présent avec Richard,

La défense de ces positions était confiée à la brave garde nationale d'Angers qui avait constamment repoussé les attaques avec le plus grand courage.

représentant du peuple. Je présentai mes pouvoirs au général Berruyer.

« Il se couchait ; à peine daigna-t-il répondre. Je le pressai de satisfaire à mes demandes. Je lui dis que j'étais chargé par une autorité constituée afin de savoir de lui pourquoi il avait changé le plan convenu.

— « Demandez-le au député Goupilleau, qui est présent ; c'est lui qui dirige ma marche et celle des troupes qui me suivent, que je ne pouvais pas abandonner à d'Ayat (1).

« Goupilleau me dit qu'il avait toujours eu les meilleures intentions.

« Le fait est qu'il avait toutes ses propriétés dans le district de Cholet, et qu'il aurait été charmé de porter toutes les forces de ce côté-là. Ce nouveau plan avait été approuvé par Beurnonville.

— « D'Ayat est sans troupes à Fontenay, l'ennemi est retranché au Pont-Charrault, il faudrait du canon pour l'en débusquer. Général, 16 pièces vous arrivent, elles ont même failli me précipiter de la levée dans la Loire. Que n'en faites-vous passer quelques-unes à d'Ayat ?

— « Il ne m'a pas transmis l'état de son armée quoique je le lui aie demandé six fois. Ai-je trop de forces avec moi ? Croiriez-vous que 60 brigands ont mis en déroute 900 gardes-nationales de ce pays ?

— Si cela est ainsi, comment espérer sauver votre artillerie dans des chemins coupés de ravins et bordés de bois et de genêts ? Vous conduisez des munitions à l'ennemi avec de telles troupes. A propos, j'oubliais de vous demander s'il est vrai que d'Ayat aille par vos ordres commander à Bressuire ?

— « Il n'y a pas un mot de cela.

— « Qu'avez-vous donc écrit le 4 de ce mois (d'avril) au département d'Indre et-Loire, en lui demandant des chevaux ?

— « Rien de ce que vous dites là.

Menou, ex-constituant, qui était chef de l'état-major, ouvrit la correspondance, lut, dans la lettre que je citais, ces mots : d'Ayat restera commandant à Bressuire.

— « C'est une faute, ajouta Menou ; il faut sûrement lire Fontenay, au lieu de Bressuire.

— « Non, non, répartit Berruyer ; il n'y a point de faute. Mais cela veut dire que d'Ayat commandera de Fontenay à Bressuire, et que Quétineau est sous ses ordres.

Berruyer dit qu'il voulait dormir ; je me retirai...

Je fis part à mes collègues et à d'Ayat de la conversation que

(1) Le général Beaufranchet d'Ayat.

Le 11 avril, Chemillé, où commandait d'Elbée en personne (1), fut emporté, malgré une vigoureuse résistance, par les troupes de Saint-Lambert (2), à la tête desquelles marcha Berruyer qui avait donné l'ordre au général Leigonyer d'attaquer Vezins. Celui-ci, repoussé d'abord, parvint cependant à s'en emparer. La division commandée par Gauvilliez passa la Loire le 13, et chassa l'ennemi de Saint-Florent. Celle de Quétineau (3) ne fut pas aussi heureuse que celle de Gauvilliez et ne put se soutenir aux Herbiers. L'échec qu'éprouva cette colonne eut des suites funestes. Il déran-

j'avais eue avec Berruyer qui lui reprochait son silence sur sa situation militaire.

— « Six fois je la lui ai envoyée, et il ne m'a pas fait de réponse, me dit-il.

— « Mais Quétineau est sous vos ordres?

« Il me fit voir une lettre de Leigonyer, qui portait que Quétineau commandait en chef les troupes de Bressuire.

« Carra m'assura que ce qu'avançait d'Ayat était de la plus exacte vérité. Je ne savais que penser de tout cela... » (*N. de l'Éd.*)

(1) D'Elbée était saxon. Quelques écrivains, entre autres M. de Beauchamp, le font naître seulement d'une mère saxonne, mais ne disent point quelle était l'origine de son père.

Tout ce que je sais, c'est que sa famille habitait les environs de Beaupréau, et, quoique j'eusse des propriétés et des parents dans ces contrées, je n'ai jamais pu découvrir si le chef de cette famille était Français ou Saxon.

(2) Les Vendéens s'étaient emparés de Saint-Florent, Jallais, Cholet, Vihiers, Châlans, Legé, Palluau, Chantonnay, Saint-Fulgent, les Herbiers, la Roche-sur-Yon.

Le général en chef, Berruyer, qui avait concentré l'armée aux environs d'Angers, dirigea sa première attaque sur Chemillé. Le chef vendéen d'Elbée y avait rassemblé les divisions commandées par Bonchamp, Stofflet et Cathelineau. Le combat eut lieu le 11 avril.

La 35e division de gendarmerie, connue sous la dénomination des *Vainqueurs de la Bastille*, commandée par Rossignol y déploya beaucoup de courage. C'était à peu près le seul corps bien organisé sur lequel Berruyer pût compter. Aussi ce fut ce bataillon qui décida la victoire.

Les Vendéens, battus sur tous les points, évacuèrent Chemillé et se retirèrent sur Beaupréau. (*Papiers de l'Auteur, annotations aux Victoires et Conquêtes des Français, depuis 1792 jusqu'à 1815*).

(3) Quétineau commandait à la Châtaigneraie et à Bressuire. Mais cet officier n'avait aucun talent et fit faute sur faute. Il avait servi sous Dumouriez; Beurnonville l'envoya à l'armée de la Vendée. (*Pap. de l'A.*)

gea tout le plan de campagne et obligea le général en chef à prendre d'autres mesures. Les communications étaient difficiles, cela demanda du temps. L'ennemi en profita pour rassembler de nouvelles forces (1).

Ce succès, en rendant les royalistes maîtres d'une grande étendue de terrain, enfla leurs espérances et les rendit plus audacieux. Le 16, ils se portèrent sur la division de Leigonyer qui fut battue à Vezins, sans opposer une grande résistance, et se retira sur Vihiers. Celle de Gauvilliez éprouva le même sort le 18, à Saint-Florent. Les troupes qui la composaient résistèrent d'abord avec beaucoup d'intrépidité; mais, attaquées par les forces vendéennes réunies, elles repassèrent la Loire. Ils ne resta plus au général en chef d'autres moyens, pour n'être pas enveloppé à Chemillé, que de se replier avec sa petite armée sur le Pont-de-Cé pour protéger Angers qui n'en est éloigné que d'une lieue (2).

(1) « Leigonyer après la défaite de Vihiers se retira sur Doué, où il fut attaqué par le jeune la Rochejaquelein, le 25 avril. Quétineau, qui (partant des Herbiers) venait au secours de Leigonyer, est attaqué (aux Aubiers) avant d'avoir pu rejoindre ce général. La troupe qu'il n'avait pas su ranger en bataille fuit précipitamment. Son corps tout entier était anéanti, si quelques troupes régulières n'eussent protégé sa retraite. »

Choudieu, qui n'est pas tendre à l'ordinaire pour les historiens de *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français de 1792 à 1815 par une société de militaires et de gens de lettres*, résume cependant ainsi le récit qu'ils font du combat des Aubiers, sans s'écarter de leur version. Mais alors que devient l'indulgente explication qu'il va donner de la maladroite campagne de Berruyer? Sans doute il ne fera que répéter ici ce qu'il a dit dans son rapport de l'an II; mais dans une rédaction plus complète, en vue de laquelle ses notes étaient prises sans doute, il lui eût fallut adopter un autre système. En effet, la défaite de Quétineau aux Aubiers n'explique rien comme le voudrait Choudieu, car elle ne précéda pas les malheurs de Leigonyer et les lenteurs de Berruyer. Il est donc nécessaire de savoir que Leigonyer avait été retenu à l'armée de l'Ouest par Choudieu et Richard, et que le vieux Berruyer avait toutes leurs sympathies. (*N. de l'édit.*)

(2) Gauvilliez fut toujours traversé par Berruyer et Leigonyer dans ses opérations. Ce citoyen commandait une colonne dans le canton de Saint-Florent où il faisait de grands progrès. Il eut ordre de Berruyer de la quitter, d'aller à Montrevaut et à Beaupréau.

Une partie de cette colonne commandée par Charlery fut à Beaupréau où elle bivouaqua deux nuits. Elle y fut criblée par les

Le mauvais succès de cette première tentative doit être attribué à la faiblesse de nos colonnes, aux obstacles naturels qui s'opposaient à ce qu'elles pussent communiquer les unes avec les autres et se porter réciproquement des secours, principalement au peu d'énergie de la plupart des citoyens qui les composaient et à la malveillance de quelques-uns. Le sentiment de la liberté n'avait fait encore que de faibles progrès dans les esprits, et ce n'était qu'avec répugnance qu'on faisait à la patrie le sacrifice de quelques instants. Cependant quelques bons citoyens donnaient chaque jour des exemples du plus grand courage et du dévouement le plus absolu.

On vit dans ces différentes affaires des traits de la plus grande bravoure et des marques de la plus insigne frayeur. A l'affaire de Saint-Florent, des canonniers d'Eure-et-Loir se firent presque tous tuer sur leurs pièces que l'infanterie avait abandonnées ; une compagnie de la garde nationale de Luynes y périt presque tout entière (1); au combat de Vezins, cent cinquante grenadiers de Saumur et de Montreuil, postés dans le château de Bois-Grolleau, y résistèrent à l'armée vendéenne tout entière et ne se rendirent qu'après avoir épuisé leurs munitions et s'être passés, pendant près de deux jours, de nourriture.

rebelles parce que Berruyer, qui était venu jusqu'à Jallais et qui devait entendre la canonnade (prévenu d'ailleurs par un détachement que lui avait envoyé Gauvilliez et qu'il retint) au lieu de venir à son secours, comme il l'avait promis, rétrograda jusqu'à Chemillé. La troupe de Charlery fut, en conséquence, partie sacrifiée et partie prisonnière. Elle n'était composée que de gardes nationales d'Angers et du département d'Eure-et-Loir. Le surplus de la colonne de Gauvilliez fut forcé de se reployer et de passer la Loire à Saint-Florent. (*Extrait du rapport manuscrit des citoyens Bardou et Coulonnier. Bibl. d'Angers. cit. p. l'Éd.*)

(1) Les canonniers d'Eure-et-Loir, aux environs de Beaupréau, se firent tous tuer sur leurs pièces et à côté d'eux fut hachée la compagnie de Luynes du département d'Indre-et-Loire, non parce qu'elle fut abandonnée par les autres bataillons, car ils n'étaient pas de force à résister à l'ennemi, mais parce que le général Berruyer, dont on a pris avec tant de chaleur la défense, refusa de faire marcher contre cette place une colonne de 500 hommes ainsi qu'il en était convenu avec le général Gauvilliez. (*Rapport du citoyen Benaben, Angers, an III.*)

Notre collègue Carra, qui revenait d'une mission qu'il avait eue dans l'intérieur de la Vendée relativement au recrutement, vint nous voir en passant à Angers. Il était accompagné du général Berthier, qu'il nous recommanda et que nous avons retenu auprès de nous comme chef d'état-major, parce que nous n'avions pas un seul officier capable d'en remplir les fonctions, tant était grand l'abandon dans lequel on laissait notre armée.

Nous invitâmes Carra à rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état critique où nous nous trouvions ; mais, au lieu de s'acquitter de cette commission, il peignit au contraire cette révolte comme facile à apaiser et le parti de la Gironde qui dominait alors, ne nous envoya aucun renfort. L'étrange conduite du comité de défense générale dans ces circonstances périlleuses donna de la confiance aux Vendéens dans leurs propres forces et leur fit concevoir une fausse idée de la République. Quoique la guerre durât depuis plusieurs mois, les forces qu'on opposait à la révolte étaient si peu considérables, ceux que nous devions réduire étaient en si grand nombre et leurs moyens si étendus, que leurs succès paraissaient presque certains à ceux qui ne savaient pas ce que peut l'énergie des hommes qui combattent pour la liberté, lorsque cette énergie est provoquée par les dangers de la patrie.

Cependant nos dangers augmentaient chaque jour, et avec eux l'incurie du gouvernement. C'était en vain que nous écrivions lettres sur lettres au comité de défense générale ; elles restaient sans réponses. Vainement le général Berruyer écrivait-il au ministre de la guerre, il ne recevait que des réponses vagues et des promesses insignifiantes qui restaient même sans effet. Le général Labourdonnaye, qui commandait l'armée des Côtes de Brest, écrivait de son côté ; il ne recevait pas plus de réponse que nous.

Pendant ce temps, les Vendéens organisaient plusieurs armées formidables. Lescure commandait du côté des Herbiers. La Rochejaquelein commandait la division du Poitou. Le 5 mai, ils firent leur jonction avec Bonchamp (1), qui comman-

(1) Bonchamp était né dans l'Anjou d'une famille respectable,

dait la division d'Anjou, et leurs armées réunies attaquèrent Thouars. Quétineau, qui s'y était retiré après sa défaite des Aubiers, commit la faute de faire sortir sa petite armée pour présenter le combat à une armée six fois plus forte que la sienne, tandis qu'il pouvait se défendre avec plus d'avantage en restant dans la place. Il fut battu.

M. Alphonse de Beauchamp, dans son *Histoire des guerres de la Vendée*, fait de Thouars une position militaire importante; je suis d'un avis contraire. Cependant on peut s'y défendre derrière ses vieilles murailles. Les Vendéens firent grand bruit de cette victoire. Elle eut, en effet, beaucoup d'influence sur le moral des deux armées; elle inspira de la confiance aux uns et du découragement aux autres.

Quétineau fut accusé de trahison et traduit au tribunal révolutionnaire. Ce qui me fait croire qu'il fut plutôt coupable d'impéritie que de trahison, c'est que, pouvant rester au milieu des Vendéens, ils se présenta de son propre mouvement et demanda des juges. N'ayant pas assisté à ce combat, je n'en puis parler avec connaissance de cause (1).

mais peu connue avant la guerre de la Vendée. Il commandait dans la partie de la province d'Anjou qu'on appelait autrefois les Mauges. Sans avoir de très grands talents militaires, il avait du courage et jouissait de la confiance de tout ce qui composait l'armée d'Anjou. Il était estimé, même des républicains, parce qu'il avait plus d'une fois donné des preuves d'humanité lorsque les autres chefs se faisaient, pour la plupart, remarquer par leurs brigandages et leur cruauté. (*Pap. de l'A.*)

(1) Il existe un mémoire justificatif pour Quétineau rédigé par M. Gaultier (de Doué) et imprimé à Saumur de l'imprimerie de D. M. Degouy, dont extrait :

« Le ci-devant Lescure me dit étant entré en ville :

« Bonjour, M. Quétineau. — Je ne vous connais pas, lui répondis-je. — Je suis Lescure. (C'est à l'époque de la Fédération que nous nous étions vus.) Eh bien, me dit-il, vous n'avez pas voulu venir me voir pendant que j'étais votre prisonnier à Bressuire, mais je vous ai vu, moi, disputer avec les Marseillais les quatorze victimes qu'ils ont immolées malgré vous à coup de sabre ; vous insistiez pour les déférer à la Loi. Cette conduite de votre part est restée dans mon esprit ; embrassez-moi, donnez-moi la main, on me touchera avant qu'on vous touche, et votre garnison sera bien traitée. — Ces dernières paroles dans un tel moment de désespoir étaient bien propres à rendre accessible un officier vaincu, tout farouche qu'il fût. J'y cédai et je suivis ces chefs

Ici figure, pour la première fois, le prétendu évêque d'Agra, fait prisonnier à Thouars dans les rangs de l'armée républicaine. Il s'excusa auprès des chefs vendéens, en soutenant n'avoir pris l'habit national que pour se procurer un moyen de parvenir en Vendée. Il avait été curé constitutionnel dans la Bretagne et se disait évêque *in partibus* d'Agra. On eut l'air de le croire et on l'employa comme une instruction utile vis-à-vis de la multitude. Il se nommait Guillot de Folleville.

Cette défaite et la prise de Thouars nous firent plus de mal que tous les autres échecs que nous venions d'éprouver. La division de Quétineau, quoique composée uniquement de gardes-nationales, était la meilleure de l'armée. Elle laissait dans notre ligne un vide immense. Nos communications avec Niort et les contrées voisines se trouvaient interrompues et l'ennemi pouvait impunément faire des courses dans les districts de Loudun et de Chinon.

qui me consignèrent dans la maison dont ils firent leur logement ; l'un d'eux coucha près de moi ; le lendemain on mit deux sentinelles à ma porte, et mon sort fut de manger avec eux. »

Dans ses annotations, Choudieu dit encore à propos de la prise de Thouars :

« Après l'affaire des Aubiers, Quétineau s'était retiré sur Thouars, il fut attaqué par Bonchamp, La Rochejaquelein, Lescure. Un bataillon de Marseillais opposa seul de la résistance. Quétineau fut accusé de trahison. Le fait est que, s'il ne trahit pas, il montra du moins une grande impéritie. Les royalistes en s'emparant de Thouars n'imitèrent pas les Vendéens que commandait Charette à l'affaire de Machecoul. Ce général fut accusé d'avoir fait massacrer tout ce qui tomba entre ses mains. Quelques écrivains imputent la responsabilité de ces massacres à un sieur Souchu, ancien employé dans les gabelles, et à un prêtre nommé Prion qui, par de prétendus miracles, faisait intervenir le ciel dans ces déplorables excès. Quoi qu'il en soit l'odieux en doit retomber sur Charette qui pouvait sans doute les empêcher ou du moins les faire punir. Un semblable massacre doit nécessairement imprimer une tache ineffacable sur quelques-uns de chefs de l'armée vendéenne. Mais je dois à la vérité de déclarer ici que d'autres chefs, Bonchamp, d'Autichamp, Lescure et La Rochejaquelein se sont toujours montrés aussi humains que braves, et j'en fournirai la preuve toutes les fois que j'en trouverai l'occasion ainsi que je le fais ici. Il est du devoir de celui qui veut être cru de rendre justice même à son ennemi. La prise de Thouars ne fut point souillée par de pareils excès ». (*N. de l'Ed.*)

Le nombre des rebelles s'accroissait chaque jour avec une effrayante rapidité. Les puissances étrangères sentaient tout le parti qu'elles pouvaient tirer d'une aussi puissante diversion. Les ministres anglais, centre corrompu de cette monstrueuse association, entretenaient une correspondance active avec les chefs vendéens, ce qui augmentait encore l'audace et la confiance des révoltés, auxquels ils promettaient un appui et des secours qu'ils n'avaient pas l'intention de leur fournir ; — car il est aujourd'hui démontré que l'Angleterre n'a jamais envoyé le moindre secours aux Vendéens. Elle se contentait de leur faire de vaines promesses. Les puissances étrangères ne songeaient point au rétablissement de la Monarchie, mais au démembrement et au partage de la République.

Avant de rendre compte plus amplement des premiers combats partiels que nous avons eu à soutenir avec de si faibles moyens, je crois devoir faire connaître quelle était la composition de cette armée vendéenne qu'on a beaucoup trop longtemps dédaignée, et qui n'a pris tant de consistance que parce qu'on ne lui a opposé dans le principe que des forces peu aguerries, sans discipline et sans instruction.

La manière de combattre des Vendéens ne ressemblait en rien à notre tactique militaire. Elle était adaptée à leurs habitudes et au pays qu'ils défendaient. Toujours tapis dans les bois, dans les fossés et derrière les haies, ils se présentaient au combat au moment où l'on s'y attendait le moins. Souvent des coups de fusil atteignaient nos soldats sans qu'on sût de quel point ils étaient partis. Il s'avançaient en grosses masses ou en tirailleurs, suivant les localités, se déployant bientôt à droite et à gauche, souvent sur nos derrières. Ils se précipitaient sans ordre et avec fureur sur nos bataillons, et même sur nos canons, dont souvent ils s'emparaient (1).

(1) Tout le pays est couvert d'immenses forêts. Chaque propriété particulière y est entrecoupée par des fossés et entourée de haies épaisses. Ses chemins ne sont pour la plupart que de profonds ravins, qui ont été creusés par des chutes d'eau abondantes,

Pour résister à ce choc impétueux, il aurait fallu des troupes aguerries, ou des hommes dévoués à la cause de la liberté comme les Vendéens l'étaient à celle du fanatisme. Nous avions dans nos rangs beaucoup d'hommes entièrement dévoués, mais ils étaient loin de former le plus grand nombre.

Les Vendéens n'étaient organisés *ni en bataillons, ni en régiments.* Ils avaient par arrondissement des chefs qu'ils choisissaient eux-mêmes. Ces chefs se soumettaient à ces élections populaires, affectant des formes républicaines et beaucoup de simplicité, pour mieux inspirer la confiance(1). L'infanterie composait leur principale force. Ils n'avaient qu'une mauvaise cavalerie qui était presque inutile dans un pays couvert comme celui-là. Un fusil et du pain formaient tout l'équipage du soldat. Leurs tirailleurs étaient déjà sur vos flancs et vous avaient même dépassé avant qu'on les eût aperçus. Il est vrai que notre armée éclairait mal sa marche dans ce pays coupé par des haies et des fossés profonds; de sorte que notre armée était exposée à de fréquentes surprises. Les Vendéens, qui connaissaient tous les sentiers des nombreuses forêts qui couvrent ces contrées, et des genêts

et se trouvent en beaucoup d'endroits plus bas que les terres environnantes de quinze à vingt pieds. Qu'on juge, d'après cela, de la difficulté de faire parcourir à des canons, ou à des caissons et aux ambulances, de pareils chemins où deux voitures ne peuvent passer à côté l'une de l'autre. Si vous avez l'imprudence de faire entrer un convoi dans un pareil terrain, et qu'il arrive le moindre accident à l'une des voitures qui le composent, tout est arrêté et souvent le convoi tout entier tombe au pouvoir de l'ennemi, parce qu'il est impossible de fournir des escortes assez fortes sur tous les points pour protéger les convois de vivres, de fourrages et de munitions pour une armée nombreuse. (*Papiers de l'Auteur.*)

(1) Une chose fort remarquable dans cette guerre de la Vendée, c'est que les premiers chefs qui organisèrent cette armée furent presque tous les élus des soldats qui combattirent sous leurs ordres, et que les seigneurs qui étaient si fiers de leur noblesse se soumirent à des chefs plébéiens, et que ceux des gentilshommes qui obtinrent des commandements y furent appelés par des nominations populaires, et par conséquent démocratiques, et cependant les paysans prenaient les armes contre le système démocratique. (*Pap. de l'A.*)

qu'on rencontre à peu de distance les uns des autres dans des champs laissés en jachère pour y élever des bestiaux, avaient un avantage immense sur nos troupes. Ils paraissaient et disparaissaient au moment où l'on s'y attendait le moins, se retirant à volonté dans les bois ou dans les genêts pour nous y attirer ; mais les plus hardis craignaient de s'y aventurer parce qu'on était presque sûr d'y trouver la mort.

Lorsque l'ennemi se croyait en force, il se précipitait avec fureur sur nos masses et même sur nos canons. Eprouvait-il quelque résistance, il s'éparpillait ensuite à volonté, ce qu'en langage du pays il appelait *s'égailler*. Le signal de retraite était : *Egaillez-vous, les gas!* Leurs tirailleurs, composés de gardes, de chasseurs et d'anciens braconniers, étaient d'une adresse extraordinaire. Leur tactique ne consistait point en manœuvres savantes, mais en surprises. Des signaux circulaient de village en village, à l'aide des clochers et des moulins à vent, et leur donnaient avis de notre marche. Le tocsin les rassemblait en un instant, et l'on eût cru voir sortir de terre des soldats en armes. Ce fut pour détruire ces moyens de rassemblement, espèces de télégraphes qui se trouvaient sur tous les points, qu'on ordonna de détruire tous leurs repaires ; mesure funeste, qui produisit plus de mal que de bien et dont les républicains et les royalistes devinrent également victimes puisqu'on n'épargna les propriétés ni des uns ni des autres. Les châteaux furent même plus épargnés que la cabane du pauvre, parce qu'ils étaient plus difficiles à détruire.

Le gouvernement, je l'ai dit, nous laissait dans un dénuement presque absolu. Seulement il nous envoyait de temps en temps quelques représentants qui appartenaient au pays et qui, ne voyant que l'arrondissement dans lequel ils avaient des propriétés, auraient voulu que toutes les forces disponibles fussent dirigées sur ce point (1). Je dois cependant

(1) Var :
Au lieu d'envoyer des troupes, on ne nous envoya que des députés appartenant aux départements de l'Ouest et qui ne firent qu'entraver nos opérations.

excepter de ce nombre Bourbotte et Turreau, qui nous ont parfaitement secondés dans toutes les circonstances où il a fallu montrer du courage et de l'énergie (1).

Notre premier soin, dès leur arrivée, fut de former une commission centrale à Saumur, où s'établit en même temps le quartier général de l'armée des Côtes de la Rochelle. Nous appelâmes près de nous le général Berruyer pour aviser aux moyens les plus urgents. Nous n'en trouvâmes point de meilleur que d'envoyer l'un de nous à Paris, pour exposer notre position à la Convention nationale elle-même, si le comité de défense générale restait sourd à nos justes demandes. Je fus choisi pour cette mission et, comme la présence du général en chef ne nous parut point indispensable, puisqu'il n'avait pas de troupes suffisantes pour ordonner une attaque, il fut décidé qu'il m'accompagnerait. Le commandement par *intérim* fut confié au général Menou.

On nous fit, à notre arrivée, de fort belles promesses qui n'aboutirent qu'à l'envoi de la 35e division de gendarmerie nationale, entièrement composée de vainqueurs de la Bastille

(1) Contrairement à ce que dit M. de Beauchamp (page 187, tome I.) Bourbotte et Turreau n'ont jamais marché à la tête des colonnes du temps que Biron commandait en chef; et la chose eût été difficile, car Biron n'a point quitté Niort avec son armée, et c'est un reproche que nous lui avons fait. Westermann seul a fait une trouée qui n'a pas été heureuse au milieu de la Vendée, et Bourbotte et Turreau n'y étaient pas. Ils n'ont jamais marché qu'avec l'armée. Bourdon de l'Oise et Goupilleau (de Fontenay) étaient effectivement à Niort près de Biron, mais « ils ne disposaient pas l'armée à un mouvement simultané », suivant l'expression de M. de Beauchamp, puisqu'on leur a reproché comme à Biron d'avoir tenu cette armée dans l'inaction, tandis que celle de Saumur était tous les jours aux prises avec l'ennemi. Il n'est pas plus exact de dire que Richard, Ruelle et moi formions à Angers une commission centrale de surveillance. Ce n'était point à Angers que s'était établie cette commission dont Ruelle n'a jamais fait partie. Richard la formait à lui seul et s'occupait des subsistances, des munitions et des transports. Bourbotte, Turreau et moi marchions à la tête des colonnes, et ne travaillions avec Richard que lorsque l'armée rentrait. Il n'y a jamais eu de commission centrale à Tours, comme le dit encore M. de Beauchamp, si ce n'est momentanément, après la défaite de Saumur, pour y réorganiser l'armée et y attendre l'arrivée de celle de Mayence. (*Pap. de l'A.*)

commandés par Rossignol. Si on nous eût envoyé plusieurs bataillons aussi bons que celui-là, la guerre n'eût pas duré longtemps, mais le comité de défense générale, qui ne comptait dans ses rangs que deux militaires, Rouyer, ancien timonier dans la marine royale, et Doulcet de Pontécoulant, officier des gardes du corps de Monsieur, grades qui ne supposaient pas de grandes connaissances, le comité, dis-je adopta une fausse mesure. Il ordonna la formation de nouveaux bataillons, formés de six hommes par chaque compagnie, pris dans les différents corps des armées du Nord et des Ardennes, dont deux en tête, deux au centre et deux autres à la queue; composition ridicule qui devait demander beaucoup de temps et dont l'organisation devait s'opérer, à Orléans, sous les ordres du prince de Hesse (1). Outre que c'était déjà une très grande faute que de choisir un prince allemand pour organiser des bataillons républicains, il résultait de cet amalgame que ces corps, formés d'officiers et de soldats qui ne se connaissaient point, ne pouvaient avoir ce qu'on appelle un *esprit de corps*, que tous les militaires considèrent comme une une chose importante en présence de l'ennemi. Il eût été beaucoup plus simple et beaucoup plus expéditif de nous envoyer de vieux bataillons qui s'étaient déjà mesurés avec les Autrichiens et qui n'auraient pas reculé devant les Vendéens.

Je dois cependant convenir, pour être juste, que les bataillons de la formation d'Orléans se sont parfaitement conduits et ont rendu des services importants. Mais qu'on juge de la lenteur qu'a dû entraîner cette mesure. Choisir d'abord des hommes dans tous les corps depuis Dunkerque jusqu'au delà de Maubeuge, les diriger sur Orléans, les y organiser, choisir les officier, les sous-officiers, quartiers-maîtres, officiers de santé, et les envoyer ensuite, à peine formés, à Saumur, à Niort, à Fontenay, aux Sables, à la Châtaigne-

(1) On leur donna pour chef un commandant sans expérience qui avait plus de bonne volonté que de talent : Santerre; il n'était pas sans connaissances, quoi qu'on en ait pu dire, mais il était trop vieux pour faire son apprentissage à la tête des bataillons nouveaux et indisciplinés. (*Pap. de l'A.*)

raie, à Angers, à Nantes, et même plus loin. Que de temps perdu, et un temps précieux, pendant que l'armée vendéenne augmentait de jour en jour. Si nos ennemis eussent eu des délégués dans nos conseils, ils ne pouvaient pas espérer des résultats plus avantageux pour leur cause.

Joignez à cela qu'on organisait, à Paris, un corps nombreux, composé en grande partie d'étrangers et principalement d'Allemands, auquel on donna le nom de *légion germanique*. Ce corps étaient rempli d'aventuriers qui n'avaient pas de patrie et de contre-révolutionnaires, qui s'y étaient introduits pour le désorganiser aussitôt qu'il serait formé. En nous envoyant cette légion, ce fut plutôt un renfort pour les Vendéens que pour nous. Dès qu'elle eut quitté Paris, elle ne dissimula pas même sa haine pour la république. La Convention, qui en fut instruite avant qu'elle arrivât à Orléans, nomma dans son sein des commissaires pour en faire l'épuration ; mais tous leurs efforts n'ont pu guérir le mal et plus de la moitié de cette légion a déserté nos drapeaux pour se ranger sous ceux du fanatisme religieux et nobiliaire. Il y a cependant quelques exceptions à faire. Il s'y est trouvé d'excellents officiers, tels que Marceau et Augereau, mais ceux-là étaient français (1).

Je viens de dire que la mesure adoptée par le comité de défense pour organiser des bataillons à Orléans fut une mesure désastreuse. La plupart de ces bataillons n'arrivèrent à l'armée qu'à la fin de mai et dans les premiers jour de juin. Il semblait même que tout conspirait contre nous. Car, au lieu de nous renvoyer le général en chef Berruyer, qui déjà connaissait le pays, le ministre de la guerre ordonna au général Biron (2) de venir prendre le commandement de l'ar-

(1) La légion germanique, presque toute composée de contre-révolutionnaires qui, au siège de Saumur, passèrent au nombre de trois cents dans le parti des rebelles où ils formèrent un corps de cavalerie, *les vengeurs de la Couronne*, dit le citoyen Benaben dans son rapport de l'an III. (*N. de l'Ed.*)

(2) Beurnonville nous envoya le duc de Biron, l'un des chefs du parti d'Orléans. Beurnonville que Dumouriez avait surnommé l'Ajax français, homme d'une nullité absolue, était lui-même l'écuyer de Mme de Montesson, belle-mère du duc d'Orléans, chez

mée des Côtes de la Rochelle. Ce n'était point assez de nous avoir envoyé le suisse Wietinghoff (1), qui commandait au 10 août la division de Paris. On remplaça le général plébeien Berruyer par un grand seigneur. Mais Beurnonville, ministre de la guerre, qui comme Biron, était un commensal ou un ami de Philippe d'Orléans, avait ses raisons pour faire un pareil choix, n'ayant pas de confiance dans la durée de la République. C'était un général en chef qu'on envoyait aux royalistes de la Vendée. Aussi Biron n'a-t-il jamais dirigé un seul mouvement contre eux du point où il commandait, ainsi que je le dirai suivant que les circonstances se présenteront. Il est resté dans une inaction complète.

Pendant que j'étais à Paris et que notre armée n'avait point de général en chef, l'ennemi se porta en forces, le 16 mai, sur la division de Chalbos, à Fontenay. Instruit de ce mouvement, Chalbos sortit de Fontenay dont la position n'était pas avantageuse. Il vint dans la plaine et livra bataille aux rebelles. La supériorité du nombre fit un instant pencher la balance en leur faveur. Mais une charge de cavalerie que Chalbos ordonna à propos la leur arracha. Ils furent complètement battus et perdirent leurs munitions et quelques pièces de canon.

Nous eûmes à peine le temps de nous réjouir de ce succès. L'armé vendéenne ne tarda pas à prendre sa revanche. Le vingt-six du même mois, elle attaqua l'armée républicaine dans la même position dans laquelle elle avait été victorieuse, dix jours auparavant. Cette fois, notre armée fut battue et perdit ses bagages et ses canons L'ennemi entra triom-

lequel il demeurait. Mais on se tromperait si l'on croyait, quand je parle ici du parti d'Orléans, que je veux parler du parti de Philippe- galite. C'est le fils qu'on voulait pour roi. Dumouriez, Biron, Beurnonville et même quelques membres de la Gironde cherchaient à faire un grand homme du fils Égalité. Aux champs de batailles de Jemmapes et de Valmy, on le présentait déjà comme un guerrier illustre, lorsqu'il n'était qu'un enfant. Pétion ne dédaignait pas de correspondre avec lui et devait être son chancelier. (*Pap. de l'A.*)

(1) Le baron de Wietinghoff était né en Pologne, le 30 juin 1722. (*N. de l'Ed*)

phant dans Fontenay, capitale du département de la Vendée. La division de Fontenay, déjà peu nombreuse, avait été affaiblie par les troupes qu'il en avait fallu détacher pour défendre plusieurs points importants que l'ennemi menaçait (1).

(1) Var. des *annotations* de l'Auteur :

« D'Elbée, après avoir été repoussé devant Fontenay, sentit la nécessité de concentrer ses forces. Après avoir réuni les divisions de Bonchamp, La Rochejaquelein et Cathelineau montant à 35.000 hommes, il se présenta de nouveau devant Fontenay. Chalbos avec sa petite armée occupait la même position que le 16. Lescure commence l'attaque. Chalbos ordonne aux gendarmes de charger l'ennemi. Mais au lieu d'exécuter cet ordre, les gendarmes, à l'exception de cinq, prennent la fuite. Plusieurs représentants étaient présents à cette affaire où ils coururent de grands dangers. Garnier de Saintes eut un cheval tué sous lui et ne dut son salut qu'à un cheval que lui procura un gendarme. Les Vendéens entrèrent triomphants dans Fontenay.

« Les auteurs des *Victoires et conquêtes* affirment, t. I, p. 155, que les Vendéens s'emparèrent de 42 pièces de canon et de la caisse de l'armée qui contenait vingt millions, et que les républicains perdirent 1800 hommes, ce qui est très exagéré, car l'armée de Chalbos était à peine composée de 3.000 hommes, au commencement du combat, et il n'est pas vraisemblable qu'elle ait perdu 1800 hommes, *encore moins possible qu'elle eût quarante canons*, ainsi qu'une caisse contenant vingt millions pour les besoins de 3.000 hommes. L'armée tout entière n'en a jamais eu autant. »

Il convient de remarquer que Choudieu attaque ici, en partie du moins, les propres termes de son rapport de l'an II, utilisé par Alphonse de Beauchamp et repris presque textuellement dans cet auteur par les historiens des *Victoires, conquêtes*, etc. On lit en effet dans le rapport de Choudieu et Richard :

« Le 26 du même mois, ils attaquèrent l'armée de la République dans la même position où elle avait été victorieuse quelques jours auparavant. Cette fois, elle fut entièrement défaite ; elle abandonna quarante pièces de canon et tous ses bagages. »

Du reste, Choudieu avait peut-être raison de se contredire lui-même ; tous ces chiffres paraissent exagérés et, sans compter les mémoires royalistes, nous avons le récit d'un témoin oculaire, Mercier (du Rocher), qui écrit dans ses *Mémoires inédits*, en souvenir de la joie des Vendéens quand ils retrouvèrent à Fontenay leur *Marie-Jeanne* :

« C'était un spectacle digne à la fois d'horreur et de pitié que de voir ces malheureux, leur chapelet à la main et leur fusil sous le bras, invoquer le ciel, les genoux en terre, baiser en pleurant de joie la fameuse pièce de canon saisie avec 15 à 30 autres et 5.000 fusils ; on la couvrait de fleurs et de rubans et on la mena à l'église Notre-Dame où se chantait un *Te Deum* au milieu des acclamations les plus enthousiastes. » (*N. de l'Éd.*)

Nos autres divisions, également faibles et découragées, se tenaient sur une timide défensive. Luçon avait à peine assez de forces pour sa propre sûreté. La brave division des Sables, dont Boulard avait pris le commandement après la mise en jugement de Marcé, était trop peu nombreuse pour obtenir des avantages décisifs. Attaquée souvent, elle contenait l'ennemi. Le drapeau blanc flottait impunément presque jusqu'aux portes de Nantes. La rive droite de la Loire était faiblement défendue par quelques gardes-nationales du pays, dont la vigilance et le courage furent très utiles dans ces circonstance critiques. Le poste important des Ponts-de-Cé avait à peine assez de monde pour le défendre d'un coup de main, et il aurait été impossible d'en répondre sans le zèle infatigable de la garde-nationale d'Angers qui s'y portait au moindre signal de danger. Saumur était sans garnison. Lelgonyer occupait la position de Doué avec des gardes-nationales du pays découragées et mal armées ; enfin, Thouars était occupé par environ 2000 hommes qu'on avait fait avancer de Chinon pour mettre cette contrée à l'abri des incursions continuelles de l'ennemi.

Les rebelles, placés au centre du cercle que formaient nos forces, se portaient avec rapidité sur les points qui leur convenaient, et nos corps étaient toujours trop faibles pour résister séparément à leurs attaques et trop éloignés pour se prêter un mutuel secours. Encouragés par les divers avantages qu'ils venaient d'obtenir sur nos faibles divisions, les chefs vendéens tournèrent leurs regards vers les côtes. Ils étaient déjà maîtres de Noirmoutier et ils sentaient combien il leur importait de conserver leurs positions de ce côté, et même de les étendre pour faciliter l'arrivée des secours que leur promettait l'Angleterre. J'ai même des raisons de croire qu'ils avaient des vues sur la Rochelle et qu'ils entretenaient des intelligences dans cette place importante. Mais, avant de songer à cette entreprise, il leur fallait se rendre maîtres des Sables, où ils avaient déjà été repoussés. Ils se présentèrent, de nouveau, devant cette place et l'attaquèrent avec fureur, mais les braves qui la défendaient rendirent leurs efforts inutiles.

D'un autre côté, une division de l'armée des Côtes de Brest, à laquelle se joignirent des volontaires de la brave garde-nationale de Nantes, sous le commandement du général Beysser, se porta sur Saint-Père et s'en empara. Ces troupes marchèrent ensuite sur Machecoul, où elles délivrèrent un grand nombre de victimes que les soldats de Charette se disposaient à immoler à leur rage. Ils avaient égorgé, les jours précédents, plus de huit cents individus, hommes, femmes et enfants (1). L'île Bouin, celle de Noirmoutier, furent également enlevées aux rebelles par les troupes républicaines. Ces différentes affaires eurent lieu du 19 au 28 avril. Mais cette division, trop faible pour soutenir longtemps sa marche victorieuse, parce que s'avançant elle s'affaiblissait, obligée qu'elle était de laisser des garnisons dans les postes dont elle s'emparait, se retira par prudence sur Nantes, en conservant seulement les points principaux.

Enfin arriva une partie des renforts si longtemps demandés et si longtemps attendus. Quelques bataillons de la formation d'Orléans furent rendus les premiers. Ils furent suivis par *la légion du Nord*, commandée par Westermann. La défaite que nous venions d'éprouver à Fontenay avait laissé beaucoup d'inquiétude dans les esprits et, comme on craignait à chaque instant de voir tomber cette partie importante de la République au pouvoir de l'ennemi, la légion germanique et les premiers bataillons furent dirigés sur Niort, où était alors la division de Chalbos. Quatre bataillons seulement furent destinés pour Saumur, ce qui était pour nous un bien faible renfort.

(1) M. Dugast-Matifeux a publié à Nantes, en 1873, le récit d'un témoin oculaire des massacres de Machecoul. On y relève les traits suivants :

« Le massacre de Machecoul, commencé le 11 avril, ne s'est terminé que le 22 avril, jour où la colonne de Beysser entra à Machecoul.

« Dans ce massacre ont péri de quatre à cinq cents habitants bourgeois tant de Machecoul que des environs.

« ... Il s'y manifeste une pensée, celle de frapper la classe intermédiaire des bourgeois comme partisans de la Révolution.

« On a voulu compromettre tellement les paysans qu'ils eussent tout à redouter, et ne pussent reculer. »

Biron, nommé depuis six semaines général en chef de l'armée, au lieu de se rendre de suite à son poste, dirigea sa route sur Bordeaux où il s'arrêta assez longtemps pour attendre les événements qui se préparaient à Paris. Cette ville était, comme l'on sait, le centre du fédéralisme. Il était tout naturel qu'un général, nommé sous l'influence du parti girondin qui composait le comité de défense générale, prit le mot d'ordre du comité directeur siégeant à Bordeaux. Aussi, des députés fédéralistes arrivèrent-ils presque en même temps que Biron à Niort et à Poitiers.

C'était dans les derniers jours de mai. De grands événements venaient d'avoir lieu à la frontière du Nord. Dumouriez entretenait des correspondances secrètes avec les généraux autrichiens. La Convention nationale venait d'ordonner qu'il comparaîtrait à sa barre. Sur son refus d'y comparaître, elle chargea quatre de ses membres de l'aller arrêter, au milieu de son armée. Le ministre de la guerre, Beurnonville, fut chargé de les accompagner dans cette mission difficile. Dumouriez les fit arrêter tous les cinq et les livra à l'ennemi. Il se disposait à marcher sur Paris, mais, l'armée ayant refusé de le suivre, il se jeta dans les mains des Autrichiens.

Ce fut à cette époque que fut créé le comité de Salut public dont l'énergie sauva la France. Un nouveau ministre de la guerre fut nommé. Ce fut un simple colonel de hussards qui s'était distingué aux batailles de Valmy et de Jemmapes. C'était un républicain franc et loyal, nommé Bouchotte. Grand travailleur, il voyait tout par lui-même. Ses premiers regards se portèrent vers la Vendée. Ils nous envoya plusieurs bataillons de Paris qui furent dirigés sur Niort ; deux restèrent à Saumur. Malheureusement on reçut dans ces corps beaucoup de remplaçants. Aussi furent-ils surnommés *les héros de cinq cents livres*. Ces deux bataillons furent suivis par une compagnie franche des Pyrénées, dont la composition contrastait singulièrement avec celles des bataillons de Paris. Tous ceux qui formaient ce corps étaient des hommes dévoués ; mais ils étaient en petit nombre.

L'ennemi, en voyant arriver ce renfort, sentit qu'il n'avait pas de temps à perdre et que sa destruction était assurée s'il ne tentait pas un coup d'éclat. Voyant que l'armée républicaine se trouvait dans le travail de l'organisation, il voulut profiter de cet instant de faiblesse et il n'attendit pas l'arrivée de nouveaux renforts.

Le 7 juin, ayant rassemblé toutes ses forces sous le commandement de Lescure, La Rochejaquelein, Beauvolliers, Stofflet (1) et Cathelineau, il attaqua la division de Lelgonyer à Trémont et aux Verchers. Les avant-postes lâchèrent pied. Quelques bataillons se défendirent avec bravoure ; mais seuls, ils ne purent soutenir le choc. Bientôt tout prit la fuite. Les rebelles s'emparèrent de Doué et poursuivirent nos troupes jusqu'aux redoutes de Bournan, où notre artillerie les arrêta ; les républicains s'y rallièrent sous la protection de nos batteries et l'ennemi, qui croyait arriver sans peine jusqu'à Saumur, fut obligé de battre en retraite.

Lelgonyer était un ancien officier de cavalerie qui convenait peu à ce genre de guerre. Aussi fut-il constamment battu toutes les fois qu'il fut attaqué. On ne l'accusa point de trahison, parce qu'il se battit toujours en brave. Mais nous en nommâmes un autre à sa place, par la seule raison qu'il n'était pas heureux. On me dira, peut-être, que ce n'est pas là de l'exacte justice, mais en cela nous suivions les principes du cardinal Mazarin qui demandait toujours, avant de confier un commandement à un officier, *Est-il heureux?* Je suis un peu de cet avis, parce que je suis du nombre de ceux qui croient *à la fatalité*. Il me serait cependant difficile d'expliquer les motifs sur lesquels

(1) Stofflet était allemand ou du moins passait pour tel dans le pays. Je l'ai connu simple garde-chasse de M. le comte de Maulévrier. M. de Beauchamp le fait naître à Lunéville. Je ne conteste pas le fait, mais je l'ai toujours considéré comme allemand parce qu'il parlait mal français et qu'il conduisait ses soldats à la manière allemande, c'est-à dire avec un bâton, et à peu près comme il avait conduit à la chasse, avec un fouet, les chiens de M. de Maulevrier. Il était grossier dans ses manières, mais il était brave et c'est ce qui lui avait mérité le commandement de ce qu'on appelait la division d'Anjou. (*N. de l'A.*)

je fonde cette opinion, si ce n'est parce que tous mes amis qui ont pris part à la Révolution sont morts de mort violente et que, proscrit plusieurs fois, j'ai échappé presque seul à la tourmente révolutionnaire.

Saumur était ouvert de tous côtés et n'avait pour toute défense que deux redoutes construites sur les hauteurs de Bournan, une autre redoute, à l'entrée du faubourg de Notre-Dame-de-Nantilly, et quelques retranchements élevés à la hâte le long de la petite rivière du Thouet qui traverse la plaine, en avant de la ville, et qui se jette dans la Loire au dessous de l'abbaye de Saint-Florent. Le château, dominé par des hauteurs, était à peine à l'abri d'un coup de main. Il eût été imprudent d'attendre l'ennemi dans une pareille position. Le général Menou prit le parti de garnir les postes les plus importants et de prendre position au dehors. La droite de l'armée fut appuyée sur Saint-Florent, le centre occupa les hauteurs de Bournan et la gauche les hauteurs qui dominent le château. C'était le côté le plus faible de la place. On en confia la défense aux troupes les plus aguerries.

Dans cette position, notre armée occupait environ une demi-lieue; elle n'était composée que de huit mille hommes, dont quelques bataillons seulement appartenaient à la ligne, savoir : la 35e division de gendarmerie (1), et quatre batail-

(1) C'est la 36e division de gendarmerie, qu'il faut lire. La 35e division ne pouvait pas être à Saumur puisqu'elle formait l'avant-garde de la petite armée de Salomon qui tenta de passer à Montreuil et fut repoussé par des forces supérieures. Dans cette occasion cinq mille patriotes luttèrent depuis la chute du jour jusqu'au milieu de la nuit contre trente mille Vendéens. Cette bataille fut très meurtrière. La retraite eut lieu sur Niort par Thouars et Saint-Maixent. A mi-chemin le général Salomon prit les devants et se rendit à Niort auprès du général Biron pour prendre ses ordres, après avoir laissé le commandement de sa colonne à Rossignol. Celui-ci raconte dans ses mémoires qu'après le départ de Salomon, il y eut un conseil des officiers où l'on décida qu'une députation militaire irait trouver Biron pour lui représenter le danger du morcellement des troupes. « Chacun fit son observation, dit Rossignol, page 169, et je pris aussi la parole : Mes amis, nos réclamations sont fondées. Plusieurs échecs que nous venons d'essuyer nous prouvent plus que jamais le besoin de grouper nos

lons de la formation d'Orléans, qui n'étaient pas encore remis de la défaite du 7. aux environs de Doué ; l'autre partie se composait de bataillons de gardes-nationales, formés à Paris, et de quelques autres, formés à la hâte dans les districts voisins, et qui n'avaient point encore vu le feu.

Le général Salomon, qui commandait un corps de quatre mille hommes à Thouars, avait reçu l'ordre de se replier sur Saumur. Il fut arrêté dans sa marche entre Thouars et Saumur, par une division de Vendéens beaucoup plus nombreuse que la sienne ; cependant il ne se laissa point entamer, mais il ne put exécuter les ordres qu'il avait reçus et se retira sur Niort. Ce renfort fut perdu pour Saumur. Cette circonstance qui ne put être cachée jeta un nouveau découragement dans notre petite armée, déjà peu confiante dans sa force.

Nous n'avions que deux officiers supérieurs, Menou, général de division, et Berthier, général de brigade et chef d'état-major. Les généraux Santerre et Coustard arrivèrent le 9 juin, avant midi. On leur donna à l'instant des chevaux et ils prirent leurs rangs dans l'armée. Le premier se porta à la droite, le second au centre. Mais ils ne connaissaient, ni le terrain qu'ils avaient à défendre, ni l'esprit des corps qu'ils allaient commander, ni le nombre de l'ennemi qu'ils avaient à combattre.

Le même jour, à deux heures de l'après-midi, l'ennemi se fit apercevoir sur plusieurs points et paraissait les menacer tous. Bientôt, laissant des corps d'observation devant notre droite et notre centre, il se présenta en force devant notre gauche et commença son attaque. Il fut vigoureuse-

forces. Je certifierai cette vérité. » En effet Rossignol alla trouver Biron au conseil de guerre qui se tenait à Niort et devant les représentants qui s'y trouvaient fit connaître la décision des officiers. Biron reçut fort mal cette observation et Rossignol faillit payer de sa tête son imprudente franchise. Le système qu'il proposait au nom des soldats devait cependant prévaloir quelque temps après. Biron fut sacrifié. Par contre, Rossignol devint général en chef. C'est ainsi que la défaite de Montreuil, qui entraîna la prise de Saumur, eut encore par ailleurs des conséquences politiques. (*N. de l'Ed.*)

ment reçu par deux bataillons de la formation d'Orléans et par la 35e divion de gendarmerie qui occupait la redoute dont j'ai déjà parlé. Le feu de notre artillerie fut si vif, et son effet si terrible, que les Vendéens reculèrent en désordre et se débandèrent. Dès le commencement du combat, le général Menou fut atteint d'un coup de feu qui lui traversa la poitrine (1). — Je m'étais porté à la gauche dès le commencement de l'action, tandis que Bourbotte s'était porté à la droite, avec quelques bataillons de Paris, pour défendre le pont qui est établi sur la petite rivière du Thouet qui va se jeter dans la Loire au-dessous de Saint-Florent; mais la plus grande partie de ces bataillons disparut avant d'avoir été attaquée, et sa fuite fut tellement précipitée que les premiers fuyards arrivèrent à Tours, dès la pointe du jour. On dirait que la peur donne des ailes, car Tours est à dix-sept lieues de Saumur. — Berthier resté seul sur ce point m'invita à poursuivre les fuyards (vendéens) avec un escadron de la légion germanique qui était placé, en réserve, à la porte de Nantilly. Je marchai à la tête de cet escadron avec l'officier qui le commandait et que je connaissais depuis longtemps, car il était de Saumur. Nous éprouvâmes peu de résistance, si ce n'est dans un parti de cavalerie que commandait le chevalier de Dommaigné et qui nous attendit le pied ferme, contre notre attente, parce que cette cavalerie était fort mal organisée et composée entièrement de paysans. Nous nous prîmes corps à corps. Dommaigné fut tué par le brave Chailloux, qui commandait notre escadron. Ce chef vendéen était allié de ma famille. Je pouvais me trouver vis-à-vis de lui. Triste position dans laquelle nous placent, malgré nous les guerres civiles (2).

(1) Le général Menou fut en effet blessé au combat de Saumur, mais assez légèrement, et ce fut à Vihiers, le 18 juillet suivant, qu'il reçut la grave blessure à la poitrine dont parle Choudieu. (*N. de l'Éd.*)

(2) Variante : La charge de cavalerie fut dirigée par le chef d'escadron Chailloux, de la légion germanique. Le général Berthier, depuis prince de Neufchâtel, qui sentait l'importance de cette charge, me demanda si je connaissais l'officier qui commandait cet escadron, car il n'avait pas grande confiance dans ce corps qui était

Cependant les chefs vendéens, s'apercevant que nos forces étaient inférieures aux leurs, rallièrent leurs troupes et les ramenèrent au combat. Nous ne jugeâmes pas à propos de les attendre et nous nous repliâmes sur Saumur, où je rejoignis Berthier qui se promenait tranquillement sur le parapet de la redoute où était placée la 35e division et l'encourageait ainsi à rester à son poste, au milieu d'une vive fusillade dirigée du côté de la prairie.

Pendant ce temps, les Vendéens ralliés étaient arrivés jusqu'aux portes de la ville. Quelques-uns de leurs tirailleurs, qui s'étaient glissés, à la faveur des murs, jusqu'aux hauteurs qui dominent le château, jetèrent l'épouvante parmi les bataillons qui ne s'attendaient pas à une nouvelle attaque, et qui se trouvaient sans chef depuis que Menou avait été enlevé, presque mourant, du champ de bataille. Cependant nos bataillons faisaient assez bonne contenance, lorsqu'on entendit sortir des rangs ces cris proférés par quelques lâches: *Sauvons-nous, nous sommes coupés!* A ces cris, le désordre se met dans les rangs. Une terreur panique s'empare de quelques-uns qui abandonnent leurs rangs, les plus braves suivent ce mouvement (1).

en grande partie composé d'étrangers, et, sur ma réponse que je le connaissais pour un brave, il m'invita à lui transmettre l'ordre de marcher en avant. Je marchai à côté de lui à la tête de son escadron et je puis assurer que non seulement il ne fut point repoussé, mais dans la première poussée la troupe de Dommaigné fut mise dans une déroute complète et celui-ci même fut tué de la propre main de Chailloux, qui lui passa son sabre au travers du corps. Il tomba près de moi. La famille de Dommaigné était alliée à la mienne par le mariage de son frère cadet avec une cousine germaine de mon père. Depuis longtemps je ne restais qu'à regret dans cette armée, où je me trouvais exposé chaque jour à combattre quelques-uns de mes parents ou quelques anciens amis. Je demandai à être remplacé, mais ce fut inutilement et la seule réponse que j'obtins fut que, connaissant les hommes et les localités, je pouvais y être plus utile que tout autre.

Une circonstance dont je rendrai compte plus tard me détermina, malgré les observations du comité de Salut public, à quitter cette armée où j'ai éprouvé beaucoup de dégoûts, vu incendier mes propriétés, sans pouvoir en empêcher, et emprisonner mes plus proches parents et même ma mère. (*Papiers de l'Auteur.*)

(1) Variante : Menou ayant été blessé, le commandement en

La position du général Berthier n'était plus tenable. Il me dit qu'il allait ordonner la retraite, et, comme ma présence n'était d'aucune utilité sur ce point, il m'invita à monter au château pour prévenir le commandant de notre mouvement rétrograde et l'inviter à se .défendre le plus longtemps qu'il lui serait possible, lui promettant de prompts secours.

Je ne pouvais arriver au château qu'en traversant la place de la Bilange. J'y fus accueilli, ainsi que ma faible escorte, qui se composait de quelques cavaliers, par des coups de fusil partis des fenêtres des maisons environnantes. Je ne pourrais pas dire si ces coups de fusil étaient dirigés par des habitants de la ville ou par des Vendéens qui s'y tenaient cachés; mais, soit par les uns soit par les autres, c'était toujours par des ennemis.

Après avoir rempli ma mission auprès du commandant du château, je me donnai bien garde de revenir par le même chemin, et, comme je connaissais les lieux, je descendis par le faubourg de Fenet, qui joint le château, et j'arrivai par l'autre extrémité de la place de la Bilange, en descendant la rive gauche de la Loire, jusqu'au pont où je trouvai mon collègue Bourbotte qui faisait de vains efforts pour rallier les fuyards. Il suffit d'avoir été témoin de quelques déroutes pour savoir combien il est difficile de rallier, dans le premier moment, même les plus braves.

Forcés de suivre le mouvement, nous fîmes notre retraite, en assez bon ordre, par le faubourg de la Croix-Verte. Arrivés sur la route de Tours, devant le château qui est de l'autre côté de la Loire, Bourbotte ne put contenir son bouillant courage à la vue du drapeau national qui flottait au

chef resta à Santerre, qui, arrivé depuis quelques heures, ne connaissait seulement pas la position du corps. Berthier, chef de l'état-major, prolongea le combat le plus qu'il lui fut possible avec la 35e division de gendarmerie commandée par Rossignol ; mais, accablés par le nombre, ils furent obligés d'abandonner une redoute placée à l'entrée de la ville et qu'ils défendirent assez longtemps pour donner le temps d'évacuer la ville.

Des traîtres, qui s'étaient glissés dans nos rangs, enclouèrent les canons et crièrent *sauve qui peut!*

haut des murs, et, retournant son cheval, il s'écria : « *Camarades, abandonnerons-nous nos couleurs nationales à un ennemi qui n'est fort que de notre faiblesse? Que les braves me suivent!* » Cette démarche était d'une haute imprudence, mais l'honneur nous obligeait de la soutenir (1). A peine avions-nous fait vingt pas, que quelques Vendéens, arrivés déjà au carrefour où se réunissent les routes d'Angers et de Tours, tournèrent contre nous deux pièces de canon qui avaient été abandonnées par des bataillons qui avaient pris la route d'Angers. Ces deux pièces étaient chargées à mitraille et nous arrêtèrent tout court. Le cheval de Bourbotte fut tué; moi-même, je fus froissé au genou par un biscayen, qui, heureusement, ne m'atteignit que par ricochet. Au même instant, un citoyen de Saumur qui venait de me dire : *Citoyen, à la vie et à la mort, je ne t'abandonne pas*, fut renversé de son cheval, sans connaissance.

Je ne puis me dispenser de faire connaître ici un trait de dévouement qui a eu sa récompense et qui a donné à la République un de ses meilleurs généraux. Un jeune lieutenant de la légion germanique, nommé Marceau, voyant tomber le cheval de Bourbotte, saute précipitamment à bas du sien et lui dit en le lui présentant : « *Citoyen, il vaut mieux qu'un soldat comme moi soit fait prisonnier qu'un représentant du peuple.* Alors un combat de générosité s'élève entre eux : Bourbotte lui répond : *Si tu marches à pied, j'y marcherai avec toi.* Aussitôt Marceau jette la bride sur le cou de son cheval et saute lestement en croupe d'un capitaine de la même légion (qui depuis a été aide-de-camp du maréchal Augereau) nommé Richer.

(1) Variante : Je revins en ville en descendant la rive gauche de la Loire jusqu'au pont où je trouvai Bourbotte, qui protégeait la retraite. Je me joignis à lui. Arrivés au bout du faubourg de la Croix-Verte, Bourbotte, dont le courage était bouillant, me dit, en voyant flotter le drapeau national sur les murs du château : « Camarade, le laisserons-nous tomber au pouvoir de l'ennemi ? Et sans attendre ma réponse, il tire son sabre et, retournant son cheval, il s'écrie : Que les braves me suivent! » C'était une grande imprudence de sa part. Cependant un instant les fuyards se rallient à sa voix et nous rentrons dans le faubourg.

Quelques jours après, Bourbotte, qui, de Tours, s'était rendu à Paris, fit connaître à la Convention nationale ce trait de dévouement, et elle chargea ses représentants, près de cette armée, de donner de l'avancement à ce brave officier. Au retour de Bourbotte, nous nommâmes Marceau adjudant-général. Voilà le commencement de sa brillante carrière militaire. Avant l'expiration de l'année, il était déjà chef de l'état-major général, et l'année suivante il fut chargé par *intérim* du commandement en chef de la même armée. Tout le monde connaît ses succès ultérieurs et sa mort glorieuse.

Une autre circonstance que je ne dois pas non plus passer sous silence, c'est que deux membres de la Convention nationale, Dandenac le jeune et Delaunay le jeune, qui se trouvaient à Saumur, sans mission, ne prirent aucune part au combat. Nous leur avions cependant fait délivrer des chevaux dont ils ne profitèrent que pour fuir les premiers, entraînant avec eux quelques fuyards, qu'ils dirigèrent sur Angers, quoique nous les eussions prévenus d'avance qu'en cas de retraite le mouvement s'effectuerait sur Tours. Je dirai dans un instant les motifs qui les déterminèrent à prendre la route d'Angers.

Les divisions du centre et de la droite, découvertes par la retraite de la division de gauche, couraient les risques d'être enveloppées par l'armée vendéenne et ne pouvaient rentrer dans Saumur qui venait d'être occupé par les Vendéens. Le général Coustard prit alors une résolution hardie et, à la tête des deux divisions réunies, il attaqua vigoureusement les corps d'observation qui se trouvaient devant lui, les repoussa, et fit une belle retraite au milieu du territoire ennemi dont toutes les forces étaient réunies pour l'attaque de Saumur. Il arriva, sans être entamé, jusqu'aux Ponts-de-Cé, en longeant la rive gauche de la Loire.

M. Alphonse de Beauchamp avance, dans son *Histoire de la guerre de Vendée*, que le général Berruyer fut blessé en même temps que Menou (1). C'est une erreur; car Ber-

(1) Il est vrai que le général Menou fut grièvement blessé à

rayer ne commandait plus l'armée qu'il avait quittée depuis près de deux mois. Le même historien prétend que Saumur n'était d'aucune défense, du côté de Doué. C'est au contraire le point qui présentait la meilleure défense. Aussi les Vendéens ne firent-ils que de fausses attaques de ce côté et portèrent toutes leurs forces du côté du château. Leur principale attaque eut lieu du côté de Montreuil, parce qu'en s'emparant des hauteurs ils espéraient se rendre maîtres en même temps du château.

M. Alphonse de Beauchamp dit encore (t. I, p. 195) que près de deux mille hommes, cernés dans le camp de Bournon, mirent bas les armes et se rendirent prisonniers par capitulation. Comment peut-on écrire ainsi l'histoire? Je viens de dire, un peu plus haut, que Coustard ne fut pas même attaqué dans sa position, que par conséquent sa troupe ne mit pas bas les armes, et qu'elle ne perdit pas un seul homme, dans sa retraite.

Nous espérions que le château de Saumur se défendrait au moins pendant quelques jours, parce que l'ennemi n'avait pas de grosse artillerie pour le réduire de vive force et en former le siège en règle. Le général Jolly, auquel en était confiée la défense, était un brave officier. Il avait aussi beaucoup de braves gens sous ses ordres, mais c'étaient en grande partie des citoyens de Saumur. Le premier jour, la garnison fit bonne contenance. Elle avait des vivres et des munitions. Mais le lendemain elle capitula, parce que les femmes et les enfants furent mis en avant par les Vendéens qui menaçaient de les égorger et d'incendier leurs maisons. En général, les hommes mariés sont de fort mauvais soldats lorsqu'on les place entre leurs affections personnelles et leur devoir. Les habitants de Saumur furent renvoyés sans conditions dans leurs foyers; les autres volontaires le furent également, avec la simple défense de porter les armes contre les défenseurs de la religion et du roi. En af-

l'affaire de Saumur, mais il ne perdit ni ses bagages ni ses chevaux, car il fut blessé au commencement de la bataille. (*N. de l'A.*)

fectant ainsi quelque bienveillance envers les prisonniers, les chefs atteignaient par là le double but d'être dispensés de les nourrir et de les garder dans l'intérieur du pays. Ils se ménageaient en outre des intelligences au milieu de nous et de nouveaux partisans. Ils tranquillisaient les hommes faibles sur la crainte de tomber entre leurs mains et ébranlaient leur fidélité. Peut-être devons-nous attribuer en partie le peu de résistance de quelques bataillons à la certitude que chacun avait de n'éprouver qu'un châtiment honteux, dont beaucoup n'appréciaient pas la honte. Je veux parler de la précaution que prenait l'ennemi de couper les cheveux à ceux qu'il renvoyait, afin de les reconnaître s'ils reparaissaient dans nos rangs.

Ils n'ont pas toujours suivi les mêmes principes, car, dans d'autres endroits, ils se sont portés à toutes sortes d'excès. A Machecoul, par exemple, ils ont égorgé des femmes et des enfants sans défense, ainsi que je l'ai dit plus haut. Aux environs de Nantes, ils ont eu la barbarie de fusiller 400 prisonniers nantais sur le bord d'un fossé et de les y enfouir de suite, même ceux qui n'étaient pas encore morts. Voilà de ces faits que nos neveux auront de la peine à croire, mais qui ne sont que trop constants, et la ville de Nantes ne les avait pas encore oubliés lorsqu'elle a opposé une si vigoureuse et si héroïque résistance aux armées vendéennes réunies.

Il paraît que l'ennemi s'était pratiqué d'avance des intelligences dans la ville de Saumur, car, au moment même où le feu commença, un nommé François, étranger à la ville, encloua plusieurs pièces de canon. Les prisons furent ouvertes, sans qu'on ait su par qui, et, lorsque l'ennemi entra dans la ville, l'inspecteur des remontes, Lebrun, lui livra tous les chevaux du dépôt qu'il lui était facile de faire évacuer ainsi que l'ambulance.

J'ai dit plus haut que je rendrais compte des motifs qui avaient engagé nos deux collègues, Dandenac et Delaunay, à se diriger plutôt sur Angers que sur Tours. J'ai dit éga-

lement que ces deux députés étaient venus à Saumur sans mission. Du moins ils n'en avaient pas d'apparente, mais depuis, nous avons acquis la certitude qu'ils en avaient une secrète, celle de se concerter avec les administrations civiles pour organiser des forces départementales afin de marcher sur Paris pour y comprimer ceux que les Girondins désignaient sous le nom d'*anarchistes*.

Arrivés à Angers, ces deux représentants, d'accord avec les administrateurs du département, convoquèrent un conseil de guerre dans lequel il fut décidé qu'on évacuerait la ville sans attendre l'arrivée de l'armée vendéenne qui, avant de se mettre en marche, resta inactive à Saumur pendant huit jours, parce que quelques-uns de ses chefs avaient conçu le projet audacieux de marcher sur Paris. Ce projet n'échoua que parce que les paysans, qui formaient la principale force de cette armée, ne voulurent jamais consentir à s'éloigner de leurs foyers; et ils eurent peut-être raison, parce qu'il est à croire qu'ils auraient trouvé leur tombeau dans les plaines de la Beauce.

La détermination d'abandonner une ville aussi importante qu'Angers fut non seulement une insigne lâcheté, mais une trahison bien caractérisée; une lâcheté, parce qu'il était facile de s'y défendre, puisque la ville était entourée de murailles, qui à la vérité étaient vieilles, mais qui plus tard ont résisté à toutes les forces vendéennes réunies sous le commandement de Charles d'Autichamp. Il était facile d'y réunir sept mille hommes par la jonction des forces que Coustard avait ramenées de Saumur avec celles qui n'étaient plus nécessaires à la défense des Ponts-de-Cé et qui, jointes à la brave garde-nationale d'Angers, pouvaient présenter un effectif de plus de douze mille combattants. Car, en 1791, époque à laquelle je faisais partie de cette garde-nationale, elle se composait de plus de six mille hommes bien armés et bien équipés, et manœuvrant comme des troupes de ligne.

Cette détermination était aussi une trahison, car il est évident pour moi qu'en dirigeant la retraite sur Laval, au lieu de la diriger sur le Mans, dont la route était parfaitement libre, on faisait un circuit inutile d'un vingtaine de

lieues de plus qu'il ne fallait. C'était évidemment un renfort que nos deux collègues étaient chargés de conduire aux fédéralistes du Calvados, et cela est si vrai que des envoyés des départements voisins et ceux même de la Gironde, qui avaient passé à Niort et à Poitiers, étaient déjà réunis à Laval et que des bataillons qu'on y avait formés étaient de suite dirigés sur le Calvados.

Nos deux collègues et leurs complices ont depuis cherché à justifier cette étrange conduite en disant qu'ils y avaient été contraints par l'indiscipline d'un bataillon de Paris qui, de son chef, avait pris la route de Châteaugontier, et dont l'exemple avait entraîné les autres. Le fait n'est exact que relativement à l'indiscipline des bataillons de Paris. Mais qui est-ce qui avait encouragé cette indiscipline, si ce n'est ceux qui les avaient entraînés sans ordres, au commencement du combat de Saumur, jusqu'à Angers, et qui s'étaient concertés pendant la route avec leurs chefs qui étaient pour la plupart des ennemis de la Révolution ? De semblables excuses ne peuvent être accueillies.

Mais une preuve sans réplique que ces deux représentants prirent part à cette trahison c'est que, dès le lendemain de leur arrivée à Angers, le Directoire du département fit imprimer une protestation contre les événements du 31 mai et des premiers jours de juin, signée par quatre députés du département de Maine-et-Loire, La Révellière-Lépeaux, Pilastre, Leclerc et Lemaignan, et que cette proclamation fut distribuée avec profusion, sous les yeux mêmes de Delaunay et de Dandenac, qui ne s'opposèrent point à cette distribution. Il est donc évident qu'ils partageaient les principes de ceux qui fomentaient la rébellion du Calvados. Ils étaient donc leurs complices, puisqu'ils ne prenaient la route de Laval que pour leur conduire des renforts, ou que du moins telle paraissait être leur intention, et s'ils n'atteignirent pas ce but, c'est que l'armée commandée par Wimpffen ne résista pas longtemps à l'armée républicaine dirigée contre elle par Robert Lindet.

D'ailleurs, une autre preuve que Delaunay le jeune était un agent très utile du parti fédéraliste, c'est qu'il fut chargé

par les Girondins de rédiger l'acte d'accusation contre Marat. Son voyage, sans mission ostensible, dans le département de Maine-et-Loire, n'était qu'une conséquence de son dévouement à la faction qui voulait, à quelque prix que ce fût, organiser une force départementale autour d'elle. Et cela est si vrai qu'il n'était pas nécessaire de nous adjoindre deux nouveaux représentants, puisque nous étions déjà réunis quatre députés dans le même département, Bourbotte Turreau, Richard et moi, ce qui était peut-être beaucoup trop sur un seul point.

La prise de Saumur était pour l'ennemi d'un avantage immense. Indépendamment des magasins qu'il y trouva, et qu'on n'avait pu évacuer qu'en partie, cette place lui procurait un passage important sur la Loire, interceptait la navigation de cette rivière, coupait nos communications directes avec Angers et Nantes, même avec Niort, autrement que par un long circuit, et lui offrait de grandes ressources pour ses approvisionnements en tous genres dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne, déjà assez disposés en sa faveur. Notre ligne de défense se trouvait entièrement rompue et laissait sans défense les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire.

Les chefs de l'armée catholique et royale tinrent à Saumur un conseil de guerre ; on y discuta les moyens de tirer les plus grands avantages des succès inespérés qu'ils venaient d'obtenir. Ils ne furent point d'accord entre eux. Les uns voulaient marcher sur Tours, qui présentait encore moins de défenses naturelles que Saumur et d'où ils espéraient pouvoir chasser aisément des troupes qu'ils supposaient découragées par une première défaite, pour appeler ensuite à la révolte les départements intermédiaires entre Tours et Paris (1). D'autres étaient d'avis de se fortifier à Saumur, et

(1) Ceux qui proposaient de marcher sur Tours n'avaient pas pour but de soulever les rives de la Loire, mais de marcher droit sur Paris ; et mon opinion est que si ce plan eût été suivi, il pouvait devenir fort dangereux, parce que les Vendéens eussent rencontré peu d'obstacles pour arriver jusqu'à la capitale, mais

de se porter de là sur Niort, pour se débarrasser de toute inquiétude de ce côté; d'autres enfin opinaient de marcher sur Angers et de là sur Nantes, où ils avaient des intelligences. Rien ne fut décidé, parce que les paysans commençaient à se rebuter de tant de fatigues dont leurs chefs seuls profitaient. Ils étaient découragés par les pertes immenses qu'ils avaient éprouvées à l'attaque de Saumur et à celle de la petite armée de Salomon. Ils murmuraient tout haut et désertaient en foule. L'influence de leurs prêtres était insuffisante à les retenir. Les généraux des rebelles se virent forcés d'agir promptement pour ne pas perdre le fruit de leur victoire et l'attaque de Nantes fut résolue. — Ils savaient déjà qu'Angers était évacué.

Pendant qu'on délibérait à Saumur, le général Berthier, qui était infatigable, et dont les talents et l'activité sont au-dessus de tout éloge, s'occupait sans relâche de la réorgani-

Les Vendéens refusèrent de dépasser Saumur et même d'y laisser garnison.

Jusqu'à ce moment l'armée royale avait été divisée sous des chefs particuliers. On sentit le besoin de la subordonner à un seul chef. D'Elbée, qui ambitionnait ce poste, mais qui s'aperçut bientôt que Bonchamp réunirait plus de suffrage que lui, pour détourner ce choix proposa Cathelineau, sur lequel il exerçait une grande influence.

Il donnait pour motifs que Cathelineau avait l'un des premiers donné le signal de l'insurrection, qu'on ne pouvait lui contester la réputation d'être l'un des plus braves officiers de l'armée et qu'appartenant à la classe plébéienne, il serait par cela même plus agréable à la multitude. Ce choix, ajoutait d'Elbée, prouvera que ce n'est ni l'amour du pouvoir, ni l'intérêt personnel qui dirigeaient les nobles vendéens dans une guerre entreprise pour le seul triomphe de la religion et de la cause royale. — Cathelineau réunit la presque totalité des suffrages.

Ainsi, par une concession bien remarquable faite aux principes révolutionnaires, un simple paysan se trouva élevé à la place la plus éminente de l'armée royale, tandis que celle des républicains était commandée par le fils d'un duc et pair, d'un maréchal de France, héritier d'une ancienne et illustre maison. Et, chose également remarquable, c'est que Cathelineau dut cette distinction à des hommes qui, à mérite au moins égal, et en mettant même de côté les préjugés de la naissance et de l'éducation, pouvaient la lui disputer par l'expérience et l'ancienneté de leurs services. (*Papiers de l'Auteur.*)

sation de l'armée. Avec des troupes battues et fugitives, il parvint en peu de temps, à l'aide de nouveaux renforts arrivés de Paris, à former une armée respectable, composée de dix-huit mille hommes, munie d'une nombreuse artillerie et de tout ce qui était nécessaire pour rentrer en campagne.

J'ai déjà dit qu'après la combat de Saumur Bourbotte s'était rendu à Paris. Mes collègues décidèrent que l'un de nous se rendrait à Niort auprès du général Biron, pour l'inviter à sortir enfin de l'inaction dans laquelle il restait avec une armée plus nombreuse que la nôtre et qui, en attaquant l'ennemi sur un autre point que celui que nous défendions, pouvait opérer une diversion puissante. Le choix de mes collègues tomba sur moi. Je ne pouvais pas être utile à la réorganisation de l'armée parce que la blessure que j'avais reçue à Saumur, quoique légère, m'empêchait de marcher, et que la route de Poitiers et de Niort étant encore libre, je pouvais aisément y parvenir en voiture, en prenant cependant quelques précautions pour éviter les surprises de quelques partis vendéens.

Arrivé à Niort, Biron me reçut comme je devais l'attendre d'un homme de cour. Il me fit beaucoup de compliments, beaucoup d'assurances de dévouement, beaucoup de promesses, et n'en continua pas moins à rester dans une inaction coupable. Croyant avoir rempli ma mission, je ne restai que vingt-quatre heures à Niort, où je me rendis le soir à la société populaire. J'y rencontrai mon collègue Thibaudeau, qui, comme Delaunay et Dandenac, n'avait point de mission apparente. Mais j'y rencontrai aussi deux émissaires venus de Bordeaux pour inviter les citoyens à envoyer des bataillons autour de la Convention pour la protéger contre les anarchistes. Je vis avec plaisir que l'opinion publique ne leur était pas favorable et je distinguai, parmi les orateurs qui les combattirent avec beaucoup d'énergie, deux jeunes volontaires qui avaient été précédemment officiers de dragons, et qui, par dévouement à la cause de la liberté, s'étaient enrôlés comme simples soldats. C'étaient les deux frères jumeaux César et Constantin Faucher. En sortant de la séance, je me disposais à faire arrêter les deux émissaires

de la Gironde. Mais ils étaient déjà partis et j'ai appris depuis qu'ils avaient dirigé leur route sur le Mans et sur Laval, sans s'arrêter à Tours.

Le lendemain matin, je pris des renseignements sur les deux volontaires que j'avaisvu s à la société, et, comme ils furent tous favorables, je proposai au général Chalbos de les employer dans sa division. Comme il avait peu d'officiers capables près de lui, il accepta mon offre et, avant de partir, je les nommai adjoints à l'état-major. J'aurai dans la suite occasion de parler de ces deux officiers dont le nom est devenu cher à tous les amis de la patrie, non seulement par les services qu'ils ont rendus, mais encore par les fureurs du vieux maréchal de Vioménil, dont ils sont devenus les victimes à Bordeaux.

Pendant que les Vendéens perdaient un temps précieux à Saumur pour y célébrer par des fêtes la victoire qu'ils avaient remportée sur l'armée républicaine, on recrutait publiquement dans plusieurs départements pour le Calvados. Deux députés de Maine-et-Loire y conduisaient des renforts comme je viens de le dire ; à Poitiers, on convoquait les suppléants à Bourges ; à Niort, on vantait jusque dans la société populaire les prétendus avantages du fédéralisme, et même en ma présence ; aux Sables, deux bataillons de la Gironde quittèrent leurs drapeaux pour retourner à Bordeaux se ranger sous l'étendard de la révolte. Dans le département de la Mayenne, on avait ordonné une levée d'hommes pour l'armée de Wimpffen. Dans celui de la Sarthe, le même mouvement se disposait ; à Nantes même, qui à la fin du mois de juin a donné des preuves si éclatantes de courage, des symptômes de fédéralisme commençaient à se manifester ; mais l'erreur ne fut pas de longue durée.

Notre position et celle de la république entière n'étaient pas brillantes, mais le génie de la liberté est sorti triomphant de cette crise et nos ennemis ont dû se convaincre qu'il ne fallait que du courage pour surmonter tous les obstacles.

L'armée vendéenne, après être restée environ dix jours

dans Saumur, fit rentrer une partie de ses forces dans l'intérieur pour tenir tête aux troupes de la République qui y occupaient encore quelques points, le gros de l'armée se dirigea sur Angers, où elle savait ne pas devoir éprouver de résistance.

Notre armée, entièrement réorganisée à Tours, n'attendait que les ordres de Biron. Ils n'arrivèrent point. Cependant l'ennemi n'avait laissé à Saumur que peu de forces. Il était urgent de ne pas lui donner le temps de les renforcer. Nous prîmes sous notre responsabilité de donner ordre de marcher sur cette ville, après toutefois avoir donné avis de notre marche au général en chef, en le prévenant que l'armée y attendait ses ordres.

Le 25 juin, nous rentrâmes dans Saumur, après en avoir chassé le peu de troupes que l'ennemi y avait laissées ; quelques jours après nous marchâmes sur Angers que l'armée vendéenne avait évacué pour se porter sur Nantes. Nous nous fîmes rendre compte, en arrivant à Angers, de la conduite des administrateurs du département et, après nous être convaincus de leur forfaiture, nous les destituâmes. Cette destitution ne fut pas seulement motivée sur l'ordre qu'ils avaient donné de marcher sur Laval ; mais encore et principalement sur l'arrêté qu'ils avaient pris pour faire imprimer et distribuer avec profusion la protestation des quatre députés dont j'ai plus haut cité les noms. Cet arrêté était un double délit, en ce qu'il était lui-même une protestation contre les décrets de la Convention nationale, mais aussi en ce qu'ils y parlaient avec mépris du gouvernement républicain et qu'ils osaient dire que cette République ne serait que ridicule si elle n'était atroce. Il était impossible de laisser en place des administrateurs qui, dans ces moments de crise, tenaient un pareil langage à leurs administrés.

Cette destitution me fit dans le temps autant d'ennemis qu'ils avaient de partisans dans le département, et ils en avaient beaucoup, parce que jusque-là ils avaient constamment montré quelque dévouement à la cause de la liberté. L'un d'eux, le docteur Tessié-Ducluseaux, avait même marché à la tête d'une division de la garde nationale d'Angers pour

repousser un parti vendéen qui s'était emparé de Saint-Florent et de Beaupréau. Je connaissais parfaitement leur conduite passée, et j'en fis part à mes collègues qui ne crurent pas que le passé dût excuser le présent. Cependant ils ne furent pas incarcérés au moment de leur destitution. Mais, plus tard, la Convention ayant déclaré suspects tous les administrateurs destitués, le comité révolutionnaire d'Angers les fit arrêter, et depuis ils ont été traduits devant le tribunal révolutionnaire et condamnés à mort.

Larévellière-Lépeaux, qui comptait un frère parmi ces administrateurs, m'a accusé d'avoir été la cause de la mort de son frère. Je puis pardonner cette accusation à la tendresse fraternelle, mais je ne puis laisser planer un soupçon aussi injuste sur ma tête et je dois rétablir les faits. Les administrateurs du Maine-et-Loire étaient coupables de plusieurs actes répréhensibles. Il était impossible de laisser plus longtemps l'autorité administrative entre leurs mains, lorsque l'ennemi était aux portes de la capitale et déjà maître de plusieurs districts du département. Sans pouvoir être accusés de trop de sévérité envers eux, nous fûmes même peut-être trop indulgents en les laissant en liberté, car notre devoir était d'ordonner leur arrestation, puisque le tribunal révolutionnaire a jugé leur conduite criminelle. Ce n'est pas à moi d'examiner ici si les juges ont été trop sévères, je ne dois voir dans cet acte que la chose jugée.

Je dois cependant dire pour ma justification, si ma conduite en avait besoin, que j'ai fait tout ce qui pouvait dépendre de moi pour les sauver. Les épouses de deux d'entre eux, les dames Larévellière et Brévet de Beaujour, étant venues me trouver à Paris, quelque temps avant la mise en jugement, pour m'inviter à faire des démarches en leur faveur, je les conduisis moi-même dans le cabinet de Fouquier-Tinville, et lui exposai devant elles que cette erreur d'un moment devait être excusée par la conduite antérieure des accusés. Fouquier-Tinville, sans leur donner trop d'espérance, leur dit que son devoir était d'examiner avec beaucoup d'attention cette affaire qu'il ne connaissait point encore, et que

l'intérêt que j'y prenais était un motif de plus pour lui. Il m'invita à rester seul avec lui.

A peine ces dames furent-elles sorties, que Fouquier-Tinville me dit : « Je n'ai pas voulu affliger deux épouses qui remplissent un devoir en cherchant à m'intéresser en faveur de leurs maris; je n'ai pas dit l'exacte vérité. J'ai examiné cette affaire comme je le devais et il m'est impossible, en ma qualité de procureur général, de présenter comme excusables des faits qui sont d'autant plus criminels que les accusés étaient des fonctionnaires publics. »

Je ne pouvais pas davantage pour eux, et cette démarche seule doit prouver que je n'étais pas leur ennemi et que j'étais loin de désirer leur mort.

D'autres fonctionnaires publics du département de Maine-et-Loire furent, à peu près dans le même temps, traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Lorsque l'armée catholique marcha sur Angers, en descendant la rive droite de la Loire, les officiers municipaux de la ville des Ponts-de-Cé, en écharpes blanches et précédés d'un drapeau de la même couleur, se rendirent sur les confins de leur territoire pour y complimenter les chefs. Ils ont été condamnés à mort (1).

On s'est beaucoup apitoyé dans le pays sur cette mort parce que ces magistrats étaient tous de simples ouvriers, et il est encore des hommes qui les regardent comme des victimes de la Révolution. Beaucoup de personnes disent encore aujourd'hui à Paris que de nombreux ouvriers, qui n'avaient commis d'autre crime que de crier *Vive le Roi*, sont aussi des victimes de la Révolution. Je conviendrai si l'on veut que les lois (de ce temps-là) étaient peut-être beaucoup trop sévères, mais il faudra aussi convenir avec moi que c'est la sévérité de ces mêmes lois qui a sauvé la patrie, et qu'il est impossible en révolution d'adopter un juste milieu sans compromettre la chose publique.

(1) Louis Rideau, Jean Quelin, Simon Cailleau, Florent Olivier, Thomas Héry et Jean Tesnier, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 17 brumaire an II.

Tout le monde aujourd'hui n'est pas de cet avis; mais ceux qui pensent autrement ne savent pas ce que c'est qu'une révolution, et je ne désire pas qu'ils en fassent la triste expérience à leurs dépens, parce que j'ai toujours pensé qu'une révolution était un mal. Mais je pense en même temps que c'est un mal nécessaire; car quel autre moyen resterait-il aux opprimés de se débarrasser de leurs tyrans, et ce n'est pas sans raison que l'Assemblée constituante a décrété que dans ce cas l'*insurrection est le plus saint des devoirs*.

Quant aux classes ouvrières, qu'on prétend n'avoir été que des victimes, je conviens encore que ceux qui les mettaient en avant étaient beaucoup plus coupables. Mais elles ne sont pas aussi dépourvues de bon sens que certaines gens voudraient le faire croire, et c'est pour cela qu'on voudrait les tenir dans une ignorance parfaite de leurs droits. On aura beau faire, le peuple a prouvé plus d'une fois qu'il connaissait sa force, et ceux-là sont bien aveugles qui le forcent d'y recourir, car ils en sont les premières victimes.

Vial, dans sa brochure, *les causes de la guerre de la Vendée et des chouans dévoilées*, écrite après le 9 thermidor, ne se contente pas d'accuser ses collègues Hudoux et Loizillon d'avoir provoqué la destitution des administrateurs de Maine-et-Loire pour éviter l'odieux de la dénonciation qu'il a été le premier à provoquer ; mais il y ajoute encore un mensonge en disant, page 79, que l'incarcération de ces administrateurs était fondée sur une loi qui prononçait cette peine en même temps que la destitution.

Comme j'ai pris part à cette destitution et qu'on a prétendu depuis qu'elle avait été la principale cause de leur mort, je dois donner ici un démenti formel à Vial. Il n'est pas vrai que cette loi prononçât l'incarcération. C'est plus tard qu'une nouvelle loi a prononcé que tous les administrateurs destitués seraient incarcérés. Je ne fais pas cette observation pour déverser le blâme sur ceux qui ont fait emprisonner les administrateurs de Maine-et-Loire à Amboise par suite de cette loi, mais pour prouver que ceux qui les ont des-

titués avant cette loi n'ont pris aucune part à leur emprisonnement, et encore moins à leur tradition au tribunal révolutionnaire.

Vial ajoute qu'il a fait d'inutiles démarches pour obtenir la mise en liberté (de ces administrateurs) auprès des représentants qui étaient de la même faction que moi, et il finit par invoquer le témoignage de Richard pour prouver qu'il a vainement réclamé la liberté de Larévellière, frère de celui qui depuis a été directeur : *Choudieu*, dit-il, *fut inexorable*.

Ma réponse est bien simple, c'est que jamais Vial n'a réclamé la liberté de qui que ce soit auprès de Richard ni de moi ; et que d'ailleurs je n'étais pas seul et que ma voix ne pouvait compter que pour une. D'ailleurs, il se donne à lui-même un démenti formel en disant, à la page 84, que c'est lui qui porta à Francastel la demande des dames Larévellière, Maillocheau et Despujols, tendant à ce que leurs maris ne fussent pas livrés à la commission militaire mais au tribunal révolutionnaire ; et ici la mémoire de Vial l'a trahi car à cette époque il y avait plus d'un mois que Richard et moi avions quitté l'armée. C'est donc sans fondement que Vial invoquait le témoignage de Richard pour prouver que j'avais été inexorable.

Mais Vial écrivait tout cela après le 9 thermidor et, à cette époque, Richard était membre du comité de Salut public qui avait remplacé l'ancien et voté la mise en accusation de Barrère, Collot, Billaud-Varenne et Vadier ; cependant Richard n'a pas répondu à l'appel de Vial. Quoique nous n'ayons pas toujours été de même opinion Richard et moi après thermidor, Richard n'a cependant jamais approuvé toutes les absurdités que Vial et Philippeaux ont débité l'un après l'autre sur la guerre de la Vendée.

Après avoir invoqué le témoignage de Richard contre moi, Vial nous accuse l'un et l'autre d'avoir voulu sauver un traître, le général Duhoux, qui avait fait massacrer six-cents pères de famille au pont Barré.

Vial, qui a dit plus haut qu'il n'avait participé à aucune des arrestations ordonnées par le comité dont il a fait partie,

convient cependant qu'il proposa à ce comité l'arrestation du général Duhoux qui était alors aux Ponts-de-Cé. « Nous fumes chargés, dit-il, page 92, Proust et moi, de cette mission qui n'était pas sans dangers au milieu des hussards qui l'environnaient.

« On sent que ce vigoureux parti n'était pas fait pour attirer à son auteur la bienveillance des représentants Richard et Choudieu, qui étaient à Saumur, et qui protégeaient tous les généraux perfides. Cependant nous parvînmes à l'amener à la citadelle ; mais pendant que je l'interrogeais, il arriva un ordre des représentants Richard et Choudieu portant que ce général serait traduit à Saumur et que le comité (d'Angers) lui ferait passer les pièces du procès. Duhoux fut ainsi soustrait aux peines qu'il méritait (le 23 septembre 1793), puisque, malgré les preuves que le comité envoya aux représentants du peuple contre ce traître, il partit librement peu de jours après pour Paris avec des lettres de recommandation pour lui faire accorder une retraite. »

On va juger par l'exposé simple des faits de la bonne foi de Vial.

Je n'examinerai point si Vial avait le droit d'arrêter lui-même un général à la tête de sa division, et en présence de l'ennemi; toujours est-il que, le lendemain de son arrestation, Duhoux nous écrivait à Saumur, à Richard et à moi, pour se plaindre de cet acte arbitraire.

Nous ordonnâmes de suite que le général fût amené à Saumur pour y être interrogé par nous, et qu'à cet effet toutes les pièces de la procédure fussent mises sous nos yeux, pour statuer ce qu'il appartiendrait. Le général Duhoux se défendit très mal devant nous, et nous l'envoyâmes à Paris escorté par la gendarmerie. Il y fut incarcéré à l'Abbaye et les pièces de son procès déposées entre les mains de l'accusateur public. Voilà ce que Vial appelle soustraire un traître aux peines qu'il méritait et lui donner des lettres de recommandation pour obtenir une pension.

Il est vrai que Duhoux était arrivé dans la Vendée précédé d'une brillante réputation; c'était lui qui avait dirigé la brillante défense de Lille contre l'armée autrichienne com-

mandée par le prince de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette. Nous ne voulûmes pas que ce général fût jugé par une commission militaire : mais la preuve que nous ne voulions pas sauver un traître c'est qu'au moment où Vial faisait imprimer ce roman, il y avait longtemps que Duhoux avait été traduit devant le tribunal révolutionnaire (1).

J'avais quitté Niort emportant de Biron une très mauvaise opinion. Cependant Westermann, à la tête de quelques milliers d'hommes, eut l'imprudence de s'aventurer jusqu'au centre de la Vendée. N'étant point soutenu par le gros de l'armée, il était facile de prévoir qu'il succomberait, comme en effet il succomba. Il essuya une perte considérable en se retirant. J'ignore si Biron avait donné l'ordre de faire ce mouvement, mais un pareil ordre ne pourrait être attribué qu'à l'impéritie ou à la trahison. Et comme Biron ne pourrait être considéré comme un ignorant, il faudrait nécessai-

(1) De toutes les qualités nécessaires à un officier général, Westermann n'avait que la bravoure ; propre peut-être à commander un escadron de hussards, il ne dut jamais le succès de quelques coups de main à ses dispositions mais à l'intrépidité, des volontaires qu'il a plusieurs fois inutilement sacrifiés. Il fut longtemps pour les soldats républicains un objet de scandale, en donnant l'exemple de l'indiscipline et de la désobéissance aux ordres supérieurs. Plus d'une fois il compromit et fit battre l'armée dont il dirigeait l'avant-garde sur la rive droite de la Loire, en brumaire et frimaire an II, et exposa les divers généraux en chef, sur lesquels il versait d'ailleurs le blâme à pleines mains, à des reproches sur l'insuccès de leurs opérations qu'on ne devait souvent attribuer qu'à son impéritie, aux faux mouvements qu'il faisait faire à l'avant-garde, à sa basse jalousie, à son aversion pour la plupart des officiers généraux de l'armée dont il ambitionnait le commandement. On l'a vu depuis oser se vanter, à la barre de la Convention nationale, d'avoir tué « jusqu'au dernier des quatre-vingt-dix mille rebelles », etc. Voyez-les journaux du temps. La révolution n'a pas eu de charlatan qui eût aussi peu de talents et autant d'impudence que Westermann (L. TURREAU, *Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée.*)

(1) Duhoux fut emprisonné, mais il ne fut pas jugé. Son nom figure en l'an III sur les registres d'écrou du Luxembourg. Remis en liberté après une détention de 10 mois, on le retrouve au 13 vendémiaire an IV, avec le général Danican, à la tête des sections insurgées. (*N. de l'Ed.*)

rement l'accuser de trahison. Il est vrai que Westermann était l'un de nos généraux les plus audacieux et en même temps les plus imprudents. Il poussait même l'audace jusqu'à la témérité, et je l'ai vu souvent agir sans ordre et compromettre ainsi le salut de l'armée. Mais dans ce cas, il était du devoir du général en chef, non pas seulement de le réprimander, mais de le punir, et c'est ce que ne fit pas Biron.

J'ai lu une lettre imprimée qu'on attribue à Westermann et adressée de Parthenay à Biron, où se trouve le passage suivant : « Il est essentiel, disait-il, que vous marchiez aussi vers les rebelles pour empêcher que toute leur masse ne se porte sur moi. » La chose n'était pas difficile à prévoir, et Westermaun et Biron étaient aussi imprudents l'un que l'autre, ou plutôt également coupables. Westermann a cherché à se justifier aux dépens de Biron, mais il n'a rien prouvé, si ce n'est que Biron était un traître, et lui, Westermann, un fanfaron et un ambitieux, qui, tous les deux, avaient compromis le salut de l'armée, l'un par sa trahison et l'autre par son imprudence (1).

(1) Extrait des mémoires inédits de Mercier du Rocher :

« Le 3 juillet, Westermann écrivit à Biron : « J'ai brûlé les châteaux de Lescure et de La Rochejaquelein, deux chefs de bande qui avaient promis de promener ma tête aujourd'hui dans Châtillon. J'ai enlevé le drapeau à l'armée catholique; il est en taffetas blanc, avec trois fleurs de lys en or. Je vous le montrerai, si vous n'aimez mieux le venir voir. »

« Westermann aurait mieux fait de porter lui-même le drapeau au général en chef et de se retirer avec sa troupe. Il était facile de penser que les brigands, retranchés à Mortagne et à Cholet, tenteraient de venger leur défaite. Ils avaient envoyé des courriers à leurs généraux qui se repliaient après l'échec qu'ils avaient reçu devant Nantes. Les révoltés hâtèrent leur marche. Cependant Westermann se livrait avec les autorités constituées de Saint-Maixent, qu'il avait emmenées de force avec lui, à la joie qu'inspire la victoire. Il en était ainsi de ses soldats. Le général était occupé à percer lui-même un vieux fût de Bordeaux, dans la salle de Locqué, receveur du district, lorsque le canon des révoltés se fit entendre sur Châtillon. C'était le 5 juillet; il était onze heures et demie du matin. Nos troupes étaient sur les hauteurs de Château-Gaillard ; elles vidaient des bouteilles ; les armes étaient en faisceaux. On bat la générale, on court aux armes, Westermann monte à cheval, court au feu. Mais déjà les bataillons d'Orléans sont en déroute ; il fait de vains efforts pour les rallier. Cependant sa brave légion est enveloppée, son infanterie taillée en pièces,

L'armée vendéenne s'était emparée d'Angers sans résistance. Il est vrai que le départ des autorités républicaines se fit avec tant de précipitation qu'on ne songea pas à enlever les munitions ; cependant un bon citoyen qui n'était point militaire, mais qui avait le cœur français et auquel Richard et moi avions confié la surveillance du magasin à poudres, le citoyen Drouet, eut le courage de rester seul et prit le temps de faire évacuer toutes les poudres, non sur Laval mais sur la Flèche. Les Vendéens n'arrivèrent que cinq jours après. Ce n'est donc pas l'approche de l'ennemi qui nécessita l'évacuation de la ville.

Après la retraite forcée de Westerman, Biron se décida à quitter son quartier général de Niort, mais de sa personne seulement. Il se rendit successivement à Saumur et à Angers. On croyait qu'il ordonnerait un mouvement général; mais il n'en fit rien. Un conseil de guerre fut cependant tenu dans cette dernière ville et il fut décidé que l'armée entrerait de nouveau en campagne sous le commandement du général La Barolière. Mais la preuve que Biron n'était pas de cet avis, c'est qu'il continua à laisser l'armée de Niort dans une inaction complète, au lieu de seconder les opérations de celle d'Angers qui s'avança le 15 juillet, à travers la forêt de Brissac, jusque dans les plaines de Doué et de Martigné-Briant, à quelques lieues de Vihiers. Un combat s'engagea près de cette ville, où les républicains eurent l'avantage. Bourbotte y fut blessé par un Vendéen qu'il étendit à ses pieds. Le lendemain l'armée républicaine entra dans Vihiers. Le

ses canonniers égorgés, son artillerie volante de 13 canons au pouvoir des vainqueurs, avec ses attelages; il se fait jour, le sabre à la main, avec sa cavalerie et gagne à toute bride la ville de Bressuire.

« Il y arriva à deux heures de l'après-midi. Il fut fusillé sur la route par les paysans des villages qu'il traversa, par ceux mêmes qui avaient crié *Vive la République*, lorsqu'ils l'avaient vu après sa victoire. Les femmes se précipitèrent audacieusement sur cette cavalerie ; on fut obligé d'en tuer plusieurs pour leur faire lâcher les rênes des chevaux. Des membres des autorités constituées de Saint-Maixent, des pères de famille en très grand nombre furent faits prisonniers. Jamais déroute ne fut plus complète. »

17, elle fut attaquée par les Vendéens qui se battirent jusqu'à la nuit et abandonnèrent le champ de bataille à La Barolière qui n'osa les poursuivre dans les bois. Cette affaire eut lieu le 17 juillet. M. de Beauchamp dit que Menou y fut blessé en chargeant à la tête de quelques officiers et reçut à bout portant un coup de fusil au travers du corps. Ce ne fut point le 17 juillet que fut blessé Menou, il le fut le 9 juin, à l'affaire de Saumur, et ce coup de fusil mit sa vie en danger. Il était encore le 17 juillet sur son lit de douleur à Tours (1).

Un événement imprévu, qu'on attribua à la malveillance, mit du désordre dans les rangs républicains. Un caisson sauta au milieu de la route. Les soldats, n'écoutant plus la voix de leurs chefs, se débandèrent. Bourbotte eut encore un cheval tué sous lui et erra une partie de la nuit, presque seul, dans la forêt de Brissac, dont il ne connaissait point les sentiers. Les charretiers coupèrent les traits de leurs chevaux et abandonnèrent les canons et les caissons en criant : *Sauve qui peut!*

Cette déroute fut encore due, comme les précédentes, à l'inaction de l'armée de Biron, qui ne fit pas le moindre mouvement pour soutenir La Barolière. Cet officier était l'un des plus instruits de notre armée, et il est à présumer que, si l'armée de Niort eût fait une démonstration quelconque, les Vendéens, contraints de diviser leurs forces, n'eussent pas écrasé aussi facilement la petite armée de La Barolière. A ma connaissance, Biron n'a pas fait un seul mouvement en avant pendant tout le temps qu'il a commandé l'armée, et il existe encore des hommes qui le présentent comme une victime des fureurs révolutionnaires. A mes yeux, il ne fut qu'un traître qui fit plus de mal par son inertie que l'armée vendéenne elle-même.

L'armée vendéenne marcha ensuite sur Nantes par la rive droite de la Loire. Ancenis lui ouvrit ses portes. Elle arriva devant Nantes sans obstacles. Cette ville était ouverte presque de tous les côtés. Quelques fortifications élevées à la hâte formaient toute sa défense. Avec de si faibles moyens,

(1) Voir la note citée plus haut.

il était difficile de penser qu'elle pourrait opposer une longue résistance. Le courage de ses habitants et de quelques bataillons y suppléa. Les généraux Canclaux et Beysser y déployèrent un grande activité. Les représentants, Merlin de Douai et Gillet, y montrèrent du courage et de l'énergie ; Baco, maire de Nantes, aimé et estimé des habitants, contribua beaucoup à leur inspirer de la confiance en leurs forces.

Si Nantes eût succombé, il est impossible de calculer les malheurs qui en seraient résultés. Honneur aux Nantais dont l'héroïque résistance a peut-être sauvé la République à laquelle ils ont donné un grand exemple de dévouement ! La Convention décréta que les Nantais avaient bien mérité de la patrie.

Après la levée du siège, le général Canclaux dirigea une partie de ses forces sur Ancenis et rétablit les communications avec Angers, et par suite avec Saumur, où l'armée rassemblée à Tours était rentrée le 30 juin.

Les Vendéens, repoussés constamment du côté de Nantes, le furent également du côté de la Rochelle et dans toute la partie qu'on appelle le midi de la Vendée. Ces contrées, *qui avaient été autrefois le foyer du parti protestant*, ont constamment résisté à l'insurrection et n'ont jamais fait partie des bandes vendéennes. Charette, qui commandait en maître dans le Bocage, n'a jamais pu parvenir à les soulever ; toutes ses tentatives ont été vaines.

D'Elbée fut nommé généralissime après la mort de Cathelineau, tué au siège de Nantes. Le compétiteur de d'Elbée, Bonchamp, plus modeste que lui, renonça à la candidature. Ce fut vers le 15 juillet. Tous les chefs, excepté Charette, étaient alors réunis à Châtillon. Le curé Bernier conduisait toute l'administration. Le soi-disant évêque d'Agra, quoique président du conseil, était peu considéré.

On fabriquait de la poudre à Mortagne et à Beaupréau (1).

(1) On a soutenu pendant longtemps que les poudres de l'armée vendéenne étaient de fabrique anglaise ; j'ai prouvé à la fin de

Les assignats marqués à l'effigie de Louis XVII avaient seuls cours dans la Vendée. Les Vendéens se battaient un jour et le lendemain cultivaient leurs champs. Il n'en était pas de même des patriotes obligés de fuir.

Cependant l'affaire malheureuse de Vihiers et de Martigné-Briant n'eut pas des résultats aussi funestes qu'on pouvait le craindre. Les Vendéens rentrèrent chez eux pour faire la moisson. Les commissaires de la Convention réunis à Tours destituèrent Biron. Ce général, qui se croyait soutenu par deux commissaires de la Convention, Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay, n'avait aucun égard aux avis qui lui parvenaient de la commission centrale des représentants. Une altercation que Biron eut avec Rossignol, commandant de la 35e division de gendarmerie, composée de vainqueurs de la Bastille, mit un terme à son commandement (1). Biron

l'année 1793 que ces poudres prétendues anglaises se fabriquaient à Beaupréau.

Arrivé dans cette ville après la bataille de Cholet, j'adressai au comité de Salut public des échantillons des poudres que j'avais trouvées dans les ateliers, et si je ne les eusse pas prises dans le lieu même où elles avaient été fabriquées, j'aurais cru moi-même qu'elles étaient de fabrique anglaise, et je dois convenir de leur supériorité sur celles qu'on nous envoyait de nos arsenaux. (*N. de l'A.*)

(1) Dans les mémoires de Thibaudeau, tome I, p. 17, on lit :

Nous étions un jour réunis à Niort en conseil avec le général en chef Biron après la défaite d'un corps de l'armée républicaine à Thouars (*à Montreuil*). Le général Ronsin (*le commandant Rossignol*) força, pour ainsi dire, la porte et s'écria avec fureur et grossièreté : « Les républicains ont été trahis, et je viens vous déclarer que nous ne marcherons plus contre l'ennemi que lorsque nous connaîtrons sa véritable force. » Le général Biron détacha son sabre et dit avec le plus grand sang-froid : « Représentants, je dépose mon commandement entre vos mains plutôt que de commander à des officiers de cette espèce, à des lâches. »

Mais voici la version de Rossignol :

« Le conseil se tenait chez un parent de Goupilleau. Je demandai le général Salomon ; il vint nous parler et, après quelques instants, on nous annonça que je pouvais entrer seul. J'entrai donc et je dis : Citoyens, mes camarades sont à la porte... Je demande pour eux la permission d'entrer puisqu'ils sont envoyés comme moi. — Bourdon de l'Oise me dit qu'ils n'entreraient pas, mais que je pouvais m'expliquer. Je m'expliquai :

« Les officiers m'ont chargé de vous dire, au nom des braves

n'osa pas faire arrêter Rossignol, mais il le dénonça à Bourdon et Goupilleau qui non seulement ordonnèrent son arrestation, mais encore celle de ceux qui l'accompagnaient,

camarades qu'ils commandent, que nous avons juré de nous battre ensemble et résolu de ne plus marcher en détail. Les brigands donnent en masse, il nous faut faire de même. On nous envoie toujours quatre contre quarante. Le sang républicain est trop cher pour en faire si bon marché.

« Biron était debout dans le conseil, un fouet à la main. Il tira sa clef de sa poche et la jeta sur le bureau en disant qu'il n'y avait qu'un lâche pour tenir un pareil propos, qu'il allait prendre un fusil et me montrer ce que c'était qu'un brave. Je lui dis : Vous pouvez être aussi brave que moi, pour davantage je vous en défie.

« Depuis ce moment je fus en horreur aux amis et aux flatteurs de Biron.

« Bourdon de l'Oise me tint ce propos : Il faut qu'un militaire qui a reçu un ordre l'exécute. — Oui, quand il y a possibilité. — Si l'on vous commandait de marcher devant une batterie de canons, vous devriez le faire. — J'irais. Mais si je trouvais moyen par quelque position ou par ruse de prendre la batterie sans m'exposer devant les bouches à feu, ce serait à moi d'aviser pour m'en tirer le mieux possible. On me dit que je pouvais sortir et que je ne devais pas souffrir que mes hommes prêtassent de tels serments. Alors, en m'en allant, je dis : Je l'ai juré moi-même ! ainsi nous sommes tous coupables. — Et je m'en fus. »

Cependant il convient de remarquer que l'arrestation de Rossignol ne fut pas ordonnée par Biron ; elle ne le fut pas, non plus, par Bourdon de l'Oise et par Goupilleau de Fontenay, comme le dit Choudieu, qui, à distance, a confondu l'arrestation de Rossignol commandant de la 35e division de gendarmerie avec sa destitution de général en chef décrétée en effet par ces deux représentants, mais seulement deux mois plus tard ; l'arrestation de Rossignol fut ordonnée le 29 juin à Saint-Maixent par Westermann. Cette remarque est importante : elle explique l'inimitié qui persista toujours entre Rossignol et Westermann, deux généraux populaires, deux combattants du 10 août.

Biron, sans intervenir officiellement dans cette affaire, donnait en secret des instructions à Westermann. Il lui écrivait :

« Une fois Rossignol entre les mains du tribunal militaire, il ne dépendra plus de personne de le sauver. » Voir sa lettre du 30 juin (Arch. nat. W. 305, n° 370). On y lit encore : « Ayez soin de n'amener avec vous aucun des témoins que l'on peut avoir besoin de faire venir à Niort, pour l'instruction de ce procès, qu'il faut suivre le plus légalement et le plus expéditivement possible. Si ledit Rossignol fait quelques déclarations, il faut en faire prendre acte avec toutes les formalités nécessaires. Prenez aussi toutes les précautions convenables pour que son corps ne fasse aucun mou-

et l'un de ceux-là était notre collègue Bourbotte qui avait pris Rossignol avec lui pour lui faire visiter les différentes divisions de l'armée. Cet acte arbitraire fut dénoncé à la Convention qui rappela Bourdon et Goupilleau. César Faucher, qui depuis périt à Bordeaux avec son frère, fut chargé de l'ordre d'arrestation ; mais il mit à dessein une telle lenteur dans son exécution qu'il n'arriva à Tours qu'une demi-heure après le départ de Bourbotte et de Rossignol.

Ce fut un grand bonheur pour l'armée d'être débarrassée de Biron ; mais on eut très grand tort de le remplacer par Rossignol. Cet officier était peut-être un des plus braves de l'armée, mais il n'avait aucune des connaissances nécessaires pour commander une armée ; il avait tout ce qu'il fallait pour

vement lors de sa translation et que cela ne cause point de querelles particulières ou générales entre son corps et le vôtre.

« Adieu, mon cher Westermann, je vous souhaite le bonjour

« Le général en chef

« BIRON. »

Rossignol ne dut sa délivrance qu'à une démarche des officiers de son corps auprès des représentants Choudieu, Richard, Ruelle et Tallien, réunis à Tours en commission centrale. Ceux-ci venaient justement de nommer Rossignol adjudant-général et n'attendaient plus que la confirmation de son brevet par le comité de Salut public pour le lui faire tenir.

Rossignol en prison à Niort ignorait ce détail ; mais la responsabilité des représentants était engagée. Ils prirent aussitôt l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple près l'armée des Côtes de la Rochelle réunis en commission centrale à Tours ;

« Ayant été informés que le citoyen Rossignol, lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, nommé *provisoirement* aux fonctions d'adjudant-général de l'armée, a été mis en état d'arrestation à Saint-Maixent et qu'il a été transféré dans les prisons de Niort, où il est maintenant détenu, arrêtent que copies des pièces relatives à son arrestation seront envoyées, dans le plus bref délai, tant à la commission centrale qu'au comité de Salut jpublic, et qu'il sera sursis à toutes poursuites et instructions, usqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement ordonné. »

Rossignol se rendit à Paris et se présenta devant le comité de Salut public ; il vit encore Pache et Bouchotte et leur communiqua toutes ses réflexions : le lendemain, « il instruisit ses concitoyens sur les manières de la guerre de Vendée » et repartit pour l'armée. En route il croisa la chaise de poste de Biron, destitué, et, quelques jours plus tard, il le remplaçait dans le commandement général de l'armée. (*N. de l'Ed.*)

diriger un corps de partisans ou une avant-garde peu nombreuse ; mais il n'avait rien de plus. On a cru qu'il avait été désigné par la commission centrale de Saumur ; M. de Beauchamp lui-même le soutient sans trop savoir pourquoi. C'est une erreur, car sa commission arriva sans qu'aucun de nous en fût prévenu. Ce fut donc Ronsin, adjoint au ministre de la guerre, qui la lui remit et qui l'avait sollicitée, parce qu'il n'osait pas la solliciter pour lui-même. Il croyait pouvoir diriger son protégé. Rossignol en fut tellement surpris lui-même qu'il me demanda si l'on était devenu fou à Paris, en lui confiant un commandement qui était au-dessus de ses forces. J'en fis des reproches à Ronsin, avec lequel j'eus à ce sujet une altercation tellement vive qu'elle le détermina à quitter l'armée, et je suis d'autant plus fondé à dire que son intention, en faisant nommer Rossignol, était de diriger lui-même cette armée, qu'en arrivant à Paris il sollicita et obtint le commandement de l'armée révolutionnaire, quoi qu'il ne fût pas militaire. Ronsin n'était pas sans connaissances comme littérateur et comme administrateur militaire, mais commander une armée était au-dessus de ses forces, et de pareils choix ont failli compromettre les destinées de la France (1).

C'était sans doute beaucoup que de remplacer un grand seigneur comme Biron par un plébéien obscur comme Rossignol. Brave à l'excès, franc et loyal, il avait toutes les qua-

(1) On lit dans les mémoires de Rossignol, page 138 :

« Malgré toutes mes observations, je fus engagé par les *représentants du peuple*, par tous les généraux, par les commissaires du département et de la commune de Paris à accepter la proposition qui m'était faite. »

Il semble cependant que Choudieu, s'il ne crut pas devoir désobliger Rossignol en lui conseillant de refuser le poste de général en chef, ait fait part de ses critiques à Ronsin. A preuve le document suivant :

« Le général de brigade Ronsin annonce que, d'après ses combinaisons, il vient de remporter une victoire sur les brigands, qu'il a mis en déroute lorsqu'ils se disposaient à attaquer Saumur.

« Cette action, dit-il, n'a point plu au representant du peuple Choudieu, qui nous a traités d'intrigants pour avoir fait nommer Rossignol général de l'armée des Côtes de La Rochelle. » *Corresp. reçue par le comité de Salut public, 2e rég. f° 415, Arch. hist. de la Guerre.* (*N. de l'Ed.*)

lités qui constituent un républicain ; mais il lui manquait, je le répète, l'instruction qu'on doit exiger d'un général en chef. Aussi hésita-t-il longtemps avant d'accepter ce commandement, non d'après les instances du parti de Saumur, comme le dit M. de Beauchamp, mais d'après les vives sollicitations de Ronsin. C'est une justice que je me plais à lui rendre. Et il n'accepta, si je puis m'exprimer ainsi, qu'à son corps défendant. Une autre vérité, c'est que, si la commission des représentants réunis à Saumur ne s'y opposa point, c'est qu'on lui laissa pour chef d'état-major le général Berthier, qui depuis a été le major-général des armées de Napoléon.

Le premier soin de Rossignol fut de défendre aux généraux divisionnaires de tenter aucune expédition isolée sans en avoir reçu l'ordre. Mais l'insubordination était telle que plusieurs généraux firent des mouvements imprudents. Le général Rey, qui commandait à Chinon, osa pénétrer avec 1500 hommes jusqu'au centre de la Vendée. Le général Tuncq, qui commandait la division de Luçon, attaqua, sans en avoir reçu l'ordre, les postes de Saint-Philibert et du Pont-Charron. Tuncq eut d'abord quelques succès, et s'empara de Chantonnay ; mais le 30, les Vendéens, ayant réuni leurs forces, le repoussèrent jusqu'à Luçon. Cependant, croyant que la retraite de Tuncq n'était qu'une ruse de guerre, l'armée vendéenne, craignant d'être tournée, battit aussi en retraite et, la confusion s'étant mise dans ses rangs, une terreur panique dispersa cette armée en peu d'instants. Tuncq ne profita que faiblement de cet événement et parut rentrer victorieux dans Luçon.

Les 26 et 28 juillet, les Ponts-de-Cé furent attaqués par les Vendéens. M. de Beauchamp dit qu'ils s'emparèrent du château qui domine tous les bras de la Loire, d'où ils pouvaient intercepter les convois et même surprendre la ville, et qu'à cet effet Bonchamp fit couper la première arche. Il paraît que M. de Beauchamp n'a pas même consulté la carte, car il y aurait vu que le château des Ponts-de-Cé est à l'extrémité du pont du côté de la ville et qu'en s'en emparant Bonchamp n'avait besoin ni de dominer tous les bras de la

Loire, ni de couper des ponts, puisqu'il avait laissé la Loire derrière lui, et qu'en coupant les ponts il s'interdisait à lui-même tout moyen de retraite. D'ailleurs, le château des Ponts-de-Cé est plutôt une maison bourgeoise qu'une place de guerre. Il n'a ni murailles, ni bastions, ni plates-formes pour placer du canon et, pouvant à peine contenir une centaine d'hommes, ne peut opposer aucune résistance sérieuse et encore moins foudroyer les différents bras du fleuve qui, avec les terres-pleins qui les séparent, forment une étendue de près d'une lieue, depuis le château jusqu'aux hauteurs d'Érigné, au bas desquelles coule le principal bras de la Loire. C'est ne pas connaître les localités.

M. de Beauchamp prétend encore qu'à Philippeaux appartient l'honneur d'avoir repoussé les Vendéens (en cette circonstance). J'ai déjà donné sur ce fait un démenti formel à Philippeaux dans un rapport que j'ai fait dans le temps à la Convention nationale. Non seulement les boulets n'ont point caressé le panache de Philippeaux, comme il le dit lui-même, car il n'est arrivé qu'après le combat, et lorsque l'adjudant général Talot, à la tête de la brave garde-nationale d'Angers, avait déjà repoussé les Vendéens au delà du premier bras de la Loire en le traversant, non pas à la nage, comme le dit encore M. de Beauchamp, mais en le passant à gué, car ce bras de la Loire, qui est le moins profond, ne contient que très peu d'eau à la fin du mois du juillet.

Philippeaux, qui était passablement fanfaron et qui n'a jamais paru à la tête d'une colonne, pendant tout le temps qu'il a passé à l'armée, écrivait modestement à l'Assemblée: « Tout a changé de face depuis mon arrivée en ces lieux. » Quelques jours après, il vint nous faire une visite à Saumur. Je me permis de lui dire que je voyais avec plaisir arriver parmi nous un nouveau César et que ce n'était point assez d'avoir écrit à la Convention nationale que tout avait changé de face depuis son arrivée, qu'il eût dû lui dire, comme le vainqueur des Gaules: *Veni, vidi, vici;* et j'ajoutai, peut-être un peu trop ironiquement, que c'était sans doute par modestie qu'il n'avait pas permis aux cent trompettes de la

renommée de publier ses nombreux exploits, mais que j'espérais qu'il nous les raconterait lui-même avant de partir. Philippeaux, que nous avions invité à venir dîner avec nous, nous quitta à l'instant même et partit sans nous dire adieu. Aussi me fait-il l'honneur, dans plusieurs pamphlets qu'il a publiés contre ce qu'il appelle *la Cour de Saumur*, de m'en désigner comme le chef, quoique j'y résidasse rarement, et seulement lorsque l'armée y rentrait pour y prendre quelque repos.

Le 4 août, Rossignol ordonna l'attaque de Doué et en confia la direction, non aux généraux Salomon et Ronsin, comme le dit M. de Beauchamp, qui connaît beaucoup mieux les opérations des Vendéens que celles des républicains, mais au général Santerre seul, parce que Salomon, qui s'était retiré sur Niort, lors de l'affaire de Saumur, y était encore (1). Il est vrai que Ronsin suivit la division de Santerre, mais comme simple volontaire, n'ayant jamais eu de service actif dans l'armée.

En arrivant près de Doué avec la division, je fus témoin d'un singulier spectacle dont je douterais encore si je ne l'eusse vu de mes propres yeux. L'évêque d'Agra, parcourant tous les rangs de l'armée vendéenne, la fit mettre à genoux et lui donna sa bénédiction, ce qui ne les empêcha pas d'être complètement battus par l'armée républicaine, qui, après cet avantage, se replia sur Saumur, parce que le but de cette expédition était seulement de balayer le pays.

(1) « Les généraux Ronsin et Salomon chargèrent à la tête de la cavalerie jusqu'aux portes de Doué, » dit le général en chef en rendant compte de cette affaire au ministre de la guerre, par une lettre, datée de Saumur 5 août, et lue à la Convention dans la séance du 9 août.

Le même jour Choudieu écrivait de Saumur :

« Depuis plusieurs jours, l'ennemi cantonné à Doué menaçait d'attaquer Saumur. Le général Rossignol a cru devoir le prévenir. Ce matin, trois mille hommes, dont trois cents de cavalerie, se sont portés de ce côté sous les ordres des généraux de brigade Salomon et Ronsin, etc. » (*N. de l'Ed.*)

M. de Beauchamp dit encore (tome I, page 273), que la Convention nationale envoya dans les départements cent soixante-dix de ses membres pour y effectuer le recrutement de trois cent mille hommes dont elle avait ordonné la levée, et que ces commissaires prirent trois mille délibérations pour armer, équiper et organiser quatorze armées. Je ne crois pas que ce soit une très bonne manière d'écrire l'histoire que d'exagérer ou de dénaturer les faits les plus simples. Il suffit d'ouvrir le *Moniteur* pour savoir que l'assemblée n'envoya qu'un seul député par département, ce qui fit tout au plus 80 membres, car il y eut plusieurs départements, tels que ceux de la Corse et de Paris, pour lesquels il n'en fut point point nommé, et ce qui est pour le moins aussi faux, c'est que ces députés prirent 3000 arrêtés pour organiser 14 armées. Il est de notoriété publique qu'aucune de ces quatorze armées ne fut organisée par les commissaires de la Convention et qu'elles le furent successivement, d'après des rapports du comité de Salut public, qui seul avait la direction de tout ce qui concernait la défense du pays.

Il est également faux que le discours de Barrère prononcé le 26 juillet eut pour conséquence immédiate « la formation de vingt-quatre compagnies d'incendiaires » pour détruire la Vendée. J'y étais au moment où cette mesure terrible et absolument inutile fut ordonnée, et je puis assurer que nulle part à ce moment il n'y a été organisé de semblables compagnies. Propriétaire moi-même dans ce malheureux pays, j'ai vu incendier mes propriétés et celles de ma famille sans pouvoir en empêcher. Mais elles ne l'ont été que par des maraudeurs isolés, qui quittaient leurs bataillons pour piller; et je puis également attester que très peu de chefs ont autorisé l'incendie, quoique cette mesure fût ordonnée par une loi. J'ai bien vu essayer de brûler les forêts sans qu'on ait pu y parvenir, et quand je lis dans les journaux que de vastes forêts ont été consumées par le feu, j'ai peine à le croire, à moins que ce ne soient des forêts remplies d'arbres résineux, parce que tous les essais que j'ai vu faire dans la Vendée n'ont obtenu aucun résultat. On a osé soutenir que l'incendie du Palatinat, sous le ministère de Louvois, fut une me-

sure utile. Je suis loin de cet avis. Il suffit de parcourir l'Allemagne pour être convaincu que ses habitants s'en souviennent encore.

Les patriotes réfugiés de la Vendée firent des réclamations énergiques contre la mesure qui ordonnait l'incendie dans la Vendée parce qu'elle confondait l'innocent avec le coupable. Ils ne furent pas écoutés.

Après la prise de Mayence et de Valenciennes, le comité de Salut public ordonna que les garnisons de ces deux villes, qui avaient souscrit l'engagement de ne point porter les armes contre les alliés, se rendraient dans la Vendée. Ce fut pour nous un renfort d'une haute importance, mais qui occasionna de nouvelles divisions politiques.

Philippeaux, qui s'était imaginé qu'il était seul capable de terminer cette guerre désastreuse, se persuada en même temps qu'il devait présenter un plan de campagne qui seul pouvait pacifier le pays insurgé qu'il ne connaissait que pour avoir longé la Loire, sur la rive droite, depuis Saumur jusqu'à Nantes. Il le communiqua seulement au général Canclaux et à quelques représentants qui n'étaient pas plus sortis que lui de l'enceinte de Nantes, et ne connaissaient, par conséquent, ni l'intérieur du pays, ni les obstacles qu'il présentait à chaque pas.

Fort de l'approbation d'hommes qui, à l'exception de Canclaux, n'étaient point militaires, il se rend au devant de l'armée de Mayence jusqu'à Orléans et fait croire à Rewbell et à Merlin de Thionville que l'armée de Saumur est en pleine désorganisation. Il leur fait adopter son idée favorite, de commencer les opérations par le bas de la Loire, c'est-à-dire de faire quarante lieues de circuit pour attaquer l'ennemi qui n'était qu'à quelques lieues de nous. Et, se rendant ensuite à Paris, il fait adopter son plan par le comité de Salut public qui, sur douze membres, n'en comptait que deux qui fussent militaires, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or. L'un d'eux me communiqua le plan de Philippeaux en m'invitant à me rendre à Paris.

Mon premier soin, en arrivant, fut de déclarer au comité

que ce qu'il y avait de mieux à faire était de nous rappeler tous les deux, Philippeaux et moi, parce que nous étions d'opinions diamétralement opposées et que les généraux qui faisaient la guerre dans la Vendée depuis un an, que j'avais consultés, notamment Berthier, étaient d'avis que l'attaque devait commencer du côté de Saumur ; mais que je pensais que cette question devait être abandonnée à la décision des généraux, seuls juges compétents en cette matière.

Alors Carnot et Prieur me demandèrent en quoi consistait le plan de ceux que j'avais consultés. Je le développai de mon mieux devant le comité tout entier, en l'assurant que ce plan ne m'appartenait point, ainsi que le prétendait Philippeaux. Le comité n'adopta point ma première proposition, qui consistait à nous rappeler tous les deux, et décida seulement qu'il serait tenu un conseil de guerre à Saumur, où les généraux de division auraient voix délibérative sans déterminer si les voix des représentants qui y assisteraient seraient comptées. Je ne le demandai pas; parce que je croyais la question décidée par nos instructions qui portaient que les représentants près des armées n'auraient que voix consultative dans les conseils de guerre.

Philippeaux, qui sentait que, s'il en était ainsi, sa cause était perdue, parce que le général Canclaux était le seul général divisionnaire de l'armée des Côtes de Brest présent, et que tous les généraux divisionnaires de l'armée des Côtes de la Rochelle, qui connaissaient beaucoup mieux le pays que Canclaux, lequel n'y avait pas encore fait la guerre, ne se décideraient point à adopter son plan, demanda que les représentants eussent seuls voix délibérative. Je m'y opposai, objectant que c'était faire juger la question par des aveugles. Voyant que cette proposition ne faisait pas fortune, il se borna à demander que les représentants votassent avec les généraux. Je m'y opposai également, en observant que Rewbell et Merlin de Thionville ne connaissaient point le pays, pas plus du reste que Cavaignac, Ruelle, Philippeaux et Méaulle, et qu'il me paraissait ridicule de composer un conseil de guerre de dix militaires et de onze individus qui ne l'étaient

pas ; qu'on en chercherait vainement des exemples dans notre histoire, à moins que ce ne fût pendant les temps déplorables de la Ligue ou de la Fronde, où l'on vit des magistrats en robes rouges et des bourgeois factieux, dirigés par un prélat plus factieux encore, discuter dans Paris, à côté du grand Condé, des plans de campagne ; qu'au surplus cette proposition me paraissait oiseuse, parce que la question était décidée d'avance par nos propres instructions qui portaient que les représentants aux armées n'auraient que voix consultative lorsqu'ils assisteraient à un conseil de guerre,

L'opinion de Philippeaux prévalut, et il fut décidé que les représentants auraient voix délibérative, parce que Philippeaux osa affirmer *qu'il répondait sur sa tête que la guerre ne durerait pas un mois si son plan était adopté ;* et, après avoir déversé le blâme et l'injure sur l'armée de Saumur et sur les commissaires qui la dirigeaient, il ajouta que l'armée de Mayence était perdue, si on ne se hâtait de la séparer de celle de Saumur, qu'on devait abandonner celle-ci à sa propre nullité, et qu'elle ferait déjà beaucoup en ne faisant pas de mal.

Je pris la parole à mon tour, et je commençai par dire que j'avais droit de m'étonner qu'une question où il s'agissait du sort de deux armées pût être traitée avec autant de légèreté que venait de le faire Philippeaux, et que ce n'était pas par des sarcasmes, ou par une ironie amère, qu'on pouvait rendre meilleur un mauvais projet ; que je n'avais pas, comme Philippeaux, la présomption de vouloir transformer des représentants du peuple en généraux d'armée ; qu'il fallait que chacun de nous se bornât à donner son avis sur ce qu'il connaissait, sans s'immiscer dans des matières qui n'étaient pas de sa compétence ; que je suppliais l'assemblée de ne pas croire qu'il ne s'agissait entre Philippeaux et moi que de vider une querelle d'amour propre ; que la question était assez importante pour être discutée froidement.

« Il se peut, ajoutai-je, que Philippeaux se laisse en-

traîner par des passions haineuses et par un faux amour-propre, qui sont toujours de fort mauvais guides. Pour moi, je ne connais point la haine, et je ne puis être soupçonner de mettre de l'amour-propre à soutenir un plan qui n'est point mon ouvrage et qui n'est que le résultat des avis de la plupart des généraux qui sont ici présents.

« Je ne ferai point assaut d'injures avec Philippeaux, parce que ce n'est point ainsi qu'on doit chercher à prouver qu'on a raison.

« Si Philippeaux veut se donner la peine de monter avec moi à deux pas d'ici, sur les hauteurs de Bournan, je lui ferai voir, en avant de Doué, les vedettes ennemies; et comme Doué n'est qu'à trois lieues, il lui sera démontré, par le fait même, que ce n'est pas par Nantes, qui est à 32 lieues, qu'il faut aller chercher l'ennemi. Je le lui ferai voir de près dès demain matin, si cela peut lui être agréable. J'en appelle à tous les militaires instruits qui m'écoutent, et je les prie seulement de jeter un coup d'œil sur le plan proposé, pour juger s'il n'est pas ridicule de longer à découvert toute la rive droite de la Loire jusqu'à Nantes, pour mettre l'ennemi à même d'apprécier les forces qui doivent l'attaquer. N'est-il pas plus ridicule encore, quand l'ennemi n'est qu'à deux pas, de faire 40 lieues pour l'atteindre, et, quand on peut l'attaquer dès le lendemain, de différer quinze jours; car, suivant le plan de campagne, l'armée ne sortira de Nantes que le 11 ou 12, et il lui faudra plusieurs jours pour faire sa jonction avec l'armée des Côtes de Brest réunie à Paimbœuf. Ce ne sera donc que le 16 que les armées devront attaquer Mortagne, en supposant qu'on ne trouve aucun obstacle de guerre, ce à quoi Philippeaux n'a pas daigné songer, parce qu'il ne doute de rien et qu'il répond *sur sa tête* du succès. Pour moi, qui ne crains pas plus qu'un autre d'exposer ma tête quand cela est utile, mais qui ne crois pas la garantie suffisante pour un projet d'une si haute importance, je demanderai à ceux qui connaissent les difficultés du terrain, comment il sera possible que, pendant seize jours, qui s'écouleront avant que l'armée de Mayence et celle des Côtes de Brest puissent arriver devant Mortagne,

l'armée des Côtes de la Rochelle, qui, suivant le même plan de campagne, doit se tenir sur la défensive active, et cependant arriver aussi le 16 devant Mortagne, puisse résister seule aux efforts réunis de toute l'armée vendéenne qui n'aura aucun autre ennemi devant elle. Je conçois facilement que l'armée de Mayence puisse faire en peu de temps sa jonction avec celle des Côtes de Brest, même avec la division de Mieskousky, qui est la plus près de Nantes, mais comment veut-on que l'armée des Côtes de la Rochelle, abandonnée à elle-même, puisse faire sa jonction avec la division de Chalbos, qui est à Chantonnay, avec celle de Rey, qui devra être à Bressuire le 14, avec celle de Duhoux, qui doit débusquer par les Ponts-de-Cé et être le 14 sur les hauteurs de Beaulieu, et arriver toutes ensemble devant Mortagne le 16. Ces différentes divisions de l'armée des Côtes de la Rochelle devront les unes et les autres livrer chaque jour des combats partiels et isolés, tandis que l'armée vendéenne, occupant le centre, aura tout l'avantage de l'attaque, en se portant tour à tour et en masse sur celle de nos divisions qui lui paraîtra la plus faible. Enfin, comment pourra-t-on établir une correspondance active entre les différentes divisions de l'armée à travers le pays occupé par l'ennemi ? On ne pourra le faire que par un long circuit, et chaque division sera écrasée, avant que celle qui l'avoisinera le plus puisse lui porter le moindre secours. Quant à la correspondance avec l'armée de Canclaux, elle sera impossible autrement que par Nantes.

« Suivant le second plan, au contraire, les armées de Mayence et de Saumur réunies pourront prendre position à Doué le 4 septembre. Le même jour la division de Duhoux campera sur les hauteurs d'Érigné ; Rey marchera sur Thouars. Le second jour, les armées réunies de Mayence et de Saumur feront leur jonction, par la droite, avec Duhoux, en avant des Ponts-de-Cé, dont la défense sera confiée à la garde-nationale d'Angers, et, par la gauche, avec la division de Rey, qui marchera de Thouars sur Bressuire. Après cette jonction, toutes les divisions marcheront simultanément sur Cholet et Beaupréau, qui seront attaqués par le centre, tandis que la division de Duhoux marchera, par

Chemillé et Chalonnes, sur Montjean et Saint-Florent, pour empêcher le passage de la Loire qui sera suffisamment défendu par les postes qui occupent déjà Saint-Georges, Ingrandes, Varades et Ancenis. Pendant ce temps, la division de Rey manœuvrera sur la gauche des armées de Mayence et de Saumur pour faire sa jonction avec la division de Chalbos, qui, de Chantonnay, balayera le terrain devant elle jusqu'à la Châtaigneraie. Comme il est à présumer que l'armée vendéenne réunira ses forces pour défendre Mortagne, Tiffauges, Clisson et les Herbiers, les armées de Mayence et de Saumur n'attaqueront Mortagne que lorsqu'elles auront acquis la certitude que la division de Mieskousky aura fait sa jonction avec celle de Chalbos.

« L'armée de Brest commencera son mouvement le 6 septembre et balayera tout ce qui est devant elle, depuis Bourgneuf jusqu'à Nantes, où elle fera sa jonction, par sa gauche, avec la légion nantaise et les troupes qui se trouvent en cette ville, et, par sa droite, avec la division de Mieskousky. Tous ces corps marcheront de concert avec l'armée des Côtes de la Rochelle sur Mortagne, et l'attaqueront le même jour sur tous les points. S'ils sont attaqués par l'armée vendéenne, ils se porteront réciproquement des secours et ceux qui ne seront point attaqués attaqueront eux-mêmes pour faire diversion et ne donneront aucune relâche à l'armée vendéenne, qui n'aura de retraite ni du côté de la Loire, ni du côté de la mer.

« Je sais que plusieurs d'entre vous ne sont indécis entre les deux plans que parce qu'en adoptant le dernier l'armée de Mayence se trouverait sous les ordres du général en chef de l'armée des Côtes de la Rochelle; mais pourquoi ne confierions-nous pas le commandement des deux armées au général Canclaux? Cette mesure lèverait peut-être toutes les difficultés. Nous sommes tous d'accord sur la supériorité des talents de Canclaux. Pourquoi balancerions-nous? Je connais assez les nobles sentiments qui animent Rossignol pour vous répondre d'avance qu'il ne sera point humilié de faire la campagne comme lieutenant de Canclaux, et qu'il

servirait même sous ses ordres comme simple volontaire, si cela pouvait être utile.

« J'ai exposé avec impartialité les avantages et les désavantages des deux plans. C'est maintenant à l'assemblée à prononcer. Je n'ai plus rien à dire. J'ai rempli, sans aigreur et sans prétentions, mes devoirs de citoyen et de député, c'est à vous de faire le reste. »

J'avais à peine fini que Rossignol se lève et dit au général Canclaux qu'il était prêt à lui abandonner le commandement, s'il voulait entrer en campagne dès le lendemain. Ce beau trait de désintéressement ne fut pas apprécié comme il devait l'être par le conseil de guerre.

On alla immédiatement après aux voix. Le conseil de guerre était composé de dix généraux divisionnaires, savoir : Canclaux, Rossignol, Aubert-Dubayet, Chalbos, Dembarrère, Duhoux, Rey, Mieskousky, Salomon et Santerre, et de onze représentants, savoir : Bourbotte, Rewbell, Merlin de Thionville, Cavaignac, Fayau, Turreau, Méaulle, Ruelle, Philippeaux, Richard et moi. Bourbotte déclara que ses instructions ne lui permettaient pas de voter. Sur dix généraux, sept votèrent pour l'entrée en campagne par Saumur et trois, savoir : Canclaux (1), Mieskousky et Aubert-Dubayet, pour l'entrée par Nantes. Sur dix représentants, sept votèrent pour l'entrée en campagne par Nantes. Trois seulement, savoir : Richard, Fayau et moi, pour l'entrée en campagne par Saumur. Dix voix pour, dix voix contre.

Nouvelle difficulté qui n'avait pas été prévue, car les voix

(1) « Telle avait été l'opinion de Canclaux, développée avec plus d'éloquence que de solidité par Philippeaux, lequel était déjà parvenu, à force d'art, à la faire adopter en principe au comité de Salut public. Rossignol, dans son langage grossier, prouva en vain qu'on ferait faire inutilement à cette troupe une promenade de 45 lieues pour arriver à Montaigu, dont elle n'était éloignée que de deux marches en débouchant de Saumur ; il ne fut point écouté. Dédaigné, et prévoyant dès lors les malheurs que le plan du comité amènerait, il offrit le commandement à son rival, pourvu que l'on consentît à déboucher par Saumur : mais en cette occasion l'amour propre de Canclaux fut plus fort que le patriotisme de Rossignol ». Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. IV, p. 294.

se trouvant ainsi partagées par qui dévait être décidée la question? Il me semble que l'opinion de sept généraux contre trois eût dû être prépondérante. Il en fut autrement, et les préventions qu'avait élevées Philippeaux contre l'armée de Saumur étaient telles que le président fut investi du droit de départir les opinions, ce qui était décider la question par la question; car il était évident que le président, ayant déjà voté la première fois pour la marche sur Nantes, voterait une seconde fois de la même manière.

Ainsi l'opinion d'un avocat de Colmar, Rewbell, qui n'avait jamais mis le pied dans la Vendée, trancha par son double vote cette grande question, et le plan d'un autre avocat du Mans, Philippeaux, qui ne la connaissait pas davantage, fut préféré à celui de sept généraux qui faisaient la guerre dans ce pays depuis le commencement des hostilités. A quoi tiennent les destinées des empires? Ne pourrait-on, si la chose était moins sérieuse, parodier ainsi ce que Beaumarchais fait dire à Figaro? *Il fallait des militaires pour juger la question, elle le fut par des avocats.* Est-il étonnant après cela que, le succès de ce plan de campagne n'ayant pas répondu à l'attente de Philippeaux, celui-ci ait accusé la commission de Saumur et le général qui commandait cette armée de tous les malheurs qui en sont résultés. C'est la tactique ordinaire de tous ceux qui ont tort d'accuser les autres pour n'être pas accusés eux-mêmes. Mais notre dévouement était tel que, quoique ce plan de campagne eût été adopté contrairement à notre opinion, cela ne nous empêcha pas, Bourbotte, Fayau et moi, de marcher à la tête des colonnes. Richard seul resta à Saumur pour diriger les convois, tandis que Philippeaux et les autres députés, — excepté Merlin de Thionville qui marcha avec l'armée de Mayence ainsi que Cavaignac, — restèrent bien tranquilles à Nantes pour garder les bagages. Là, pas plus qu'à l'affaire des Ponts-de-Cé, *les boulets ne caressèrent le panache de Philippeaux.* Il n'est pas défendu d'être prudent.

M. Alphonse de Beauchamp, avec lequel je suis rarement d'accord sur la guerre de la Vendée pendant l'année 1793, convient cependant (t. I, p. 301) que ce plan de campagne

ne fut conçu ni d'après les principes de la guerre, ni d'après la position topographique de l'armée ennemie, et, chose étonnante, il dit, pour la première fois, quelque bien du général plébéien qui, voyant les préventions qui s'élevaient contre lui, proposa au général Canclaux de lui céder le commandement et donna ainsi, dit M. de Beauchamp, *une grande preuve d'abnégation et de dévouement* (1).

Charette avait toujours son quartier général à Légé. Le 27 août, il attaqua la Roche-sur-Yon par trois points différents. Le général Mieskousky, qui commandait la division des Sables-d'Olonne, le repoussa avec perte jusqu'à Légé. Quelques combats eurent lieu du côté de Machecoul et de Saint-Gervais entre Charette et Beysser, mais sans résultats décisifs. Pendant ce temps, l'armée de Mayence marchait sur Nantes. Le 31 août, les Vendéens avaient attaqué le camp qui couvrait Nantes. Ils furent repoussés. Le 5 septembre, ils attaquèrent de nouveau pour empêcher la jonction de l'armée de Mayence. Ils furent également repoussés.

Dans le Haut-Poitou, le général Tuncq venait de commettre une grande imprudence. Il s'était porté sans ordre jusqu'à Chantonnay. Le 5 septembre, il fit une bien plus grande faute. Se croyant menacé par des forces supérieures, il abandonna son armée sans prendre aucune disposition pour la retraite, et, si sa division ne fut pas entièrement détruite, elle ne dut son salut qu'à la présence d'esprit du brave Lecomte, commandant du bataillon *le Vengeur*, nommé récemment général de brigade. Cet officier, blessé dangereusement, ramena cependant la division jusqu'à Mareuil. Sur son

(1) Rossignol, naguères encore garçon orfèvre, puis chef de la 35e division de gendarmerie, était actif et brave, mais enthousiaste et grossier. Quoi qu'on en ait dit, il ne manquait ni de tact ni de jugement : la défense qu'il fit à ses divisionnaires d'engager des affaires partielles, et l'opinion qu'il émit bientôt dans le conseil de guerre de Saumur, le prouvent victorieusement. Au reste il aimait sincèrement la république ; et personne, dans les grandes crises, ne porta plus loin l'abnégation de soi-même. — Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. IV, p. 291.

lit de mort, il adressa au ministre de la guerre des plaintes amères contre Tuncq. « Le général Tuncq, dit-il, a quitté son poste à la veille de la bataille, sans avoir fait aucune disposition pour assurer les derrières de sa troupe qu'il avait portée à huit lieues en avant de Luçon, sans postes intermédiaires Il est parti, sans laisser aucun renseignement, emportant avec lui les cartes, les livres d'ordre et les notes secrètes. »

M. de Beauchamp a dit, à la page 309 de son premier volume, que la prise d un courrier qui portait à Nantes le plan de campagne arrêté à Saumur, avait fait connaître aux Vendéens tous nos projets. M. de Beauchamp a été mal instruit. Ce plan de campagne n'a point été envoyé à Nantes par un courrier et ne devait point l'être, puisque les généraux Canclaux et Dubayet, ainsi que les représentants qui les accompagnaient, en avaient chacun une copie Il fut livré à l'ennemi par *l'imprudence de Merlin de Thionville*, pour ne rien dire de plus. J'ai trouvé ce plan de campagne dans les archives du conseil supérieur établi à Châtillon, lorsque nous y sommes entrés, le général Westermann et moi, après le combat du bois du Moulin-aux-Chèvres, entre Bressuire et Châtillon, et nous l'avons expédié, avec une grande quantité d'autres papiers. Philippeaux a prétendu que je les apportais moi-même. La chose était impossible, car ils remplissaient un caisson tout entier. Ce caisson, à mon grand regret, a été enlevé le lendemain par l'ennemi. Alors j'ai écrit au comité de Salut public que Chalbos et moi avions reconnu cette copie pour être l'une de celles qui avaient été délivrées à chacun de nous à la suite du conseil de guerre de Saumur, et que nous avions reconnu les signatures du président et du secrétaire. Notre première opinion fut que cette copie n'avait pu être livrée que par un traître, et, comme Philippeaux avait cherché à insinuer que j'avais fait disparaître cette pièce, je me rendis de suite à Paris, je déposai au comité de Salut public la copie qui m'avait été delivrée, et je demandai que tous ceux qui l'avaient reçue comme moi, généraux et représentants, fussent

tenus d'en faire autant, afin que le traître fût connu (1).

Effectivement, le comité exigea cette représentation, et Merlin de Thionville fut obligé de convenir que sa copie, qui était déposée dans son caisson, lors de la déroute que l'armée de Mayence avait éprouvée en marchant sur Mortagne, était tombée au pouvoir de l'ennemi. Je n'accusai pas dans le temps Merlin de Thionville, parce que je n'accuse pas légèrement; mais je lui reprochai vivement une négligence coupable, car il connaissait assez les usages qui se pratiquent aux armées, lorsque le mot d'ordre est tombé au pouvoir de l'ennemi, et qui consistent à en donner avis de suite à tous les postes : à plus forte raison, quand il s'agit d'un plan de campagne.

Merlin ne s'est pas entièrement justifié à mes yeux. Sa conduite réactionnaire et son luxe effréné en rentrant à la Convention, n'ont fait qu'ajouter à mes soupçons. Ce n'est pas d'ailleurs dans un caisson que doit se placer un plan de

(1) Lettre de Ronsin :

23 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

Au conseil de guerre tenu à Saumur le 2 septembre, où la marche de l'armée de Mayence sur Mortagne, fut arrêtée par Nantes, Philippeaux prit vingt fois la parole pour soutenir ce plan qui devait être d'autant plus suspect aux bons patriotes, qu'il était l'ouvrage des ci devant marquis de Canclaux et d'Aubert-Dubayet. Philippeaux, qui avait tout prévu pour assurer l'admission de ce plan, avait fait venir un *millionnaire*, qui fut, on ne sait à quel titre, admis au conseil; Philipeaux l'interpellait toutes les fois qu'il s'élevait quelques inquiétudes sur les subsistances, et le millionnaire jurait qu'il ne manquerait rien à l'armée de Mayence, et qu'il avait à Nantes des vivres à sa disposition pour plus de trente mille hommes; cependant à peine l'armée de Mayence fut-elle arrivée à Nantes que des courriers furent envoyés aux représentants du peuple Bourbotte, Choudieu et Richard, pour dépeindre la détresse où l'armée se trouvait, et demander qu'il fût envoyé de Saumur et d'Angers toutes les subsistances nécessaires. Il est aisé de voir que la malveillance et la fourberie ont présidé à ce conseil, et la vérité serait bientôt reconnue, si Philippeaux était sommé de nommer le millionnaire qui osa mentir si impudemment, et exposer une armée à se désorganiser. Signé : Ronsin.

P. S. — Le plan de campagne, tracé ce même jour, a été retrouvé dans les papiers du conseil supérieur des brigands à Châtillon-sur-Sèvre. Ce fait a été certifié par Robert, chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest. (*Extrait d'un recueil de pièces publié chez Momoro en l'an II.*)

campagne, et, comme je le lui ai dit à lui-même, je puis le répéter ici.

D'Elbée, instruit de la marche de l'armée de Mayence, convoqua à Châtillon un conseil de guerre dans lequel il fut décidé que l'armée vendéenne se tiendrait au centre de l'armée républicaine et que, lorsque celle-ci serait engagée dans le Bocage, on attaquerait successivement ses divisions avec des forces supérieures. C'est ce que j'avais prévu.

M. de Beauchamp, qui sans doute n'a fait que copier les écrits de Philippeaux, avance (pp. 317 et 318) que l'armée vendéenne attaqua à Doué, le 14 septembre, la division de Santerre, tandis que ce fut, au contraire, Santerre qui, de Saumur, se porta sur Doué, pour y attaquer la division commandée par d'Autichamp. J'étais présent à cette affaire où j'ai vu, avant le combat, bénir les armes par l'évêque d'Agra, comme le fit le cardinal de Guis avant le massacre de la Saint-Barthélemy, ce qui n'empêcha pas d'Autichamp d'être complètement battu (1).

M. de Beauchamp ajoute encore, à la même page, que Rossignol expédia en même temps aux colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenay, *l'ordre aussi extraordinaire qu'inconcevable de reprendre leur première position,* et que Chalbos rétrograda. C'est encore une imposture avancée par Philippeaux et répétée par M. de Beauchamp. Un ordre semblable n'a point été donné; et cela est si vrai que la division de Chalbos était encore, le 17, à la Châtaigneraie, et celles de Beffroy et de Mieskousky n'avaient pas quitté Saint-Fulgent et Chantonnay, positions qui avaient été indiquées par le plan de campagne du 3 septembre. Rossignol n'a point désavoué cet ordre et ne l'a point qualifié de mal-entendu, comme le dit encore M. de Beauchamp, puisqu'il n'a point été donné (2).

(1) On voit par ce détail donné pour la deuxième fois que Choudieu a confondu les deux batailles de Doué, celle du 4 août et celle du 14 septembre. Le trait qu'il cite se rapporte à cette dernière gagnée sous le commandement de Santerre assisté du général Dembarere. Ainsi s'explique la contradiction précédemment relevée. (*N. de l'Éd.*)

(2) Dans son rapport de l'an II, Choudieu avait dit :

Ce ne fut point non plus le général Turreau qui prit position à Coron. Ce fut le général Chabot, qui s'en empara avec un bataillon *de ligne de la formation d'Orléans*, le 18 septembre.

Notre armée était arrivée le 17 à Vihiers, sur deux colonnes et chacune d'elles avait livré un combat à l'ennemi, l'une à Gonnord et l'autre en arrivant à Vihiers. Nous passâmes la nuit, en avant de Vihiers, entre le château du Coudray-Montbault et Coron. Nos avant-postes furent placés en avant de Coron, sur une hauteur dite *la Grille des hommes*.

Le général Chabot demanda à Santerre quelques pièces de canon pour tenir l'ennemi en échec jusqu'à ce que le corps d'armée pût le soutenir. L'officier qui commandait l'artillerie, par un malentendu qui causa tous les malheurs de cette journée, fit avancer le parc tout entier et l'encombra ainsi dans les rues de Coron qui sont très étroites. Et pendant le temps nécessaire pour le faire rétrograder, Chabot, que l'ennemi attaquait vivement, n'étant pas soutenu, ordon-

« Il est faux que les colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenay aient eu ordre de retourner dans leurs cantonnements; et si cet ordre eût existé, Philippeaux, qui a fait imprimer six volumes pour prouver les trahisons de Ronsin et de Rossignol, n'eût pas manquer de faire imprimer une pièce aussi précieuse; et je l'en défie. »

Plus loin il ajoute :

« Chalbos était encore à la Châtaigneraie le 17 septembre. Philippeaux a fait imprimer une lettre de lui datée de cet endroit le 17, et Philippeaux ne récusera pas son propre témoignage. Un malentendu le détermina à se retirer sur Fontenay le 18. Mais il est faux que Rossignol en ait donné l'ordre. Aussi Chalbos, après lui avoir expédié un courrier pour s'expliquer avec lui, reprit le 20 sa position à la Châtaigneraie, où il est resté, quoi qu'en dise Philippeaux, jusqu'au 4 octobre, qu'il reçut l'ordre de marcher sur Bressuire et sur Châtillon. »

L'ordre textuel de Rossignol ne fut en effet jamais produit; mais, ces dernières années, M. L. Chassin a publié dans son grand travail documentaire sur *la Vendée patriote* (t. III, p. 79), un arrêté des représentants Fayau et Bellegarde, pris à la Châtaigneraie le 17 septembre 1793, qu'on peut regarder comme une preuve indirecte du malentendu et des ordres contradictoires qui motivèrent la fausse manœuvre de Chalbos évacuant la Châtaigneraie le 18 pour s'y reporter le 20 sur l'ordre formel de Rossignol. Les explications de Choudieu en deviennent moins décisives, mais cela ne légitime pas les accusations inconséquentes de Philippeaux. (*N. de l'Éd.*)

na la retraite qui se fit péniblement, parce que les canons et les caissons qu'on faisait tourner difficilement, et dont quelques-uns s'étaient brisés, barraient la route pour la retraite, comme ils avaient empêché de porter des secours assez prompts à Chabot

Le corps d'armée, voyant se replier l'avant-garde, prit l'épouvante et se retira dans le plus grand désordre. La déroute devint générale. Philippeaux a prétendu que 90.000 hommes avaient fui devant 3.000 Vendéens. Le fait est que l'armée vendéenne se composait de 20.000 hommes et qu'elle avait reçu la veille un renfort de 4.000 hommes à Cholet. Il est constaté, par les bulletins mêmes imprimés à Châtillon, et par les rapports des prisonniers, que cette armée était au moins de 25.000 hommes. Celle de Santerre comptait environ 10.000 hommes de troupes réglées. Le reste se composait du double environ de gardes-nationales requises qui n'avaient aucune idée de tactique militaire et prenaient la fuite lorqu'elles entendaient le premier coup de canon. Il n'est donc pas étonnant qu'une armée ainsi composée ait été battue par 25.000 Vendéens aguerris.

On a beaucoup exagéré les fautes de Santerre dans cette malheureuse affaire. Il est très vrai qu'il n'y a pas déployé de grands talents; mais il est faux qu'il ait fait marcher son armée sur huit hommes de front pendant l'espace de six lieues, car l'armée tout entière a passé la nuit près du château du Coudray-Montbault, et de cet endroit à Coron il y a peine une demi-lieue; il est également faux que Ronsin se soit caché dans une cave, comme l'a dit Philippeaux; nous étions à l'avant-garde, Bourbotte et moi, lorsque le combat a commencé, et nous formions l'arrière-garde pendant la retraite. En arrivant sur la montagne, nous avons trouvé Ronsin qui avait rallié quelques fuyards et qui s'est joint à nous. Il n'était donc pas caché dans une étable.

Le lendemain, 19, nous avons éprouvé un autre échec. La division Duhoux, qui s'était avancée jusqu'à Beaulieu, a été complètement battue au Pont-Barré dans sa retraite précipitée. Le bataillon de Jemmapes et ceux de la garde nationale d'Angers tinrent ferme et perdirent beaucoup de

monde. On accusa le général Duhoux de trahison. Un prisonnier, M. de la Sorinière (1), nous assura que Duhoux avait eu la nuit une conférence avec un autre Duhoux, son parent, qui était dans l'armée vendéenne. Nous supposâmes que cet officier n'accusait Duhoux que pour se sauver lui-même. Nous fîmes peu d'attention à sa déclaration, parce que Duhoux ayant dirigé la belle défense de Lille, l'année précédente, contre Marie-Christine, nous inspirait la plus grande confiance. Cependant des renseignements ultérieurs semblèrent confirmer cette accusation. Il fut destitué, et par suite emprisonné et traduit au tribunal révolutionnaire.

Pendant ce temps, l'armée de Mayence obtenait quelques succès à Légé, Port Saint-Père, Machecoul et Clisson. L'armée des côtes de Brest s'était emparée de Port-Saint-Père, Pornic et Bourgneuf. Elle avait fait sa jonction avec notre division des Sables, le 19 septembre. Mais, tandis que ce jour là d'Elbée battait Duhoux à Beaulieu, un autre corps attaquait l'avant-garde de l'armée à Torfou le 19 septembre, et la battait également. Le même jour, les Vendéens se retirèrent à Montaigu. Beysser les en chassa ainsi que de Clisson. L'armée républicaine marcha ensuite sur Mortagne. Mais elle fut attaquée, entre Tiffauges et Torfou, avec toutes les forces vendéennes réunies. Le 21 septembre, l'armée vendéenne marcha sur Montaigu. Beysser, surpris par cette attaque imprévue, put à peine rassembler quelques bataillons sous les murs de la ville ; mais il était trop tard. Les républicains, se croyant trahis, se débandèrent. Le conventionnel Cavaignac fit de vains efforts pour les rallier. Beysser fut blessé. Un détachement resté dans le château de Montaigu se fit jour la baïonnette en avant. Charette ne fit aucun quartier aux prisonniers.

Le 22, Canclaux fut obligé d'évacuer Clisson. Dans sa retraite, il opposa une vigoureuse résistance. De distance en distance, il reprenait position et tenait tête à l'ennemi. On se battit de part et d'autre avec une grande opiniâtreté.

(1) Henry Duveyrier de la Sorinière s'évada; repris peu de temps après, il fut guillotiné à Angers, le 25 octobre. (*N. de l'Ed.*)

L'ambulance de l'armée républicaine tomba au pouvoir des Vendéens qui égorgèrent sans pitié tous les blessés. Tel est le triste résultat des guerres civiles. Les royalistes ont reproché aux républicains quelques atrocités de ce genre; mais c'est une accusation vague et qui n'a jamais été prouvée, ni précisée.

Suivant le plan de Saumur du 3 septembre, toutes les divisions des deux armées devaient se trouver réunies devant Mortagne pour l'attaquer simultanément le 16. Aucune d'elles ne put y arriver, comme il n'était pas difficile de le prévoir, parce qu'elles furent attaquées isolément. Cependant deux divisions de l'armée des Côtes de la Rochelle se maintinrent dans les positions indiquées ; aucune de celles de l'armée des côtes de Brest et de Mayence n'en fit autant. Et si je fais ici cette observation, ce n'est pas un reproche que j'adresse à ces deux armées qui ont combattu vaillamment et fait tout ce qu'il était possible de faire, mais pour justifier l'armée des Côtes de la Rochelle qui n'a été entamée sur quelques points que parce qu'on lui avait laissé imprudemment plus de 60 lieues à défendre, tandis que les forces principales, qui avaient à peine une ligne de 30 lieues à défendre, avaient été portées en masse sur Nantes. Mieskousky, qui n'avait que 4000 hommes sous ses ordres, conserva sa position jusqu'à la dernière extrémité et ne se retira que lorsqu'il fut convaincu que Chalbos s'était retiré lui-même. Bien ignorants sont ceux qui ne savent pas prévoir que souvent à la guerre il se présente des obstacles insurmontables.

Que devait faire dans des circonstances aussi critiques le commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle qu'on a tant calomnié ? Il ne désespéra point du salut de la patrie. Le 2 octobre, il convoqua un nouveau conseil de guerre et c'est cette mesure que Philippeaux, qui n'a vu les armées que de loin, appelle une trahison. Il serait bien à souhaiter qu'il ne se fût jamais trouvé d'autres traîtres dans nos armées.

Philippeaux, qui me faisait toujours l'honneur de me

désigner comme le principal auteur de tous nos désastres, ne manqua pas de m'accuser de nouveau comme chef prétendu de la *Cour de Saumur* (1), dont j'étais tout simple-

(1) Si Philipeaux n'était pas aveuglé par les passions qui le dominent, il aurait mis un peu plus d'étude à arranger ses calomnies; mais, dès la troisième page de sa lettre, l'erreur dans laquelle il tombe est si évidente qu'elle saute aux yeux des moins clairvoyants. Il parle des *fripons de Tours et de Saumur qui, au milieu d'un luxe insolent,* semblaient ne viser qu'à grossir les dangers publics, etc.

Remarquez que c'est des généraux Ronsin et Rossignol qu'il veut parler, et que c'est à l'époque du mois de mai.

Hé bien! la réponse à ce fait est que Rossignol n'était point encore général, pas même général de brigade, à cette époque; et que Ronsin était alors à Angers. Cependant Philippeaux dit que le *luxe asiatique de ces généraux, leurs orgies, tous les exemples de dissolution donnés aux soldats, etc., tout tendait à faire de nos armées une cohue d'hommes sans frein et sans courage, non moins redoutables à l'habitant paisible que les rebelles eux-mêmes.*

Rossignol ne fut fait général en chef que vers la fin de juillet; et c'est à cette époque qu'il vint résider à Saumur, où le quartier-général fut établi près les représentants du peuple.

Pour jeter une défaveur plus grande sur Ronsin et Rossignol, Philippeaux traite d'abord l'état-major général et la commission centrale de *Cour de Saumur;* il conclut de là qu'on se livrait à toutes sortes d'orgies et de dissolutions; mais rien de plus faux que l'assertion de Philippeaux.

A peine Rossignol fut-il nommé général, grade qu'il ne voulait point accepter et qu'il n'ambitionnait point, fardeau dont il ne se chargea enfin qu'à la sollicitation des patriotes qui lui promirent de l'aider dans ses travaux, à peine, dis-je, eut-il accepté qu'il réforma l'état-major ancien pour le composer de sans-culottes pris parmi les soldats de l'armée. Le général était sans-culotte, il fallait que son état major le fût aussi. Un décret de la Convention avait ordonné le renouvellement des états-majors : Rossignol ne savait qu'obéir.

La table de ce général, loin d'être somptueuse, était celle d'un soldat, et toute l'armée le certifiera. Il n'y avait pas de commandant de corps, de petits commissaires des guerres, etc., qui n'eût une table infiniment meilleure que la sienne. Il mangeait avec tous les soldats qui composaient l'état-major; il était au milieu d'eux comme un père au sein de sa famille. Un potage, du bouilli, quelques légumes, voilà la composition de sa table; le soir on était traité de même, à peine quelquefois y avait il suffisamment pour tout le monde. On s'arrachait souvent les morceaux, une nappe toujours très sale, point de chandeliers, — des bouteilles en te-

ment membre, occupé plus souvent à la tête des colonnes que dans le cabinet, que j'étais loin de diriger. Ma réponse fut très simple : « Par votre plan de campagne vous nous avez laissé plus de 60 lieues de terrain à défendre. Vous nous avez mis dans l'impossibilité de correspondre avec les armées agissantes autrement qu'en faisant un circuit pour le moins aussi long. Je vous ai prédit que nos divisions seraient attaquées isolément. Je ne prévoyais pas que celles de Mayence et des côtes de Brest, beaucoup plus fortes que les nôtres, éprouveraient le même sort dans un petit espace de terrain. Nous devions tous être devant Mortagne le 16, nous étions encore le 19 dans son voisinage, et toutes nos divisions occupaient les positions indiquées. Pourquoi n'y étiez vous pas vous-même ? Parce que, dites-vous, il y a eu des

naient lieu, — un vin détestable auquel on préférait l'eau, est-ce là du luxe ? sont-ce là des orgies ?

Philippeaux n'a-t-il pas été trompé par de faux rapports, n'a-t-il pas vu une fois cette table de sans-culottes ? Et cependant, à l'entendre, le plus grand luxe scandalisait l'armée. On peut appeler en témoignage de la vérité les représentants du peuple Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau, qui s'expliqueront sur tous ces faits.

Quand on échafaude une dénonciation aussi ridicule sur des absurdités semblables, on se croit en droit de dire tout ce que l'imagination égarée peut dicter. Il est presque ridicule de répondre à tant de folies auxquelles les hommes justes et sages ne croient point.

J'ajouterai cependant que Rossignol était le père des soldats ! Qu'on consulte la 35me division de gendarmerie dont il a été le chef, on verra combien il y était aimé ; on verra si l'armée que Philippeaux inculpe si gratuitement a fait trembler l'habitant paisible, en se conduisant à son égard comme les rebelles mêmes Cette armée, ainsi que le général, n'a fait trembler que les aristocrates. Il n'y a qu'eux et ceux qui les protègent qui puissent tenir pareil langage. (*Extrait d'un recueil de pièces publié chez Momoro.*)

On a fait grand bruit de l'étalage et de la magnificence des représentants en mission. Je ne sais ce qui en est pour les autres ; quant à moi je partis par la diligence de Paris pour me rendre à ma destination ; je fis toutes mes courses sur un cheval que j'empruntai dans ma famille, et je revins à Paris dans une voiture que me fournit l'administration du département de la Vienne et que je remis à celle du département de la Seine.

Mes frais de mission s'élevèrent à environ quinze cents francs assignats. Voilà qui peut donner une idée du luxe asiatique d'un proconsul de ce temps-là. (*Extrait des mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 25)

obstacles. Ne vous les avais-je pas prédits (1) ? Aujourd'hui qu'il est constant que vous n'avez rien prévu, et que votre plan était détestable, vous voulez en déverser le blâme s ur moi qui me suis constamment opposé à vos projets. Soyez un peu plus conséquent et surtout un peu moins fanfaron ? J'ai fait mon devoir, oseriez-vous dire que vous avez fait le vôtre ? Je ne crains pas que ma conduite soit mise en regard de la vôtre. »

Le résultat du conseil de guerre tenu le 2 octobre fut que les divisions de Fontenay et de Luçon, commandées par Chalbos et Mieskousky, se réuniraient, à Bressuire, le 7 octobre, à l'armée de Rossignol qui deviendrait attaquante. Philippeaux m'en fit un nouveau crime et fit imprimer dans un pamphlet ces paroles qui prouvent suffisamment la différence de nos deux manières de voir et de juger les événements. « Je me rappelle, dit-il, ce que me dit Choudieu à table le jour de notre départ de Saumur : « *Vous usez, vous autres, de la faculté de penser ; eh bien ! nous userons, nous, de la faculté d'agir.* » Je ne nie point cette anecdote, parce que j'ai toujours cru qu'à la guerre il valait mieux agir que discourir.

On fut étonné à Nantes lorsqu'on reçut avis de cette détermination, qui prouvait du moins que nous voulions en finir, et nous en donnâmes à l'instant même avis au général Canclaux, afin qu'il prît ses dispositions en conséquence, car nous n'avions pas d'ordres à lui donner, et nos deux armées, qu'on avait refusé de réunir sous le même commandement, quoique j'en eusse fait la proposition formelle le 3 septembre, étaient indépendantes l'une de l'autre. Notre étonnement fut bien plus grand encore, lorsque nous apprîmes que l'armée de Canclaux était rentrée en campagne le

(1) Tel fut le résultat de ce fameux plan de Saumur qu'il eût été facile de prévoir, et que Rossignol, malgré son ignorance, avait prédit. Les deux commissions conventionnelles s'en imputèrent réciproquement les désastres ; Philippeaux criant à la trahison tonna contre Choudieu et Richard : ceux-ci répondirent que ces revers provenaient du plan même. — Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution.*

septembre. Mais on avait eu tort de ne nous en pas prévenir, car alors le conseil de guerre, tenu à Saumur le 2 octobre, eût sans doute adopté d'autres mesures. On nous en fit encore un crime. Mais quelle était la plus coupable, de l'armée qui marchait en avant sans nous en donner avis, ou de celle qui, ne comptant que sur son propre courage, donnait avis de ses projets à l'armée qu'elle invitait à la seconder. Il y a eu dans toute cette affaire des circonstances qu'il serait difficile d'expliquer. Mais Aubert-Dubayet et Canclaux ne furent pas exempts de soupçons. Aubert-Dubayet, quecependant je n'accuse pas de trahison, fut incarcéré; Canclaux fut destitué. Ils appartenaient tous les deux à la caste nobiliaire, et c'en était assez pour être suspects. Ils furent remplacés tous deux par le général Léchelle qui fut investi en même temps du commandement de l'armée des Côtes de la Rochelle. L'armée des Côtes de Brest fut confiée à Rossignol.

Le plan arrêté à Saumur, le 2 octobre, fut approuvé par le comité de Salut public et exécuté littéralement par Léchelle, qui donna une nouvelle direction à nos opérations, et l'ennemi s'aperçut bientôt que ces opérations prenaient de la rectitude et de l'ensemble.

La commission même de Nantes changea de langage et écrivit à la Convention qu'on l'avait trompée sur les forces des Vendéens; qu'ils avaient trois armées commandées par Charette, Bonchamp et d'Elbée, et qu'elles étaient composées de cent mille hommes bien armés et bien disciplinés. Mais qui est-ce qui l'avait trompée, ci ce n'était cete commission elle-même qui avait choisi Philippeaux pour son organe?

Le comité de Salut public, par l'organe de Barrère, s'expliqua enfin sur la position de nos armées: « L'inexplicable Vendée existe encore, dit Barrère... Vingt fois les commissaires, les généraux, le Comité lui-même, vous ont annoncé la destruction prochaine des rebelles. On croyait pouvoir les détruire. Le 15 septembre, le tocsin avait réuni une foule innombrable de citoyens. Une terreur paniqne a tout dissipé; si la Vendée a fait de nouveaux progrès, c'est par l'envoi trop nombreux de commissaires de la Convention et par la cupidité

des administrations militaires qui spéculent sur les batailles perdues et agiotent la guerre sur des tas de morts. Il ne faut à l'armée qu'un petit nombre de représentants, à trop de généraux un chef unique. Il ne faut qu'une même vue, un seul esprit, une même impulsion, épurer les états-majors des ci-devant nobles et de tous les hommes suspects. »

Ces mesures mirent fin aux divisions qui existaient entre les commissions de Saumur et de Nantes. Nous fûmes tous contents d'être rappelés, excepté Philippeaux, qui provoqua dans l'Assemblée nationale de nouvelles divisions par une dénonciation en 26 articles, à laquelle je répondis et dont je parlerai tout à l'heure. Bourbotte et Turreau furent seuls conservés. Francastel, qui était aux armées du Midi, leur fut adjoint (1). Le comité de Salut public m'invita à rester jusqu'à son arrivée; mais j'étais trop content de quitter cette armée d'où je sollicitais mon rappel depuis longtemps. Je supposai que je n'avais pas reçu la dépêche du comité qui m'invitait à rester, et je partis le jour même où le *Moniteur* m'annonça mon rappel. Arrivé à Paris, on voulut me faire retourner à l'armée; mais j'étais trop heureux d'être déchargé d'une tâche aussi pénible. Je résistai, donnant pour motif de mon refus qu'un décret qui me rappelait était pour moi bien au-dessus des instances du comité.

Les deux armées avaient été réunies en une seule, sous le commandement de Léchelle, et sous la dénomination d'armée de l'Ouest. Rossignol fut nommé commandant de l'armée de Brest, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, ce qui prouve qu'il n'avait pas perdu la confiance du comité de Salut public.

Les armées vendéennes, victorieuses sur presque tous les points, ne tardèrent pas à se diviser entre elles. La troupe de Bonchamp ne s'accordait pas avec celle de Charette. La première, loin de massacrer les prisonniers, les traitait avec assez d'humanité. Celle de Charette ne leur faisait aucun quartier et se livrait à toutes sortes d'excès. Les deux armées se séparèrent aux Herbiers, s'imputant des torts réciproques

(1) Décret du 13 octobre.

Des rivalités funestes s'étaient établies dans leurs armées comme dans les nôtres, et elles furent également funestes aux unes comme aux autres. Chacun se fit illusion sur l'avenir. D'Elbée et Bonchamp désiraient concentrer toutes les forces. Charette aima mieux s'isoler et reprit sa position de Légé. La discorde s'agitait en tout sens : Bonchamp était jalousé par plusieurs chefs; on ne pardonnait pas à d'Elbée de s'être fait nommer généralissime de préférence à Bonchamp; le prince de Talmond et Lescure avaient ambitionné ce poste depuis longtemps; les succès avaient augmenté les prétentions de chaque chef et chacun, voulant agir séparément, contrariait le système des masses; La Rochejaquelein, Talmond et d'Autichamp étaient rarement d'accord avec Bonchamp et d'Elbée, qui connaissaient mieux qu'eux le caractère des Vendéens.

J'ai dit plus haut que l'armée de Canclaux était rentrée en campagne à la fin de septembre. Après s'être emparée de Clisson et de Montaigu, elle marcha de nouveau sur Mortagne. Bonchamp seul opposa de la résistance. Mais, n'ayant pas été soutenu par Charette, il fut obligé de battre en retraite; de son côté, Lescure, pressé par les divisions de Saumur, qui, quoi qu'en ait pu dire Philippeaux, n'ont point cessé de harceler l'ennemi, ne put porter aucun secours à Bonchamp qui fut battu complètement, entre Tiffauges et Mortagne, par Aubert-Dubayet, qui conduisit son armée à la victoire, quoiqu'il eût déjà reçu l'avis officiel de sa destitution (datée du 6 octobre). Je n'ai jamais cru que Dubayet et Canclaux fussent des traîtres; mais ils étaient nobles, et tout ce qui était noble inspirait des préventions. On aurait dû peut-être faire des exceptions. Mais on avait été trahi tant de fois qu'il était permis d'être défiant. En révolution, on n'est pas toujours juste envers les individus. Cependant ces deux généraux furent honorablement réintégrés dans leurs grades. Aubert-Dubayet fut même, l'année d'après, nommé ministre de la guerre, et par la suite ambassadeur à Constantinople, où il est mort.

M. de Beauchamp affirme (page 349, tome I) que l'armée de Mayence, mécontente de ce qu'on lui enlevait Aubert-

Dubayet et Canclaux, envoya au chevalier des Essarts, à Saint-Fulgent, une députation de huit grenadiers pour offrir de passer au service de l'armée royale, si on voulait lui assurer une paye régulière. Je puis attester que c'est une calomnie, parce que cette armée n'a jamais cessé de donner des preuves de patriotisme et que, sous les ordres de Léchelle, son nouveau chef, elle s'est battue avec le même courage et le même dévouement qu'elle l'avait fait sous les ordres de Canclaux et de Dubayet. M. de Beauchamp n'a pas été heureux dans le choix des sources où il a puisé ses renseignements.

Le général Léchelle, en prenant le commandement des deux armées, se mit en mesure d'exécuter le plan de campagne arrêté à Saumur le 2 octobre, et tant calomnié par Philippeaux, qui se connaissait en opérations militaires, comme on a pu en juger par son fameux plan de campagne du 3 septembre qui a eu des résultats si déplorables.

Léchelle, qui n'avait pas les mêmes préventions que certains généraux et représentants des armées de Mayence et de Brest contre l'armée de Saumur, se mit à la tête des divisions de Saumur, de Thouars et de Fontenay, qui se réunirent à Bressuire, le 7 octobre. Chalbos, à la tête de 22.000 hommes, marcha droit sur Châtillon où se tenait le conseil supérieur des Vendéens. Il rencontra l'ennemi sur les hauteurs du bois du Moulin-aux-Chèvres. Le terrain fut longtemps défendu avec une égale opiniâtreté de part et d'autre. Dans le premier moment, la victoire parut se décider en notre faveur. Le général Chambon, qui, avant le combat, venait de recevoir sa commission, fut tué en poursuivant l'ennemi à la tête de la cavalerie légère. Un officier polonais, qui commandait un escadron de la légion germanique, refusa de se joindre à nous, en me disant que *je ne connaissais rien aux mouvements de la cavalerie au milieu d'un pays couvert.* Il avait peut-être raison et je ne m'en offensai point ; mais à la guerre il faut quelquefois de l'audace pour profiter de la victoire.

La mort du général Chambon mit un terme à notre poursuite et donna le temps à l'ennemi de se rallier. M. de Beau-

champ, qui ne connaît la guerre de la Vendée que par des récits très inexacts, dit (page 353) que Westermann entra le soir même à Châtillon, à cinq heures de l'après-midi; que le lendemain nous en fûmes chassés et y rentrâmes une seconde fois à la nuit tombante, en criant *Vive le roi!* et que nous fîmes un horrible carnage de tous les postes où les Vendéens étaient ivres-morts. Il n'y a qu'un seul fait de vrai dans tout ce récit : c'est que nous entrâmes le soir même du combat à Châtillon, non à cinq heures du soir et en vainqueurs, car Chalbos avait ordonné la retraite sur Bressuire, mais nous y entrâmes par surprise, non en criant *Vive le roi*. A la nuit tombante, je rencontrai Westermann désespéré d'être obligé de faire retraite. Je l'étais autant que lui. Il me demanda si je pouvais compter sur la compagnie des grenadiers de la Convention qui me servait d'escorte et, sur ma réponse affirmative, il me proposa de surprendre au milieu de la nuit tous les postes ennemis que nous trouverions ivres et endormis. J'acceptai, et nous arrivâmes à Châtillon, vers minuit, avec les grenadiers de la Convention et la légion de Westermann seulement, sans éprouver la moindre résistance. Nous nous emparâmes de tous les papiers du Conseil supérieur et, si nous eussions mieux connu la ville, nous nous serions emparés de tous les membres du Conseil qui étaient encore en séance et qui s'échappèrent par une fenêtre de derrière.

Nous fûmes effectivement attaqués, vers 10 heures du matin, le 12 octobre, et repoussés par l'imprudence de Westermann qui, sans attendre l'arrivée de Chalbos, s'était mis à la poursuite de l'ennemi qu'il croyait en pleine déroute et qui était au contraire en force. Chalbos arriva heureusement assez à temps pour empêcher la déconfiture complète de la légion de Westermann et la retraite se fit de nouveau sur Bressuire; mais nous ne rentrâmes point une seconde fois dans Châtillon. On ne fait pas deux jours de suite un coup de main audacieux, parce que l'ennemi se tient sur ses gardes. Nous n'avions eu que le temps de faire placer les papiers dans des caissons qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi dans les chemins creux par lesquels il fallait passer.

'eus le bonheur, dans cette retraite, de dégager deux of-
ers d'un grand mérite et d'un rare courage. Le général
ıar Faucher fut atteint, en sortant de Châtillon, de dix-
ıf coups de sabre. Son frère Constantin le couvrait de
ı corps, avec quelques braves qui allaient périr avec eux
ɜuccomber sous le nombre des assaillants. Je sortais aussi
Châtillon avec la compagnie des grenadiers de la Con-
ıtion qui les dégagea et emporta sur des fusils croisés le
ssé que nous craignions de voir expirer en route, sur une
ture très peu commode pour un homme blessé aussi
èvement. Le lendemain, on le transporta sur un brancard
qu'à Saumur où il fut trépané.

Ce ne fut que le 15 octobre, que l'armée de Saumur ren-
dans Châtillon. La division de Luçon, commandée par
ılbos, avait fait sa jonction la veille, à Mortagne, avec l'ar-
e de Mayence commandée par Kléber, et non par Beaupuy.
16, toutes les divisions se dirigèrent sur Cholet. Elles y
rèrent le 17 au matin. Elles y furent attaquées vers midi
toute l'armée vendéenne qui, regardant Cholet comme
lernière ressource, se battit avec la rage du désespoir.
e y fit des prodiges de valeur. L'armée de Saumur essuya
ɔremier choc qui fut terrible et recula, en se battant dans
rues même de la ville, jusqu'au bas de l'hôpital, où elle
ralliée, non par le conventionnel Turreau, qui était de
ıtre côté de Cholet avec la division de Luçon, et encore
ins par Bellegarde, qui n'était plus à l'armée, mais par
ırbotte et moi, qui n'avons jamais cessé de marcher avec
mée de Saumur. Il n'est point vrai que Carrier ait eu un
val tué sous lui, comme le dit Beauchamp (page 361). Il
it à la vérité sur les hauteurs, en dehors de Cholet, où il
ɔignit l'armée de Mayence qui s'y battait vaillamment.
ɜrcevant quelque désordre dans notre armée de Saumur,
rut que tout était désespéré et la bataille perdue. Croyant
ıvoir se sauver par le côté opposé, il s'enfonça dans
rue qu'il ne connaissait pas et qui le conduisit dans un
-de-sac dont il ne pouvait sortir qu'en revenant sur ses
. Il se laissa alors couler tout le long d'un mur qui faisait
tie des vieilles fortifications de la ville, abandonnant son

cheval, sa ceinture et son panache. Le lendemain, on nous ramena à Beaupréau son cheval et ses décorations. Nous le crûmes mort, lorsque nous le vîmes reparaître dans la matinée du 19. Ce fut la première fois que nous le vîmes à l'armée. Il retourna à Nantes avec l'armée de Mayence, qui y rentra le 20, et nous ne le vîmes plus.

Je dois convenir ici que, sans l'armée de Mayence, qui fit des prodiges de valeur, tout était perdu. Kléber et Beaupuy eurent plusieurs chevaux tués sous eux et, marchant à pied à la tête des colonnes, ils rivalisaient de courage et de dévouement avec les plus braves.

Bonchamp fut blessé grièvement et transporté mourant à Beaupréau, puis à Saint-Florent. Je n'ai jamais vu combattre avec un pareil acharnement de part et d'autre. Le champ de bataille était jonché de morts. Le carnage ne cessa qu'à la nuit. L'avant-garde de l'armée de Mayence, commandée par Marigny et non celle de Westermann, comme le dit Beauchamp, poursuivit les Vendéens jusqu'à Beaupréau, où elle arriva dans la nuit. Ceux-ci voulurent s'y défendre, parce qu'ils avaient là des magasins considérables et un moulin à poudre. Mais le gros de l'armée ayant paru le 18 de bonne heure, nous entrâmes dans la place sans éprouver une vive résistance. Beauchamp dit encore que les chefs de l'armée ne surent pas profiter de la victoire et que c'en était fait des Vendéens si nous les eussions poursuivis. Il ignore donc que, dès le 19 octobre au matin, Merlin de Thionville et Marigny, avec les chasseurs à cheval qu'il commandait avaient dépassé Saint-Florent et qu'ils enlevèrent à l'ennemi onze pièces de canon qu'il n'eut pas le temps d'embarquer. On se battait encore à Cholet le 17 au soir, et le 19 au matin notre avant-garde enlevait aux Vendéens une partie de leur parc d'artillerie. Si l'on devait, au contraire, s'étonner d'une chose c'est que notre armée, qui n'avait pas cessé de se battre depuis la prise de Mortagne, et qui chaque jour, depuis le 14, avait livré des combats acharnés, ait pu arriver le 19 au matin au delà de Saint-Florent, en passant par Beaupréau. L'armée tout entière y arriva dans la journée du 19.

Jamais peut-être aucune armée n'a marché avec autant de célérité.

Dès le 18, l'avant-garde de l'armée vendéenne avait préparé des radeaux pour effectuer le passage de la Loire. Nos postes de Varades, de la Meilleraie et d'Ancenis n'opposèrent qu'une très faible résistance, et cependant ces postes étaient surveillés par le conventionnel Méaulle, qui n'était pourtant pas un lâche. Je n'ai jamais connu la véritable cause de cette défection, et si M. de Beauchamp se fût borné à dire que l'armée vendéenne était perdue si elle eût éprouvé de ce côté quelque résistance, je serais de son avis ; car, de notre côté, nous ne lui avons pas laissé un instant de relâche et nous l'avons sans cesse poursuivie, l'épée dans les reins, pendant trois jours et deux nuits après la bataille de Cholet.

Avant d'effectuer le passage de la Loire, les royalistes, exaspérés par les pertes nombreuses qu'ils venaient de faire, se disposaient à massacrer les nombreux prisonniers qui étaient détenus à Saint-Florent. Bonchamp honora ses derniers moments et rassembla ses forces défaillantes pour les conjurer de ne pas se déshonorer par une telle action, et il fut obéi. Je me plais à lui rendre ici une éclatante justice. Les braves n'assassinent point leur ennemi lorsqu'il est désarmé (1).

(1) Ici les notes de Choudieu s'interrompent. Le rapport de l'an II contient encore quelques renseignements sur les opérations ultérieures des armées de l'Ouest. (*N. de l'Éd.*)

CHOUDIEU QUITTE LA VENDÉE (1)

On trouve la signature de Choudieu au bas d'une proclamation énergique aux soldats de la république datée d'Angers le 28 octobre 1793. C'est le dernier acte de Choudieu dans la Vendée. Le 13 octobre, la Convention avait décidé, sur la proposition de Barrère, « que cinq commissaires suffisaient dans cette partie de la république », et décrété en conséquence :

« Art. 1er. — Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest seront les citoyens Carrier, Bourbotte, Francastel, Pinet aîné et Turreau.

« Art. 2. — Ils se réuniront sans délai au quartier général de l'armée, pour y concerter les opérations qui leur sont confiées.

« Art. 3. — Les autres représentants du peuple, qui étaient précédemment attachés à la même armée, se rendront dans le sein de la Convention nationale après l'arrivée des représentants ci dessus nommés pour les remplacer. »

Dans la séance du 5 novembre 1793, Barrère, parlant au nom du comité de Salut public avait dit :

« Merlin et Choudieu reviennent. Le comité attend leur arrivée et les renseignements utiles qu'ils apportent, pour préparer le rapport définitif sur les causes des événements de l'inexplicable guerre de la Vendée.

« Vous pouvez être tranquilles, nous écrivent Turreau Francastel, Carrier et Bourbotte, d'Angers le 12 brumaire (2 novembre) sur l'exécution des mesures de votre arrêté... Notre collègue Merlin serait depuis longtemps rendu au sein de la Convention, mais ce n'est que depuis deux jours que le décret lui est parvenu officiellement... Choudieu a cru aussi d'après la dernière loi devoir suivre Merlin. Nous redoublerons de zèle et d'activité jusqu'à l'arrivée de Pinet. »

Choudieu eut donc connaissance du décret qui le con-

(1) *Note de l'Éditeur.*

cernait en arrivant à Angers à la suite de l'armée républicaine battue à Entrammes le 27 octobre. L'armée demeura une semaine à Angers « pour se refaire, dit-il dans son rapport de l'an II, et se mettre en état de porter de nouveaux coups ».

« C'est dans cet état de choses; ajoute-t-il (p. 72), que nous avons quitté ces contrées et que nous avons terminé notre longue et pénible mission. »

Une de ses notes nous fait connaître sa présence à Paris peu de temps après :

« Le 10 novembre, l'évêque de Paris, Gobel, et douze prêtres qui l'accompagnaient, vinrent abdiquer les fonctions sacerdotales dans le sein de la Convention. On assure qu'ils y furent contraints par la peur. Je me trouvais à Paris le jour où cette farce eut lieu. J'étais envoyé de Saumur (?) par mes collègues auprès du comité de Salut public. Je rencontrai dans une des salles de la Convention le prussien Anacharsis Cloots qui venait de quitter un groupe de gens affublés de chappes et de chasubles et qui me demanda ce que je pensais de cette procession d'une nouvelle espèce, dont il paraissait être le directeur. Je lui répondis qu'elle ferait beaucoup plus de mal que de bien, et que ceux-là mêmes qui n'avaient pas de religion crieraient plus haut que les autres au scandale et que, dans la Vendée surtout, elle allait donner un nouvel aliment au fanatisme religieux, et qu'il avait d'autant plus tort de se mettre à la tête d'une semblable opération qu'il était protestant. Il voulut me prouver qu'il ne devait y avoir qu'une seule religion pour tous les habitants de la terre, celle de la raison. Je quittai l'*orateur du genre humain* sans être convaincu que sa nouvelle religion fût la meilleure, ni même qu'il la pratiquât. »

NOTES SUR LA RÉVOLUTION

LES ORATEURS DE LA CONSTITUANTE

A la célèbre nuit du 4 août succéda la discussion plus célèbre encore de la déclaration des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple. De grands talents se développèrent dans la discussion des articles constitutionnels qui furent adoptés successivement. L'abbé Maury et Cazalès se firent particulièrement remarquer dans la défense d'une mauvaise cause. L'abbé Maury semblait le représentant du clergé, Cazalès celui de la noblesse, Mirabeau fut le véritable représentant de la nation.

L'abbé Maury n'avait pas une véritable éloquence parce qu'il n'avait pas de conviction : audacieux dans ses citations qui n'étaient pas toujours exactes, il entraînait rarement parce qu'il n'y a que la vérité qui puisse se faire écouter.

Cazalès était beaucoup plus entraînant, car son caractère paraissait beaucoup plus franc ; il avait des idées nettes ; son talent n'était point déclamatoire ; il n'y avait que sa position qui était fausse, mais on ne pouvait pas lui reprocher, comme à l'abbé Maury, les vices de son esprit ; il est du petit nombre de ceux chez qui l'on ne peut regretter qu'une seule chose, c'est qu'ils se soient trompés, mais ils se sont trompés de bonne foi.

Mirabeau a joué pendant quelque temps le rôle brillant d'un tribun ; il entraînait tous les suffrages par une élocution brillante ; son éloquence était foudroyante, rien ne lui résistait parce que tout était action chez lui. Il avait tout ce qu'il fallait pour fonder une république, mais aussi trop de besoins, et s'il eût vécu plus longtemps, il est à peu près certains qu'il eût abandonné le parti populaire pour celui de la

Cour. La Reine ne l'aimait pas, elle le craignait, cependant il pouvait la sauver du précipice où son caractère altier l'entraînait.

A côté de ces trois hommes d'un mérite transcendant a paru un jeune orateur qui ne leur ressemblait en rien, mais qui avait un beau caractère et un talent tout particulier, Barnave. Avec un esprit juste et éclairé il avait une éloquence persuasive ; personne ne savait mieux que lui saisir la véritable position d'une question; après avoir discuté les différentes opinions, il en présentait une analyse succincte, ses conclusions étaient presque toujours adoptées. Il était fait pour occuper un rang à part parmi les grands talents qui composaient cette illustre assemblée constituante ; mais son ambition ou, si l'on veut, sa faiblesse l'ont perdu. Dans son voyage de Varennes, il n'a pas su résister aux séductions de la Reine et il s'est cru capable de présider aux destinées de la Cour lorsqu'il ne faisait que suivre les impulsions d'une femme adroite qui avait su prendre un grand ascendant sur tout ce qui l'approchait et qui, avec des manières séduisantes, savait dissimuler des projets atroces dont Barnave ne serait jamais devenu le complice s'il les eût connus. — Oui, c'est bien dommage qu'il ait si mal fini.

SUR LES JOURNÉES D'OCTOBRE

En parlant des journées d'octobre et de la marche sur Versailles, M. Thiers a qualifié de brigands tous ceux qui étaient entrés dans ce mouvement. S'il s'était borné à dire que quelques brigands s'étaient mêlés à la multitude, je ne relèverais pas cette expression, mais qualifier ainsi la population presque tout entière de Paris ayant à sa tête des commissaires de la municipalité et M. Lafayette lui-même, c'est bien peu connaître ce grand mouvement ; et il me semble que lorsqu'on convient dans les mêmes pages que l'un des gardes-du-corps fit feu sur la foule, on pourrait se dispenser d'en faire un éloge aussi pompeux, car tirer sur des gens sans armes, c'est aussi bien de l'assassinat. Je rendrai

moi-même justice à qui elle appartient : lorsque des femmes et quelques hommes se précipitèrent dans le Château, on assure que les jours de la Reine furent en danger et la chose est vraisemblable ; elle n'était pas aimée et il est à présumer que ceux qui à Paris avaient fait périr Foulon, Flesselles et Bertier comme étant ses agents, ne l'auraient pas épargnée elle-même parce qu'on l'accusait d'avoir dirigé les saturnales des premiers jours d'octobre. Les gardes du corps firent leur devoir et, si quelques-uns d'entre eux commirent par ailleurs des actes plus qu'imprudents, d'autres défendirent les portes des appartements de la reine avec un héroïque dévouement.

M. Thiers ne se borne pas à voir des brigands dans ceux qui avaient envahi le Château, ceux qui étaient sur la place publique sont aussi des brigands pour lui : cette épithète est trois fois répétée dans la même page. M. Thiers ne voit partout que des brigands. C'est connaître bien mal les mouvements populaires.

LA LOI MARTIALE

Après les journées d'octobre et le retour du Roi, la disette se faisait toujours sentir à Paris, soit qu'elle fût réelle, soit qu'elle fût factice. Les différents partis s'en attribuaient la cause.

La cour, qui craignait toujours l'influence du duc d'Orléans sur la multitude, le détermina à partir pour Londres avec une espèce de mission diplomatique, pour couvrir, autant que possible, une mesure qui au fond n'était qu'un véritable exil ; le duc d'Orléans crut nécessaire pour son honneur de publier un mémoire justificatif de sa conduite.

Quelques écrivains, notamment M. Weber, frère de lait de Marie-Antoinette, ont dit que la disette avait cessé immédiatement après le départ du Duc; la vérité, c'est que le attroupements n'en continuèrent pas moins à la porte des boulangers et l'un de ceux-ci, nommé François, accusé d'accaparement, fut pendu à un reverbère. Cet événement déter-

mina l'assemblée à décréter une loi sévère contre les attroupements; elle fut proposée par Bailly, pour donner à la Commune des moyens plus énergiques de répression, et appuyée par Lafayette, qui déclara que, sans cette loi, il ne pouvait répondre de la tranquillité de Paris. On sait le terrible usage que tous les deux en ont fait. Robespierre fut à peu près le seul qui la combattit avec chaleur comme pouvant devenir une arme dangereuse aux mains d'un pouvoir qui en abuserait; le parti populaire de l'Assemblée fut d'un avis contraire; les événements ultérieurs, et notamment l'affaire du Champ-de-Mars, ne prouvèrent que trop que Robespierre avait raison. C'est de cette époque que date sa popularité. Camille Desmoulins, qui ne remplissait point encore de fonction publique, fut du même avis que Robespierre et accusa ceux qui avaient provoqué cette loi d'avoir fait assassiner le boulanger François afin d'obtenir une loi qui *muselât* le peuple. Je suis loin de croire que Bailly et Lafayette aient pris la moindre part à cet assassinat, mais qu'il ait servi de prétexte pour provoquer cette loi qui depuis a amené des résultats si désastreux, c'est un fait qui ne peut être contesté. Il semble que Camille Desmoulins avait le pressentiment de l'abus que feraient de cette loi tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ce jour. A voir ce qui se passe sous nos yeux, on dirait qu'il est impossible de bien gouverner sans employer la force brutale.

Je conviens qu'il était urgent de mettre un terme à l'effervescence populaire parce qu'il est toujours dangereux que la multitude se fasse justice elle-même; mais il eût fallu surtout intimider par des lois sévères les conseillers perfides qui ne cessaient d'ourdir des trames contre notre liberté naissante. Dans tous les temps, les grands coupables ont toujours su échapper à la justice qui n'atteint que les agents subalternes. On en trouvera un exemple dans le procès dont je vais parler.

LE PROCÈS DE FAVRAS

Le sieur Mahy, marquis de Favras, fut accusé d'avoir reçu de l'argent d'un grand seigneur, qui ne fut point nommé dans le procès, pour préparer la fuite du Roi. Tout le monde savait cependant que ce grand seigneur était Monsieur, frère du Roi. Le marquis convint qu'il avait effectivement reçu quelque argent de ce prince et qu'il avait été chargé par lui d'une négociation pécuniaire de quelque importance pour des intérêts particuliers, mais qui n'avaient aucun rapport à la politique. Malgré ses dénégations, le Châtelet devant lequel avait été renvoyée la procédure ne le condamna pas moins à mort. Le marquis de Favras, espérant toujours être sauvé, garda son secret jusqu'à la fin.

Cependant pour gagner du temps il demanda à faire des révélations importantes, le jour même qu'il devait être exécuté. Il paraît qu'elles n'aboutirent à rien, ou du moins qu'on n'y eut pas d'égards.

Ces prétendues révélations ne s'en prolongèrent pas moins jusqu'à la nuit. C'était tout ce que le marquis désirait, parce qu'on lui avait fait croire que si on ne parvenait pas à le sauver par un moyen quelconque on le sauverait du moins au moment même de l'exécution par le moyen d'un collier élastique qui le préserverait de la strangulation. Et voilà pourquoi le trop confiant marquis prolongea jusqu'à la nuit la séance qu'il avait provoquée pour faire des révélations, dans l'espoir d'un événement.

On lui plaça effectivement un collier, mais qui ne le garantit de rien.

Sa femme, qui était dans la confidence et à laquelle on avait promis de remettre le corps du marquis immédiatement après l'exécution simulée, conserva l'espérance jusqu'à la fin. On lui remit bien le corps de son mari, mais il était

inanimé. Ils avaient cru tous les deux, on leur avait fait croire, que l'exécution n'était que pour le peuple.

Ce trait m'a été raconté par une dame qui avait des relations intimes avec Mme de Favras, et l'on peut en rapprocher ce que dit le baron de Besenval qui se trouvait alors dans les prisons du Châtelet pour y être jugé lui-même; il rapporte dans ses mémoires que de nombreux rassemblements se formèrent quatre fois différentes devant la prison et qu'il a pensé que l'objet de ce rassemblement était d'enlever le marquis de Favras.

Au surplus tous ceux qui ont connu le caractère de Monsieur (depuis Louis XVIII) croiront facilement que, craignant de se trouver compromis par les révélations du marquis de Favras, il ait essayé de le faire enlever de sa prison et que, n'ayant pu y parvenir, il ait cherché à lui faire croire jusqu'à la fin qu'il ne périrait pas, afin que son secret fût enseveli avec lui.

FÉDÉRATION DU 14 JUILLET 1790

Il faudrait avoir vu le Champ-de-Mars avant la première fête de la Fédération pour se faire une idée des travaux qui ont été exécutés dans l'espace d'un mois seulement. Trente mille ouvriers soldés qui y furent employés ne pouvaient suffire, en supposant même qu'ils travaillassent jour et nuit; mais la population de Paris tout entière s'y porta en masse, et chacun voulait mettre la main à l'ouvrage.

Un citoyen conçut d'abord l'heureuse idée d'inviter les soixante bataillons de la garde nationale à envoyer chaque jour au Champ-de-Mars, pour y être employés aux travaux, dix ou douze hommes par compagnie, ce qui composait une masse journalière de cinq mille travailleurs. Cet appel fut entendu non seulement par l'armée parisienne, mais encore par toutes les classes de la société. Des vieillards, des femmes, des enfants peu accoutumés aux travaux pénibles, accouraient y remuer la pioche et la brouette. Des jeunes gens du bon ton, des femmes élégantes partageaient ces

travaux avec toutes les classes du peuple; des ouvriers de tous les états venaient y employer quelques heures qu'ils dérobaient au repos. Cent mille individus s'encourageaient au travail en chantant des airs patriotiques. Jamais spectacle pareil ne s'était vu. La terre se nivelait, des talus, des amphithéâtres s'élevaient avec rapidité sous ces mains laborieuses. L'ordre le plus parfait régnait au milieu de cette innombrable multitude sans qu'on eût besoin d'argent ou de la force armée pour y maintenir la tranquillité, preuve certaine que les bayonnettes ne sont pas nécessaires à diriger ceux qui travaillent pour assurer leur indépendance. Il n'y a que les gouvernements despotiques qui ont besoin d'employer la force brutale pour contenir les mouvements populaires; ces expansions ne sont à craindre que pour ceux qui voudraient comprimer tous les sentiments généreux et qui croient que le peuple ne doit avoir de volonté que celle de ses chefs ou de ceux qui se disent les maîtres.

Les députés de toute la France et les représentants des armées de terre et de mer s'assemblèrent sur la place de la Bastille et se rendirent de là en bon ordre au Champ-de-Mars. L'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, après y avoir célébré la messe, bénit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières qui furent distribuées aux fédérés de chaque département. Louis XVI prêta le serment suivant : « Moi, Roi des Français, je jure d'employer le pouvoir qui m'est délégué par l'acte constitutionnel à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. »

La Reine, qui eut l'air d'être entraînée par un mouvement d'enthousiasme, se leva tenant le dauphin dans ses bras et, le montrant au peuple : « Voilà mon fils, il se réunit avec moi dans les mêmes sentiments. »

Les députations des divers départements furent admises à l'audience du Roi qui les reçut avec bienveillance. La Reine, qui ne négligeait aucun des moyens de séduction que les circonstances lui présentaient, admit même plusieurs fédérés aux séances particulières qu'on appelait les soirées de la Cour.

M. Weber dit à ce sujet : « Les fédérés en arrivant à Paris demandaient à être présentés au Roi et à la Reine; témoins des vertus de ce monarque et de son auguste compagne, ils rivalisaient d'empressement à leur payer un juste tribut d'admiration et d'éloges. Un des chefs des fédérés d'Anjou, M. Delaunay d'Angers, profita de la circonstance pour adresser à la Reine des compliments flatteurs. »

M. Delaunay n'était point l'un des chefs de la fédération de mon département; parti comme moi en qualité de simple volontaire, il eut l'amour-propre de vouloir paraître à la Cour et y fut remarqué par la Reine, qui, dès le premier abord, jugea qu'il pourrait, plus tard, être utile à ses desseins. Il parlait avec facilité et jouissait dans notre pays de quelque considération comme avocat. La Reine le fit nommer commissaire du Roi lors de la nouvelle organisation des tribunaux; il fut, par la suite, envoyé en qualité de député à la première assemblée législative et à la Convention ; alors son ambition ne connut plus de bornes et, comme Barnave, il est mort victime des séductions de la Reine, tous deux ont péri pour n'avoir pas su résister aux appas d'une cour qui a entraîné avec elle tout ce qui a eu le malheur de l'approcher.

L'ÉMIGRATION

Si c'est un devoir de défendre sa patrie, c'est lâcheté de l'abandonner lorsqu'elle est en danger, et c'est le plus grand crime de s'armer contre elle. Nos modernes Bayards, jadis si braves si généreux ont été promener leur nullité dans toute l'Europe et mendier des secours étrangers contre la France. Trois descendants du grand Condé, quatre autres descendants de Henri IV, les ont enrôlés sous leurs bannières, mais ces bannières n'étaient plus le drapeau sans tache. Nos preux ne parurent sur nos frontières que pour y constater leur impuissance, ils n'ont recueilli que de la honte et de la misère de leurs coupables entreprises.

Si, comme le prétendent les amis du trône, Louis XVI était

opprimé, c'était un motif de plus pour ne pas l'abandonner. Comment a-t-on pu ériger en principe que, lorsque la monarchie et le monarque étaient en péril, le moyen de les sauver était de s'éloigner, et qu'en se sauvant au loin on atteignait le plus haut degré de fidélité d'un loyal sujet ? Ne pourrait-on pas qualifier de vertige l'émigration d'un nombre infini de nobles et de militaires? Beaucoup d'autres, en s'éloignant de leur patrie, ont cru suivre la mode et ne faire qu'une promenade de quelques semaines, tant était grande la présomption des classes privilégiées, accoutumées à voir tout plier devant elles.

Ces croisés d'une nouvelle espèce croyaient que leur épée suffirait pour tout faire rentrer dans l'ordre; ils avaient quitté la patrie dans le dessein de revenir la combattre et par un faux point d'honneur ils allaient chez l'étranger préparer la guerre civile. Ils eussent été bien plus dangereux en se formant des partis dans l'intérieur ; mais tel était l'aveuglement de la Cour que la Reine elle-même et les courtisans qui entouraient Louis XVI favorisaient l'émigration de la noblesse.

Celui qui déserte ses foyers semble renoncer à leur possession ; ce n'est pas en abandonnant la place qu'on peut la défendre ; introduire des soldats étrangers dans sa patrie et s'autoriser de leur protection, c'est convenir qu'on n'ose rien faire soi-même ; se traîner à leur suite, c'est avilir le caractère national. Quelle opinion pouvait avoir la France des émigrés en les voyant au milieu des Allemands et des Russes pour la remettre sous le joug? L'émigration a fait beaucoup de mal, elle ne pouvait opérer *aucun bien*.

Après la prise de la Bastille, le comte d'Artois, qui était aussi détesté qu'il était méprisé, donna le signal de l'émigration avec ses deux fils. Son exemple fut suivi par le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le duc et la duchesse de Polignac, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, etc.

L'émigration devint une espèce de mode ; il était du bon ton de faire un voyage à Coblentz, qui devait durer moins

longtemps, disait-on, qu'un pèlerinage à la Mecque ou à Notre-Dame-de-Lorette. Nos élégantes elles-mêmes encourageaient ce nouveau genre de croisades et envoyaient des quenouilles à ceux qui différaient de partir. Un comité directeur qui s'était établi à Coblentz adressait des lettres de convocation à tous les anciens camarades retardataires ; bientôt les invitations étaient suivies de menaces, si ceux auxquels elles étaient adressées ne s'empressaient pas de se ranger sous le drapeau de la contre-révolution. Moi-même, qui n'avais pas l'honneur d'être noble, mais à qui on laissait entrevoir l'espoir de le devenir, j'ai reçu une de ces espèces de bulles fulminantes portant une potence, qui attendait tous ceux qui seraient sourds à ce que ces ennemis de la patrie appelaient la voix de l'*honneur*. Mais les foudres de Coblentz n'étaient pas plus dangereuses alors que ne le sont aujourd'hui celles de Rome.

Des distinctions nouvelles s'établissaient même parmi les émigrés ; le moindre retard dans l'émigration était un crime ; on tenait liste des dates d'arrivées ; quelques jours de plus ou de moins formaient une nuance de plus ou de moins d'honneur et de loyauté, un titre de plus ou de moins pour obtenir de l'avancement ou des récompenses.

On lit dans le *Moniteur* du 20 germinal an VI que les émigrés disaient hautement, en 1791 et en 1792, que le Roi était jacobin et constitutionnel, qu'il n'était point propre à la couronne, qu'il fallait un régent, — on désignait Monsieur pour cette place — que le sacrifice du Roi était nécessaire, qu'on ne voulait ni de la Reine pour régente ni de son fils pour roi. Aussi la cour de Vienne n'a-t-elle jamais voulu recevoir dans ses états ni Monsieur, ni son frère.

L'exemple des princes français fut contagieux. Tout ce qui tenait à l'ancienne cour et tout ce qui redoutait les vengeances populaires émigra : la famille des Polignac, comblée des bienfaits de la Cour, s'en sépara l'une des premières, le prince de Lambesc, Calonne, le baron de Breteuil et presque tous les favoris suivirent de près ; Mounier, Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal, trop absolus dans leurs idées, abandonnèrent la partie dès qu'on ne voulut plus adopter

leurs opinions et émigrèrent. Le premier voulut soulever le Dauphiné où il croyait avoir de nombreux partisans dans les états; il échoua complètement dans ses projets de résistance. Cette tentative décida l'Assemblée à détruire l'organisation des états provinciaux. Ces provinces formaient en quelque sorte de petites républiques dans l'État. L'Assemblée constituante a consacré par là l'unité dans le gouvernement, préparé l'unité des poids et mesures et fait disparaître la bigarrure qui existait d'une province à l'autre dans nos lois civiles et criminelles.

Mirabeau cadet quitta aussi l'Assemblée pour aller former en Allémagne une légion qu'il nomma « les hussards de la mort »; il y fit entrer tout ce qu'il put trouver de coupe-jarrets de toutes les nations. Elle se distinguait entre les différents corps de l'émigration non par son courage, mais par sa férocité. J'ai eu occasion, après le licenciement de cette légion, de me trouver en Hollande avec plusieurs individus qui lui avaient appartenu et qui tiraient vanité d'avoir assassiné un grand nombre de prisonniers désarmés; l'un d'entre eux avait été admis par le général Victor, aujourd'hui duc de Bellune, dans son cabinet particulier; imprudence que ce général paya cher, car un jour, en rentrant chez lui, il trouva son secrétaire forcé, ses papiers et son argent enlevés. Nous l'avions cependant prévenu des propos que tenait ce misérable que nous avions chassé de notre table; on a découvert depuis que c'était un espion que la police avait jeté parmi nous. Tel est l'honorable emploi que le gouvernement français a toujours fait des fonds secrets.

Les tantes du Roi, Mesdames, s'avisèrent aussi de suivre la mode, vers 1791. Elles s'acheminaient vers Rome lorsqu'elles furent arrêtées à la frontière. Sur le compte qui en fut rendu à l'Assemblée, il s'éleva une discussion assez sérieuse qui fut close par une plaisanterie : On s'étonnera, dit une voix, qu'une grave assemblée ait délibéré longuement pour savoir s'il sera permis à deux vieilles femmes d'aller à

la messe à Rome plutôt qu'à Paris. — On rit et la permission fut accordée de suite.

Le comte de Narbonne accompagna les tantes du Roi jusqu'à Rome et en revint, sans que personne lui en fît un crime, parce que tout le monde était persuadé que l'une d'elles était sa mère, et l'extrême ressemblance qui existait entre le comte de Narbonne et Louis XV a fait soupçonner celui-ci d'être son père. Tout le monde sait combien l'immoralité était grande à la cour des Bourbons, mais c'eût été la porter trop loin que de séduire sa propre fille.

Voici comment j'ai entendu raconter le fait dans ma jeunesse à plusieurs personnes de ma province employées dans la maison du Roi : l'une des princesses étant devenue enceinte, on proposa à M^me^ la comtesse de Narbonne, qui n'avait point d'enfant, d'annoncer qu'elle était enceinte, et pour cacher autant que possible une naissance qui ne pouvait être avouée, le nouveau-né passa pour le fils de M. le comte de Narbonne.

Le fait est-il exact? Je ne le rapporte que d'après le témoignage de gens que j'ai toujours considérés comme dignes de foi et qui par leur position pouvaient connaître s'il était fondé ou non.

Des lois sévères furent opposées à l'émigration en général.

Je sais qu'en principe et dans les temps calmes, il doit être permis à chacun de se choisir une nouvelle patrie et qu'aucune restriction ne doit être apportée à la liberté d'aller et de venir et de fixer sa résidence à volonté, mais quand il est notoire que des enfants dénaturés cherchent à porter le fer et le feu sur le sol qui les a vus naître, ce serait folie que de ne pas prendre des précautions contre leurs fureurs et quand ils sont sourds à la voix de la patrie qui les rappelle dans son sein, il est bien permis de prononcer des peines sévères contre ceux qui persistent à porter les armes contre elle.

DES CLUBS OU SOCIÉTÉS POPULAIRES

Une puissance nouvelle s'élevait dans toute la France, celle de l'opinion publique, puissance plus forte que toutes

les autres et à laquelle rien ne résiste. Une société, qui depuis est devenue célèbre par les services qu'elle a rendus à la cause de la liberté et qui, pour cette raison, a été poursuivie par tant de calomnies, s'était formée au Palais-Royal dans une salle au-dessus du café actuel des Aveugles pour y discuter les grandes questions du droit public qui devaient régénérer la France. Cette société prit d'abord le nom de *club breton* parce que ses premiers fondateurs furent des députés de la Bretagne. Elle ne se composa dans le principe que de membres de l'Assemblée nationale, mais pour donner de la publicité à ses discussions, on pouvait être admis à ses séances sur la présentation de l'un d'eux. Les membres les plus distingués de l'Assemblée tinrent à honneur d'en faire partie. Son premier président fut Chapelier. On y voyait les orateurs les plus éloquents de ce qu'on appelait alors le parti populaire : Mirabeau, les frères Lameth, le général Menou, Barnave, Sieyès, Rabaud de Saint-Étienne, Michel Lepelletier, Barrère, le général Lafayette, Pétion, Robespierre, Mounier, etc.

Devenu ensuite trop nombreux par l'admission d'un grand nombre d'individus étrangers à l'Asssemblée nationale, le *club breton* fut obligé de choisir un local plus spacieux et se transporta aux Jacobins ; il prit dès lors le nom de Société populaire et, par la suite, de Société des Jacobins.

Ainsi, quoi qu'en aient pu dire les écrivains qui ont tant déclamé contre les sociétés populaires, celle des Jacobins compta parmi ses fondateurs tout ce qu'il y avait de plus recommandable parmi les membres de l'Assemblée constituante.

Une autre société rivale s'établit aux Feuillants dont elle prit le nom ; elle se composait des membres du clergé et de la noblesse qui avaient refusé si longtemps de se réunir au Tiers-État. Cette société, qui n'avait pas avec elle l'opinion publique, n'eut qu'une existence éphémère et changea plusieurs fois de nom sans changer de principes. Ce fut dans cette société que fut signée, par environ deux cents membres de l'assemblée constituante, une protestation contre les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Ayant fait

concevoir quelque inquiétude sur ses projets, elle crut se faire oublier en s'établissant aux Capucins de la rue Saint-Honoré, mais elle n'y resta pas longtemps tranquille, parce que l'opinion publique la poursuivait partout; enfin la réunion se fixa à l'hôtel de Massiac où elle n'attira pas beaucoup de prosélytes; elle se prétendait le parti mitoyen entre la monarchie et la démocratie.

Un jeune écrivain, M. Roche, dit, dans son histoire de France imprimée en 1825, qu'il n'existait que ces deux sociétés rivales. Pour moi, j'en ai connu plusieurs autres, notamment le club de Clichy et le club des Cordeliers; le club de Clichy voulait la monarchie absolue, le club des Cordeliers voulait la République. Certains écrivains n'ont su faire aucune distinction entre ces différentes sociétés, ils ont tout confondu et il n'est point étonnant que dans ces conditions ils ne nous aient donné que des idées très imparfaites de la Révolution.

M. l'abbé Georgel, qui présente rarement les choses sous leur véritable jour, dit, tome II, page 490 de son « Histoire », que les députés qui faisaient partie de la société des Jacobins étaient obligés par les statuts de faire serment de porter à l'Assemblée nationale toutes les motions adoptées par la Société. J'ai fait partie de la société des Jacobins e je puis affirmer que je n'y ai jamais prêté aucun serment et qu'aucun de mes collègues n'eût voulu contracter une semblable obligation. Comment peut-on avancer de pareilles absurdités?

Les principes des sociétés populaires et leur raison d'être ont toujours été d'assurer les libertés publiques, et celle des opinions étant la première de toutes, comment peut-on supposer qu'on ait pu imposer de pareilles conditions à des hommes qui ont donné tant de preuves d'indépendance?

Mais il n'est point étonnant que de pareilles suppositions se rencontrent sous la plume de l'historien qui ne craint pas de dire, page 483 du même volume, que la Convention nationale n'était composée que de la *lie des scélérats*. Il est vrai que cet historien a pris pour épigraphe cette maxime de Tacite que l'histoire doit être écrite *sine irâ et odio*.

Un autre abbé un peu moins haineux que l'abbé Georgel, mais qui n'a pas mieux connu que lui l'organisation des sociétés populaires, M. Anquetil, a dit, tome IX, page 258, dans son « Histoire de France », en parlant de la Société des Jacobins, que les femmes y étaient admises et y exprimaient leurs opinions. Cette assertion n'est pas plus exacte que celle du serment qu'on exigeait des membres de la Société. Il est vrai que le peuple était admis dans les tribunes publiques et, par conséquent, les femmes comme les hommes ; mais jamais les femmes n'ont fait partie de la société des Jacobins et jamais elles n'ont été admises à y exprimer leurs opinions. Il paraît que M. Anquetil n'a point assisté aux séances de la société ; il la confond sans doute avec un autre club qui existait dans le même local et dans une salle séparée sous la dénomination de *Société fraternelle des deux sexes*. Quant à cette société, non seulement les femmes pouvaient y parler, mais elles y tenaient le premier rang ; on distinguait parmi elles Mme Robert, plus connue sous le nom de Mlle de Kéralio, la baronne de Haëlder, Mlle Théroigne, Mlle Lacombe qui, dans les fêtes publiques, représentait ordinairement la déesse de la liberté ; peu d'hommes ont cherché à faire partie de cette société et elle n'a pas eu une longue existence, parce que l'opinion de tous les hommes raisonnables était que ces dames auraient beaucoup mieux fait de s'occuper de leur ménage que de pérorer sur les affaires publiques.

C'est ainsi qu'en cherchant à jeter du ridicule sur une société qui a été le berceau de la liberté, je veux dire la société des Jacobins, on s'est rendu ridicule soi-même. Pourquoi parler de ce qu'on ne sait pas ? pourquoi dénaturer ce que tout le monde sait ? Il n'est heureusement pas au pouvoir de quelques écrivains de faire oublier que la société des Jacobins a été un foyer ardent de patriotisme, que c'est dans son sein qu'ont été développés les premiers principes de la souveraineté nationale. Ces sociétés si diverses et si vivantes ont contribué à former l'opinion publique qui n'est à craindre que pour le despotisme ; et je ne crains pas d'avancer que sans elles la France serait

peut-être encore esclave. Quel mal pouvaient produire des réunions paisibles et sans armes? Qu'a-t-on gagné à leur destruction (1)? Des abus de tous genres se sont succédé avec une effronterie sans exemple depuis le 9 thermidor. Elles avaient, dit-on, trop d'influence sur l'opinion publique, mais si c'était l'influence de la raison ou tout au moins l'esprit de libre discussion, pourquoi ne pas les combattre avec les mêmes armes ? Est-ce par la violence que doit se former l'opinion ? N'est-ce pas au contraire par la liberté ? Les gouvernements despotiques ne connaissent que la force; mais on peut être momentanément le plus fort et n'avoir pas toujours raison. Avec les sociétés populaires et la liberté de la presse, il est impossible, dit-on, de gouverner. Et quels sont ceux qui voudraient faire prévaloir ce sophisme ? — Ceux-là seuls qui se partagent les fonds secrets. Aussi bien pourraient-ils affirmer que la meilleure des jurisprudences est celle des cours martiales.

AFFAIRE DE NANCY

On a dit que les sociétés populaires avaient désorganisé les armées en apprenant aux soldats à désobéir à leurs chefs.

Il se peut que ces sociétés leur aient fait connaître leurs droits et leur aient appris qu'en devenant soldats ils n'avaient pas cessé d'être citoyens; mais l'insurrection de la garnison

(1) On ne veut voir que l'exagération des clubs et des assemblées révolutionnaires, on passe sous silence les menées contre-révolutionnaires de la Cour, de l'émigration et des puissances étrangères. Si la Cour eût été victorieuse au 10 Août ou délivrée au mois de septembre par les baïonnettes étrangères, croit-on qu'elle eût été plus clémente que la Convention nationale? Elle aurait exercé des vengeances qu'on eût appelées des exemples nécessaires et d'utiles sévérités. Les partis qui triomphent ne deviennent sanguinaires que pour conserver le champ de bataille. Si la Cour eût exterminé la Convention, la Convention ne pouvait exister sans détruire la royauté, c'est un fait que personne ne peut contester. On a beaucoup parlé de la terreur et de la loi des suspects et personne n'a dit que toutes les mesures acerbes avaient été provoquées par l'insolent manifeste de Brunswick et les menaces étrangères. (*Papiers de l'Auteur.*)

de Nancy tient à d'autres causes ; elle a eu sa source dans la cupidité des chefs de corps et dans le brigandage qu'exerçaient sur la modique paye du soldat les officiers subalternes. Ce brigandage était tellement connu que l'Assemblée constituante décréta, le 6 août 1790, que les soldats qui auraient des réclamations à faire contre l'administration de leurs officiers depuis six ans étaient autorisés à les faire valoir devant un inspecteur qui serait nommé à cet effet. Mais déjà il était trop tard. Soit que le ministère ne fût pas disposé à désigner ces inspecteurs, soit que ces inspecteurs eux-mêmes fussent peu disposés à accueillir ces plaintes, quelques régiments se déterminèrent à se faire justice eux-mêmes ; ce fut sans doute un tort de leur part, mais celui qui souffre depuis longtemps n'a pas la patience d'attendre toujours ; de ce nombre furent quatre bataillons du régiment du Roi, deux bataillons du régiment suisse de Châteauvieux et le régiment de Mestre-de-Camp-Cavalier, qui composaient la garnison de Nancy.

La fédération des gardes-nationales du département devait avoir lieu à Nancy avec une grande solennité. Les officiers de ces régiments, pour empêcher leurs soldats de fraterniser avec les citoyens, refusèrent de les y conduire avec eurs drapeaux. Les soldats, mécontents de cette détermination, les y contraignirent. Après ce premier pas, un second acte d'insubordination se manifesta dans le régiment du Roi : un grenadier ayant été envoyé en prison par le gouverneur pour faute de discipline, les grenadiers refusèrent de l'y conduire, et ne voulurent plus depuis ce moment prendre les ordres des officiers, qui furent tous consignés dans leurs appartements et sommés de comparaître devant un comité que formèrent les soldats, pour y rendre compte des sommes dont ils avaient disposé depuis vingt ans. Les soldats exigeaient provisoirement cent cinquante mille francs à compte sur quinze cent mille francs qu'ils prétendaient leur avoir été volés sur leur décompte de l'habillement et de l'équipement. Ils s'emparèrent à main armée de la caisse et la partagèrent entre eux.

Les soldats de Châteauvieux exigèrent aussi de leurs of-

ficiers qu'ils retenaient prisonniers la reddition de leurs comptes : ils demandaient 27.000 francs à compte sur les 227.000 qu'ils prétendaient leur être dûs. Ceux de Mestre-de-Camp, qui retenaient aussi leurs officiers prisonniers, demandèrent également une somme considérable qu'il fallut payer comptant. Ces réclamations étaient sans doute exagérées mais le décret dont je viens de parler *n'autorisait-il pas* (à la date de la rébellion) la réclamation de ces militaires. Il n'y avait que la forme qui était blâmable. La prudence exigeait peut-être qu'on ne parlât pas par avance de ce décret, et qu'il ne fût rendu public qu'au moment de l'arrivée d'un inspecteur. On eût évité par là de grands malheurs.

Les officiers dressèrent procès-verbal de ce qui venait de se passer et l'envoyèrent au ministre de la guerre, M. de la Tour-du-Pin.

Les soldats de leur côté envoyèrent des députés à Paris, que le ministre de la guerre fit conduire à la Force aussitôt après leur arrivée. C'était le moyen de causer une plus grande fermentation parmi la garnison de Nancy, qui mettait déjà en délibération l'arrestation des officiers, lorsqu'arrivèrent deux de ces soldats que le ministre de la guerre, mieux avisé, avait fait mettre en liberté et qu'il renvoyait à Nancy avec mission d'inviter la garnison, de la part de l'Assemblée nationale, à rentrer dans le devoir, en lui annonçant qu'un inspecteur-général allait se rendre dans cette ville pour faire droit à leur demande, s'il y avait lieu. Effectivement, M. le lieutenant-général Malseigne, chargé de cette mission, arriva bientôt à Nancy. Cet officier, qui était d'une sévérité inflexible, ne convenait point à une pareille mission. Il commença par le régiment de Châteauvieux, dont il repoussa toutes les plaintes sans en excepter une seule; de violents murmures et même des menaces accueillirent sa décision; suivi de près par les Suisses, au sortir de leur caserne, jusqu'à l'hôtel du gouverneur, il eut l'imprudence de tirer son épée et de blesser un de ces militaires. Aussitôt les Suisses crièrent aux armes et environnèrent l'hôtel du gouverneur pour en arracher le général Malseigne.

Heureusement, les autres régiments déclarèrent qu'ils ne

souffriraient pas qu'on attentât à la personne du général et qu'ils le prenaient sous leur sauvegarde Cependant la municipalité de Nancy, craignant pour les jours de cet officier, l'invita à quitter la ville. C'était un mauvais conseil, car tout pouvait encore s'arranger, si cet officier eût mis plus de modération et plus de confiance dans sa conduite. En fuyant il excita le ressentiment des deux régiments qui l'avaient pris sous leur sauvegarde et qui s'offensèrent du peu de confiance qu'il leur témoignait; ils accusèrent le général La Noue d'avoir favorisé sa fuite et le mirent lui-même en arrestation. Quelques cavaliers de Mestre-de-Camp se lancèrent à la poursuite du général Malseigne et ne s'arrêtèrent qu'aux portes de Lunéville.

Le général Malseigne commit une autre faute en arrivant à Lunéville : il fit monter à cheval les carabiniers dont il avait été quelque temps auparavant major et, se mettant à leur tête, il leur ordonna de sabrer les cavaliers de Mestre-de-Camp dont plusieurs furent blessés; mais le plus grand nombre des carabiniers, révoltés de cet ordre violent, refusèrent d'obéir, arrêtèrent le général lui-même, et le conduisirent prisonnier à Nancy.

Le général Bouillé, qui commandait les trois évêchés, avait reçu du ministre de la guerre l'ordre de réunir à Metz une force suffisante pour faire rentrer dans l'ordre les trois régiments révoltés. Il marcha sur Nancy, à la tête de 8.000 hommes. Arrivé aux portes de la ville, il reçut une députation envoyée par le département et la municipalité pour l'inviter à différer l'attaque, mais il ne voulut rien accorder avant que les deux généraux arrêtés fussent mis en liberté, promettant cependant qu'en cas de prompte soumission il adoucirait la sévérité des ordres dont il était porteur. Les deux généraux furent ramenés aux avant-postes avec une escorte de Mestre-de-Camp. Tout aurait été terminé par ce premier acte de soumission, si Bouillé n'en eût pas exigé un second : il ordonna au régiment du Roi de se rendre sur-le champ à Verdun; le même ordre fut donné pour une autre destination au régiment de Mestre-de-Camp. Le régiment de Châteauvieux refusa formellement d'obéir.

Les deux autres paraissaient disposés à exécuter les ordres du général Bouillé, dont la petite armée était déjà arrivée aux portes de Nancy. Elle y fut accueillie par la mousqueterie et par l'artillerie qui blessèrent et tuèrent plusieurs hommes. Ce fut dans ce moment que fut tué un jeune officier du régiment du Roi nommé Désisles, qui, pour éviter l'effusion du sang, se jeta courageusement au devant de la troupe et fut renversé par la première décharge. On n'a jamais bien connu les détails de sa mort, mais tout porte à croire qu'elle ne fut pas préméditée.

Si les deux autres régiments eussent montré la même opiniâtreté que celui de Châteauvieux, ils auraient pu faire échouer l'entreprise du général Bouillé. Il paraît qu'ils se soumirent les premiers et le général éprouva peu de difficultés pour se rendre maître de la ville; aussi ces deux régiments furent-ils traités avec beaucoup moins de sévérité que celui de Châteauvieux.

Les deux bataillons suisses, ou plutôt ce qui en restait, furent mis immédiatement en jugement et livrés à toute la sévérité des lois militaires helvétiques : vingt-deux soldats furent condamnés à mort et quatre-vingts environ aux galères dont ils sortirent l'année suivante, libérés par un décret du Corps législatif.

Comme il m'a été fait un crime, dans plusieurs biographies, d'avoir pris chaudement la défense de ces malheureux, je reviendrai sur les motifs qui ont déterminé mon opinion. Lors de ma mission à l'armée de l'Ouest, j'ai fait entrer dans un corps franc qui se formait pour la Vendée ces infortunés Suisses ainsi que plusieurs autres de leurs compatriotes, que j'avais contribué à sauver le 10 août, et ils se sont fait tuer presque tous au service de la République.

A PROPOS DE LA FUITE DU ROI

A propos de la fuite du Roi, Drouet, le fils du maître de poste de Sainte-Ménehould, m'a assuré depuis qu'il n'avait jamais vu le Roi, mais qu'il le reconnut à sa ressemblance

avec l'effigie des pièces de monnaie qu'il avait dans sa bourse. N'ayant point de forces à sa disposition, il monta à cheval et, par des chemins de traverse, accompagné d'un ancien camarade, qui avait été dragon comme lui, ils arrivèrent à Varennes avant la voiture du Roi (1). Leur premier soin fut de donner avis de leur découverte au procureur de la commune nommé Sausse, qui rassembla à l'instant même le plus possible de gardes-nationales, barricada le pont avec des voitures pour empêcher Louis XVI d'aller plus loin.

Lorsque le Roi arriva dans la ville, le procureur de la commune tarda, sous différents prétextes, à viser les passeports pour donner le temps aux gardes-nationaux de se rassembler et lorsqu'il crut avoir des forces suffisantes, il déclara au Roi, qui insistait pour qu'on le laissât continuer sa route, qu'il le reconnaissait et qu'il ne passerait pas outre. Louis XVI, étonné de ne pas trouver les détachements que Bouillé avait promis d'échelonner sur la route, descendit de la voiture avec sa famille, espérant ainsi qu'en gagnant du temps il serait délivré par les troupes qu'il attendait.

Il paraît que les mesures avaient été mal prises par Bouillé ou que ses ordres avaient été mal exécutés. Les différents chefs de corps auxquels il avait confié cette mission délicate se sont accusés réciproquemment de son inexécution sans qu'on ait pu savoir positivement quelles en ont été les véritables causes ; j'ai seulement entendu dire à Drouet (2)

(1) On rapprochera ce passage de ce que dit Michelet toujours pathétique : « Un ancien dragon, Drouet, fils du maître de poste, partit en effet, surveillé, suivi de près, par un cavalier qui comprit son intention, qui l'eût tué peut-être. » (*N. de l'Ed.*).

(2) M. Emery dit dans sa biographie à l'article Drouet : « Enfermé dans Maubeuge lorsque cette place fut cernée par le prince de Saxe-Cobourg, Drouet chercha à s'échapper pendant la nuit Il fut pris par les Autrichiens qui furent accusés de l'avoir mis dans une cage de fer à Bruxelles. Ce qui prouve la fausseté de cette accusation, c'est qu'à la faveur d'une secrète intelligence avec un meunier nommé Gérard, Drouet sauta par une fenêtre de sa prison. Une fracture au pied le fit arrêter de nouveau. »

Il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit. Voici les faits tels que je les tiens de Drouet lui-même, à sa rentrée en France :

Lors du blocus de Maubeuge, Drouet, qui avait été dragon et qui montait bien à cheval, se dévoua pour instruire lui-même la

que l'arrivée des troupes avait été retardée par les obstacles que leur avaient opposés sur la route les gardes-nationales de plusieurs municipalités, qui avaient considéré comme suspects ces rassemblements de troupes dont l'arrivée ne leur était pas annoncée ; une de ces municipalités refusa même formellement, paraît-il, de laisser passer la troupe, et le commandant ayant ordonné de forcer le passage, les soldats refusèrent d'obéir.

SUR L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'Assemblée constituante, avant de se séparer, décida qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de l'Assemblée législative qui allait la remplacer. Beaucoup de personnes ont blâmé cette mesure et ont pensé qu'elle avait eu tort de confier la consolidation de son ouvrage à une Assemblée nouvelle. Je ne suis pas entièrement de cet avis, et je pense, au contraire, qu'elle a donné non seulement un grand exemple de désintéressement, mais encore que c'est un acte de prudence de sa part parce que déjà des germes de division s'étaient manifestés dans son sein depuis la fuite du Roi, et que ces discusions n'eussent fait qu'augmenter si les dissidents de cette Assemblée, qui déjà avaient essayé de réviser les principaux articles de la constitution, eussent pu faire partie de la nouvelle assemblée ; et il me suffira, pour donner quelque consistance à cette opinion, de citer l'exemple

Convention de la situation critique dans laquelle se trouvait cette place. Accompagné seulement d'un cavalier, il sort de Maubeuge au milieu d'une nuit obscure, traverse le camp ennemi, et tout semblait favoriser son audacieuse entreprise, lorsqu'on sonne l'alarme. Le seul obstacle qui se trouve devant lui est un fossé que son compagnon de voyage franchit heureusement, mais lui n'a pas le même bonheur : son cheval s'abat. Les Autrichiens s'emparent de Drouet et le mènent au quartier général. Le prince de Cobourg l'accabla d'injures et eut l'indignité de lui marcher sur le corps. De là Drouet fut conduit et incarcéré à la citadelle d'Olmutz. Il essaya de s'évader à l'aide d'un parachute qu'il avait fabriqué dans sa prison. Malheureusement son entreprise ne réussit pas et il fut précipité dans les fossés de la citadelle où il se cassa la cuisse. (*Papiers de l'Auteur.*)

de ce qui s'est passé lors de la nomination des députés à la Convention nationale après le 10 août.

J'avais proposé dans les derniers jours des séances de l'Assemblée législative de suivre l'exemple que nous avait donné l'Assemblée constituantte. Le motif qui me déterminait à cette proposition n'était que d'écarter des nouveaux choix les membres du parti de la Gironde, qui, dès le jour même du 10 août, avaient cherché à s'emparer du mouvement et à faire croire qu'il avait été dirigé par eux ; comme j'étais sûr du contraire, je prévoyais d'avance les divisions qu'amènerait nécessairement cette prétention qui serait vivement combattue surtout par les nouveaux membres que je prévoyais devoir être choisis dans le département de la Seine où était connue la conduite des Girondins pendant cette journée contre laquelle ils eussent lancé les foudres de leur éloquence, si elle n'eût pas réussi, mais dont ils réclamaient l'honneur, lorsque le danger avait disparu.

Vergniaud, qui était de bonne foi, fut sans s'en douter l'instrument de cette intrigue qui fut concertée d'avance chez Condorcet. On y avait préparé le décret de convocation d'une Convention nationale et le choix du rapporteur tomba sur Vergniaud, non pas seulement parce que c'était le membre le plus éloquent de cette réunion, mais parce qu'il était en même temps le plus populaire. Combien de fois ne m'a-t-il pas dit depuis en gémissant sur les malheureuses divisions qui avaient éclaté entre la Gironde et la députation de Paris, que j'avais bien raison de demander qu'aucun de nous ne pût être réélu. En effet, que de malheurs eussent été évités, si ma proposition avait adoptée.

Il est vrai que c'est la Gironde qui a jeté le gant. Elle en a été cruellement punie.

L'Assemblée constituante prononça, sur la proposition du général Lafayette, une amnistie générale pour tout ce qui avait précédé l'acceptation de la Constitution.

Ainsi se termina cette session mémorable qui a doté la France d'institutions libérales, je pourrais même dire d'institutions républicaines que les Français s'estimeraient encore

heureux aujourd'hui de posséder : municipalités, administration départementale, choix des magistrats, choix des ministres de la religion. Elle a tout laissé à l'élection populaire : organisation de la garde-nationale, choix de ceux qui devaient commander par ceux qui devaient obéir, vote de l'impôt par la législature, responsabilité des ministres (1). Il n'a manqué à son ouvrage pour être parfait que l'élection libre et temporaire du chef de l'État et sa responsabilité, car c'est une anomalie qu'un chef qui peut tout et qui n'est responsable de rien.

Enfin, n'eût-elle proclamé que la souveraineté du peuple et le droit d'insurrection contre la tyrannie, que ce serait un pas de géant ! Elle a ouvert des voies nouvelles à la civilisation. Puissent nos neveux en profiter mieux que nous !

LES FEMMES DE LA RÉVOLUTION

Paris, 5 novembre 1833.

Vous m'avez demandé, Monsieur, qu'elle était mon opinion sur l'influence que les femmes avaient exercée sur la Révolution. Mon opinion est qu'elles en ont eu beaucoup sur le

(1) L'Assemblée constituante a posé des principes qui lui survivront longtemps; cependant, malgré tout mon respect pour elle, je ne puis m'abstenir de lui faire un reproche grave, c'est de s'être bornée à déclarer en principe la responsabilité des ministres, et de n'avoir pas dit en quoi consistait cette responsabilité. Depuis quarante années nous luttons contre les envahissements du pouvoir exécutif sans obtenir justice : l'opinion grandit tous les jours et les ministres font tout ce qu'ils peuvent pour la faire marcher en arrière. Si cet état de choses dure encore longtemps, la grande nation qui a dicté des lois à toute l'Europe sera bientôt réduite à en recevoir à son tour de la main même du pape ou d'un transfuge français (*a*), qui vient jusque dans Paris lui présenter les volontés de son nouveau maître comme des ordres auxquels il faut se soumettre. A quel degré d'avachissement nos ministres ont-ils donc fait descendre la France ? Et il n'y a point encore de loi sur la responsabilité !

(*a*) M. Pozzo di Borgo, actuellement ambassadeur de Russie, émigra en 1792 avec Paoli, entra au service de l'Angleterre, puis à celui de la Russie. (*Note de l'Auteur.*)

parti royaliste dont elles ont exalté les passions, et auquel par conséquent elles ont fait commettre beaucoup de sottises, mais qu'elles n'en ont eu que très peu sur le parti républicain, si ce n'est sur quelques hommes faibles qui n'ont jamais figuré parmi les hommes de 1792, 93 et 94, qui avaient trop de caractère pour se laisser influencer.

Voici le nom des femmes qui, à ma connaissance, ont pris une part plus ou moins active dans nos affaires politiques. J'y joins une notice sur chacune d'elles.

Dans la haute société : Marie-Antoinette, la comtesse Jules de Polignac, la comtesse de Montesson, la marquise de Genlis, la comtesse de Buffon, les deux comtesses de Béfort, la marquise de Condorcet, la baronne de Staël, les dames de Lameth et Mathieu-Dumas, l'impératrice Joséphine.

Dans la société bourgeoise : Madame Roland, Mademoiselle de Kéralio (femme Robert), Madame Camille Desmoulins, Mademoiselle Théroigne de Méricourt, Mademoiselle Lacombe.

Marie-Antoinette : Tout le monde sait que la Reine était le chef de ce qu'on appelait le *comité autrichien*, qui se composait des ministres Bertrand de Molleville, de Breteuil et Montmorin, du maréchal de Broglie, du général de Bouillé et de tout ce que la cour comptait d'ennemis de la Révolution. C'est dans ce conciliabule que se discutaient tous les plans d'attaque contre l'Assemblée nationale et contre la Commune de Paris. Louis XVI, qui n'était pas aussi faible qu'on a voulu le faire croire, non seulement ne se laissait pas entièrement diriger par la Reine, qui cependant avait une grande influence sur lui, mais il la soutenait, au contraire, de tout son pouvoir, excepté dans les mesures audacieuses et énergiques qui lui étaient proposées par elle parce qu'il manquait de courage ; il n'était que perfide et méchant, ainsi que l'a prouvé l'empoisonnement du serrurier Gamain qui l'avait aidé dans la construction de l'armoire de fer, et dont il craignait l'indiscrétion.

La comtesse Jules de Polignac : Cette dame était la con-

fidente de la Reine ; c'est chez elle que le comte d'Artois a organisé l'émigration, en y préludant par des orgies auxquelles la Reine n'était pas étrangère. Ces deux femmes ont fait plus de mal que toutes les autres ensemble.

La comtesse de Montesson : Le duc d'Orléans, père de Philippe-Égalité, l'avait épousée en secondes noces. Ce mariage n'ayant point été reconnu par le Roi, le prince ne voulut pas permettre qu'elle reparût à la cour autrement que comme princesse du sang. C'est de cette époque que date la haine de la branche cadette contre la branche aînée, haine qui a beaucoup influé sur la part que Philippe-Égalité a prise à la Révolution. C'est chez la comtesse de Montesson qu'on préparait les moyens d'élever une dynastie nouvelle, non pour Philippe-Égalité, mais pour son fils aîné, dont on tenait à faire un personnage important auprès de l'armée, en lui attribuant les honneurs de la bataille de Jemmapes. Les principaux directeurs de cette intrigue étaient le comte de Valence et Beurnonville, qui, tous deux, demeuraient chez la comtesse de Montesson.

La marquise de Genlis : Cette dame était l'épouse du marquis de Sillery ; elle émigra de bonne heure en Angleterre avec la demoiselle Paméla, fille naturelle du duc d'Orléans. Elle n'a eu d'influence sur la Révolution que par l'éducation qu'elle a été chargée de donner aux enfants d'Orléans. Elle est connue par des écrits remplis de déclamations contre la Révolution et par des romans. Elle est devenue bigotte dans ses vieux jours.

La comtesse de Buffon : Elle était la maîtresse de Philippe-Égalité ; elle demeurait chez le marquis de Sillery, mari de Mme de Genlis ; il y avait table ouverte dans cette maison pour tous les députés. Cette dame était jeune, aimable et jolie ; et malgré tous ces avantages, quoique secondée par l'ex-constituant Voidel, homme très adroit, elle n'a pas fait beaucoup de prosélytes au parti d'Orléans, mais elle a essayé d'en faire.

Les deux comtesses de Béfort: Ces deux dames étaient au moins aussi jolies que la comtesse de Buffon ; leurs maris étaient émigrés. L'aînée était la maîtresse de Hérault de Séchelles, qui m'a fait trouver plusieurs fois chez lui avec les deux sœurs, parce qu'il désirait de faire, lui, connaissance avec la plus jeune, qui était d'une rare beauté, mais encore plus adroite qu'elle n'était jolie. Heureusement que je me suis aperçu à temps que les deux dames n'étaient que des intrigantes. Plus tard elles ont été la principale cause de la mort de Hérault de Séchelles et de Simon. Ces deux députés, ayant été envoyés en députation dans le Mont-Blanc, eurent la faiblesse de favoriser la rentrée des deux maris de ces dames : reconnus et arrêtés en passant sur le Pont-Neuf, ceux-ci réclamèrent le témoignage de Hérault de Séchelles et de Simon, qui eurent la faiblesse plus grande encore de certifier qu'ils les reconnaissaient pour de bons citoyens, et qui, pour ce fait, ont porté leur tête sur l'échafaud. On ne commettait pas sans danger de semblables imprudences.

La baronne de Haëlder : Cette dame hollandaise était l'un des agents secrets de la Prusse ; elle attirait chez elle de jeunes et jolies personnes ; elle ne recevait chez elle que des députés montagnards qui l'ont abandonnée dès qu'ils se sont aperçus de ses liaisons avec l'ambassadeur de Prusse. Cette vieille femme n'avait que le talent de l'intrigue ; elle avait organisé avec la dame Robert, dont je parlerai dans un instant, la Société dite *Société fraternelle des deux sexes ;* société qui n'a eu qu'une existence éphémère, parce que peu d'hommes ont voulu en faire partie et que les femmes capables d'y porter la parole n'ont pas été assez nombreuses. C'est chez elle que Chabot a connu la Prussienne qu'il a épousée.

La baronne de Staël : Elle était fille de Necker et avait épousé l'ambassadeur de Suède. Sa maison était le réceptacle de tous les émigrés qui allaient et venaient de Coblentz à Paris, et y étaient en sûreté à cause des fonctions diploma-

tiques de son mari. Elle a présenté dans un faux rapport les principaux événements de Révolution, mais elle n'a eu d'influence que sur Benjamin Constant, qui a passé pour être son amant et qui n'a pas toujours été libéral, surtout en 1792, 93 et 94.

Les dames de Lameth et Mathieu-Dumas : Ces dames recevaient chez elles une société nombreuse et cherchaient à y attirer des Montagnards. Lorsqu'elles y étaient parvenues, elles cherchaient à les influencer en leur laissant entrevoir que des femmes comme elles ne pouvaient former de liaisons intimes avec des hommes qui marchaient sous les bannières de Marat, de Robespierre et de Danton. Cependant, malgré leur adresse et leurs charmes personnels, je ne connais qu'un seul député de quelque talent qui ait eu la faiblesse de devenir muet pour complaire à l'une d'elle. C'est Chappe, frère de l'inventeur du télégraphe, qui n'a eu que le tort de se taire lorsqu'il pouvait occuper la tribune avec quelque avantage.

La marquise de Condorcet : Cette dame, beaucoup plus modeste que Mme Roland, dont je parlerai tout à l'heure, avait le bon esprit de ne pas chercher à amoindrir le mérite de son mari. Sans paraître avoir aucune prétention, elle a eu peut-être plus d'influence qu'aucune autre femme sur tous les Girondins, qui seuls formaient sa société, car Sieyès n'y a paru, à ma connaissance, qu'une seul fois, pour déterminer les Girondins à voter la mort du Roi.

Madame Roland : Cette dame, qui n'était pas aussi jolie qu'on l'a dit, avait du talent, mais elle le savait beaucoup trop ; elle n'a cependant eu d'influence que sur l'esprit de son faible mari, dont elle était le principal secrétaire, et sur deux députés marquants, Louvet et Barbaroux. Ce dernier passait pour son amant, et je lui ai entendu dire que, quand il voulait rester seul avec madame, il faisait peur au mari en lui annonçant une insurrection imminente, et Roland, qui était un peu poltron, allait passer la nuit chez des amis

Mme Roland, dans ses Mémoires, a peint Barbaroux comme aussi et peut-être plus beau à ses yeux qu'Antinoüs. Lanthénas était le maître des cérémonies de la maison, c'est-à-dire chargé de faire des invitations soit pour dîner, soit pour les réunions du soir, invitations qui se faisaient au nom seulement de madame et non du mari. Mme Roland avait encore plus d'amour-propre que de talent, c'est ce qui l'a perdue.

L'impératrice Joséphine : Mme de Beauharnais n'a commencé à paraître sur la scène politique que lors de ses liaisons avec Barras et avec Mme Tallien, aujourd'hui princesse de Chimay ; née avec des passions vives, elle n'a pas toujours été exempte de reproches dans sa vie privée ; élevée sur un plus grand théâtre par son mariage avec Bonaparte, elle a fait oublier sa conduite antérieure par sa bienfaisance et la bonté naturelle de son caractère ; elle a eu beaucoup d'influence sur Napoléon qui n'a cessé d'être heureux que lorsque, par orgueil, il s'est jeté dans les bras d'une archiduchesse d'Autriche, car les Autrichiennes ont toujours porté malheur à la France. C'est à Joséphine que les frères Polignac et M. de Neuville ont dû la vie ; elle n'a pas été aussi heureuse dans l'affaire du duc d'Enghien, dont elle avait sollicité la grâce.

Mademoiselle de Kéralio, femme Robert : Elle appartenait à une famille noble de Bretagne, son père avait été sous-gouverneur des Invalides, elle avait reçu une éducation brillante, elle parlait latin avec facilité, mais elle avait la prétention de passer pour une femme savante. Elle a composé une histoire de la reine Elisabeth, plusieurs romans et une compilation intitulée les *Crimes des Reines ;* elle s'est associée avec la baronne de Haëlder, ainsi que je l'ai déjà dit, pour fonder la *Société fraternelle des deux sexes ;* elle a figuré dans tous les mouvements populaires, notamment dans celui du Champ-de-Mars, qui avait pour objet de faire proclamer la République et prononcer la déchéance de Louis XVI. Cette dame avait souvent chez elle des réunions

de députés montagnards qui l'ont abandonnée parce qu'ils ont vu paraître le duc d'Orléans, député de Paris comme son mari. Ils n'étaient pas du parti d'Orléans, ces montagnards qu'on a présentés comme tels.

Madame Camille Desmoulins était une femme charmante, belle, sans paraître s'en douter; elle était sans prétentions et faisait aimer la Révolution à tous ceux qui fréquentaient sa maison; elle avait accepté avec enthousiasme les principes que professait son mari qu'elle aimait beaucoup; elle n'a eu d'influence que sur quelques hommes choisis qui formaient sa société; c'est une des victimes les plus intéressantes de nos dissensions civiles; comme son mari elle est morte avec courage : tous deux méritaient un meilleur sort.

Mademoiselle Théroigne de Méricourt passait pour être allemande, on n'a jamais su positivement de quel pays elle était, comme on n'a jamais su ce qu'elle était devenue depuis thermidor; son éducation avait été soignée : sa société était recherchée par un grand nombre de députés, sans qu'on lui ait connu d'amant, quoiqu'elle fût jeune et jolie. Elle a joué un rôle très grand dans les groupes de Paris; elle parlait le français et l'allemand avec beaucoup de facilité et se faisait écouter avec intérêt dans les rassemblements populaires; elle ne quittait pas l'habit d'amazone; je ne lui en ai jamais vu d'autre. Etait-elle à la solde de l'étranger, c'est ce que je n'ai pu découvrir, mais ce que je puis assurer, c'est que, dans ce cas, elle gagnait mal sa rétribution, car je ne lui ai jamais entendu professer que des principes très libéraux et sans exagération.

Mademoiselle Lacombe n'avait d'autre mérite qu'un assez beau physique; elle représentait dans nos fêtes publiques la déesse de la liberté : elle avait comme M^lle^ Théroigne, une grande influence dans les groupes; elle n'avait aucunes qualités brillantes, mais ses manières convenaient à la masse du peuple; elle avait été, dit-on, comédienne, et je ne serais pas étonné qu'elle ait joué la comédie à cette époque, comme tant d'autres l'ont jouée depuis quarante ans.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I
Introduction 1

Les influences révolutionnaires 8

Du clergé 12
De la noblesse 21
Sous l'habit militaire 32
Parmi les gens du roi 38

Au début de la Révolution 48

Après la prise de la Bastille 53
Formation des gardes nationales 54
La loi martiale à Angers 55

A l'Assemblée législative 62

En réponse à certains biographes 70
La journée du 20 juin 87
La retraite sur Lille et l'incendie des faubourgs de Courtray 104
Obstacle au recrutement 109
Le président rappelé à l'ordre 111

La Révolution du 10 Août 114

Après le 10 Août 161
Un discours de Gonchon 163

La conduite de Merlin de Thionville..... 431
Le rétrograde de Chalbos..... 432
Santerre et l'affaire de Coron..... 433
Nos défaites..... 435
La Cour de Saumur..... 437
Nouveau conseil de guerre..... 439
Désaccord des armées vendéennes..... 441
Canclaux et Dubayet..... 442
Nouvelles opérations..... 443
A Châtillon par surprise..... 444
Carrier à la bataille de Cholet..... 445
La mort de Bonchamp..... 447
Choudieu quitte la Vendée (*V. de l'Éd.*)..... 448
L'orateur du genre humain..... 449

Notes sur la Révolution

Les orateurs de la Constituante..... 450
Sur les journées d'octobre..... 451
La loi martiale..... 452
Le procès de Favras..... 454
La Fédération du 14 juillet..... 455
L'Emigration..... 457
Des clubs ou sociétés populaires..... 461
Affaire de Nancy..... 465
A propos de la fuite du Roi..... 469
Sur l'Assemblée constituante..... 471
Les femmes de la Révolution..... 473

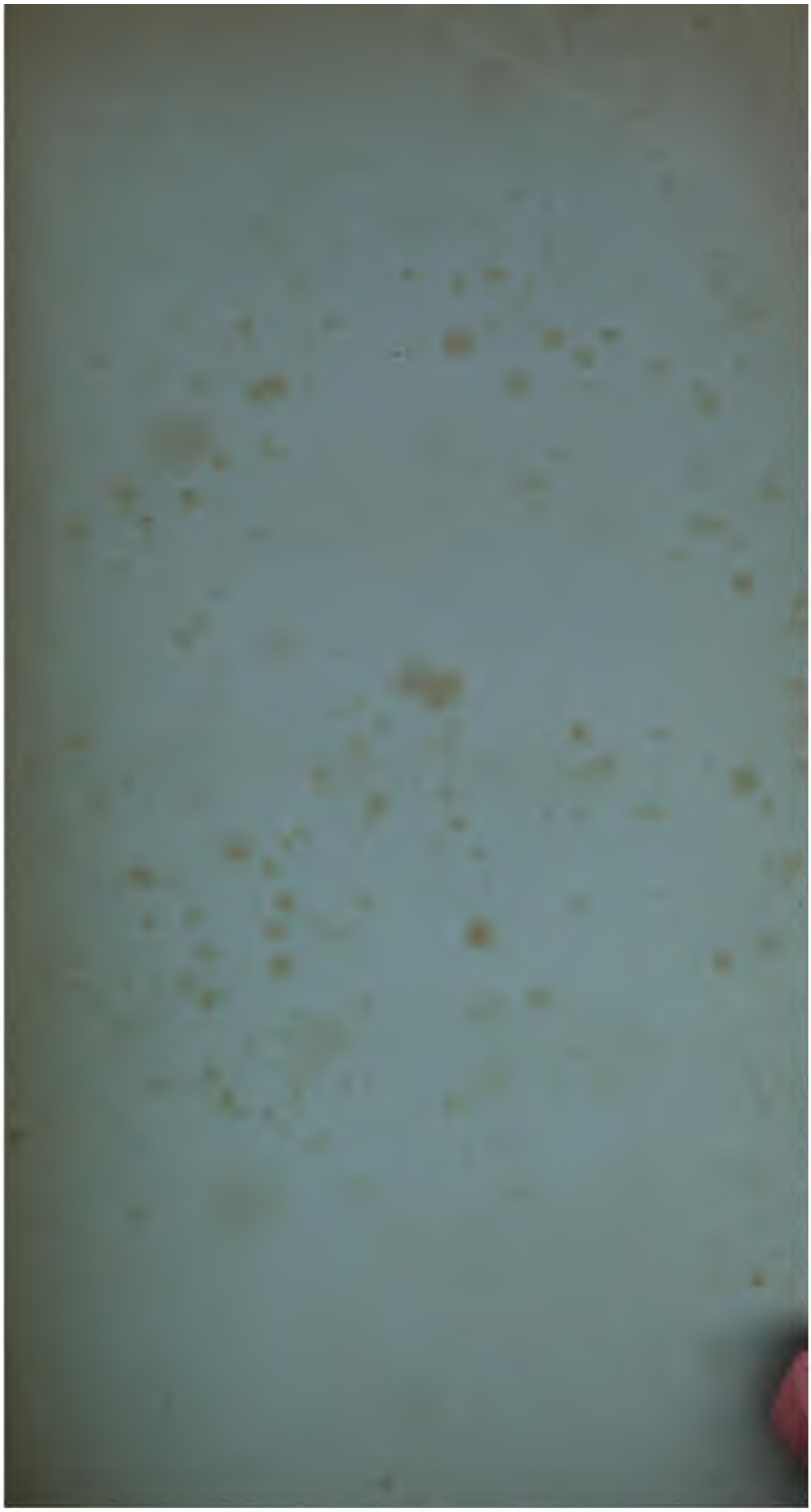

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille et général en chef des armées de la République dans la guerre de Vendée (1759-1802), publiée sur les écritures originales, avec une préface, des notes et des documents inédits, par V. Barroucand. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Le Conventionnel Hyacinthe Richaud, *Les premiers maires de Versailles; — Les prisonniers d'Orléans; — L'Armée de la Moselle; — Lyon après le 9 thermidor,* par Georges Moussois. Un vol. in-18 avec portrait. Prix. . . . . 3 fr. 50

Mémoires de Larevellière-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur, et suivis des pièces justificatives et de correspondances inédites. Trois vol. in-8°, avec un portrait. Prix. . . . . 20 fr.

Le Comité de salut public de la Convention nationale, par J. Gros. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Les grandes journées révolutionnaires. *Histoire anecdotique de la Convention nationale (21 septembre 1792-26 octobre 1795),* par Paul Gaulot. Ouvrage orné de gravures. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Bonaparte et Hoche en 1797, par Albert Sorel, de l'Académie française. 2e édition. Un vol. in-8°. Prix. . . . 7 fr. 50

Autour de la Révolution, par Louis Bonneville de Marsangy. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Mémoires d'un officier aux Gardes françaises (1789-1793), par le général marquis de Maleissye. Publiés par G. Roberti, professeur à l'Académie militaire de Turin. Un vol. in-8°, avec portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution (Mgr de Salamon) (1790-1801). Avant-propos, introduction, notes et pièces justificatives, par M. l'abbé Ricaud, du clergé de Paris. 2e édition. Un vol. in-8°. Prix . . 7 fr. 50

Souvenirs d'un historien de Napoléon. **Mémorial de J. de Norvins,** publié avec un avertissement et des notes par L. de Lanzac de Laborie. Tome Ier (1769-1793). Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50
Tome II (1793-1802). In-8° avec un portrait en héliogr. 7 fr. 50
Tome III (1802-1810). In-8° avec un portrait en héliogr. 7 fr. 50

Mémoires de Madame de Chastenay (1771-1815), publiés par Alphonse Roserot. Tome Ier : *L'Ancien régime — La Révolution.* 2e édit. Un vol. in-8° avec deux portraits. Prix. 7 fr. 50
Tome II : *L'Empire — La Restauration — Les Cent-jours.* Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du comte de Paroy. *Souvenirs d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution* (1789-1797), publiés par Étienne Charavay, archiviste paléographe. Un vol. in-8°, avec un portrait en héliogravure et un fac-similé d'autographe. 7 fr. 50

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 27340.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

La Vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille et général en chef des armées de la République dans la guerre de Vendée (1759-1802), publiée sur les écritures originales, avec une préface, des notes et des documents inédits, par V. Barrucand. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Le Conventionnel Hyacinthe Richaud. *Les premiers maires de Versailles; — Les prisonniers d'Orléans; — L'Armée de la Moselle; — Lyon après le 9 thermidor,* par Georges Mouton. Un vol. in-18 avec portrait. Prix. . . . . 3 fr. 50

Mémoires de Larevellière-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur, et suivis des pièces justificatives et de correspondances inédites. Trois vol. in-8°, avec un portrait. Prix. . . . . 22 fr.

Le Comité de salut public de la Convention nationale, par J. Gros. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Les grandes journées révolutionnaires. *Histoire anecdotique de la Convention nationale (21 septembre 1792-26 octobre 1795),* par Paul Gaulot. Ouvrage orné de gravures. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Bonaparte et Hoche en 1797, par Albert Sorel, de l'Académie française. 2e édition. Un vol. in-8°. Prix. . . . 7 fr. 50

Autour de la Révolution, par Louis Bonneville de Marsangy. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Mémoires d'un officier aux Gardes françaises (1788-1793), par le général marquis de Maleissye. Publiés par G. Roberti, professeur à l'Académie militaire de Turin. Un vol. in-8°, avec portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution (Mgr de Salamon) (1790-1801). Avant-propos, introduction, notes et pièces justificatives, par M. l'abbé Barrens, du clergé de Paris. 2e édition. Un vol. in-8°. Prix. . . 7 fr. 50

Souvenirs d'un historien de Napoléon. **Mémorial de J. de Norvins,** publié avec un avertissement et des notes par L. de Lanzac de Laborie. Tome Ier (1769-1793). Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50
Tome II (1793-1802). In-8° avec un portrait en héliogr. 7 fr. 50
Tome III (1802-1810). In-8° avec un portrait en héliogr. 7 fr. 50

Mémoires de Madame de Chastenay (1771-1815), publiés par Alphonse Roserot. Tome Ier : *L'Ancien régime — La Révolution.* 2e édit. Un vol. in-8° avec deux portraits. Prix. 7 fr. 50
Tome II : *L'Empire — La Restauration — Les Cent-jours.* Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du comte de Paroy. *Souvenirs d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution* (1789-1797), publiés par Etienne Charavay, archiviste paléographe. Un vol. in-8°, avec un portrait en héliogravure et un fac-similé d'autographe. 7 fr. 50.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2710.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

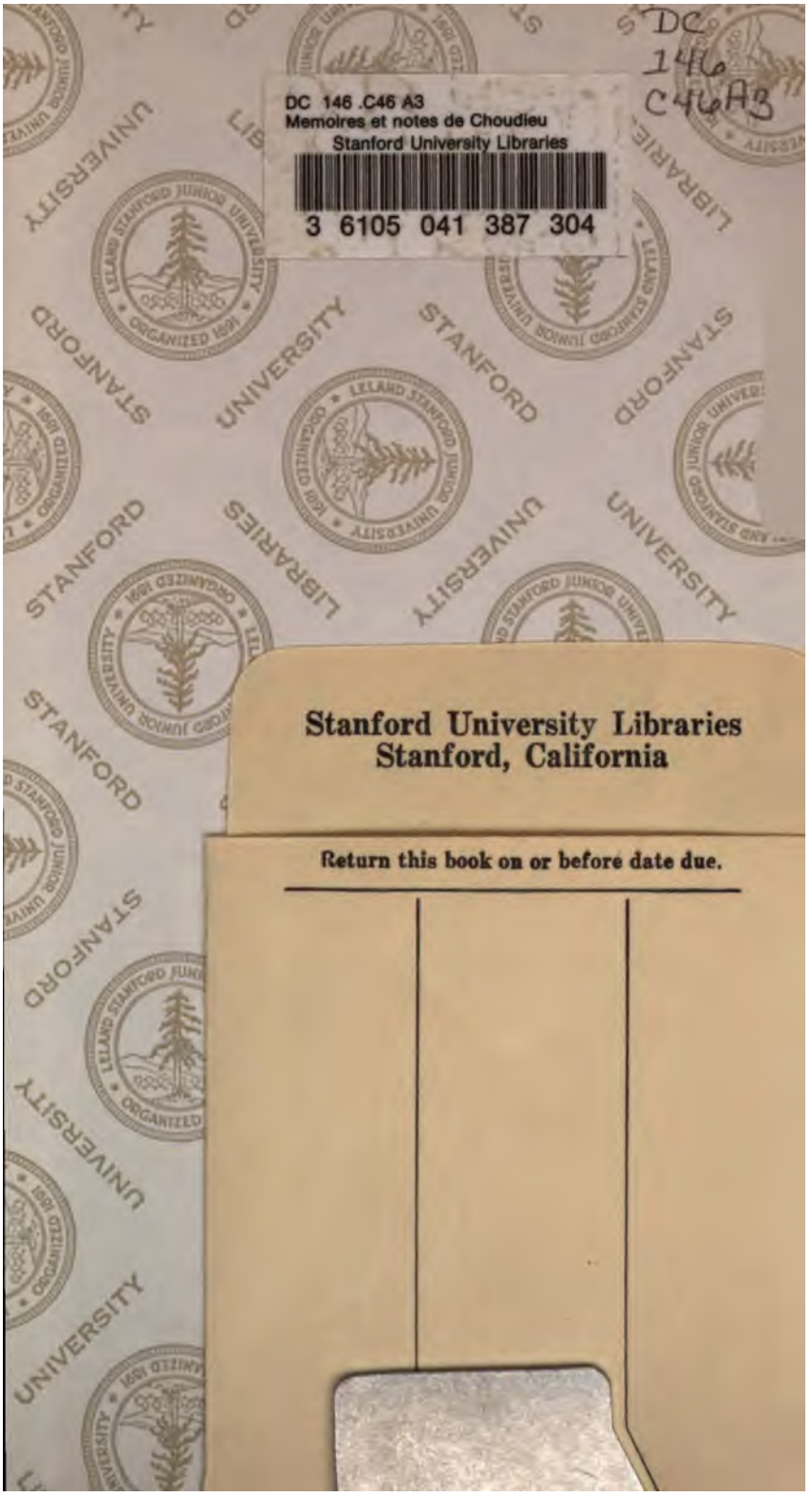
DC 146 .C46 A3
Memoires et notes de Choudieu
Stanford University Libraries
3 6105 041 387 304
DC 146 C46A3
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.